

# SÉNAT

## DÉBATS PARLEMENTAIRES

### JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS  
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15.  
TELEX 201176 F DIRJO PARIS



TÉLÉPHONES :  
STANDARD : (1) 40-58-75-00  
ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1993-1994

## COMPTE RENDU INTÉGRAL

32<sup>e</sup> SÉANCE

**Séance du vendredi 26 novembre 1993**

## SOMMAIRE

### PRÉSIDENTE DE M. ETIENNE DAILLY

1. **Procès-verbal** (p. 4961).
2. **Mises au point au sujet de votes** (p. 4961).  
MM. Bernard Laurent, Joseph Ostermann, le président.
3. **Candidatures à des organismes extraparlimentaires** (p. 4961).
4. **Loi de finances pour 1994**. - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4961).

#### Seconde délibération (p. 4961)

Demande de vote unique sur la seconde délibération et l'ensemble de la première partie. - MM. Nicolas Sarkozy, ministre du budget ; Christian Poncet, président de la commission des finances.

#### *Suspension et reprise de la séance* (p. 4962)

M. le président.

#### Article 6 (p. 4962)

Amendement n° A-1 du Gouvernement. - MM. le ministre, Jean Arthuis, rapporteur général de la commission des finances. - Vote réservé.

#### Article 6 bis A (nouveau) (p. 4963)

Amendement n° A-2 du Gouvernement. - MM. le ministre, le rapporteur général. - Vote réservé.

#### Article 9 sexies (nouveau) (p. 4963)

Amendement n° A-3 du Gouvernement. - MM. le ministre, le rapporteur général, Pierre Lagourgue. - Vote réservé.

#### Article 25 et état A (p. 4963)

Amendement n° A-4 du Gouvernement. - MM. le ministre, le président de la commission, Roger Chinaud. - Vote réservé.

M. le rapporteur général.

#### Vote sur l'ensemble de la première partie (p. 4979)

MM. Ernest Cartigny, Jean Clouet, Emmanuel Hamel, Robert Vizet, Jacques Habert, Bernard Laurent, Paul Loridant, le ministre, le président de la commission des finances.

Adoption par un vote unique, au scrutin public, des articles de la seconde délibération et de l'ensemble de la première partie du projet de loi de finances.

5. **Nomination de membres d'organismes extraparlimentaires** (p. 4991).
6. **Loi de finances pour 1994**. - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4991).

#### Départements et territoires d'outre-mer (p. 4991)

M. Dominique Perben, ministre des départements et territoires d'outre-mer.

#### *Suspension et reprise de la séance* (p. 4997)

MM. Henri Goetschy, rapporteur spécial de la commission des finances ; Rodolphe Désiré, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques, pour les départements d'outre-mer ; Pierre Lacour, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques, pour les territoires d'outre-mer ; Roger Lise, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales ; Pierre Lagourgue, rapporteur pour avis de la commission des lois, pour les départements d'outre-mer ; Jean-Marie Girault, rapporteur pour avis de la commission des lois, pour les territoires d'outre-mer ; Daniel Millaud, Albert Pen, Emmanuel Hamel, Henri Bangou, Marcel Henry, François Louisy, Sosefo Makapé Papilio, Mme Marie-Claude Beaudou, M. Roger Lise.

M. le ministre, Mme Marie-Claude Beaudou.

#### Crédits des titres III à VI. - Adoption (p. 5029)

M. le président.

7. **Communication du Gouvernement** (p. 5029).
8. **Transmission de projets de loi** (p. 5029).
9. **Ordre du jour** (p. 5029).

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENTE DE M. ETIENNE DAILLY

vice-président

La séance est ouverte à seize heures cinquante.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

### PROCÈS-VERBAL

**M. le président.** Le compte rendu analytique de la précédente séance a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

2

### MISES AU POINT AU SUJET DE VOTES

**M. Bernard Laurent** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Laurent.

**M. Bernard Laurent.** Monsieur le président, je souhaite faire une mise au point sur le scrutin public qui a eu lieu, la nuit dernière, sur l'amendement n° I-35 tendant à insérer un article additionnel après l'article 19.

Cet amendement relatif aux bouilleurs de cru, présenté par M. Serge Mathieu, était cosigné par mes collègues MM. Marcel Daunay, Pierre Fauchon, Louis Jung et Henri Le Breton.

Or, à la suite d'une erreur commise pendant le scrutin public sur cet amendement, mes collègues ont été notés comme ayant voté contre.

Je tiens à préciser qu'en réalité, étant cosignataires de cet amendement, ils avaient bien évidemment voté pour.

**M. le président.** Acte vous est donné de cette rectification.

**M. Joseph Ostermann.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Ostermann.

**M. Joseph Ostermann.** Monsieur le président, lors du vote sur l'amendement n° I-120, présenté par M. Delong, j'ai été noté comme ayant voté contre l'amendement, alors que je souhaitais voter pour.

**M. le président.** Acte vous est également donné de cette rectification.

3

### CANDIDATURES À DES ORGANISMES EXTRAPARLEMENTAIRES

**M. le président.** Je rappelle au Sénat que M. le Premier ministre a demandé au Sénat de bien vouloir procéder à la désignation de trois de ses représentants appelés à siéger au sein du Conseil supérieur des prestations sociales agricoles et de son représentant au sein du conseil d'administration de l'agence pour l'enseignement français à l'étranger.

La commission des affaires sociales propose la candidature de M. Bernard Seillier pour siéger en qualité de titulaire et celle de M. Jacques Machet pour siéger en qualité de suppléant au sein du Conseil supérieur des prestations sociales agricoles.

La commission des finances propose la candidature de M. Roland du Luart pour siéger en qualité de titulaire au sein du Conseil supérieur des prestations sociales agricoles.

La commission des affaires étrangères propose la candidature de M. Paul d'Ornano pour siéger au sein du conseil d'administration de l'agence pour l'enseignement français à l'étranger.

Ces candidatures ont été affichées. Elles seront ratifiées si la présidence n'a reçu aucune opposition dans le délai d'une heure prévu par l'article 9 du règlement.

4

### LOI DE FINANCES POUR 1994

#### Suite de la discussion d'un projet de loi

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1994, adopté par l'Assemblée nationale. [N° 100 et 101, (1993-1994).]

Je rappelle au Sénat qu'il a terminé l'examen en première délibération des articles de la première partie du projet de loi de finances pour 1994.

#### Seconde délibération

**M. le président.** En application de l'article 47 bis, alinéa 1, du règlement du Sénat, le Gouvernement a demandé qu'il soit procédé à une seconde délibération des articles 6, 6 bis A, 9 sexes et 25 et de l'état A annexé.

Aux termes de l'article 47 bis du règlement, la seconde délibération est de droit lorsqu'elle est demandée par le Gouvernement.

**M. Nicolas Sarkozy, ministre du budget, porte-parole du Gouvernement.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. Nicolas Sarkozy, ministre du budget.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, au cours de cette seconde délibération, et en application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution et de l'article 42, alinéa 7, du règlement du Sénat, le Gouvernement demande au Sénat de se prononcer par un seul vote sur les articles suivants : article 6, modifié par l'amendement n° A-1 du Gouvernement ; article additionnel après l'article 6, dans la rédaction résultant de l'adoption de l'amendement n° I-31, modifié par l'amendement n° A-2 du Gouvernement ; article additionnel après l'article 9 *ter*, dans la rédaction résultant de l'adoption de l'amendement n° I-198, modifié par l'amendement n° A-3 du Gouvernement ; article 25 et état A annexé, modifié par l'amendement n° A-4 du Gouvernement.

Le Gouvernement demande également au Sénat de se prononcer par un seul vote sur l'ensemble de la première partie du projet de loi de finances pour 1994, à l'exclusion de tout autre amendement ou article additionnel.

**M. Christian Poncelet, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le président de la commission.

**M. Christian Poncelet, président de la commission des finances.** Monsieur le président, le Gouvernement a demandé une seconde délibération, sur quatre articles et a déposé quatre amendements.

La commission des finances souhaite examiner ces amendements et recueillir de la part de M. le ministre quelques informations, en particulier la provenance des fonds qui permettront de rééquilibrer les déficits que nous avons accrus au cours de nos débats.

En conséquence, je vous demande, monsieur le président, une suspension de séance de quinze minutes.

**M. le président.** La réunion de la commission des finances est de droit.

La séance est suspendue.

**(La séance, suspendue à dix-sept heures, est reprise à dix-sept heures quinze.)**

**M. le président.** La séance est reprise.

Je rappelle au Sénat qu'en application de l'article 44, dernier alinéa, de la Constitution et de l'article 42, alinéa 7, du règlement, le Gouvernement demande au Sénat de se prononcer par un seul vote sur les articles soumis à la seconde délibération modifiés par les amendements n° A-1, A-2, A-3 et A-4, ainsi que sur l'ensemble de la première partie du projet de loi de finances pour 1994, à l'exclusion de tout autre amendement ou article additionnel.

En conséquence, le Sénat procédera à un vote unique.

J'indique au Sénat que j'appellerai un par un tous les amendements déposés pour la seconde délibération. Après la présentation de chaque amendement par son auteur, en l'occurrence, le Gouvernement, je demanderai l'avis de la commission des finances et un seul orateur aura droit de parler contre l'amendement ; mais, comme le vote unique a été demandé, aucune explication de vote ne sera admise.

## Article 6

**M. le président.** « Art. 6. – I. – Le gain net imposable retiré de la cession de parts ou actions mentionnées au I *bis* de l'article 92 B du code général des impôts réalisée du 1<sup>er</sup> octobre 1993 au 30 septembre 1994 peut, sur demande du contribuable, être exonéré lorsque le produit de la cession est investi dans un délai de deux mois dans l'acquisition ou la construction d'un immeuble affecté exclusivement à l'habitation et situé en France ou dans la réalisation de travaux de reconstruction ou d'agrandissement ou dans la souscription de parts de sociétés civiles régies par la loi n° 70-1300 du 31 décembre 1970 fixant le régime applicable aux sociétés civiles autorisées à faire publiquement appel à l'épargne lorsque le produit de cette souscription est exclusivement destiné à financer la construction ou l'acquisition d'immeubles locatifs neufs situés en France et affectés, pour les trois quarts au moins de leur superficie, à usage d'habitation.

« Cette disposition est applicable aux dépenses de grosses réparations visées au III *a* de l'article 199 *sexies* C du code général des impôts. L'exonération n'est applicable qu'à une opération déterminée mentionnée au II du même article, à condition que le montant des dépenses soit au moins égal à 30 000 francs. Lorsque le contribuable opte pour le bénéfice de cette disposition, les dépenses concernées ne peuvent bénéficier de la réduction d'impôt sur le revenu prévue au même article. L'exonération est accordée sur présentation de factures dans les conditions prévues au cinquième alinéa du I du même article.

« Cette exonération s'applique lorsque le produit de la cession est investi dans l'achat d'un terrain destiné à la construction d'un logement individuel, sous réserve du dépôt du permis de construire avant le 30 septembre 1994 et à condition que les fondations soient achevées au plus tard le 31 décembre 1994.

« Cette exonération s'applique dans la limite d'un montant de cession de 600 000 francs pour un contribuable célibataire, veuf ou divorcé ou 1 200 000 francs pour des contribuables mariés soumis à imposition commune. Ces limites s'apprécient sur la période mentionnée au premier alinéa.

« En cas de franchissement de ces limites, la fraction de la plus-value dont le montant est exonéré est déterminée selon le rapport existant entre 600 000 francs ou 1 200 000 francs, selon le cas, et le montant de la cession. Pour l'année 1994, les montants de 600 000 francs et de 1 200 000 francs sont diminués, le cas échéant, du montant des cessions réalisées en 1993 ayant ouvert droit au bénéfice de l'exonération.

« Lorsque l'exonération est demandée, les limites mentionnées au I et au I *bis* de l'article 92 B du code général des impôts sont appréciées, pour l'imposition des autres gains nets réalisés au cours de la même année par le foyer fiscal, en faisant abstraction du montant de la cession correspondant à la plus-value ainsi exonérée.

« Ces dispositions sont exclusives de l'application de la mesure prévue à l'article 199 *undecies* du même code.

« Un décret précise les modalités d'application du présent article, notamment les obligations déclaratives des contribuables et des intermédiaires.

« II. – Les pertes de recettes entraînées par l'extension de l'exonération des plus-values résultant de la cession de parts ou actions mentionnées au I *bis* de l'article 92 B du code général des impôts aux sociétés civiles de placement

immobilier sont compensées par l'augmentation à due concurrence des droits prévus à l'article 575 A du code général des impôts. »

Par amendement n° A-1, le Gouvernement propose :

I. – A la fin du premier alinéa du paragraphe I de l'article, de supprimer les mots : « ou dans la souscription de parts de sociétés civiles régies par la loi n° 70-1300 du 31 décembre 1970 fixant le régime applicable aux sociétés civiles autorisées à faire publiquement appel à l'épargne lorsque le produit de cette souscription est exclusivement destiné à financer la construction ou l'acquisition d'immeubles locatifs neufs situés en France et affectés, pour les trois quarts au moins de leur superficie, à usage d'habitation. »

II. – De supprimer le paragraphe II de cet article.

La parole est à M. le ministre.

**M. Nicolas Sarkozy, ministre du budget.** Cet amendement vise à exclure du dispositif d'exonération des plus-values des SICAV, en cas de emploi de fonds dans l'acquisition d'un logement, la souscription de parts de sociétés civiles immobilières.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jean Arthuis, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.** La commission avait émis un avis défavorable sur l'amendement qui a été adopté par la Haute Assemblée à l'article 6. Elle est donc favorable à l'amendement n° A-1 du Gouvernement.

**M. le président.** Y a-t-il un orateur contre l'amendement ?...

Le vote est réservé.

#### Article 6 bis A

**M. le président.** « Art. 6 bis A. – I. – Après le cinquième alinéa b bis du I de l'article 31 du code général des impôts, il est inséré un alinéa nouveau ainsi rédigé :

« b ter) Les dépenses d'amélioration afférentes aux locaux d'habitations ayant fait l'objet de travaux exécutés dans le cadre d'une opération groupée de restauration immobilière et réalisés conformément aux prescriptions de l'autorisation spéciale prévue à l'article L. 313-2 du code de l'urbanisme. »

« II. – La perte de recettes résultant, le cas échéant, du I ci-dessus est compensée par le relèvement à due concurrence des droits visés aux articles 575 et 575 A du code général des impôts. »

Par amendement n° A-2, le Gouvernement propose de supprimer cet article.

La parole est à M. le ministre.

**M. Nicolas Sarkozy, ministre du budget.** L'article 6 bis A vise les déductions pour travaux de construction en secteur protégé. Outre son coût budgétaire élevé, cette mesure ne paraît pas opportune.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jean Arthuis, rapporteur général.** La commission avait émis un avis défavorable sur l'amendement tendant à insérer l'article 6 bis A. Elle est donc favorable à l'amendement n° A-2 du Gouvernement.

**M. le président.** Y a-t-il un orateur contre cet amendement ?...

Le vote est réservé.

#### Article 9 sexies

**M. le président.** « Art. 9 sexies. – I. – Après l'article 294 du code général des impôts, il est inséré un article 294 bis ainsi rédigé :

« Art. 294 bis. – Par dérogation aux dispositions de l'article 259 B, le lieu des prestations de traitements des données et fournitures d'informations est réputé se situer dans un département d'outre-mer lorsqu'elles sont effectuées par un prestataire établi dans un de ces départements et lorsqu'il y a son domicile ou sa résidence habituelle. »

« II. – La perte de ressources résultant du I ci-dessus est compensée par le relèvement à due concurrence des droits prévus aux articles 575 et 575 A du code général des impôts. »

Par amendement n° A-3, le Gouvernement propose de supprimer cet article.

La parole est à M. le ministre.

**M. Nicolas Sarkozy, ministre du budget.** L'application du taux de TVA spécifique aux départements d'outre-mer serait contraire aux principes fondamentaux des règles de cet impôt.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jean Arthuis, rapporteur général.** La commission partage sans réserve l'avis du Gouvernement. Elle est donc favorable à l'amendement n° A-3.

**M. Pierre Lagourgue.** Je demande la parole contre l'amendement.

**M. le président.** La parole est à M. Lagourgue.

**M. Pierre Lagourgue.** Monsieur le ministre, tout d'abord, je vous remercie des mesures importantes – je le reconnais bien volontiers – que vous avez prises pour relancer l'activité dans les départements d'outre-mer, en particulier des mesures de défiscalisation prévues par le collectif de printemps.

Permettez-moi cependant de regretter que le Gouvernement remette en cause un amendement adopté par le Sénat. Je ne vois pas comment on peut justifier que le taux spécifique de TVA applicable sur une partie du territoire français ne puisse s'appliquer sur une autre partie du territoire.

Un produit sur lequel a été acquittée la TVA en métropole à un taux supérieur à celui des départements d'outre-mer lorsqu'il est introduit dans un département d'outre-mer ne fait pas l'objet d'un remboursement du différentiel de TVA, ce qui prouve qu'il subit le taux de TVA du lieu où il est fabriqué.

L'application de cette TVA minorée aux départements d'outre-mer aurait permis d'éviter une délocalisation du travail vers des pays étrangers francophones et de créer quelques emplois.

Malgré ce regret très sincère, je me prononcerai pour l'ensemble de la première partie de la loi de finances assortie des amendements que vous avez déposés, monsieur le ministre.

**M. le président.** Le vote est réservé.

#### Article 25

**M. le président.** « Art. 25. – I. – Pour 1994, les ressources affectées au budget évaluées dans l'état A annexé à la présente loi, les plafonds des charges et l'équilibre général qui en résulte, sont fixés aux montants suivants :

(En millions de francs.)

	RESSOURCES	DÉPENSES ordinaires civiles	DÉPENSES civiles en capital	DÉPENSES militaires	TOTAL des dépenses à caractère définitif	PLAFOND des charges à caractère temporaire	SOLDE
<b>A. - Opérations à caractère définitif</b>							
<b>Budget général</b>							
Ressources brutes.....	1 390 797	1 342 564					
<i>A déduire :</i>							
Remboursements et dégrèvements d'impôts.....	221 001	220 001					
Ressources nettes.....	1 169 796	1 121 563	88 927	242 551	1 453 041		
Comptes d'affectation spéciale.....	21 949	13 775	8 013	»	21 788		
Totaux du budget général et des comptes d'affectation spéciale.....	1 191 745	1 135 338	96 940	242 551	1 474 829		
<b>Budgets annexes</b>							
Aviation civile.....	7 026	5 284	1 741		7 026		
Imprimerie nationale.....	2 050	1 897	153		2 050		
Journaux officiels.....	790	707	83		790		
Légion d'honneur.....	120	101	19		120		
Ordre de la Libération.....	4	4	»		4		
Monnaies et médailles.....	713	687	27		713		
Prestations sociales agricoles.....	88 750	88 750	»		88 750		
Totaux des budgets annexes.....	99 453	97 430	2 023		99 453		
<b>Solde des opérations définitives de l'Etat (A).....</b>							<b>- 283 084</b>
<b>B. - Opérations à caractère temporaire</b>							
<b>Comptes spéciaux du Trésor</b>							
Comptes d'affectation spéciale.....	126					156	
Comptes de prêts.....	2 163					16 018	
Comptes d'avances.....	289 324					295 049	
Comptes de commerce (solde).....	»					- 111	
Comptes d'opérations monétaires (solde).....	»					- 213	
Comptes de règlement avec les gouvernements étrangers (solde).....	»					70	
Totaux (B).....	291 613					310 969	
<b>Solde des opérations temporaires de l'Etat (B).....</b>							<b>- 19 356</b>
<b>Solde général (A + B).....</b>							<b>- 302 440</b>

« II à IV. – Non modifiés. »

Je donne lecture de l'état A annexé :

## ÉTAT A

## Tableau des voies et moyens applicables au budget de 1994

## I. – BUDGET GÉNÉRAL

NUMÉRO de la ligne	DÉSIGNATION DES RECETTES	ÉVALUATIONS pour 1994 (en milliers de francs)
<b>A. – Recettes fiscales</b>		
<b>1. Produit des impôts directs et taxes assimilées</b>		
0001	Impôt sur le revenu.....	296 158 000
0002	Autres impôts directs perçus par voie d'émission de rôles.....	39 420 000
0003	Retenues à la source sur certains bénéficiaires non commerciaux et de l'impôt sur le revenu.....	1 100 000
0004	Retenues à la source et prélèvements sur les revenus de capitaux mobiliers.....	16 800 000
0005	Impôt sur les sociétés.....	127 857 000
0006	Prélèvements sur les bénéficiaires tirés de la construction immobilière (loi n° 63-254 du 15 mars 1963, art. 28-IV)	20 000
0007	Précompte dû par les sociétés au titre de certains bénéficiaires distribués (loi n° 65-566 du 12 juillet 1965, art. 3)	1 785 000
0008	Impôt de solidarité sur la fortune.....	7 500 000
0009	Prélèvement sur les bons anonymes.....	1 600 000
0010	Prélèvements sur les entreprises d'assurance.....	250 000
0011	Taxe sur les salaires.....	39 250 000
0013	Taxe d'apprentissage.....	220 000
0014	Taxe de participation des employeurs au financement de la formation professionnelle continue.....	150 000
0015	Taxe forfaitaire sur les métaux précieux, les bijoux, les objets d'art, de collection et d'antiquité.....	225 000
0017	Contribution des institutions financières.....	2 700 000
0018	Prélèvement sur les entreprises de production pétrolière.....	78 000
0019	Recettes diverses.....	50 000
	Totaux pour le 1.....	535 163 000
<b>2. Produit de l'enregistrement</b>		
0021	Mutations à titre onéreux de créances, rentes, prix d'offices.....	1 400 000
0022	Mutations à titre onéreux de fonds de commerce.....	2 300 000
0023	Mutations à titre onéreux de meubles corporels.....	70 000
0024	Mutations à titre onéreux d'immeubles et droits immobiliers.....	25 000
0025	Mutations à titre gratuit entre vifs (donations).....	3 100 000
0026	Mutations à titre gratuit par décès.....	24 000 000
0031	Autres conventions et actes civils.....	7 000 000
0032	Actes judiciaires et extrajudiciaires.....	130 000
0033	Taxe de publicité foncière.....	500 000
0034	Taxe spéciale sur les conventions d'assurance.....	23 665 000
0036	Taxe additionnelle au droit de bail.....	2 400 000
0039	Recettes diverses et pénalités.....	755 000
	Totaux pour le 2.....	65 345 000
<b>3. Produit du timbre et de l'impôt sur les opérations de bourse</b>		
0041	Timbre unique.....	3 250 000
0044	Taxe sur les véhicules des sociétés.....	2 730 000
0045	Actes et écrits assujettis au timbre de dimension.....	1 600 000
0046	Contrats de transport.....	420 000
0047	Permis de chasser.....	100 000
0051	Impôt sur les opérations traitées dans les bourses de valeurs.....	1 500 000
0059	Recettes diverses et pénalités.....	2 810 000
	Totaux pour le 3.....	12 410 000
<b>4. Droits d'importation, taxe intérieure sur les produits pétroliers et divers produits de douanes</b>		
0061	Droits d'importation.....	11 863 000
0062	Prélèvements et taxes compensatoires institués sur divers produits.....	390 000
0063	Taxe intérieure sur les produits pétroliers.....	141 432 000
0064	Autres taxes intérieures.....	698 000
0065	Autres droits et recettes accessoires.....	352 000
0066	Amendes et confiscations.....	345 000
	Totaux pour le 4.....	155 080 000
<b>5. Produit de la taxe sur la valeur ajoutée</b>		
0071	Taxe sur la valeur ajoutée.....	648 423 000

NUMÉRO de la ligne	DÉSIGNATION DES RECETTES	ÉVALUATIONS pour 1994 (en milliers de francs)
<b>6. Produit des contributions indirectes</b>		
0081	Droits de consommation sur les tabacs et taxe sur les allumettes et les briquets.....	38 340 000
0082	Vins, cidres, poires et hydromels.....	»
0083	Droits de consommation sur les alcools.....	»
0084	Droits de fabrication sur les alcools.....	»
0085	Bières et eaux minérales.....	»
0086	Taxe spéciale sur les débits de boisson.....	5 000
0091	Garantie des matières d'or et d'argent.....	150 000
092	Amendes, confiscations et droits sur acquits non rentrés.....	5 000
093	Autres droits et recettes à différents titres.....	100 000
	Totaux pour le 6.....	38 600 000
<b>7. Produit des autres taxes indirectes</b>		
0094	Taxe spéciale sur la publicité télévisée.....	30 000
0095	Prélèvement sur la taxe forestière.....	60 000
0096	Taxe spéciale sur certains véhicules routiers.....	500 000
097	Cotisation à la production sur les sucres.....	1 600 000
098	Taxes sur les stations et liaisons radioélectriques privées.....	250 000
099	Autres taxes.....	140 000
	Totaux pour le 7.....	2 580 000
<b>B. - Recettes non fiscales</b>		
<b>1. Exploitations industrielles et commerciales et établissements publics à caractère financier</b>		
0107	Produits de l'exploitation du service des constructions aéronautiques au titre de ses activités à l'exportation.....	»
0108	Produits de l'exploitation du service des constructions et armes navales au titre de ses activités à l'exportation.....	»
0109	Produits de l'exploitation du service des fabrications d'armements au titre de ses activités à l'exportation.....	»
0110	Produits des participations de l'État dans des entreprises financières.....	2 720 000
0111	Contribution de la Caisse des dépôts et consignations représentative de l'impôt sur les sociétés.....	1 400 000
0114	Produits des jeux exploités par la Française des jeux.....	6 620 000
0115	Produits de la vente des publications du Gouvernement.....	»
0116	Produits des participations de l'État dans des entreprises non financières et bénéfices des établissements publics non financiers.....	7 050 000
0121	Versement de France Télécom en application de l'article 19 de la loi du 2 juillet 1990.....	»
0129	Versement des budgets annexes.....	54 000
0199	Produits divers.....	»
	Totaux pour le 1.....	17 844 000
<b>2. Produits et revenus du domaine de l'État</b>		
0201	Versement de l'Office national des forêts au budget général.....	»
0202	Recettes des transports aériens par moyens militaires.....	10 000
0203	Recettes des établissements pénitentiaires.....	42 700
0204	Recettes des établissements d'éducation surveillée.....	300
0205	Redevances d'usage perçues sur les aérodromes de l'État et remboursements divers par les usagers.....	400
0206	Redevances de route et d'approche perçues sur les usagers de l'espace aérien.....	»
0207	Produits et revenus du domaine encaissés par les comptables des impôts.....	1 200 000
0208	Produit de la cession de biens appartenant à l'État dans le cadre des opérations de délocalisation.....	»
0210	Produit de la cession du capital d'entreprises appartenant à l'État.....	50 000 000
0299	Produits et revenus divers.....	213 500
	Totaux pour le 2.....	51 466 900
<b>3. Taxes, redevances et recettes assimilées</b>		
0301	Redevances sanitaires d'abattage et de découpage.....	387 000
0302	Cotisation de solidarité sur les céréales et graines oléagineuses.....	»
0303	Taxes et redevances assises par le service des instruments de mesure.....	58 000
0304	Redevances pour frais de contrôle des distributions d'énergie électrique et des concessions de force hydraulique.....	5 600
0305	Redevances pour frais de contrôle de la production, du transport et de la distribution du gaz.....	1 600
0306	Taxes d'épreuves d'appareils à pression de vapeur ou de gaz.....	»
0308	Frais de contrôle des établissements classés pour la protection de l'environnement.....	6 000
0309	Frais d'assiette et de recouvrement des impôts et taxes établis ou perçus au profit des collectivités locales et de divers organismes.....	7 811 000
0310	Recouvrement des frais de justice, de frais de poursuite et d'instance.....	155 000
0311	Produits ordinaires des recettes des finances.....	10 000
0312	Produit des amendes forfaitaires de la police de la circulation.....	1 200 000
0313	Produit des autres amendes et condamnations pécuniaires et pénalités infligées pour infraction à la législation sur les prix.....	3 600 000
0314	Prélèvements sur le produit des jeux dans les casinos régis par la loi du 15 juin 1907.....	1 650 000
0315	Prélèvement sur le Pari mutuel.....	3 200 000

NUMÉRO de la ligne	DÉSIGNATION DES RECETTES	ÉVALUATIONS pour 1994 (en milliers de francs)
0316	Contribution aux frais de contrôle et de surveillance de l'État en matière d'assurances (application de l'ordonnance du 29 septembre 1945) et aux frais de fonctionnement du Conseil national des assurances .....	33 000
0318	Produits des taxes sur les analyses, examens et contrôles effectués par le laboratoire national de la santé publique .....	»
0321	Taxes annuelles applicables aux spécialités pharmaceutiques .....	»
0322	Droit fixe d'autorisation de mise sur le marché de spécialités pharmaceutiques à usage vétérinaire .....	2 500
0323	Droits d'inscription pour les examens organisés par les différents ministères, droits de diplômes et de scolarité perçus dans différentes écoles du Gouvernement .....	3 500
0325	Cotisation perçue au titre de la participation des employeurs à l'effort de construction .....	251 000
0326	Reversement au budget général de diverses ressources affectées .....	1 070 000
0328	Recettes diverses du cadastre .....	92 000
0329	Recettes diverses des comptables des impôts .....	287 000
0330	Recettes diverses des receveurs des douanes .....	95 000
0332	Pénalité pour défaut d'emploi obligatoire des travailleurs handicapés et des mutilés de guerre .....	37 000
0334	Taxe de défrichement des surfaces en nature de bois ou de forêts .....	0
0335	Versement au Trésor des produits visés par l'article 5, dernier alinéa, de l'ordonnance n° 45-14 du 6 janvier 1945 .....	62 000
0337	Redevances versées par les entreprises dont les emprunts bénéficient de la garanties de l'État .....	15 000
0338	Taxe de sûreté sur les aérodromes .....	»
0339	Contribution des exploitants publics La Poste et France Télécom au fonctionnement du ministère des postes et télécommunications .....	»
0399	Taxes et redevances diverses .....	7 000
	Totaux pour le 3 .....	20 039 200
	<b>4. Intérêts des avances, des prêts et dotations en capital</b>	
0401	Récupération et mobilisation des créances de l'État .....	130 000
0402	Annuités diverses .....	2 000
0403	Contribution des offices et établissements publics de l'État dotés de l'autonomie financière et des compagnies de navigation subventionnées, sociétés d'économie mixte, entreprises de toute nature ayant fait appel au concours financier de l'État .....	10 000
0404	Intérêts des prêts du Fonds de développement économique et social .....	260 000
0406	Intérêts des prêts consentis aux organismes d'habitations à loyer modéré et de crédit immobilier .....	40 000
0407	Intérêts des dotations en capital et des avances d'actionnaire accordées par l'État .....	2 203 300
0408	Intérêts sur obligations cautionnés .....	80 000
0499	Intérêts divers .....	2 729 000
	Totaux pour le 4 .....	5 454 000
	<b>5. Retenues et cotisations sociales au profit de l'État</b>	
0501	Retenues pour pensions et militaires (part agent) .....	20 849 000
0503	Retenues de logement effectuées sur les émoluments de fonctionnaires et officiers logés dans des immeubles appartenant à l'État ou loués par l'État .....	12 000
0504	Ressources à provenir de l'application des règles relatives aux cumuls des rémunérations d'activité .....	165 000
0505	Prélèvement effectué sur les salaires des conservateurs des hypothèques .....	1 210 000
0506	Recettes diverses des services extérieurs du Trésor .....	21 000
0507	Contribution de diverses administrations au Fonds spécial de retraite des ouvriers des établissements industriels de l'État .....	162 800
0599	Retenues diverses .....	»
	Totaux pour le 5 .....	22 419 800
	<b>6. Recettes provenant de l'extérieur</b>	
0601	Produits des chancelleries diplomatiques et consulaires .....	400 000
0604	Remboursement par les communautés européennes des frais d'assiette et de perception des impôts et taxes perçus au profit de son budget .....	1 505 000
0606	Versement du Fonds européen de développement économique régional .....	120 000
0607	Autres versements des communautés européennes .....	100 000
0699	Recettes diverses provenant de l'extérieur .....	31 500
	Totaux pour le 6 .....	2 156 500
	<b>7. Opérations entre administrations et services publics</b>	
0702	Redevances et remboursements divers dus par les compagnies de chemins de fer d'intérêt local et entreprises similaires .....	600
0705	Participation des collectivités parisiennes (Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne) aux dépenses de personnels étatisés des enseignements spéciaux .....	500
0708	Reversements de fonds sur les dépenses des ministères ne donnant pas lieu à rétablissement de crédits .....	270 000
0709	Réintégration au budget général des recettes des établissements dont l'autonomie a été supprimée par le décret du 20 mars 1939 .....	1 000
0710	Remboursement par certains comptes spéciaux de diverses dépenses leur incombant .....	8 000
0712	Remboursement de divers frais de gestion et de contrôle .....	13 000
0799	Opérations diverses .....	495 000
	Totaux pour le 7 .....	788 100
	<b>8. Divers</b>	
0801	Recettes en contrepartie des dépenses de reconstruction .....	13 000
0802	Recouvrements poursuivis à l'initiative de l'agent judiciaire du Trésor. - Recettes sur débits non compris dans l'actif de l'administration des finances .....	110 000

NUMÉRO de la ligne	DÉSIGNATION DES RECETTES	ÉVALUATIONS pour 1994 (en milliers de francs)
0803	Remboursements de frais de scolarité, de pension et de trousseau par les anciens élèves des écoles du Gouvernement qui quittent prématurément le service de l'État.....	9 500
0804	Pensions et trousseaux des élèves des écoles du Gouvernement .....	15 000
0805	Recettes accidentelles à différents titres.....	4 500 000
0806	Recettes en atténuation des charges de la dette et des frais de trésorerie.....	17 134 000
0807	Reversements de la Banque française du commerce extérieur .....	»
0808	Remboursements par les organismes d'habitations à loyer modéré des prêts accordés par l'État.....	450 000
0809	Recettes accessoires sur les dépenses obligatoires d'aide sociale et de santé .....	8 000
0810	Ecrêtement des recettes transférées aux collectivités locales (loi du 7 janvier 1983 modifiée).....	1 000 000
0812	Reversements de la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur .....	»
0813	Rémunération de la garantie accordée par l'État aux caisses d'épargne.....	11 500 000
0814	Remboursement par la Caisse des dépôts et consignations des avances accordées par l'État pour l'attribution de prêts locatifs aidés.....	»
0815	Rémunération de la garantie accordée par l'État à la Caisse nationale d'épargne .....	»
0816	Versements du Fonds de solidarité vieillesse.....	6 787 000
0899	Recettes diverses.....	15 600 000
	Totaux pour le 8.....	57 126 500
	<b>C. - Fonds de concours et recettes assimilées</b>	
	1. <i>Fonds de concours et recettes assimilées</i>	
1100	Fonds de concours ordinaires et spéciaux .....	»
1500	Fonds de concours. - Coopération internationale.....	»
	Totaux pour le 1.....	»
	<b>D. - Prélèvements sur les recettes de l'état</b>	
	1. <i>Prélèvements sur les recettes de l'État au profit des collectivités locales</i>	
0001	Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la dotation globale de fonctionnement.....	98 143 500
0002	Prélèvement sur les recettes de l'État du produit des amendes forfaitaires de la police de la circulation.....	1 200 000
0003	Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la dotation spéciale pour le logement des instituteurs.....	3 155 329
0004	Prélèvement sur les recettes de l'État au profit du fonds national de péréquation de la taxe professionnelle.....	1 295 703
0005	Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la dotation de compensation de la taxe professionnelle .....	19 104 328
0006	Prélèvement sur les recettes de l'État au profit du fonds de compensation pour la T.V.A.....	21 800 000
0007	Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la compensation d'exonérations de taxe d'habitation et de taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties et de droits de mutations à titre onéreux de fonds de commerce .....	8 350 000
0008	Dotation élu local.....	250 000
	Totaux pour le 1.....	153 298 860
	2. <i>Prélèvements sur les recettes de l'État au profit des Communautés européennes</i>	
0001	Prélèvement sur les recettes de l'État au profit du budget des Communautés européennes.....	90 800 000
	<b>RÉCAPITULATION GÉNÉRALE</b>	
	<b>A. - Recettes fiscales</b>	
	1. <i>Produit des impôts directs et taxes assimilées</i> .....	535 163 000
	2. <i>Produit de l'enregistrement</i> .....	65 345 000
	3. <i>Produit du timbre et de l'impôt sur les opérations de bourse</i> .....	12 410 000
	4. <i>Droits d'importation, taxe intérieure sur les produits pétroliers et divers produits de douanes</i> .....	155 080 000
	5. <i>Produit de la taxe sur la valeur ajoutée</i> .....	648 423 000
	6. <i>Produit des contributions indirectes</i> .....	38 600 000
	7. <i>Produit des autres taxes indirectes</i> .....	2 580 000
	Totaux pour la partie A.....	1 457 601 000
	<b>B. - Recettes non fiscales</b>	
	1. <i>Exploitations industrielles et commerciales et établissements publics à caractère financier</i> .....	17 844 000
	2. <i>Produits et revenus du domaine de l'État</i> .....	51 466 900
	3. <i>Taxes, redevances et recettes assimilées</i> .....	20 039 200
	4. <i>Intérêts des avances, des prêts et dotations en capital</i> .....	5 454 000
	5. <i>Retenues et cotisations sociales au profit de l'État</i> .....	22 419 800
	6. <i>Recettes provenant de l'extérieur</i> .....	2 156 500
	7. <i>Opérations entre administrations et services publics</i> .....	788 100
	8. <i>Divers</i> .....	57 126 500
	Totaux pour la partie B.....	177 295 000
	<b>C. - Fonds de concours et recettes assimilées</b>	
	1. <i>Fonds de concours et recettes assimilées</i> .....	»
	<b>D. - Prélèvements sur les recettes de l'État</b>	
	1. <i>Prélèvements sur les recettes de l'État au profit des collectivités locales</i> .....	- 153 298 860
	2. <i>Prélèvements sur les recettes de l'État au profit des Communautés européennes</i> .....	- 90 800 000
	Totaux pour la partie D.....	- 244 098 860
	<b>Total général</b> .....	<b>1 390 797 140</b>

## II. - BUDGETS ANNEXES

NUMÉRO de la ligne	DÉSIGNATION DES RECETTES	ÉVALUATIONS pour 1994 (en milliers de francs)
<b>Aviation civile</b>		
<b>1<sup>re</sup> SECTION. - EXPLOITATION</b>		
7003	Redevances de navigation aérienne.....	5 044 000 000
7004	Autres prestations de service.....	216 391 000
7006	Ventes de produits et marchandises.....	2 259 400
7007	Recettes sur cessions.....	14 727 844
7008	Autres recettes d'exploitation.....	47 559 997
7009	Recettes affectées.....	626 502 000
7100	Variation des stocks.....	»
7200	Productions immobilisées.....	»
7400	Subventions d'exploitation.....	265 000 000
7600	Produits financiers.....	29 400 000
7700	Produits exceptionnels.....	»
	Total recettes brutes de fonctionnement.....	6 245 840 241
	Total recettes nettes de fonctionnement.....	6 245 840 241
<b>2<sup>e</sup> SECTION. - OPÉRATIONS EN CAPITAL</b>		
9100	Autofinancement (virement de la section Exploitation).....	961 400 000
9201	Recettes sur cessions (capital).....	»
9202	Recettes sur fonds de concours.....	»
9300	Diminution de stocks constatée en fin de gestion.....	»
9700	Produit brut des emprunts.....	780 000 000
9900	Autres recettes en capital.....	»
	Total.....	1 741 400 000
	Prélèvement sur fonds de roulement.....	»
	Totaux recettes brutes en capital.....	1 741 400 000
<i>A déduire :</i>		
	Autofinancement (virement de la section Exploitation).....	- 961 400 000
	Total recettes nettes en capital.....	780 000 000
	<b>Total recettes nettes</b> .....	<b>7 025 840 241</b>
<b>Imprimerie nationale</b>		
<b>1<sup>re</sup> SECTION. - EXPLOITATION</b>		
7000	Vente de produits fabriqués, prestations de service, marchandises.....	2 044 100 000
7100	Variation des stocks (production stockée).....	»
7200	Production immobilisée.....	»
7500	Autres produits de gestion courante.....	1 768
7600	Produits financiers.....	6 000 000
7700	Produits exceptionnels.....	»
7800	Reprises sur amortissements et provisions.....	»
	Total recettes brutes de fonctionnement.....	2 050 101 768
<i>A déduire :</i>		
	Reprises sur amortissements et provisions.....	»
	Total recettes nettes de fonctionnement.....	2 050 101 768
<b>2<sup>e</sup> SECTION. - OPÉRATIONS EN CAPITAL</b>		
9100	Reprise de l'excédent d'exploitation.....	22 019 856
9300	Diminution de stocks constatée en fin de gestion.....	»
9800	Amortissements et provisions.....	131 000 000
9900	Autres recettes en capital.....	»
	Total.....	153 019 856
	Prélèvements sur fonds de roulement.....	»
	Totaux recettes brutes en capital.....	153 019 856
<i>A déduire :</i>		
	Reprise de l'excédent d'exploitation.....	- 22 019 856
	Amortissements et provisions.....	- 131 000 000
	Total recettes nettes en capital.....	»
	<b>Total recettes nettes</b> .....	<b>2 050 101 768</b>

NUMÉRO de la ligne	DÉSIGNATION DES RECETTES	ÉVALUATIONS pour 1994 (en milliers de francs)
<b>Journaux officiels</b>		
<b>1<sup>er</sup> SECTION. - EXPLOITATION</b>		
7000	Vente de produits fabriqués, prestations de services, marchandises.....	778 253 943
7100	Variation des stocks (production stockée).....	»
7200	Production immobilisée.....	»
7400	Subventions d'exploitation.....	»
7500	Autres produits de gestion courante.....	5 500 000
7600	Produits financiers.....	»
7700	Produits exceptionnels.....	3 000 000
7800	Reprises sur amortissements et provisions.....	»
	Total recettes brutes de fonctionnement.....	786 753 943
	<i>A déduire :</i>	
	Reprises sur amortissements et provisions.....	»
	Total recettes nettes de fonctionnement.....	786 753 943
<b>2<sup>e</sup> SECTION. - OPÉRATIONS EN CAPITAL</b>		
9100	Reprise de l'excédent d'exploitation.....	66 617 359
9300	Diminution des stocks constatée en fin de gestion.....	»
9800	Amortissements et provisions.....	13 000 000
9900	Autres recettes en capital.....	»
	Total.....	79 617 359
	Prélèvement sur fonds de roulement.....	2 882 641
	Totaux recettes brutes en capital.....	82 500 000
	<i>A déduire :</i>	
	Reprise de l'excédent d'exploitation.....	- 66 617 359
	Amortissements et provisions.....	- 13 000 000
	Total recettes nettes en capital.....	2 882 641
	<b>Total recettes nettes</b> .....	<b>789 636 584</b>
<b>Légion d'honneur</b>		
<b>1<sup>er</sup> SECTION. - EXPLOITATION</b>		
7001	Droits de chancellerie.....	1 366 000
7002	Pensions et trousseaux des élèves des maisons d'éducation.....	4 708 330
7003	Produits accessoires.....	573 750
7400	Subventions.....	113 743 336
7900	Autres recettes.....	»
	Total recettes brutes de fonctionnement.....	120 391 416
	Total recettes nettes de fonctionnement.....	120 391 416
<b>2<sup>e</sup> SECTION. - OPÉRATIONS EN CAPITAL</b>		
9100	Reprise de l'excédent d'exploitation.....	»
9800	Amortissements et provisions.....	19 350 000
9900	Autres recettes en capital.....	»
	Total.....	19 350 000
	Prélèvement sur fonds de roulement.....	»
	Totaux recettes brutes en capital.....	19 350 000
	<i>A déduire :</i>	
	Reprise de l'excédent d'exploitation.....	»
	Amortissements et provisions.....	- 19 350 000
	Total recettes nettes en capital.....	»
	<b>Total recettes nettes</b> .....	<b>120 391 416</b>
<b>Ordre de la Libération</b>		
<b>1<sup>er</sup> SECTION. - EXPLOITATION</b>		
7400	Subventions.....	3 843 540
7900	Autres recettes.....	»
	Total recettes brutes de fonctionnement.....	3 843 540
	Total recettes nettes de fonctionnement.....	3 843 540
<b>2<sup>e</sup> SECTION. - OPÉRATIONS EN CAPITAL</b>		
9100	Reprise de l'excédent d'exploitation.....	»
9800	Amortissements et provisions.....	»
	Total.....	»

NUMÉRO de la ligne	DÉSIGNATION DES RECETTES	ÉVALUATIONS pour 1994 (en milliers de francs)
	Prélèvement sur fonds de roulement.....	»
	Totaux recettes brutes en capital.....	»
	<i>A déduire :</i>	
	Reprise de l'excédent d'exploitation.....	»
	Amortissements et provisions.....	»
	Total recettes nettes en capital.....	»
	<b>Total recettes nettes</b> .....	<b>3 843 540</b>
	<b>Monnaies et médailles</b>	
	<b>1<sup>er</sup> SECTION. - EXPLOITATION</b>	
7000	Vente de produits fabriqués, prestations de services, marchandises.....	685 167 696
7100	Variations des stocks (production stockée).....	»
7200	Production immobilisée.....	»
7400	Subvention.....	28 217 000
7500	Autres produits de gestion courante.....	»
7600	Produits financiers.....	»
7700	Produits exceptionnels.....	»
7800	Reprises sur amortissements et provisions.....	»
	Total recettes brutes de fonctionnement.....	713 384 696
	<i>A déduire :</i>	
	Reprises sur amortissements et provisions.....	»
	Total recettes nettes de fonctionnement.....	713 384 696
	<b>2<sup>e</sup> SECTION. - OPÉRATIONS EN CAPITAL</b>	
9100	Reprise de l'excédent d'exploitation.....	»
9300	Diminution de stocks constatée en fin de gestion.....	»
9800	Amortissements et provisions.....	26 530 270
9900	Autres recettes en capital.....	»
	Total.....	26 530 270
	Prélèvement sur fonds de roulement.....	»
	Totaux recettes brutes en capital.....	26 530 270
	<i>A déduire :</i>	
	Reprise de l'excédent d'exploitation.....	»
	Amortissements et provisions.....	- 26 530 270
	Total recettes en capital.....	»
	<b>Total recettes nettes</b> .....	<b>713 384 696</b>
	<b>Prestations sociales agricoles</b>	
	<b>1<sup>er</sup> SECTION. - EXPLOITATION</b>	
70-31	Cotisations prestations familiales (art. 1062 du code rural).....	2 063 000 000
7032	Cotisations AVA (art. 1123 a et 1003-8 du code rural).....	1 482 000 000
7033	Cotisations AVA (art. 1123 b et c et 1003-8 du code rural).....	3 006 000 000
7034	Cotisations AMEXA (art. 1106-6 du code rural).....	7 694 000 000
7035	Cotisations d'assurance veuvage.....	47 000 000
7036	Cotisations d'assurance volontaire et personnel.....	2 000 000
7037	Cotisations de solidarité (art. 15 de la loi n° 80-502 du 4 juillet 1990 d'orientation agricole).....	297 000 000
7038	Cotisations acquittées dans les départements d'outre-mer (art. 1106-20, 1142-10 et 1142-20 du code rural).....	63 000 000
7039	Imposition additionnelle à l'impôt foncier non bâti.....	55 000 000
7040	Taxe sur les céréales.....	360 000 000
7041	Taxe sur les graines oléagineuses.....	57 000 000
7042	Taxe sur les betteraves.....	179 000 000
7043	Taxe sur les farines.....	317 000 000
7044	Taxe sur tabacs.....	364 000 000
7045	Taxe sur les produits forestiers.....	0
7046	Taxe sur les corps gras alimentaires.....	639 000 000
7047	Prélèvement sur le droit de consommation sur les alcools.....	127 000 000
7048	Cotisations assises sur les polices d'assurance automobile.....	381 000 000
7049	Cotisation incluse dans la taxe sur la valeur ajoutée.....	15 938 000 000
7050	Versement du Fonds national de solidarité.....	5 172 000 000
7051	Remboursement de l'allocation aux adultes handicapés.....	597 000 000
7052	Versements à intervenir au titre de la compensation des charges entre les régimes de base de sécurité sociale obligatoires.....	29 280 000 000

NUMÉRO de la ligne	DÉSIGNATION DES RECETTES	ÉVALUATIONS pour 1994 (en milliers de francs)
7053	Contribution de la Caisse nationale des allocations familiales au financement des prestations familiales servies aux non-salariés agricoles.....	1 956 000 000
7054	Subvention du budget général : contribution au financement des prestations familiales servies aux non-salariés agricoles.....	»
7055	Subvention du budget général : solde.....	18 674 000 000
7056	Versement à intervenir au titre de l'article L. 651-1 du code de la sécurité sociale.....	»
7057	Recettes diverses.....	»
7058	Prélèvement sur le fonds de roulement.....	»
	Total recettes brutes de fonctionnement.....	88 750 000 000
	<b>Total recettes nettes de fonctionnement.....</b>	<b>88 750 000 000</b>

## III. - COMPTES D'AFFECTATION SPÉCIALE

NUMÉRO de la ligne	DÉSIGNATION DES COMPTES	ÉVALUATION DES RECETTES POUR 1994		
		Opérations à caractère définitif (en francs)	Opérations à caractère temporaire (en francs)	Total (en francs)
	<i>Fonds national pour le développement des adductions d'eau</i>			
01	Produit de la redevance sur les consommations d'eau.....	485 000 000	»	485 000 000
02	Annuités de remboursement des prêts.....	»	»	»
03	Prélèvement sur le produit du pari mutuel.....	475 000 000	»	475 000 000
04	Recettes diverses ou accidentelles.....	»	»	»
	Totaux.....	960 000 000	»	960 000 000
	<i>Fonds forestier national</i>			
01	Produit de la taxe forestière.....	312 000 000	»	312 000 000
02 et 03	Remboursement des prêts pour reboisement.....	»	37 500 000	37 500 000
04 et 05	Remboursement des prêts pour équipement et protection de la forêt.....	»	71 000 000	71 000 000
06	Remboursement des prêts pour éviter le démembrement et les coupes abusives.....	»	1 500 000	1 500 000
07	Recettes diverses ou accidentelles.....	10 000 000	»	10 000 000
08	Produit de la taxe papetière.....	»	»	»
09	Produit de la taxe de défrichement des surfaces en nature de bois ou de forêts.....	50 000 000	»	50 000 000
	Totaux.....	372 000 000	110 000 000	482 000 000
	<i>Soutien financier de l'industrie cinématographique et de l'industrie des programmes audiovisuels</i>			
01	Produit de la taxe additionnelle au prix des places dans les salles de spectacles cinématographiques.....	467 000 000	»	467 000 000
02	Remboursement de prêts.....	»	»	»
03	Remboursement des avances sur recettes.....	»	15 000 000	15 000 000
04	Prélèvement spécial sur les bénéfices résultant de la production, de la distribution ou de la représentation de films pornographiques ou d'incitation à la violence.....	200 000	»	200 000
05	Taxe spéciale sur les films pornographiques ou d'incitation à la violence produits par des entreprises établies hors de France.....	»	»	»
06	Contribution des sociétés de programme.....	»	»	»
07	Taxe et prélèvement sur les sommes encaissées par les sociétés de télévision au titre de la redevance, de la diffusion des messages publicitaires et des abonnements.....	537 200 000	»	537 200 000
08	Taxe sur les encaissements réalisés au titre de la commercialisation des vidéogrammes.....	60 000 000	»	60 000 000
09	Recettes diverses ou accidentelles.....	1 500 000	»	1 500 000
10	Contribution du budget de l'Etat.....	»	»	»
11	Taxe et prélèvement sur les sommes encaissées par les sociétés de télévision au titre de la redevance, de la diffusion des messages publicitaires et des abonnements.....	805 800 000	»	805 800 000
12	Taxe sur les encaissements réalisés au titre de la commercialisation des vidéogrammes.....	»	»	»
13	Remboursement des avances.....	»	1 200 000	1 200 000
14	Recettes diverses ou accidentelles.....	»	»	»
	Totaux.....	1 871 700 000	16 200 000	1 887 900 000

NUMÉRO de la ligne	DÉSIGNATION DES COMPTES	ÉVALUATION DES RECETTES POUR 1994		
		Opérations à caractère définitif (en francs)	Opérations à caractère temporaire (en francs)	Total (en francs)
<b>Fonds de soutien aux hydrocarbures ou assimilés</b>				
01	Produit de la taxe.....	220 000 000	»	220 000 000
02	Remboursement d'aides.....	80 000 000	»	80 000 000
03	Recettes diverses ou accidentelles.....	»	»	»
	Totaux.....	300 000 000	»	300 000 000
<b>Fonds de secours aux victimes de sinistres et calamités</b>				
01	Recettes.....	»	»	»
<b>Compte d'emploi de la taxe parafiscale affectée au financement des organismes du secteur public de la radiodiffusion sonore et de la télévision</b>				
01	Produit de la redevance.....	10 070 000 000	»	10 070 000 000
02	Recettes diverses ou accidentelles.....	»	»	»
	Totaux.....	10 070 000 000	»	10 070 000 000
<b>Fonds national du livre</b>				
01	Produit de la redevance sur l'édition des ouvrages de librairie.....	22 000 000	»	22 000 000
02	Produit de la redevance sur l'emploi de la reprographie.....	88 000 000	»	88 000 000
03	Recettes diverses ou accidentelles.....	»	»	»
	Totaux.....	110 000 000	»	110 000 000
<b>Fonds national pour le développement du sport</b>				
01	Produit du prélèvement sur les enjeux du Loto sportif.....	0	»	0
02	Produit du prélèvement sur les sommes mises au Loto national.....	0	»	0
03	Partie du produit du prélèvement sur les sommes engagées au pari mutuel sur les hippodromes et hors les hippodromes.....	36 000 000	»	36 000 000
04	Excédent du produit de la taxe spéciale sur les débits de boissons et sur les dépenses d'indemnisation.....	33 000 000	»	33 000 000
05	Remboursement des avances consenties aux associations sportives.....	»	»	»
06	Recettes diverses ou accidentelles.....	»	»	»
07	Produit du prélèvement sur les sommes mises sur les jeux de loterie instan- tanés.....	0	»	0
08	Produit du prélèvement sur les sommes mises sur les jeux exploités en France métropolitaine par la Française des Jeux.....	781 000 000	»	781 000 000
	Totaux.....	850 000 000	»	850 000 000
<b>Fonds pour la participation des pays en développement aux ressources des grands fonds marins</b>				
01	Produit de la redevance sur les ressources des grands fonds marins.....	»	»	»
<b>Fonds national des haras et des activités hippiques</b>				
01	Produit du prélèvement élevage sur les sommes engagées au pari mutuel sur les hippodromes.....	40 600 000	»	40 600 000
02	Produit du prélèvement élevage sur les sommes engagées au pari mutuel urbain.....	721 400 000	»	721 400 000
03	Produit des services rendus par les haras nationaux.....	56 000 000	»	56 000 000
04	Produit des ventes d'animaux, sous-produits et matériels.....	1 700 000	»	1 700 000
05	Recettes diverses ou accidentelles.....	»	»	»
	Totaux.....	819 700 000	»	819 700 000
<b>Fonds national pour le développement de la vie associative</b>				
01	Partie du produit du prélèvement sur les sommes engagées au pari mutuel sur les hippodromes et hors les hippodromes.....	26 000 000	»	26 000 000
02	Recettes diverses ou accidentelles.....	»	»	»
	Totaux.....	26 000 000	»	26 000 000
<b>Fonds pour l'aménagement de l'Île-de-France</b>				
01	Produit de la taxe sur les bureaux.....	1 420 000 000	»	1 420 000 000
02	Participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics	»	»	»

NUMÉRO de la ligne	DÉSIGNATION DES COMPTES	ÉVALUATION DES RECETTES POUR 1994		
		Opérations à caractère définitif (en francs)	Opérations à caractère temporaire (en francs)	Total (en francs)
03	Produit de cessions .....	»	»	»
04	Recettes diverses .....	»	»	»
	Totaux .....	1 420 000 000	»	1 420 000 000
	<i>Actions en faveur du développement des départements, des territoires et des collectivités territoriales d'outre-mer</i>			
01	Bénéfices nets de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer .....	100 000 000	»	100 000 000
02	Bénéfices nets de l'Institut d'émission d'outre-mer .....	50 000 000	»	50 000 000
03	Recettes diverses ou accidentelles .....	»	»	»
	Totaux .....	150 000 000	»	150 000 000
	<i>Comptes d'affectation des produits de cessions de titres du secteur public</i>			
01	Produit des ventes par l'État de titres, de parts ou de droits de société réalisées à l'occasion d'opérations comportant une cession au secteur privé d'une participation au capital d'une entreprise du secteur public .....	5 000 000 000	»	5 000 000 000
	Totaux pour les comptes d'affectation spéciale .....	21 949 400 000	126 200 000	22 075 600 000

## IV. - COMPTES DE PRÊTS

NUMÉRO de la ligne	DÉSIGNATION DES RECETTES	ÉVALUATION pour 1993 (en francs)
01	<i>Prêts du Trésor à des Etats étrangers et à la Caisse française de développement</i>	
	Recettes .....	200 000 000
01	Remboursements de prêts du Trésor .....	805 000 000
02	Remboursements de prêts à la Caisse française de développement .....	157 000 000
	<i>Avances du Trésor consolidées par transformation en prêts du Trésor</i>	
01	Recettes .....	1 000 000
	<i>Prêts du Trésor à des États étrangers pour la consolidation de dettes envers la France</i>	
01	Recettes .....	1 000 000 000
	Total pour les comptes de prêts .....	2 163 000 000

## V. - COMPTES D'AVANCES DU TRÉSOR

NUMÉRO de la ligne	DÉSIGNATION DES RECETTES	ÉVALUATION pour 1993 (en francs)
	<i>Avances aux collectivités et établissements publics, territoires, établissements et États d'outre-mer</i>	
01	Recettes .....	14 000 000 000
01	Avances de l'article 70 de la loi du 31 mars 1932 .....	34 000 000
	Collectivités et établissements publics ; Territoires et établissements d'outre-mer ; États liés à la France par une convention de trésorerie.	
02	Avances de l'article 14 de la loi du 23 décembre 1946 .....	»
	Départements et communes ; Territoires et établissements d'outre-mer.	
03	Avances de l'article 34 de la loi du 31 décembre 1953 (avances spéciales sur recettes budgétaires) .....	»
	Territoires et établissements d'outre-mer ; États liés à la France par une convention de trésorerie.	
04	Avances au territoire de la Nouvelle-Calédonie (fiscalité nickel) .....	»
	<i>Avances sur le montant des impositions revenant aux départements, communes, établissements et divers organismes</i>	
01	Recettes .....	275 200 000 000

NUMÉRO de la ligne	DÉSIGNATION DES RECETTES	ÉVALUATION pour 1993 (en francs)
	<i>Avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics</i>	
01	Avances aux budgets annexes.....	»
02	Avances à l'agence centrale des organismes d'intervention dans le secteur agricole au titre des besoins temporaires de préfinancement des dépenses communautaires.....	»
03	Avances aux autres établissements publics nationaux et services autonomes de l'État.....	»
04	Avances à des services concédés ou nationalisés ou à des sociétés d'économie mixte.....	»
05	Avances à divers organismes de caractère social.....	»
	<i>Avances à des particuliers et associations</i>	
01	Avances aux fonctionnaires de l'État pour l'acquisition de moyens de transport.....	67 000 000
02	Avances aux agents de l'État pour l'amélioration de l'habitat.....	14 000 000
03	Avances aux associations participant à des tâches d'intérêt général.....	»
04	Avances aux agents de l'État à l'étranger pour la prise en location d'un logement.....	9 000 000
	<b>Total pour les comptes d'avances du Trésor .....</b>	<b>289 324 000 000</b>

Le Gouvernement a déposé un amendement n° A-4, ainsi libellé :

« I. - Dans l'état A, modifier les évaluations de recettes comme suit :

**« I. - BUDGET GÉNÉRAL**

**« A. - Recettes fiscales**

« 1. *Produit des impôts directs et taxes assimilées*

« - ligne 0001 "Impôt sur le revenu" : majorer de 170 millions de francs.

« 5. *Produit de la taxe sur la valeur ajoutée*

« - ligne 0071 "Taxe sur la valeur ajoutée" : minorer de 30 millions de francs.

**« 6. *Produit des contributions indirectes***

« - ligne 0081 "Droits de consommation sur les tabacs et taxe sur les allumettes et les briquets" : minorer de 140 millions de francs.

**« B. - Recettes non fiscales**

**« 8. *Divers***

« - ligne 0899 "Recettes diverses" : majorer de 1 500 millions de francs.

« II. - Le paragraphe I de l'article 25 est remplacé par les dispositions suivantes :

« I. - Pour 1994, les ressources affectées au budget évaluées dans l'état A annexé à la présente loi, les plafonds des charges et l'équilibre général qui en résulte, sont fixés aux montants suivants :

(En millions de francs.)

	RESSOURCES	DÉPENSES ordinaires civiles	DÉPENSES civiles en capital	DÉPENSES militaires	TOTAL des dépenses à caractère définitif	PLAFOND des charges à caractère temporaire	SOLDE
<b>A. - Opérations à caractère définitif</b>							
<b>Budget général</b>							
Ressources brutes.....	1 392 297	1 342 564					
<i>A déduire :</i>							
Remboursements et dégrèvements d'impôts.....	221 001	221 001					
Ressources nettes.....	1 171 296	1 121 563	88 927	242 551	1 463 041		
Comptes d'affectation spéciale.....	21 949	13 775	8 013	»	21 788		
Totaux du budget général et des comptes d'affectation spéciale.....	1 193 245	1 135 338	96 940	242 551	1 474 829		
<b>Budgets annexes</b>							
Aviation civile.....	7 026	5 284	1 741		7 026		
Imprimerie nationale.....	2 050	1 897	153		2 050		
Journaux officiels.....	790	707	83		790		
Légion d'honneur.....	120	101	19		120		
Ordre de la Libération.....	4	4	»		4		
Monnaies et médailles.....	713	687	27		713		
Prestations sociales agricoles.....	88 750	88 750	»		88 750		
Totaux des budgets annexes.....	99 453	97 430	2 023		99 453		
<b>Solde des opérations définitives de l'Etat (A).....</b>							<b>- 281 584</b>
<b>B. - Opérations à caractère temporaire</b>							
<b>Comptes spéciaux du Trésor</b>							
Comptes d'affectation spéciale.....	126					156	
Comptes de prêts.....	2 163					16 018	
Comptes d'avances.....	289 324					295 049	
Comptes de commerce (solde).....	»					- 111	
Comptes d'opérations monétaires (solde).....	»					- 213	
Comptes de règlement avec les gouvernements étrangers (solde)	»					70	
Totaux (B).....	291 613					310 969	
<b>Solde des opérations temporaires de l'Etat (B).....</b>							<b>- 19 356</b>
<b>Solde général (A + B).....</b>							<b>- 300 940</b>

La parole est à M. le ministre.

**M. Nicolas Sarkozy, ministre du budget.** S'agissant de l'article d'équilibre, cet amendement de coordination prévoit un prélèvement de 1,5 milliard de francs sur différents fonds gérés par la Caisse des dépôts et consignations, ce qui permet de ramener le déficit budgétaire à 300,9 milliards de francs.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Christian Poncelet, président de la commission des finances.** Monsieur le président, la commission a émis un avis favorable sur l'amendement du Gouvernement. Son objet est de rééquilibrer le budget, pour limiter le déficit qui est apparu à la suite de l'acceptation par le Gouvernement de différentes propositions des sénateurs ; nous l'en félicitons et l'en remercions.

La commission s'est néanmoins interrogée sur la provenance des 1 500 millions de francs au titre des recettes diverses. Vous venez de le confirmer, monsieur le ministre : il s'agit de prélèvements effectués sur les fonds de réserve de la Caisse des dépôts et consignations.

Voilà qui m'étonne quelque peu en tant que représentant du Sénat au sein du conseil de surveillance de cette haute institution financière. C'est aujourd'hui seulement que je prends connaissance de ce prélèvement, alors que le conseil de surveillance s'est réuni il y a vingt-quatre heures. Peut-être le directeur général était-il informé des intentions du Gouvernement ; mais il ne nous en a pas informés.

Depuis fort longtemps, M. Chinaud, alors rapporteur général, avait exprimé dans un rapport le désir que soit engagée une réforme de la Caisse des dépôts et consignations.

A défaut d'engager une réforme importante, il est urgent de prendre les mesures nécessaires pour conforter les pouvoirs du conseil de surveillance. Il est inadmissible que les membres d'une institution si importante soient placés devant le fait accompli et ne soient pas informés d'un prélèvement de 1 500 millions de francs par le Gouvernement dans un secteur aussi important que le secteur social.

Je tiens à élever une protestation contre cette manière d'agir.

**M. Roger Chinaud.** Je demande la parole contre l'amendement.

**M. le président.** La parole est à M. Chinaud.

**M. Roger Chinaud.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, vous ne serez pas surpris que je sois en communion de pensée avec M. le président de la commission sur ce point. Parmi ses lourdes tâches, il lui revient de représenter le Sénat au sein du conseil de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations. J'ai moi-même exercé cette fonction pendant trois ans. C'est pourquoi je tiens à m'élever contre la manière d'agir du Gouvernement.

Comme M. Poncelet s'est excellemment exprimé, je n'insisterai que sur un point, monsieur le ministre.

Lors du discours de présentation de la politique du Gouvernement – il s'agissait au demeurant d'un excellent discours, comme la politique que je soutiens d'ailleurs, il n'y a aucune ambiguïté de ma part – M. le Premier ministre avait clairement annoncé que le fonctionnement de la Caisse des dépôts et consignations. Par la même, on éviterait les incidents multipliés par vos prédécesseurs, monsieur le ministre ! On ponctionne, et toujours au dernier moment, un jour la Caisse des dépôts et consignations, un autre jour France Télécom !

**M. Paul Loridant.** Vous faites pareil !

**M. Roger Chinaud.** Monsieur le ministre, il est urgent d'engager cette réforme, quelle que soit la prudence dont il faille faire preuve pour améliorer le fonctionnement de cette institution après tous les errements et les dépassements que le Sénat a d'ailleurs bien voulu sanctionner à plusieurs reprises sur ma proposition. Ainsi, la contribution légitime qu'elle peut être amenée à apporter aux finances de l'Etat répondrait à certaines règles et ses différentes missions – elles sont indispensables à la conduite des finances publiques dans leur ensemble – seraient clairement définies.

C'est la seule raison pour laquelle j'ai pris la parole contre l'amendement. Vous en comprenez le sens. N'ayez aucune crainte quant à mon vote sur le projet de budget.

Monsieur le ministre, c'est une affaire très importante. La majorité a pris des engagements. Il est temps de prendre des dispositions. On ne peut plus laisser la Caisse des dépôts et consignations fonctionner ainsi. Les risques d'errements sont toujours possibles, à telle enseigne que même les gouvernements y participent !

**M. Paul Loridant.** Je demande la parole.

**M. le président.** Je ne puis vous la donner, monsieur Loridant. En effet, en application de la décision du bureau en date du 28 mai 1986, aucune explication de vote n'est admise dans le cadre de la procédure du vote unique.

Le vote sur l'article 25 et l'état A annexé est réservé.

Nous avons terminé l'examen des articles constituant la première partie du projet de loi de finances pour 1994.

**M. Jean Arthuis, rapporteur général.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur général.

**M. Jean Arthuis, rapporteur général.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, nous voilà donc parvenus au terme de la discussion des articles de la première partie du projet de loi de finances pour 1994.

En près de quarante heures de débat, le Sénat aura examiné 327 amendements. Il en a adopté quarante et un, trente-huit si l'on prend en compte la seconde délibération.

Les dispositions que nous avons adoptées se traduisent par une aggravation modérée du déficit, qui est passé de 301 milliards de francs à 302,4 milliards de francs, dans un premier temps, puis à 300,9 milliards de francs à la suite du prélèvement de un milliard de francs opéré sur les fonds de la Caisse des dépôts et consignations et qui a suscité des observations de la part de MM. Poncelet et Chinaud.

Compte tenu de l'importance des modifications apportées cette nuit, le Gouvernement a réduit l'incidence du déficit grâce à une augmentation de certaines recettes non fiscales.

Cette nuit, nous avons reporté au 1<sup>er</sup> septembre 1994 l'application de la taxe sur les salaires versés par La Poste.

L'un des principaux points d'achoppement de ce budget était l'effort de rigueur demandé aux collectivités locales. Nous avons eu conscience que le Gouvernement se trouvait dans une situation particulièrement difficile due à la dégradation sans précédent des finances publiques. Telle est la raison pour laquelle nous nous sommes ralliés, pour l'essentiel, au point de vue du Gouvernement.

Mais nous avons tenu à souligner à quel point les collectivités locales jouent un rôle essentiel en matière d'investissements, d'initiative et de relance de l'activité économique. Elles sont, en effet, le premier investisseur public, pour un montant qui s'est élevé à 170 milliards de francs en 1993. Si l'année 1994 sera dure pour l'Etat, elle le sera également pour elles.

L'allègement de l'impôt sur le revenu est sans doute une excellente mesure. D'ailleurs, nous la soutenons. Mais nous voulons mettre en garde le Gouvernement contre d'éventuelles contradictions. Il ne faut pas que cet allègement se traduise par une augmentation des impôts locaux.

Le Gouvernement a bien voulu entendre nos arguments, et nous avons pu ainsi adapter les articles 20 à 23 relatifs aux collectivités territoriales. Il a bien voulu admettre notre point de vue en acceptant de réintroduire la croissance dans le calcul du taux de progression de la dotation globale de fonctionnement.

Il a également accepté de reporter à 1997 la réduction du taux de compensation de la taxe à la valeur ajoutée. Je remercie le Gouvernement de cette décision car la perspective de la réduction de ce taux risquait de ralentir les investissements des collectivités territoriales en 1994 et de compromettre l'objectif de croissance de 1,4 p. 100.

Le Gouvernement a également bien voulu entendre nos arguments en rétablissant l'indexation de la dotation spéciale pour le logement des instituteurs.

S'agissant de la dotation de compensation de la taxe professionnelle, nous avons accepté de limiter à 1994 le dispositif arrêté par l'Assemblée nationale. Les commissions des finances des deux assemblées, dès le mois de janvier prochain, procéderont, en relation étroite avec le Gouvernement, à des simulations. Il importe de trouver, pour 1995, une solution plus satisfaisante. Il doit être bien clair que ce dispositif est exceptionnel. Il représente la contribution des collectivités locales au rétablissement de l'équilibre des finances publiques.

En matière agricole, nous avons adopté, sur proposition du Gouvernement, un ensemble de dispositions qui traduisent les engagements pris à l'égard des agriculteurs.

Il en va ainsi de l'extension de l'exonération de la taxe spéciale sur les conventions d'assurances au profit des contrats d'assurance agricole. Le coût de ce dispositif n'est pas négligeable puisqu'il atteint 235 millions de francs.

Il en va également ainsi de la majoration du taux de remboursement de la TVA pour les agriculteurs soumis au régime réel simplifié. Le talent et la persuasion de notre collègue M. du Luart et la bienveillance de M. le ministre du budget ont permis d'élever à 150 000 francs le plafond d'imputation des déficits agricoles sur d'autres revenus.

Enfin, nous avons obtenu la « conjugalisation » de l'abattement résultant de l'adhésion à un centre de gestion agréé.

Nous avons pu résoudre de manière satisfaisante les problèmes du Fonds national pour le développement du sport, le FNDS, du Fonds forestier national et du Fonds national pour le développement des adductions d'eau, le FNDAE.

S'agissant du FNDS, le Gouvernement s'est engagé, comme en 1993, à assurer 850 millions de francs de recettes en 1994. L'amendement proposé par le Gouvernement assoit les recettes du fonds sur un prélèvement de 2,3 p. 100 sur l'ensemble des activités de La Française des Jeux.

Ainsi, le FNDS se verra doté de ressources pérennes infiniment moins aléatoires que celles dont il disposait jusqu'à présent puisqu'elles dépendaient de jeux ciblés dont le succès populaire tendait à s'estomper.

Je tiens à rendre hommage à la persévérance de notre collègue M. Lesein, qui a attendu les petites heures du matin pour nous faire partager sa conviction.

Les comptes du Fonds forestier national étaient en péril. Mais grâce à la compréhension du Gouvernement - je l'en remercie - et sans doute à la vive insistance de MM. Poncelet, Delong, du Luart et Marini, ces comptes parviendront à l'équilibre.

Enfin, les moyens du FNDAE progressent, sur la suggestion de MM. Oudin et du Luart, de 80 millions de francs grâce à deux centimes de prélèvement supplémentaire par mètre cube.

Je tiens également à souligner l'adoption de dispositions en faveur des départements et territoires d'outre-mer. M. Lagourgue a bien voulu souligner ces heureuses avancées.

Il en va ainsi, sur la suggestion de M. Loueckhote, de l'extension de la réduction pour investissement dans les départements d'outre-mer aux souscriptions du capital de SCPI. Il en va également ainsi de la modification de la reprise de la déduction pour investissement dans les départements d'outre-mer due à l'initiative de M. de Raincourt.

Le Sénat a également voulu compléter et amplifier le dispositif en faveur de la relance du logement.

Monsieur le ministre, vous avez bien voulu retenir, sur notre suggestion, l'extension aux grosses réparations, dont le montant est supérieure à 30 000 francs, de l'avantage fiscal prévu à l'article 6.

De même, nous avons adopté un amendement de M. Lambert, qui a été repris par la commission des finances, étendant aux donataires l'obligation de détenir pendant cinq ans un bien ayant été exonéré des droits de mutation lors de la donation.

Sur la suggestion de M. Marini, le Sénat a adopté un article additionnel permettant d'imputer les déficits fonciers sur le revenu global dans le cas de démembrement résultant de successions ou de donations irrévocables entre vifs.

De même, il a adopté un amendement permettant d'exonérer les plus-values de cession d'un logement lorsque le produit de la vente est affecté à l'acquisition d'un autre logement, sous réserve que cette opération intervienne entre le 25 novembre 1993 et le 31 décembre 1994.

Le Gouvernement a accepté de repousser au 1<sup>er</sup> septembre 1994 l'application de la taxe sur les salaires versés par La Poste.

Je ne voudrais pas terminer cet inventaire à la Prévert sans citer l'augmentation du montant du remboursement de la créance liée à la suppression du décalage d'un mois de TVA, qui passera de 5 p. 100 à 10 p. 100 dès le début de l'année 1994. Il s'agit d'un supplément de trésorerie, pour les entreprises, de l'ordre de 3 milliards de francs. Je tiens, monsieur le ministre, à vous remercier.

Enfin, je n'oublierai pas M. Dailly, dont l'ingéniosité a permis de résoudre le problème des avances de droits d'enregistrement que les huissiers de justice doivent consentir à l'Etat, avances qui, bien souvent, ne sont pas honorées par les justiciables.

Je tiens également à évoquer l'amendement proposé par M. Bonnet. Il met en effet un terme à une situation assez extravagante, puisque les hôtels « quatre étoiles » connaissent une situation très difficile au regard de la TVA. Grâce à cet amendement, cette injustice prend fin.

J'ai certainement omis un certain nombre de dispositions et je vous prie de bien vouloir m'en excuser. Notre débat a certes été long, mais il a été riche. Je ne puis qu'être l'interprète de la commission des finances pour remercier M. le ministre du budget et également M. le ministre chargé des relations avec le Sénat, qui a été présent parmi nous presque en permanence.

Je vous remercie, messieurs les ministres, d'avoir toujours été à l'écoute de nos préoccupations, de nous avoir réservé un accueil attentif et d'avoir fait preuve d'une grande compréhension face à nos problèmes. Je rends hommage à votre sens du dialogue et à la qualité des rapports que vous avez entretenus avec le Sénat.

Je ne voudrais pas oublier de remercier vos collaborateurs, monsieur le ministre du budget, qui ont été à notre disposition pour écouter nos souhaits et nos préoccupations. Leur disponibilité et leur ouverture d'esprit nous ont été particulièrement précieuses.

Je remercie le président et tous mes collègues de la commission des finances, ainsi que l'ensemble des sénateurs qui ont participé à ces travaux pendant près de quarante heures.

Je salue tout particulièrement l'abnégation des membres de la Haute Assemblée, qui sont les porteparole des collectivités territoriales. Sans revenir sur les économies que nous avons décidées, je voudrais dire – il faut que ce soit bien clair – que les collectivités territoriales ne sont pas des lieux où l'on dilapide les crédits publics !

Une sorte de présomption, de procès, dont j'ignore les raisons, serait entretenu par Bercy à l'encontre des collectivités territoriales. Il faut conjurer cette hypothèse et il ne faut plus jamais que pèse cette suspicion peu agréable.

Les collectivités territoriales – j'insiste sur ce point – sont gérées avec un souci constant d'économie et d'efficacité. Elles ont même, cette année, consenti un effort tout particulier parce qu'elles sont confrontées à des difficultés sans précédent. C'est vrai pour l'Etat, c'est vrai pour la protection sociale, c'est vrai aussi, malheureusement, pour les collectivités territoriales.

Je remercie les présidents de séance qui ont veillé à ce que nos débats se déroulent en bon ordre.

Je remercie les administrateurs de la commission des finances et l'ensemble des collaborateurs du Sénat, tout particulièrement ceux de la séance, qui, jusqu'au petit matin, ont fait preuve de la plus exquise courtoisie.

Au moment où s'engage l'examen des crédits, alors que les rapporteurs spéciaux s'apprentent à prendre le relais, à tous, j'exprime un grand merci. (*Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants, ainsi que de l'Union centriste.*)

**M. Christian Poncelet**, président de la commission des finances. Très bien !

#### Vote sur l'ensemble de la première partie

**M. le président.** Avant de mettre aux voix l'ensemble de la première partie du projet de loi de finances pour 1994, je vais donner la parole à ceux de nos collègues qui me l'ont demandée pour expliquer leur vote.

J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 10 novembre 1993 par la conférence des présidents, chacun des groupes dispose de quinze minutes pour ces explications de vote.

La parole sera successivement à MM. Ernest Cartigny, Jean Clouet, Emmanuel Hamel, Robert Vizet, Jacques Habert, Bernard Laurent et Jean-Pierre Masseret.

La parole est à M. Cartigny.

**M. Ernest Cartigny.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, ce débat fut un échange véritable, un échange d'informations, d'expériences et d'opinions, accompagné d'une volonté d'aboutir. M. le Premier ministre avait souhaité un débat fondé sur un esprit de rigueur et de responsabilité ; il en fut ainsi.

Je salue aujourd'hui cette initiative qui vient consolider, s'il en était besoin, l'esprit volontariste et courageux dont vous-même, monsieur le ministre du budget, avez fait preuve devant nous.

Nous avons, à l'évidence, lors de ce débat, dépassé la litanie pour tenir le cap de la responsabilité, ainsi que je l'avais souhaité lors de la discussion générale, soutenue, comme nous l'avait rappelé M. le Premier ministre, par un espoir raisonnable qui nous encouragera à poursuivre notre travail de réforme et la mise en place des conditions d'une croissance durable.

Nous vous avons engagé, monsieur le ministre du budget, à rechercher la maîtrise parfaite des dépenses publiques et nous reconnaissons bien volontiers qu'il est difficile de réduire les déficits tout en mobilisant les énergies productrices ; les longues heures de débat que nous avons vécues cette nuit en témoignent.

Vous nous avez répondu et donné satisfaction sur ce point. Votre effort de redressement s'inscrira dans la durée et permettra la réduction des prélèvements obligatoires.

A cet égard, vous proposerez au Parlement un projet de loi d'orientation relatif au redressement des finances publiques et prévoyant un retour progressif du déficit budgétaire à 2,5 p. 100 du PIB en 1997.

A cet effort, vous associerez les collectivités locales s'agissant du contrôle des dépenses de la sécurité sociale qui ne pourront progresser encore longtemps à un rythme supérieur à celui des dépenses de l'Etat.

Ainsi, si l'on en croit ce à quoi vous vous êtes engagé – je n'ai aucune raison de ne pas vous croire – l'effort décrit permettra d'accentuer le soutien de l'activité par l'identification de marges nouvelles d'action dans un contexte où les recettes n'évoluent guère.

Ces efforts consentis ou négociés – la nuit passée en est l'illustration – la volonté manifestée, notamment par nos collègues MM. François Lesein et Paul Girod, ainsi que l'attention appliquée et assidue du Gouvernement témoignent de l'extraordinaire volonté que nous partageons tous de donner à la France les moyens d'une politique ambitieuse.

Vous irez – je vous y incite – encore plus loin dans la maîtrise des dépenses de l'Etat ; c'est d'ailleurs l'un des objectifs assignés à la mission que le Gouvernement vient de confier à la Cour des comptes.

L'Etat devra pouvoir, à l'avenir, assumer ses responsabilités essentielles et poursuivre son soutien apporté à l'économie renaissante.

Pour ce faire, monsieur le ministre, vous souhaitez que tous s'associent au rétablissement de nos finances publiques, notamment les collectivités locales.

Vous nous avez rappelé votre volonté de dialogue, et la création de la mission d'études des relations financières, confiée à M. Delafosse, est révélatrice.

Sur ce point, j'aimerais encore une fois insister sur une réflexion qui conduira à la poursuite de la décentralisation au titre, tant de la répartition des responsabilités que de la collecte des ressources. Ce n'est que dans cette voie que nous découvrirons les clefs de relations financières satisfaisantes et équilibrées.

Vous nous avez présenté, enfin, une politique de réforme qui tend à favoriser la reprise de notre économie. Chacun doit assumer ses responsabilités dans la gestion de la société et de l'économie.

S'il s'agit véritablement de réformer notre système de prélèvement et de redistribution, notre politique sociale et l'ensemble de notre fiscalité, alors nous vous suivrons.

Cependant, vous avez raison, monsieur le ministre, il est facile de vouloir réformer sans jamais rien proposer de concret, d'être généreux quand les recettes baissent ou d'innover sans l'aide de la croissance.

C'est bien pourquoi il convient de ne plus fuir l'action, ne plus adapter, mais de réformer, de ne plus collectionner les amendements sans fin, cela pour, enfin, libérer les Français et nos entreprises de textes qui les désespèrent.

Je vous l'accorde, le Gouvernement agit. Mais nous lui demanderons davantage. Nous lui demanderons des mesures énergiques et les moyens, à terme, d'en éviter de plus brutales et de plus douloureuses.

C'est la condition pour que notre pays devienne, chaque jour, un espace de liberté et de progrès reposant sur une économie qui se développera encore de façon régulière et équilibrée.

Ces objectifs, la France a les moyens de les atteindre.

Son potentiel de développement, le dynamisme et l'efficacité de nos entreprises la situent, encore aujourd'hui, avantageusement sur la scène économique mondiale.

Apportons-lui la confirmation de nos ambitions.

Monsieur le ministre, comme telle est leur conviction, à la quasi-unanimité, les sénateurs du Rassemblement démocratique et européen vous apporteront leur soutien en votant l'ensemble de la première partie du projet de loi de finances pour 1994.

Nos efforts eussent été vains sans le concours, l'aide éclairée et déterminante de la commission des finances, de son président et de son rapporteur général. Je tiens à les remercier chaleureusement comme je remercie nos présidents de séance, qui, toujours avec patience, parfois avec la fermeté nécessaire à nos débats, nous ont permis de travailler, malgré des conditions souvent difficiles.

Je remercie infiniment les collaborateurs et les personnels du Sénat qui, pas une seconde, n'ont ménagé leur peine pour nous assister avec beaucoup de dévouement. *(Applaudissements sur certaines travées du RDE, ainsi que sur les travées de l'Union centriste, des Républicains et Indépendants et du RPR.)*

**M. le président.** La parole est à M. Clouet.

**M. Jean Clouet.** Tout au long de l'examen de ce budget, en commission des finances comme en séance publique, nous n'avons pu, monsieur le ministre, que nous féliciter de votre ouverture d'esprit à l'égard des propositions qui vous ont été faites. De surcroît, chacun a pu mesurer votre remarquable pugnacité et apprécier avec quelle loyauté, voire quelle abnégation, vous avez su assumer le poids des charges inhérentes à vos difficiles fonctions ministérielles.

**M. Roger Chinaud.** Très bien !

**M. Jean Clouet.** Certes, vous avez souvent engagé l'avenir, mais le présent, hérité d'un passé dévastateur, ne vous laissait qu'une bien faible marge de manœuvre.

Dès le printemps, ce que l'on peut appeler le plan Balladur a montré la détermination et le sérieux de l'action gouvernementale en même temps que le souci d'inscrire celle-ci dans la durée.

Ainsi, le présent budget permettra de poursuivre le redressement du pays, de rétablir les comptes publics, de relancer l'activité et de combattre le chômage.

Dès cet automne, certains indices significatifs ont pu être enregistrés qui permettent d'espérer une reprise de l'activité dans certains secteurs parmi lesquels on relève, notamment, celui des logements anciens.

La réduction du déficit, dont vous avez fait l'une de vos priorités, nous paraît, comme à vous, essentielle. Postulant une régression des appels publics au marché, elle contribuera à la détente des taux, qui, à son tour, soulagera le poids de la dette.

Bien entendu, le problème des ressources des collectivités locales s'est trouvé au premier rang des préoccupations des sénateurs, qui en sont les représentants les plus attentifs. Ils ont accepté sans joie, mais conscients de la nécessité d'une certaine solidarité nationale, de porter leur part des déficits engendrés par dix années de gestion qui ont naufragé l'économie française.

**M. Claude Estier.** Assez avec cela !

**M. Emmanuel Hamel.** Il faut bien le rappeler, puisque c'est la vérité !

**M. Jean Clouet.** Leur tâche, déjà bien difficile, va s'en trouver encore alourdie. Le seuil de rupture n'est plus très éloigné.

C'est pourquoi les échanges, parfois tendus, qu'a suscités cette importante partie du projet de loi de finances ont confirmé qu'il allait falloir, dans les meilleurs délais, réfléchir à l'avenir de la fiscalité locale. Vous devriez nous en reparler au printemps. Nous y comptons.

S'agissant des résultats des travaux que le Sénat a conduits sur les autres dispositions du projet de loi, il faut noter particulièrement la refonte du barème de l'impôt sur le revenu et l'allègement fiscal qu'elle induit pour une majorité de Français, les mesures d'exonération des plus-values de SICAV monétaires dont le produit sera réinvesti dans l'achat d'un logement ou dans les entreprises et qui participent efficacement à l'effet de relance. Le Sénat a d'ailleurs rendu ce dernier dispositif plus performant en ouvrant aux grosses réparations et en portant à deux mois le délai d'utilisation du produit de cession des SICAV monétaires.

Cette amorce d'une politique d'allègement de la fiscalité d'Etat était indispensable pour sa crédibilité à l'avenir. Elle est, de surcroît, courageuse, eu égard aux contraintes qui sont les vôtres cette année, monsieur le ministre.

Novatrice, pour ne pas dire révolutionnaire, telle a été la révision des services votés dans le cadre de la maîtrise des dépenses publiques. Le président de la commission des finances a su décrire à cette occasion « l'indispensable réforme de l'Etat » dont a besoin le pays.

Enfin, nous vous en donnons acte, vous avez pu sauvegarder les missions souveraines de l'Etat. Nous aurons d'ailleurs l'occasion, au cours de l'examen de la partie du projet de loi de finances relative aux dépenses, de nous exprimer sur les orientations que vous avez choisies.

Dans le domaine agricole maintenant, des avancées importantes ont été obtenues. Nous ne pouvons que nous en féliciter. Certains des amendements déposés par le

Gouvernement se sont inscrits dans la ligne des légitimes aspirations du monde agricole, aux valeurs duquel notre assemblée est spécialement attachée.

Sur le dossier du Fonds forestier national, outil essentiel de notre politique forestière, une solution de financement plus équitable et, surtout, pérenne, a pu être dégagée. Notre groupe, qui a pris une grande part dans l'heureuse issue de ce débat, s'en félicite pleinement.

Nous retenons, par ailleurs, avec satisfaction que l'intégration des déficits dans l'assiette des cotisations sociales agricoles, réclamée par la profession depuis 1990, fera partie d'un futur projet de loi sur l'agriculture.

Nous relevons enfin que des moyens supplémentaires ont été accordés au Fonds national de développement des adductions d'eau. Ainsi seront mieux assurées ses missions, notamment la lutte contre la vétusté des réseaux.

Sur l'ensemble de ces dossiers, on ne saurait trop souligner l'action décisive du président de la commission, M. Christian Poncelet, du rapporteur général, M. Jean Arthuis, et de M. Roland du Luart, toujours attentif aux préoccupations du monde des finances. C'est vrai.

**M. Jean Clouet.** C'est donc, monsieur le ministre, lucidement et en témoignage de confiance à votre égard comme à l'égard du Gouvernement que le groupe des Républicains et Indépendants vous apportera son soutien et votera la première partie de ce projet de budget.

Je tiens, pour terminer, à exprimer notre gratitude à tous ceux et à toutes celles qui ont contribué à mener à bien une tâche exceptionnellement difficile, au premier rang desquels il convient de citer le président et le rapporteur général de la commission des finances. Avec autorité et compétence, ils ont fait en sorte que la première partie de ce projet de loi de finances puisse refléter, de façon constructive, les préoccupations profondes de la Haute Assemblée et son désir de servir l'intérêt national. Leur grande efficacité devait être soulignée et chacun doit leur en savoir gré. (*Applaudissement sur les travées des Républicains et Indépendants, du RPR, de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE*).

**M. le président.** La parole est à M. Hamel.

**M. Emmanuel Hamel.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le texte de la première partie du projet de loi de finances pour 1994 tel qu'il ressort des travaux du Sénat a été sensiblement amélioré dans le cadre du double objectif que s'est fixé le Gouvernement : la maîtrise des dépenses publiques et la relance de l'activité économique.

Ces améliorations ont permis de démontrer, tout au cours de nos débats, la forte cohésion existant entre la majorité sénatoriale et le Gouvernement.

Monsieur le ministre, vous avez su entendre la voix des parlementaires de votre majorité, de même que vous écoutiez toujours avec attention les propos critiques des sénateurs de l'opposition.

Vous avez accompli un grand effort pour répondre aux attentes de la majorité qui vous soutient. Vous avez ainsi conforté notre confiance dans l'action du gouvernement auquel vous avez l'honneur d'appartenir. Soyez-en vivement remercié.

Je souhaite personnellement que le brio dont vous avez fait montre, l'écoute attentive qui fut la vôtre et la résistance physique extraordinaire dont vous avez apporté la preuve durant ces heures passées sans discontinuer dans l'hémicycle accroissent votre autorité au sein du Gouvernement.

En effet, vous nous avez montré que vous étiez non pas simplement un ministre des finances ayant, par vocation, pour préoccupation fondamentale les finances publiques et l'équilibre budgétaire, mais également un homme à l'écoute des préoccupations de nos concitoyens et considérant le budget, non comme une fin, mais simplement comme un ensemble de moyens au service d'une politique de progrès et du rayonnement de la France dans le monde.

**M. Jean Chérioux.** Très bien !

**M. Emmanuel Hamel.** Nous nous félicitons qu'un certain nombre d'amendements présentés par notre groupe aient reçu un accueil favorable.

Ainsi, en matière de logement et de bâtiment, l'exonération de l'imposition des plus-values, lorsque des cessions sont réalisées en vue d'acquérir une résidence principale, constitue une contribution significative à la relance d'un secteur qui en a bien besoin.

Répondant à des initiatives de membres de notre groupe, ainsi que des autres groupes de la majorité sénatoriale, le Gouvernement a pris un certain nombre d'engagements.

Je pense, notamment, à la mobilisation du capital de proximité en faveur des petites et moyennes entreprises, qui devra être intégrée au projet de loi relatif à l'initiative individuelle que nous examinerons lors de la prochaine session.

Je pense également au projet de loi prévoyant un dispositif complet d'aide aux entreprises, actuellement en préparation au ministère des entreprises et du développement économique.

Le secteur de l'agriculture, pilier séculaire de l'économie de notre pays - vous l'avez rappelé en termes particulièrement éloquents - mais qui traverse une période si difficile, n'a pas été oublié par la Haute Assemblée et nous nous réjouissons, monsieur le ministre, que vous ayez accepté de relever à 150 000 francs le plafond en deçà duquel les déficits provenant d'exploitations agricoles peuvent être imputés sur le revenu global.

Sur l'initiative du Gouvernement, le Sénat a, par ailleurs, adopté les dispositions résultant des récentes conférences agricoles. Par l'allègement des charges fixes des exploitations et le relèvement des retraites les plus faibles des chefs d'exploitation, la compétitivité de notre agriculture va être améliorée, d'autant qu'à cela s'ajoute l'intégration des déficits éventuels d'exploitation, pour leur valeur réelle, dans l'assiette des contributions.

Toutes ces mesures, qui font suite aux déclarations de M. le Premier ministre, de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche, ainsi que de vous-même, monsieur le ministre, recueillent, bien entendu, notre soutien ; nous vous remercions de les avoir inscrites au Sénat dans le projet de loi de finances et ce, moins de quinze jours après la rencontre du Gouvernement avec les dirigeants agricoles, le 15 novembre dernier. Lorsque vous faites une promesse, on sait qu'elle sera rapidement tenue !

Comment ne pas revenir sur nos débats relatifs au Fonds forestier national et aux métiers du bois ? Ce fonds, essentiel à l'avenir de la forêt française, n'était plus à même de remplir ses missions fondamentales en raison de l'érosion continue, ces dernières années, de ses recettes.

Nombre de nos collègues, notamment MM. Delong et du Luart, ont exprimé leurs inquiétudes et leurs craintes légitimes devant cette évolution. Les mesures que vous nous avez proposées, monsieur le ministre, permettent de sauver le Fonds forestier national. Les forestiers, les professionnels français de la filière du bois, mais aussi les élus

français des zones forestières ne l'oublieront pas et sauront que c'est grâce à votre décision que le Fonds forestier national, si menacé avant nos débats, pourra renaître dans l'espérance.

Enfin, s'agissant des finances locales, l'étroite collaboration dans laquelle ont travaillé le Gouvernement et la majorité parlementaire est une nouvelle illustration de l'ouverture d'esprit dont vous avez su faire preuve, monsieur le ministre, sur un sujet particulièrement délicat et sensible, et qui a suscité tant de débats.

Les propositions de synthèse de la commission des finances ont permis à la Haute Assemblée, après une réflexion approfondie, de voter un texte garantissant à la fois les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales et la nécessaire participation de ces dernières à l'effort global de la nation imposé par la situation de la France.

Les collectivités locales ne seront pas écartées du retour de la croissance ; le mécanisme que nous avons adopté pour le calcul de la dotation globale de fonctionnement permettra d'intégrer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1995, la moitié du taux de croissance constatée.

Nous nous félicitons que la désindexation de la dotation spéciale pour le logement des instituteurs ait été supprimée et que la réforme du fonds de compensation pour la TVA soit reportée, afin de permettre de ne pas changer les règles du jeu applicables en cette matière avant la fin du mandat des maires actuellement en fonction.

Les débats relatifs au fonds de péréquation de la taxe professionnelle ont été fructueux.

Ils ont permis de limiter pour 1994 les effets du texte qui avait été adopté par l'Assemblée nationale. Nous sommes confiants dans l'avenir et nous savons que le Gouvernement prendra les mesures nécessaires afin que la réforme des finances locales, appelée de leurs vœux par le président et le si brillant rapporteur général de la commission des finances, soit menée avec une volonté de simplification, de lisibilité et de transparence.

Ce projet de budget, ne l'oublions pas, a été élaboré dans un contexte économique national et international difficile. Le devoir des parlementaires - c'est aussi, monsieur le ministre, le devoir du Gouvernement - est de rappeler plus souvent et avec plus de fermeté aux Françaises et aux Français l'ampleur de la dette et des déficits que la nouvelle majorité a trouvés au mois de mars dernier, lorsque, à leur demande, elle a repris la charge du Gouvernement de la France.

Après le succès de l'emprunt Balladur, après la fiscalisation des allocations familiales, après la reprise des privatisations, couronnées du succès que l'on sait, ce projet de budget se situe dans la suite logique du collectif budgétaire que vous nous aviez présenté en juin dernier.

Sur l'océan des dangers qui nous menacent - crise économique, chômage, tension sociale, guerre en Yougoslavie, faim dans le monde, incertitudes sur l'avenir de l'ex-URSS, instabilité au Maghreb - la barre de notre pays est tenue fermement par le Premier ministre. Nous soutenons son action en faveur du redressement national de la France, de l'affermissement de sa capacité de défense, du recul du chômage - priorité des priorités - du progrès social et d'une solidarité nationale plus active, notamment à l'égard des familles.

Le groupe du RPR du Sénat apportera donc son soutien au Gouvernement en votant la première partie du projet de budget. Il le fait dans l'intérêt de l'Etat, de la nation, de ses citoyens et, bien sûr aussi, des collectivités locales. (*Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Vizet.

**M. Robert Vizet.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous voici parvenus au terme de l'examen de la partie du projet de loi de finances pour 1994 relative aux recettes.

L'analyse des amendements qui ont été déposés par les différents groupes politiques est, à notre avis, fort instructive.

Notre groupe s'est attaché à interpeller le Gouvernement sur l'ensemble des questions soulevées par chacun des vingt-cinq articles de la première partie du projet de loi de finances.

C'est ainsi que nous nous sommes interrogés sur la réforme de l'impôt sur le revenu, sur la réalité de l'impôt de solidarité sur la fortune, sur la fiscalité immobilière, sur la question de la circulation de l'argent, sur le rôle des services et des entreprises publics, sur la lourde question de l'évolution du monde rural et, enfin, sur le problème des collectivités locales.

Qu'en est-il des autres groupes ?

Le comportement du groupe du RPR est significatif : quand il s'agit de l'impôt sur le revenu, ses interrogations, portent sur le taux marginal supérieur ; à propos de l'ISF, quand nous déposons sept amendements, le groupe du RPR en dépose un ; sur la transformation des SICAV monétaires en investissements locatifs, on dénombre six amendements présentés par la majorité sénatoriale et dix-neuf après l'article 6 ; s'agissant de la taxe pétrolière, les groupes communiste et socialiste ont défendu trois amendements, mais le RPR, lui, n'en a soutenu qu'un, tendant à une mesure d'exonération partielle.

Dois-je poursuivre l'énumération ?

La majorité sénatoriale et vous-même, monsieur le ministre, avez multiplié les amendements répondant aux préoccupations d'un nombre fort réduit de nos compatriotes.

Quand nous avons soulevé la question de l'immobilier, nous avons entendu les spéculateurs « aux abois », les notaires soucieux, les banquiers hésitants, tous revenus d'une aventure qui leur a déjà coûté fort cher et dont ils veulent faire payer le prix à d'autres.

Quand nous avons évoqué la situation des PME, nous avons entendu l'« angoisse » des chefs d'entreprise devant les taux d'intérêt, le poids des stocks et le ralentissement de la production.

Mais l'emploi, monsieur le ministre ?

Quand nous avons parlé des plus-values - et, qu'on le veuille ou non, c'est notre groupe qui vous a contraint à avancer sur ce terrain - vous avez énoncé une de ces contrevérités destinées à la postérité qui ne convainquent que les naïfs.

Monsieur le ministre, à qui ferez-vous croire qu'une plus-value, c'est une « dépréciation du bien professionnel » ?

Monsieur le rapporteur général, vous qui êtes un professionnel reconnu de l'expertise comptable, vous savez ce que peut être la reprise de provisions d'un bien cédé et ce que peut permettre une cession sur les plans de la marge brute et de la productivité apparente du travail !

Il n'en est pas de même pour l'emploi !

Notre pays n'a que trop souffert de ces opérations de cession de biens professionnels. Derrière ce vocable, qu'y a-t-il ? L'exemple d'Air France est, à ce titre, significatif.

En effet, que prévoyait le fameux plan de retour à l'équilibre sur lequel le ministre des transports a « mis son mouchoir » ? Il y était précisément question de céder des

actifs, c'est-à-dire le siège social, des avions, qui ne sont même pas payés en totalité, et des lignes, dont la concurrence fera son miel.

Moyennant quoi on s'endette pour payer le loyer du nouveau siège, on cesse de desservir des lignes, dites « non rentables », qui sont le marché naturel de la compagnie, on vend au privé la Servair et la chaîne des hôtels Méridien, deux sociétés pourtant bénéficiaires, et on utilise tous les outils existants pour « dégraisser » en supprimant 5 000 emplois.

Chaque fois qu'il y a cession, qu'il y ait plus-value ou non, il y a des licenciements !

Dans le « paquet-cadeau » de la cession, il y a des ouvriers qu'on met en préretraite, des techniciens dont on détruit les bureaux d'études, des cadres cantonnés au rôle de répétiteur de la logique d'entreprise.

Depuis la réforme des plus-values, on a restructuré. On connaît le résultat : 500 000 chômeurs en 1975, 3 400 000 aujourd'hui !

Quand nous avons soulevé le problème de la taxe pétrolière et de la réforme du code minier, qu'avons-nous constaté ? Qu'on ne trouvait rien d'anormal dans le fait que, *ad aeternam*, les entreprises pétrolières ne paient pas le moindre centime au titre du prélèvement exceptionnel auxquelles elles sont soumises.

Qui demande un tel effort ? Les futurs actionnaires d'Elf-Aquitaine appâtés par une incroyable zone franche ? Sûrement pas ! Ce sont plutôt les automobilistes, qui, eux, paient la facture de ce genre de cadeaux à la pompe !

Quand nous avons parlé de l'accès à la justice pour le plus grand nombre, de nouvelles difficultés se sont dressées sur notre route : nous avons alors entendu les édiles pressés de faire accepter leurs plans d'occupation des sols, les fraudeurs inquiets devant l'intelligence du corps électoral, les technocrates soucieux devant l'action des associations de quartier ou de défense de l'environnement.

Quant au plaidoyer de M. Sarkozy pour l'inégalité devant l'accès à la justice, il avait quelque chose de profondément indécent, surtout au moment où d'autres droits d'enregistrement, relatifs aux entreprises, ont été sensiblement réduits, comme le prévoit, hélas ! l'article 9.

Revenons à la question de la réforme de l'impôt sur le revenu.

Quelles ont été vos préoccupations à cet égard ? Vous avez concentré toute votre attention sur la tranche maximale d'imposition à 56,8 p. 100, que vous avez encore l'intention de réduire. M. le rapporteur général a parlé, à cette occasion, de futur « taux historique ».

Evidemment, vous avez omis de souligner que l'unification de la première tranche à 12 p. 100 faisait entrer dans le champ de l'imposition des milliers de foyers fiscaux qui auraient été exonérés si l'on avait simplement réévalué le barème de 1993.

Tout se passe selon le principe des vases communicants : on élague largement la contribution des plus hauts revenus et on récupère en bas, auprès des plus pauvres, une partie de l'allègement.

Monsieur le ministre, vous êtes maire d'une localité de la banlieue ouest qui, à elle seule, a apporté à la collectivité nationale 1,1 p. 100 du montant de l'impôt sur le revenu perçu en 1988.

**Mme Hélène Luc.** Eh oui, monsieur le ministre !

**M. Robert Vizet.** C'est le seul chiffre dont nous ayons pu disposer.

Cette contribution était supérieure à celle qui a été perçue dans soixante et onze départements du territoire métropolitain, dont, par exemple la Loire ou le Finistère.

Le revenu moyen annuel des foyers fiscaux était, à Neuilly-sur-Seine, de 275 000 francs en 1988. En tenant compte de l'évolution globale des revenus imposables, on peut estimer que la réévaluation qui a affecté le revenu de vos administrés a porté cette moyenne à 350 000 francs. Eu égard à la taille des foyers fiscaux, on peut dire que le revenu moyen par part imposable correspond à peu près à la médiane de la tranche imposée à 45 p. 100.

Pour une ville comme Saint-Ouen, où le revenu annuel moyen était, en 1988, inférieur à 65 000 francs, la réévaluation amène les foyers concernés aux marges de la tranche à 12 p. 100.

Nous l'avons dit, votre barème pénalise les plus bas revenus et atténue la charge fiscale pesant sur les plus hauts.

Le titulaire d'un revenu annuel de 47 900 francs, seuil de la tranche imposée à 12 p. 100, paiera, *a priori*, 2 060 francs d'impôt, alors qu'il en était dispensé avec l'ancien barème.

Quant au contribuable célibataire imposé au seuil de la tranche maximale, il aurait payé, selon le barème de 1993 révisé, 96 743 francs d'impôt. Avec le nouveau barème, il devra acquitter 94 910 francs, soit une diminution de 1,9 p. 100.

Voilà donc deux résultats bien contrastés du nouveau barème : une augmentation de 2 060 francs du montant de l'impôt dans un cas, celui des salariés dont les revenus sont compris entre le SMIC et 120 p. 100 du SMIC, et une baisse de 1 833 francs dans l'autre, pour des revenus de 30 000 francs mensuels.

Monsieur le ministre, vous n'êtes pas le ministre du budget de la France, vous êtes le ministre du budget des « grandes familles » !

**Mme Hélène Luc.** Ecoutez bien, monsieur le ministre !

**M. Robert Vizet.** La famille, parlons-en !

En 1991, sur 14 296 000 foyers imposés, 9 728 000, soit 68 p. 100, comptaient une à deux parts, en termes de calcul du quotient familial. Les foyers de deux parts et demie ou de trois parts constituaient 28 p. 100 des foyers imposés.

La véritable portée de votre mesure est donc toute relative. Les célibataires - notamment les jeunes salariés résidant encore chez leurs parents - les mères ou pères célibataires - soit près de 500 000 foyers en 1991 - les retraités isolés, les couples sans enfant vont lourdement payer la facture de votre réforme.

Véritable escroquerie intellectuelle, l'application de la décote, des réductions d'impôt et de l'intégration des minorations va même faire payer des impôts à ceux qui n'en payaient pas !

Dois-je préciser que, en 1991, 60 p. 100 des foyers fiscaux de deux parts et demie ou plus ne payaient pas d'impôt ? Pour ces « familles », comme l'on dit, de toute façon, il n'y aura pas de baisse de l'impôt !

En fait, monsieur le ministre, votre baisse ne concerne vraiment que les 7 p. 100 de foyers à revenus élevés, qui se plaignent auprès de vous de payer 49 p. 100 de l'impôt total.

Je n'épiloguerai pas inutilement sur l'intéressant débat relatif aux collectivités locales, que nous avons tous apprécié ; il est vrai que tout le monde ici est concerné.

Vous avez été contraint, monsieur le ministre, de céder pour partie sur certains aspects, notamment en matière de DGF et de FCTVA.

Le tout a été défini alors même que les dispositions transposées de la loi réformant la DGF inspiraient la rédaction des articles 20 à 23.

Je donne rendez-vous aux membres de la commission mixte paritaire, ou à l'Assemblée nationale en deuxième lecture, pour que soient maintenus les acquis obtenus par le Sénat, grâce aux efforts conjugués des sénateurs communistes et des autres sénateurs conscients des difficultés des collectivités locales et de leurs habitants.

Nous nous sommes fait l'écho, en cette occasion, de l'importante manifestation de l'association nationale des élus communistes et républicains du 23 octobre dernier et des préoccupations exprimées unanimement au congrès de l'Association des maires de France.

Notre position de principe demeure : s'attaquer aux finances locales, c'est toujours, en bout de chaîne, s'attaquer aux Français dans leur grande majorité, s'attaquer au service public, au droit au logement, au droit à l'enseignement, à l'accès à la culture et, en somme, à la qualité de la vie.

Votre budget donne la priorité au capital, au patrimoine accaparé par quelques-uns. Il témoigne d'une ignorance des besoins sociaux, de votre désintérêt devant la pauvreté - et ce n'est pas l'inqualifiable débat sur les dons mené autour de l'article 3 qui a pu contribuer à en faire percevoir la gravité - devant les révoltes du monde du travail, de la création et de la jeunesse, devant le désespoir des paysans et du monde rural.

Cela fait beaucoup !

Sont ainsi dévoilés les choix de classe qui ont inspiré la rédaction du présent projet de loi de finances.

Nous ne voterons pas votre projet de budget, monsieur le ministre. Il n'est pas bon. Il ne résoudra pas les problèmes du pays. Il n'offre aucune garantie pour que soient créés les emplois qu'attendent les chômeurs, construits les logements qu'attendent les sans-abri, ouvertes les classes qu'attendent nos enfants.

C'est une tout autre action qu'il faut mener. Nous nous y emploierons avec les Français, acteurs de plus en plus présents du mouvement social.

Déjà, des reculs vous ont été imposés : vous avez dû retirer le plan « Attali-Bosson » concernant Air France ; vous avez dû repousser l'application du droit commun pour La Poste et France Télécom ; vous avez dû négocier avec les étudiants, inquiets pour leurs études et leurs universités ; vous avez dû reculer devant la détermination des agents d'EDF et de GDF.

Vous avez dû, en outre, accéder aux revendications du monde rural et vous engager à un débat sur le GATT.

La résistance s'amplifie ; elle pourrait demain, vous contraindre à réviser vos orientations.

**Mme Paulette Fost.** Absolument !

**M. Robert Vizet.** Tout cela prouve qu'une autre politique, plus respectueuse des aspirations de la population, peut être définie.

Ce sera le rôle du groupe communiste et apparenté du Sénat d'y contribuer, notamment à travers des propositions concrètes que nous verserons au débat, afin d'assurer aux collectivités territoriales des moyens financiers répondant à la satisfaction des besoins de leur population.

C'est ainsi que nous demandons, comme nous l'avons précisé dans nos amendements, que les collectivités territoriales bénéficient des mêmes conditions de remboursement de la TVA que les entreprises, que leur principale dotation, la DGF, cesse d'être revue chaque année à la baisse, que la caisse de retraite de leurs personnels ne soit plus utilisée comme une tirelire de l'État, que le taux d'intérêt de leurs emprunts ne dépasse pas celui de l'inflation, que leurs investissements - qui constituent les trois

quarts des investissements publics du pays - soient plus soutenus que par l'actuelle et dérisoire dotation d'équipement de 2 p. 100.

Il est évident que nous ne pourrons voter la première partie du projet de loi de finances pour 1994. Quant à la seconde partie, elle nous donnera l'occasion de poursuivre notre combat pour faire avancer des solutions novatrices, de nature à répondre à l'aspiration des Françaises et des Français à mieux vivre en se rassemblant pour changer le cours de la politique de notre pays. *(Très bien ! et applaudissements sur les travées communistes.)*

**M. le président.** La parole est à M. Habert.

**M. Jacques Habert.** Dans un contexte financier dont nous connaissons maintenant tous les sombres aspects, révélés depuis quelques mois seulement, le Gouvernement ne pouvait évidemment présenter pour 1994 un budget qui nous donne entière satisfaction.

Aussi, au cours des quatre journées et des longues nuits qui viennent de s'écouler, les amendements ont été particulièrement nombreux et n'ont pas émané seulement des deux groupes de l'opposition.

En effet, même au sein de la majorité qui soutient le Gouvernement, nous aurions souhaité que plusieurs points puissent être modifiés. Je pense, par exemple, à l'article sur la taxe professionnelle, au titre de laquelle l'État a prévu de récupérer 2,6 milliards de francs sur les collectivités locales ; nombreux sont ceux qui se sont exprimés très vivement sur ce point.

Dans ce cas comme dans d'autres, nous regrettons que le Gouvernement n'ait pu changer sa position. Mais nous ne pouvons non plus ignorer les pénibles obligations d'une rigueur, hélas ! nécessaire et bien souvent incontournable.

Néanmoins, vous avez accepté, monsieur le ministre du budget, un nombre non négligeable des amendements proposés, et il faut vous en remercier.

Nos collègues des départements ruraux, par exemple, ont tout particulièrement apprécié la réduction durable des charges pesant sur les exploitants agricoles, l'exonération des taxes sur les contrats d'assurance, l'extension du dégrèvement de la taxe foncière sur les propriétés non bâties des jeunes agriculteurs et le relèvement, de 115 000 francs à 150 000 francs, du plafond des revenus sur lesquels peuvent s'imputer les déficits agricoles.

A un moment où le sport a pris une importance considérable dans notre société, les sénateurs non inscrits avaient présenté des amendements visant à favoriser les petits clubs ou les sociétés sportives et à développer l'éducation physique à l'école.

C'est avec satisfaction que nous avons vu le Gouvernement déposer, au cours de la nuit dernière, un amendement instaurant, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1994, un prélèvement uniforme de 2,3 p. 100 sur l'ensemble des opérations de la Française des jeux, destiné à renforcer le fonds national pour le développement du sport. Ce fonds pourra ainsi bénéficier de recettes qui s'élèveront, l'an prochain, à 850 millions de francs ; nous nous en réjouissons.

Ces décisions heureuses, dont je pourrais donner d'autres exemples, montrent que, en dépit des difficultés actuelles et de l'aggravation du déficit budgétaire, le Gouvernement, après nous avoir écoutés avec patience et attention, a accepté la quasi-totalité des propositions faites par notre commission des finances, qu'il faut féliciter pour l'excellent travail qu'elle a accompli, sous l'autorité de son président et du rapporteur général.

Vous devez également être remercié, monsieur le ministre, pour votre constante présence, pour votre sens

du dialogue, pour la clarté de vos explications et pour votre compréhension. Vous avez accepté, je le répète, tous les amendements présentés par M. le rapporteur général, à deux exceptions près, ainsi que bien d'autres propositions émanant de divers groupes ou même provenant d'initiatives individuelles.

Dans ces conditions, les sénateurs non inscrits, à une exception près, apporteront leur soutien au Gouvernement et voteront la première partie du projet de loi de finances pour 1994 telle qu'elle résulte des travaux du Sénat. (*Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants, de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

**M. le président.** La parole est à M. Laurent.

**M. Bernard Laurent.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la discussion des articles de la première partie du projet de loi de finances pour 1994 a permis, à la fois, au Gouvernement d'explicitier ses objectifs et à la Haute Assemblée de faire entendre sa voix.

Le budget qui nous est présenté, dans un contexte particulièrement difficile, est bien orienté et positif à bien des égards.

Nous souscrivons aux objectifs du Gouvernement qui consistent à réformer et à alléger l'impôt sur le revenu, à soutenir l'activité économique, particulièrement le secteur du bâtiment, à simplifier la fiscalité de l'épargne, à réorienter celle-ci en direction des secteurs les plus productifs, à contenir dans les limites très strictes les dépenses de fonctionnement, à limiter le déficit budgétaire, à redéployer les crédits en faveur des missions régaliennes de l'Etat, la sécurité, la justice, ainsi qu'en faveur de l'aménagement du territoire.

Tout cela doit se traduire par un plus pour l'économie, et, à terme, un moins pour le chômage.

La voix du Sénat a été entendue, notamment en matière de concours financiers de l'Etat aux collectivités locales.

S'il est normal de faire participer celles-ci à l'effort généralisé de rigueur, il n'en demeure pas moins que les régions, les départements et les communes ont et auront à faire face à des difficultés financières de plus en plus grandes.

Si l'on réduit leurs dotations, elles seront obligées soit de réduire leurs capacités d'investissement, ce qui ne pourrait que nuire à l'activité économique, soit d'augmenter la fiscalité locale.

Cela, non seulement, serait défavorable à l'évolution des prélèvements obligatoires, qui, dans notre pays - chacun le sait -, sont déjà bien lourds, mais, de plus, aurait des conséquences fâcheuses sur le niveau de la consommation, et je ne parle pas des réactions hostiles qui se manifesteraient envers les collectivités locales, qu'une fois de plus on montrerait du doigt.

Il reste, malgré tout - j'espère de tout mon cœur qu'on y arrivera un jour! -, à entreprendre une véritable réforme du financement des collectivités locales...

**M. Christian Poncelet, président de la commission des finances.** Ah oui! C'est urgent!

**M. Bernard Laurent.** ... et, surtout, de leur fiscalité.

Nous avons, jusqu'à présent, tenté de procéder par-ci par-là à quelques modifications, quelques améliorations; mais il faut prendre le taureau par les cornes.

En 1947, lorsque je suis devenu maire de ma commune, la fiscalité communale était simple; un maire un peu éveillé s'y retrouvait. Aujourd'hui, particulière-

ment dans le monde rural, plus personne ne comprend rien; avouez que, pour des élus locaux, c'est bien dommage!

**M. Christian Poncelet, président de la commission des finances.** C'est exact!

**M. Bernard Laurent.** La voix du Sénat a également été entendue en matière d'agriculture.

Les mesures proposées par le Gouvernement ne répondent certes pas à la totalité des problèmes de l'agriculture française; du moins l'aideront-elles à surmonter les conséquences prévisibles de la réforme de la PAC et celles, encore imprévisibles, d'un éventuel accord du GATT. A ce propos, je tiens à signaler que nous avons apprécié la fermeté de M. le Premier ministre.

Ce projet de budget a été établi dans des conditions particulièrement difficiles, fruits, pour une part, de la gestion socialiste. Les déficits et le montant de la dette sont élevés, le taux de croissance est faible.

Il se situe également dans un contexte international encore incertain, même si la plupart des conjoncturistes et un certain nombre d'indicateurs laissent entrevoir une reprise, qui, en tout état de cause, risque, au début, d'être modérée.

Venant après l'adoption de la loi de finances rectificative pour 1993, qui devait, en réalité, constituer une véritable loi de finances *bis*, après le lancement, en juillet dernier, d'un emprunt qui a connu un véritable succès populaire, après la réforme courageuse des retraites, la mise en œuvre progressive de la fiscalisation des allocations familiales, la reprise particulièrement réussie des privatisations, ce projet de loi de finances pour 1994 constitue la suite logique de l'action du Gouvernement et de la majorité qui le soutient.

Il démontre clairement une véritable volonté de réforme et un double souci de réduire les déficits et de favoriser la reprise économique, ainsi que la création d'emplois.

Parce qu'il fait confiance au Gouvernement pour atteindre ces objectifs, le groupe de l'Union centriste votera l'article d'équilibre de ce projet de loi de finances.

Il me reste, ainsi que l'ont fait tous ceux qui m'ont précédé à cette tribune, à vous remercier, monsieur le ministre, pour l'ouverture extraordinaire dont vous avez fait preuve à l'égard des préoccupations du Sénat, qui, d'ailleurs, sont celles du pays tout entier.

Je remercie également M. le rapporteur général, M. le président de la commission des finances, ainsi que tous ceux qui ont œuvré pour que nous aboutissions, à travers quelque 300 amendements, au texte que nous allons voter ce soir. (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, des Républicains et Indépendants, du RPR, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

**M. le président.** La parole est à M. Loridant.

**M. Paul Loridant.** Monsieur le ministre, vous vous en doutez, la tonalité de mon intervention va être un peu différente.

Notre position est claire: nous ne pouvons pas accepter cette première partie du projet de loi de finances, que nous qualifions de projet de budget en trompe-l'œil. Vous faites beaucoup dans les effets d'annonce, monsieur le ministre!

Le Gouvernement annonce un déficit prévisionnel de 300 milliards de francs. En réalité, si l'on se reporte à la loi de finances initiale de 1993, ce déficit s'élèvera à 355 milliards de francs, et encore sans compter les mesures financées directement par augmentation de la

dette, que vous dites vouloir réduire, monsieur le ministre, mais que vous avez accrue et que vous allez encore accroître, du fait de l'existence de l'emprunt Balladur, de la dette due au remboursement de la TVA, etc.

Vous nous annoncez, monsieur le ministre, des dépenses maîtrisées, en augmentation de 1,1 p. 100. En fait, cette augmentation des dépenses se situe autour de 5 p. 100, selon notre analyse.

Vous nous annoncez un allègement de l'impôt sur le revenu d'un montant de 19 milliards de francs. En réalité, les prélèvements augmenteront de plus de 100 milliards de francs, si l'on inclut les mesures que vous avez prises au cours de l'année 1993 ; je pense en particulier à la CSG.

Sous les effets d'annonce, on trouve le conservatisme, l'attentisme, bref, le libéralisme économique le plus classique. Vous cherchez à faire croire aux Français que vous êtes en train de créer un nouvel ordre économique alors que vous appliquez des recettes connues et inefficaces, malheureusement. J'ajoute que ces mesures, en la circonstance, sont peu claires.

Monsieur le ministre, votre gouvernement veut-il la relance ou le freinage de la consommation ? N'y a-t-il pas, dans l'ensemble de vos mesures, le tout et son contraire ?

M. le Premier ministre a annoncé un plan quinquennal pour l'emploi alors même que, à vingt-quatre heures près, des entreprises publiques - on ne peut imaginer qu'elles n'aient pas agi en symbiose avec leur ministre de tutelle - annonçaient des plans sociaux. Où est la cohérence, monsieur le ministre ?

Malheureusement, le chômage poursuit sa montée. Vous nous avez dit - promesse électorale - que vous le stabiliseriez à la fin de l'année 1993.

**M. Emmanuel Hamel.** On va le faire.

**M. Paul Loridant.** Maintenant, vous reculez l'échéance jusqu'à la fin de l'année 1994.

Je suis sûr, monsieur le ministre, que, l'an prochain, vous nous direz : c'est pour la fin de l'année 1995 !

**M. Emmanuel Hamel.** Non !

**M. Paul Loridant.** Car votre politique, je le pense sincèrement, ne va pas dans le bon sens.

Certains de nos collègues font état de prévisions diffusées par divers instituts. Vous me permettrez d'avoir, moi aussi, ma lecture de ces prévisions. Or je constate que le taux de croissance de 1,4 p. 100 prévu dans votre projet de loi de finances se situe systématiquement au-dessus de ceux qui sont prévus par ces instituts.

L'un de ces instituts qui ne peut être soupçonné de sympathie à l'égard de la gauche, des socialistes et de leurs alliés, je veux parler de l'Institut des études de conjoncture de l'UIMM, le patronat de la métallurgie, prévoit un taux de croissance oscillant entre 0 et 0,8 p. 100.

Ce projet de budget apparaît comme inéquitable. Je crains fort, et je le regrette, qu'il ne permette pas à notre pays de surmonter ses difficultés, parce que vous vous trompez d'objectif.

**M. Emmanuel Hamel.** Après dix ans de socialisme, il faut du temps pour redresser la barre !

**M. Claude Estier.** On ne vous a pas interrompu, monsieur Hamel !

**M. Louis Perrein.** Un peu de respect !

**M. Paul Loridant.** Permettez-moi de prendre en exemple la façon dont vous traitez les collectivités locales dans ce projet de loi de finances.

Il est vrai, et je partage sur ce point les impressions de M. le rapporteur général, qu'on sent un fond de suspicion permanente au sein du ministère des finances ...

**M. Christian Poncelet,** président de la commission des finances. Eh oui !

**M. Nicolas Sarkozy,** ministre du budget. C'est vrai ça !

**M. Jean Arthuis,** rapporteur général. Cela va cesser !

**M. Paul Loridant.** ... - il ne date pas d'aujourd'hui, monsieur le ministre, je crois bien qu'il existait auparavant - à l'égard des élus locaux, toujours soupçonnés d'être particulièrement dépensiers.

Or, monsieur le ministre, tous, à quelque groupe que nous appartenions, nous avons attiré votre attention sur le fait que la réduction des concours de l'Etat aux collectivités locales allait engendrer, bien évidemment, une hausse des impôts locaux et, surtout, un freinage des dépenses, notamment des dépenses d'investissement.

Vous annoncez, dans certains de vos discours, que vous allez relancer la consommation et l'investissement pour combattre le chômage. Mais cette augmentation de la pression fiscale locale, conséquence inéluctable et directe de votre projet de budget, ne peut qu'entraîner une baisse de la consommation, des difficultés accrues pour l'économie locale. Alors que vous parlez d'aménagement du territoire, il s'ensuivra une diminution des efforts en faveur des villes, notamment des banlieues.

Nous manquons de fonds pour accéder à ces demandes, avez-vous dit, monsieur le ministre. Il est vrai que votre projet de budget est difficile et que le contexte est, lui aussi, difficile. Il faut resserrer les budgets, avez-vous ajouté, et il importe donc que les collectivités locales fassent de même.

Certes, je reconnais que vous avez fait quelques concessions, mais la plupart d'entre elles ont un faible coût pour le budget de l'Etat.

**M. Roger Chinaud.** Tant mieux !

**M. Paul Loridant.** C'est un moyen d'enrober une potion fort amère qui renvoie finalement la responsabilité de la hausse de la fiscalité aux élus locaux.

**M. Louis Perrein.** Effectivement !

**M. Paul Loridant.** Je ne vous ferai pas injure, monsieur le ministre, en disant qu'au cours de l'examen de la première partie du projet de loi de finances dans cet hémicycle, vous avez eu un réflexe de comptable. D'ailleurs, tel est bien votre rôle, puisque vous êtes ministre du budget.

Il appartient au Gouvernement de faire des choix. La réduction de la demande et des investissements pour laquelle vous avez opté est une erreur fondamentale. En effet, notre pays a besoin d'une relance de la consommation.

Il est difficile aujourd'hui pour les ménages de consommer. Les quelques francs supplémentaires qu'ils ont obtenus au titre de l'allocation de rentrée, ils les ont consacrés en partie à l'épargne car ils ont peur du lendemain.

Les ménages qui se sont endettés pour acquérir leur logement ont du mal à renégocier les prêts qu'ils ont alors souscrits. A la suite de la réponse que vous avez faite hier à M. Paul Girod, je vous invite à prendre contact avec votre collègue M. Alphandéry. En effet, vous ferez tout, avez-vous dit, pour aider les collectivités locales à faire baisser le taux de leurs emprunts. C'est bien. Cependant, M. Alphandéry m'a dit exactement le contraire

dans cet hémicycle en ce qui concerne les ménages, se prévalant du droit du contrat, que l'on ne peut remettre en cause.

Nous considérons qu'il existait d'autres moyens. Certes, la voie n'était pas facile. Je reviens sur quelques-unes des mesures que vous avez proposées ou acceptées, car elles sont significatives.

Vous avez aidé les entreprises; c'est compréhensible dans le contexte actuel. Vous avez beaucoup aidé les propriétaires fonciers; nous avons plus de mal à le comprendre. En définitive, vous avez aidé ceux que l'on appelle les spéculateurs. En effet, exonérer de l'imposition sur les plus-values des cessions de biens immobiliers, exonérer de l'imposition sur les plus-values des cessions de titres d'OPCVM réinvestis, baisser la TVA d'entreprises bien ciblées, tout cela correspond à des choix de politique économique, mais aussi de politique sociale.

Si vous cherchiez des fonds, il y en avait. En effet, vous avez privatisé la BNP au cours de 240 francs. Or, un mois après cette privatisation, les cours de bourse fluctuent entre 280 et 290 francs.

**M. Emmanuel Hamel.** Les petits porteurs ont gagné! C'est le peuple qui gagne!

**M. Paul Loridant.** Certes, les petits porteurs ont gagné, mais les gros aussi.

**M. Claude Estier.** Ce ne sont certainement pas les petits porteurs qui ont gagné!

**M. Paul Loridant.** Au total, les aller et retour sur le titre ont représenté un bénéfice de 1 milliard de francs en un mois. Est-ce cela que vous souhaitez?

L'esprit de spéculation doit-il régner dans notre pays au moment où il faut relancer l'économie, revaloriser le travail et trouver des emplois. Vous avez chargé les salariés par vos mesures concernant la contribution sociale généralisée. Dans ces conditions, les membres du groupe socialiste et apparenté ne peuvent, bien évidemment, pas voter ce budget en trompe-l'œil, instrument d'une politique inéquitable et inadaptée à la situation de notre pays.

Pour autant, je voudrais à mon tour vous remercier, monsieur le ministre. Je reconnais votre courtoisie, votre extrême patience à notre égard et parfois à l'égard de vos amis. Je reconnais que cette patience n'exclut pas de temps à autre du mordant et un humour ravageur.

Je souhaiterais que l'opposition soit plus forte, car aujourd'hui l'essentiel de vos problèmes tiennent plutôt à des dissensions au sein de votre majorité. Nous ne désespérons pas de nous renforcer afin que demain nous puissions faire entendre notre voix plus que nous pouvons le faire aujourd'hui.

Enfin, je voudrais remercier le président, le rapporteur général et les personnels de la commission des finances, ainsi que l'ensemble du personnel du Sénat, qui a beaucoup travaillé ces jours-ci, notamment au cours des dernières heures.

En tout cas, sachez que nous serons toujours présents pour relever le défi de la défense de notre beau pays, la France! (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

**M. Nicolas Sarkozy, ministre du budget.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. Nicolas Sarkozy, ministre du budget.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, il me revient, à mon tour, de remercier chacune et chacun d'entre vous pour le débat qui nous a retenus, pendant

de nombreuses heures. Il s'agit non pas de remerciements de circonstances, mais de l'expression sincère d'un sentiment partagé, et je voudrais que chacun le comprenne.

C'est la première fois que j'ai à conduire en totalité la discussion d'un projet de loi de finances. Le collectif budgétaire du printemps était un galop d'essai. Je n'ai jamais eu l'honneur de siéger dans cette assemblée, mais toutes ces longues heures passées à vos côtés ont été extrêmement enrichissantes et m'ont beaucoup appris. Je tenais à vous en remercier.

Mes remerciements vont aussi à M. le président de la commission des finances, pour son amitié exigeante et vigilante. Je sais, parce que je bénéficie de son affection personnelle,...

**M. Christian Poncelet, président de la commission des finances.** C'est vrai!

**M. Nicolas Sarkozy, ministre du budget.** ... que je ne puis me permettre le moindre relâchement. Je vous remercie, monsieur le président de la commission, de tenter de me pousser sur tous les points et en toute circonstance à l'excellence. Je vous remercie d'inciter le Gouvernement avec la compétence qui est la vôtre, à aller jusqu'au bout de sa capacité de négociation. Croyez-bien que, là encore, j'ai beaucoup appris à vos côtés.

Monsieur le rapporteur général, j'ai été très heureux de participer à ce débat avec vous. J'ai mesuré au cours de la discussion combien, avec un peu plus d'expérience au ministère du budget, il était facile de travailler avec vous en pleine confiance, en totale collaboration et avec efficacité.

**M. Emmanuel Hamel.** Très bien!

**M. Nicolas Sarkozy, ministre du budget.** Si j'avais bénéficié de cette expérience lorsque nous avons examiné le collectif budgétaire, j'aurais mis en place dès ce moment-là cette collaboration fondée sur la confiance. Monsieur le rapporteur général, où nous arrêterons-nous, vous et moi, si nous renforçons notre confiance et notre complémentarité lors de chaque examen d'une loi de finances rectificative ou d'une loi de finances initiale? J'en viens à souhaiter de nombreux rendez-vous budgétaires.

En tout cas, j'ai apprécié votre courage, lorsque vous avez défendu les amendements et soutenu des positions.

J'ai aussi apprécié votre précision. Je suis de ceux qui, comme vous, pensent qu'un des défauts de la classe politique dans son ensemble, qu'il nous faut tous ensemble corriger, c'est d'être parfois trop vague. Le moins que l'on puisse dire, c'est que votre précision a fait merveille.

Permettez-moi également de vous remercier, mesdames, messieurs les sénateurs, à quelque groupe que vous apparteniez et quelles que soient les options politiques que vous défendez. J'ai le sentiment que nous avons été occupés par un grand débat dans lequel chacun a mis sa part avec - c'est vrai, monsieur Loridant - l'amour de la France qui nous réunit tous. Je ne dirai pas, ici, à la tribune de la Haute Assemblée, que le monopole de l'attachement à la France appartient à quelque groupe que ce soit. Nous avons tous essayé de faire preuve de bonne volonté et d'efficacité, en partant du principe selon lequel la situation est difficile, chacun l'a reconnu et je voudrais vous en remercier.

Je voudrais remercier aussi les présidents de séance qui se sont succédé, en particulier M. Dailly, qui, lui aussi, a fait merveille dans le maniement des amendements et des sous-amendements. Quand il m'arrivait de perdre un peu

de lucidité en raison du nombre d'heures accumulées, il était toujours là pour venir à mon secours, avec son attention vigilante.

Monsieur Cartigny, je tiens à vous dire que le Gouvernement a particulièrement apprécié vos remarques et votre explication de vote, au cours de laquelle vous avez apporté le soutien de vos amis et de vous-même. Oui, monsieur Cartigny, c'était un vrai débat. Oui, la durée est nécessaire. Permettez-moi de vous indiquer que je n'ai jamais eu la prétention d'imaginer qu'une loi de finances, fût-elle celle que j'ai préparée, pouvait résoudre tous les problèmes par un coup de baguette magique. L'une des leçons des dernières élections, c'est que chacun d'entre nous doit apprendre la modestie.

Ce projet de loi de finances, nous avons essayé de le bâtir le mieux possible dans l'intérêt de la France. Cependant, je sais qu'il ne résoudra pas, à lui seul, tous les problèmes - et Dieu sait s'ils sont nombreux! - de notre pays. Il faudra du temps, même si le Gouvernement est bien conscient que la patience et l'exigence de nos concitoyens se font aussi très présentes.

Je vous remercie d'avoir été, avec constance, l'un des défenseurs de cette notion, ô combien importante, de la maîtrise des dépenses publiques. Vous manifestez ainsi votre sens de l'État, car il est plus facile de pousser à la dépense que de vanter la maîtrise budgétaire et la rigueur.

Je vous remercie, monsieur Clouet, d'avoir reconnu l'ouverture d'esprit du Gouvernement. Cela m'a été droit au cœur, car je dois bien reconnaître devant la Haute Assemblée que, par moments, me laissant emporter par mon tempérament, j'ai craint de donner l'impression aux sénateurs, quels qu'ils soient, spécialement à ceux de l'opposition, mais parfois aussi à ceux de la majorité, quand un débat un peu vif nous occupait, de faire preuve d'intolérance.

Voyez dans mon attitude non pas la moindre volonté de fermeture, mais, au contraire, une volonté exigeante de dialogue, parce que j'aime la politique. Je crois que l'engagement politique est un des plus beaux engagements qui soit. Une des modes les plus ravageuses est celle qui consiste à remettre en cause le rôle des formations et des hommes politiques. Je crois que la politique se vit avec passion, même si la France est un pays de passion qui se gouverne avec raison. Ne croyez pas que cette passion emporte ma raison. Je vous remercie, monsieur Clouet, de l'avoir si bien compris.

Je vous remercie également d'avoir indiqué qu'avec ce budget nous pouvions espérer la reprise et qu'on en voit certains augures. Je suis de votre avis. Il ne s'agit pas d'être d'un optimisme béat, mais il ne s'agit pas non plus d'être d'un pessimisme militant; notre pays n'aurait rien à y gagner. Par ailleurs, nous aurons à reparler de la réforme de la fiscalité locale. Je vous donne rendez-vous, monsieur Clouet, comme je l'ai dit à MM. Poncet et Arthuis.

Je remercie M. Hamel de son appréciation flatteuse, surtout lorsqu'elle m'était adressée à titre personnel. Qu'il soit assuré que je ne me laisserai pas tourner la tête sous la charge de ses compliments renouvelés. J'y ai été sensible car, pour le ministre du budget, les critiques - c'est normal - sont plus fréquentes que les compliments. Croyez bien que j'ai du mal à ne pas être sensibles à ceux-ci, surtout lorsque je sens qu'ils viennent du cœur.

Vous avez eu raison, monsieur Hamel, de souligner la cohésion de la majorité. Quelles que soient les formations qui la composent, elle a manifesté une grande adhésion.

Je tiens à dire, au nom du Gouvernement, que nous sommes à l'écoute de toutes les composantes de la majorité, sans distinction...

**M. Roger Chinaud.** Très bien!

**M. Nicolas Sarkozy, ministre du budget.** ... car chacune d'entre elles a son mot à dire et sa contribution à apporter. J'ai le sentiment que si nous gagnons, si nous réussissons, c'est parce que nous sommes tous ensemble, et non pas les uns contre les autres.

Chaque fois que nous avons été divisés, nous avons perdu.

**M. Roger Chinaud.** Parfaitement!

**M. Nicolas Sarkozy, ministre du budget.** Chaque fois que nous avons été unis, nous avons gagné. N'allons pas chercher plus loin cette bizarrerie selon laquelle pendant tant d'années nous avons été dans l'opposition alors que nos idées étaient majoritaires. Je ne suis pas de ceux qui pensent que le fait d'être resté dans l'opposition pendant dix ans soit la marque d'un très grand succès!

Monsieur Hamel, nous avons la même conception: le budget n'est pas une œuvre majeure en soi, une fin en soi, c'est un moyen. J'essaie de me servir de ce budget pour parvenir à améliorer la vie de nos concitoyens et à lutter contre le chômage, non pas pour faire de la théorie financière - j'en serais d'ailleurs parfaitement incapable.

Monsieur Vizet, je vous remercie de la constance de vos propos. Le moins que l'on puisse dire, c'est que vous avez de la suite dans les idées. La tradition devant la Haute Assemblée consiste à adresser au moins un compliment à chacun. Eh bien! je n'ai trouvé que ce compliment-là, monsieur Vizet. Ne le considérez pas comme une description de ce qui apparaîtrait aux yeux de certains comme un entêtement de la part du groupe communiste. Voyez-y surtout le respect que je peux avoir pour le militantisme sincère, même s'il s'exerce dans une voie qui, me semble-t-il, n'est pas la bonne.

Monsieur Vizet, je veux vous dire, avec toute la force de ma conviction, que le Gouvernement auquel j'ai l'honneur d'appartenir gouvernera pour tous les Français et pas simplement pour ceux qui ont voté pour lui.

Lorsqu'il vous arrive, monsieur Vizet, d'entendre ici ou là s'exprimer parfois quelques impatiences dans les rangs de notre majorité, c'est justement parce que le Gouvernement doit se souvenir qu'il a le devoir de travailler aussi pour ceux qui ne lui ont pas fait confiance...

**M. Emmanuel Hamel.** Pas encore!

**Un sénateur socialiste.** Ni aujourd'hui, ni demain!

**M. Nicolas Sarkozy, ministre du budget.** ... qui n'ont pas cru en lui, mais qui, un jour venu, se rendront compte que, finalement, il œuvre dans l'intérêt de tous. *(Applaudissements sur les travées du RPR et de l'Union centriste.)*

Vous m'avez dit, monsieur Vizet, que j'ai été contraint de céder devant la Haute Assemblée. Je revendique ce recul!

Mesdames, messieurs les sénateurs, quel ministre du budget serais-je si je me présentais devant vous, persuadé de détenir la vérité sur tout, avec des textes parfaits que la Haute Assemblée n'aurait pas le droit d'amender?

Vous me brocardez, gentiment et avec courtoisie. Ce recul, je le revendique! Il traduit un souci de dialogue et une volonté d'écoute et d'association de la Haute Assemblée au travail du Gouvernement. Est-ce choquant? Ce qui serait choquant, monsieur Vizet, c'est le contraire! Et je souhaite que plus nous avancerons, plus nous pourrions collaborer.

Je suis même allé jusqu'à vous proposer de retirer un amendement pour le reprendre plus tard ! Par conséquent, d'où qu'elles viennent, les bonnes idées seront retenues par ce gouvernement.

Monsieur Habert, je voudrais vous remercier de votre compréhension en ce qui concerne la nécessité de la rigueur et de votre appréciation quant à l'effort du Gouvernement. C'est vrai, nous avons accepté la quasi-totalité des amendements proposés par la commission des finances ! C'est parce que nous avons travaillé en bonne intelligence. Nous avons bien fait, me semble-t-il, monsieur le président de la commission des finances, monsieur le rapporteur général, de travailler très en amont. Vous me l'aviez demandé ; vous m'aviez, d'ailleurs, adressé un avertissement amical. Je crois l'avoir retenu.

Je vous remercie, monsieur Laurent, du soutien que vous apportez à la réforme de l'impôt sur le revenu, qui me paraît effectivement essentielle. Je vous répondrai, comme à M. Clouet, que nous sommes prêts à discuter de la fiscalité locale.

Je vous remercie de la confiance que vous nous apportez au nom du groupe de l'Union centriste. Je sais que cette confiance est solide, vigilante, et c'est pour moi un motif de fierté que de pouvoir compter sur elle.

Enfin, monsieur Loridant, vous avez eu la courtoisie d'exprimer vos convictions avec beaucoup de modération, ce que j'ai apprécié. En revanche, j'ai moins apprécié vos propos sur le budget en « trompe-l'œil » : vous êtes, me semble-t-il, décidément fâché avec les chiffres ! J'ai également moins apprécié votre observation relative au caractère inéquitable de ce budget.

Mais admettons, monsieur Loridant, que vous étiez, en quelque sorte, en « service commandé » et qu'il vous fallait bien décliner la longue litanie du chapelet militant, même si je sais qu'un homme de votre qualité ne peut pas vraiment croire tout ce qu'il était obligé de dire s'agissant d'explications politiques. (*Murmures sur les travées socialistes.*)

Cependant, j'ai cru percevoir une certaine sincérité dans vos propos, lorsque vous avez indiqué, avec beaucoup de justesse, que le budget que j'avais à présenter était très complexe. Si vous avez compris cela, je pourrai quitter la Haute Assemblée heureux et apaisé. Il ne faut décidément désespérer de rien !

Vous avez fait allusion aux privatisations. C'est sans doute dans ce domaine qu'existe une véritable divergence entre nous, monsieur Loridant. Je souhaite le succès des privatisations, pour une raison simple : cela permettra le développement du capitalisme populaire, dont a si souvent parlé M. le Premier ministre.

**M. Michel Moreigne.** C'est impensable !

**M. Nicolas Sarkozy, ministre du budget.** Mesdames, messieurs les sénateurs, je voudrais vous remercier une nouvelle fois, ainsi que les personnels du Sénat, notamment ceux de la commission des finances.

Je crois que cette période restera, pour les vingt-neuf ministres qui travaillent autour du Premier ministre, un grand moment de leur vie personnelle. Ce sera un honneur, il est vrai, d'avoir servi sous l'autorité du Premier ministre, M. Edouard Balladur. j'ai été heureux, pendant ces longues heures, de pouvoir essayer de vous faire partager toutes ses convictions.

Je tiens à associer à tous ces remerciements le meilleur d'entre nous : je veux parler de M. Roger Romani, qui m'a soutenu tout au long de ces débats. J'aurais manqué à mon devoir en ne vantant pas l'ami, le ministre compétent, ainsi que l'homme loyal et de conviction qu'il

est. J'aurais été malheureux de ne pas rappeler ce que je pense du fond du cœur et qu'il sait. (*Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants, de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

**M. Emmanuel Hamel.** Et l'hommage du Sénat !

**M. Christian Poncelet, président de la commission des finances.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le président de la commission.

**M. Christian Poncelet, président de la commission des finances.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, au moment où s'achève – certains diront : « enfin ! » – l'examen de la première partie du projet de loi de finances pour 1994, je voudrais vous adresser à tous, sans exception, mes remerciements et mes félicitations sincères pour la qualité du travail que nous venons d'effectuer.

Chacun conviendra que le rythme de nos travaux a été particulièrement soutenu.

Pour les amateurs de statistiques, je préciserai qu'au cours de ces quatre derniers jours et de ces quatre dernières nuits – dont une nuit blanche – nous avons siégé environ trente-sept heures, dont dix heures sans interruption, et examiné plus de trois cent trente amendements.

Au-delà de ces indices quantitatifs, permettez-moi de porter une appréciation – oh ! très rapidement ; je ne voudrais pas lasser votre patience – qualitative sur nos travaux.

Pour ma part, je considère, monsieur le ministre, que cette discussion de la première partie du projet de loi de finances a été la plus intéressante et la plus fructueuse qu'il m'ait été donné de connaître parmi toutes celles que j'ai eu l'avantage d'animer en tant que président de la commission des finances.

J'ai la faiblesse de penser que la qualité des travaux de la commission des finances n'est pas étrangère à ce résultat. Mais c'est à vous qu'il appartient d'apprécier !

A cet égard, je voudrais remercier tous les membres de la commission des finances qui ont fait preuve d'une grande assiduité et d'une active participation aux nombreuses réunions que nous avons tenues pour procéder à l'examen minutieux de ce projet de loi de finances.

Je voudrais également remercier les présidents de séance. Me tournant vers M. Dailly, dont nous apprécions, les uns et les autres, la parfaite connaissance du règlement de notre assemblée, je lui demande d'être notre interprète auprès de ses collègues pour leur exprimer toute notre reconnaissance.

Vous ne serez pas étonnés, mes chers collègues, que j'accorde, si vous me permettez d'utiliser cette image, la « mention spéciale du jury » au rapporteur général, notre collègue et ami M. Jean Arthuis, qui, une fois de plus, nous a administré – qui pourrait le contester ? – la preuve de sa compétence, de sa courtoisie, de sa capacité d'écoute et aussi de sa force de conviction, bref de son talent.

Il mérite un hommage tout particulier de la Haute assemblée. (*Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants, de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

Rassurez-vous, monsieur le ministre, je ne vous ai pas oublié. (*Sourires*) Sachez que nous avons apprécié à sa juste valeur votre parfaite maîtrise des dossiers, votre éloquence – voilà un instant, vous venez encore de nous en donner une brillante démonstration – et, surtout, votre sens du dialogue.

Vous avez été secondé par notre ancien collègue M. Roger Romani, que je remercie pour sa grande disponibilité et son sens aigu de la négociation.

**M. Emmanuel Hamel.** Très bien !

**M. Christian Poncelet, président de la commission des finances.** Tout à l'heure, on a bien voulu souligner que, grâce à sa compréhension, la commission des finances avait pu obtenir quelques avantages. Il a été, en quelque sorte, notre interprète, le lien entre l'administration de Bercy et la Haute Assemblée.

Monsieur le ministre, autorisez un ancien à vous dire que vous avez su, discipliner votre ardeur, réfréner la fougue de votre jeunesse – n'êtes vous pas l'un des plus jeunes membres du Gouvernement de notre pays ? – pour vous imprégner du climat de courtoisie de tolérance et de respect de l'autre qui règne ici.

Vous observant maîtriser votre budget, je prends le pari, que vous êtes à la veille de la grande carrière politique, que vous méritez.

Voilà un instant, je parlais de tolérance. Je sais que vous appréciez particulièrement ce climat de courtoisie. Qui sait ? Peut-être qu'un jour... Mais enfin, rien ne presse !

En dépit de l'étroitesse des marges de manœuvre budgétaires du Gouvernement, qui sont obérées – tout le monde l'a rappelé, y compris à l'instant, et j'en souligne l'objectivité, M. Loridant – par la dégradation de nos finances publiques, vous avez accepté de prendre en considération notre souci de soutenir la relance de l'économie, prolongeant ainsi la démarche du Premier ministre, notre intention de rendre espoir à notre population, plus particulièrement à nos agriculteurs qui sont angoissés, et notre volonté d'adoucir la rigueur des dispositions relatives aux finances locales.

Toutes les conditions étaient donc réunies pour que nous puissions, ensemble, faire œuvre utile non pas pour notre satisfaction, ce qui serait égoïste et condamnable, mais pour notre pays.

Les apports du Sénat sont le résultat d'une concertation fructueuse avec vous, monsieur le ministre du budget, et avec vos collaborateurs, auxquels je tiens à rendre hommage pour leur compétence et leur disponibilité. A plusieurs reprises, avec votre accord, nous avons fait appel à leur concours. Nous les avons sollicités pour obtenir tel ou tel renseignement sur tel ou tel document. Ils se sont toujours efforcés de porter à notre connaissance les éléments de nature à satisfaire notre légitime curiosité. Je ne vais pas tous les citer, mais qu'ils sachent que nous leur sommes reconnaissants de l'effort qu'à vos côtés ils ont développé pour nous permettre de réaliser un travail constructif.

Sans vouloir citer tous les apports – cela a été fait excellemment par M. le rapporteur général, voilà un instant – je retiendrai, au chapitre des mesures destinées à accompagner la relance de notre économie, l'augmentation, pour 1994, du montant du remboursement par l'Etat de sa dette, née de la suppression du décalage d'un mois en matière de TVA. Cet engagement avait été pris par M. le Premier ministre à l'égard de M. le rapporteur général et de moi-même. Vous étiez présent, monsieur le ministre. Je vous remercie d'avoir tenu cet engagement aujourd'hui devant le Sénat.

Je retiendrai également l'extension aux donations du bénéfice de l'exonération des droits de mutation en cas d'acquisition d'un logement neuf et l'extension aux

dépenses de grosses réparations de l'exonération de taxation dont bénéficient les plus-values de cession des titres d'OPCVM de capitalisation.

Nous avons également adopté, avec l'accord du Gouvernement ou sur son initiative, des mesures significatives qui sont destinées à préparer l'avenir de notre agriculture par un allègement de ses charges et un soutien aux jeunes agriculteurs. Je ne détaillerai pas ces mesures, mais soyez certain que les intéressés, eux, savent de quoi il s'agit et qu'ils apprécient.

Par ailleurs, un montage financier a été trouvé, après de longues négociations menées par MM. Arthuis, rapporteur général, Roland du Luart, rapporteur spécial de la commission des finances, Jacques-Richard Delong, Philippe Marini, rapporteur spécial des comptes spéciaux du Trésor et votre serviteur pour assurer, enfin, la pérennité du Fonds forestier national.

C'était un point « dur » de cette discussion budgétaire, et nous nous interrogeons, au début, pour savoir comment nous pourrions trouver une réponse positive à la question pressante qui nous était adressée par la plupart de nos collègues de cette assemblée.

Enfin, le Sénat, fidèle à sa vocation de Grand conseil des collectivités territoriales de France, a tempéré sérieusement la rigueur des mesures relatives aux finances locales, qui avait soulevé, à l'origine, beaucoup de protestations.

Vous avez entendu ces protestations, monsieur le ministre, et vous êtes venu à notre rencontre pour trouver une réponse aux préoccupations des élus locaux.

C'est ainsi que nous avons obtenu la réintroduction d'une partie de la croissance réelle dans l'indexation de la DGF, le maintien de l'indexation de la dotation spéciale pour le logement des instituteurs et le report d'une année de l'entrée en vigueur de la diminution du taux de remboursement du fonds de compensation pour la TVA.

S'agissant de la réduction de la dotation de compensation de la taxe professionnelle, nous avons accepté le dispositif de l'Assemblée nationale, mais – je tiens à le souligner – pour une année seulement, c'est-à-dire pour l'exercice 1994.

Nous avons pris rendez-vous pour l'année prochaine, monsieur le ministre. Un débat s'ouvrira ici même – vous en avez pris l'engagement – dès avril 1994, lorsque vous aurez déposé votre rapport, et certaines des décisions qui naîtront du dialogue qui s'engagera au Sénat feront l'objet d'inscriptions budgétaires dans le projet de budget pour 1995.

Telles sont, mes chers collègues, brièvement résumées, les principales avancées réalisées par le Sénat. Vous voyez que le butin – si vous m'autorisez cette image – est intéressant. Nous pouvons nous en féliciter ; nous avons fait ensemble du bon travail.

Je ne veux pas terminer ce bref propos sans adresser, en votre nom à tous, mes chers collègues, et en mon nom personnel, nos remerciements aux fonctionnaires qui nous ont aidés dans ce débat, plus particulièrement aux collaborateurs de la commission des finances, dont nous sollicitons très largement non seulement la compétence et la technicité, mais aussi et surtout l'entière disponibilité et le total dévouement.

Faisant écho aux propos de M. Hamel, je suis tenté de dire que, parfois, nous les invitons à pousser l'effort au-delà des limites de la résistance humaine.

**M. Jean Arthuis, rapporteur général.** C'est vrai !

**M. Christian Poncelet**, président de la commission des finances. Ils ont été, comme tous ceux qui nous entourent dans cet hémicycle, au service du Sénat vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Qu'ils en soient publiquement remerciés. (*M. Emmanuel Hamel applaudit.*)

Je remercie également la presse, qui s'est fait un large écho de nos travaux, permettant ainsi, selon notre souhait, à l'opinion publique d'apprécier le travail et les propositions du Sénat.

Mes remerciements vont aussi à la télévision et à la radio, qui, si elles ont pas rendu compte de nos travaux autant que nous l'aurions souhaité, ont tout de même consenti un effort. Il convient de le souligner ; ainsi, l'an prochain, je n'en doute pas, elles feront encore davantage.

**M. Emmanuel Hamel.** Très bien !

**M. Christian Poncelet**, président de la commission des finances. Pour conclure, mes chers collègues, je vous dirai tout simplement, mais sincèrement, merci.

Merci d'avoir montré, une fois encore, que le Sénat est un lieu de dialogue, une instance de réflexion et une véritable force de proposition.

Merci d'avoir témoigné, une fois de plus, que le Sénat, sous l'impulsion de son président, entend occuper toute la place qui lui est dévolue au sein des institutions de notre République et marque ainsi sa volonté permanente de servir le mieux possible notre pays. (*Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants, de l'Union centriste ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

Je vais mettre aux voix, par un vote unique, les amendements n°s A-1 à A-4 du Gouvernement aux articles soumis à la seconde délibération et l'ensemble de la première partie du projet de loi de finances pour 1994.

Je rappelle qu'en application des articles 47 bis et 59 du règlement, il est procédé de droit à un scrutin public ordinaire lors du vote sur l'ensemble de la première partie du projet de loi de finances de l'année.

Il va y être procédé dans les conditions fixées par l'article 56 du règlement.

(*Le scrutin a lieu.*)

**M. le président.** Personne ne demande plus à voter ?...  
Le scrutin est clos.

(*Il est procédé au comptage des votes.*)

**M. le président.** Voici le résultat du dépouillement du scrutin n° 69 :

Nombre de votants .....	318
Nombre de suffrages exprimés .....	317
Majorité absolue des suffrages exprimés ..	159
Pour l'adoption .....	229
Contre .....	88

Le Sénat a adopté. (*Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants, de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

5

## NOMINATION DE MEMBRES D'ORGANISMES EXTRAPARLEMENTAIRES

**M. le président.** Je rappelle au Sénat que la commission des affaires sociales, la commission des finances et la commission des affaires étrangères ont présenté des candidatures pour deux organismes extraparlamentaires.

La présidence n'a reçu aucune opposition dans le délai prévu par l'article 9 du règlement.

En conséquence, ces candidatures sont ratifiées et je proclame :

- MM. Bernard Seillier et Roland du Luart membres titulaires et M. Jacques Machet membre suppléant du conseil supérieur des prestations sociales agricoles ;

- M. Paul d'Ornano membre titulaire du conseil d'administration de l'agence pour l'enseignement français à l'étranger.

6

## LOI DE FINANCES POUR 1994

### Suite de la discussion d'un projet de loi

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1994, adopté par l'Assemblée nationale. [N°s 100 et 101 (1993-1994).]

#### DÉPARTEMENTS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER

**M. le président.** Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le ministère des départements et territoires d'outre-mer.

La parole est à M. le ministre.

**M. Dominique Perben**, ministre des départements et territoires d'outre-mer. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, les huit mois qui se sont écoulés depuis l'entrée en fonction du nouveau Gouvernement m'ont permis d'appréhender la richesse et la diversité de l'outre-mer français, mais aussi les défis considérables qu'il doit surmonter pour participer pleinement à la France de demain.

Les différentes réunions que j'ai tenues avec vos rapporteurs et au sein de vos commissions ont été fructueuses, et nous avons pu engager des discussions approfondies. J'ai pu constater que l'intérêt que porte votre assemblée à l'outre-mer dépasse largement le cercle des élus de ces collectivités.

C'est dans cet esprit que je vais m'efforcer de vous présenter mon analyse de la situation et les objectifs que le Gouvernement s'est assignés.

La première constatation qui s'est imposée à moi est la gravité des difficultés économiques et sociales auxquelles sont confrontées ces collectivités.

Le taux de chômage permet de mesurer à quel point la crise a frappé plus durement les collectivités d'outre-mer que la métropole : plus de 25 p. 100 dans la plupart de ces collectivités, plus de 37 p. 100 dans l'île de la Réunion.

L'insularité, l'étroitesse et le manque de fluidité des marchés, la pression démographique jouent, en effet, un rôle d'amplification de la crise à laquelle nous sommes tous confrontés.

Par ailleurs, la crise financière des collectivités locales aggrave la situation dans des économies où la commande publique joue un rôle déterminant.

Enfin, aux effets de la récession s'ajoute, dans plusieurs départements et territoires d'outre-mer, l'impact d'événements particuliers.

En Polynésie française, les conséquences du moratoire des essais du Centre d'expérimentation du Pacifique remettent en cause les équilibres économiques du territoire.

En Guyane et à Mayotte, l'importance de l'immigration clandestine aggrave la pression démographique.

En Nouvelle-Calédonie, l'évolution aujourd'hui défavorable du cours du nickel pèse sur la situation économique.

A Saint-Pierre-et-Miquelon, l'interruption de la pêche à la morue, qui constituait la principale activité de cet archipel, a entraîné de graves difficultés.

A ces facteurs s'ajoutent les catastrophes naturelles qui peuvent, à tout moment, remettre en cause les équilibres fragiles auxquels on a pu parvenir. Le séisme qui a secoué Futuna ou la tempête Cindy, qui a frappé la Martinique cet été, en sont les illustrations. Fort heureusement, l'outre-mer dispose aussi d'atouts réels.

En premier lieu, je citerai la stratégie d'insertion des départements dans l'Espace économique européen, stratégie qui a été voulue en 1987 par le gouvernement de M. Jacques Chirac et qui s'est notamment traduite par une aide en croissance régulière des fonds structurels européens et par la mise en place du programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité des départements d'outre-mer, le POSEIDOM.

En outre l'augmentation des ressources communautaires intervient au moment même où l'Etat donne une nouvelle impulsion à ses propres outils de politique contractuelle.

Mais je souhaite surtout évoquer le facteur humain, qui est également un des atouts de l'outre-mer. J'ai été surpris, à chacun de mes déplacements, de rencontrer une population et des dirigeants ouverts, conscients des enjeux et souvent en mesure de proposer des solutions innovantes.

Partout, je me suis trouvé confronté à des positions responsables, au rejet d'une logique d'assistance et à l'acceptation d'efforts indispensables.

Enfin, et je tiens particulièrement à le souligner, j'ai été étonné par l'attachement profond à la France qui est ressorti de tous mes entretiens, rencontres et contacts avec la population et les élus.

Face à cette situation, il m'est apparu qu'il fallait procéder en deux étapes.

Il fallait, dans un premier temps, mettre en place un plan d'urgence destiné à restaurer la crédibilité de l'Etat, à relancer l'économie et à assainir les finances locales et, dans un second temps, en se fondant sur des analyses approfondies, engager une réforme de fond destinée à remédier aux difficultés structurelles.

La gravité de la situation m'a en effet paru justifier la mise en place d'un programme d'urgence, qui s'articule autour de trois objectifs : restaurer la crédibilité de l'Etat, relancer l'activité économique et redresser la situation financière des collectivités locales.

J'estime que la crédibilité et l'autorité de l'Etat constituent un enjeu essentiel. Elles sont, à l'évidence, le préalable à toute politique.

Dans ce domaine, l'action que j'ai engagée s'oriente dans trois directions principales. Les démarches que j'ai menées auprès de mes collègues, MM. Charles Pasqua et François Léotard ont déjà permis d'améliorer sensiblement les dispositifs de la police et de la gendarmerie en outre-mer.

A cette occasion, je tiens à saluer, et je suis sûr de pouvoir le faire aussi en votre nom, l'action des policiers, des gendarmes et des douaniers qui combattent inlassablement le trafic de stupéfiants et qui ont obtenu, ces derniers mois, des résultats très positifs.

Les mesures annoncées récemment par M. le Premier ministre, dans le cadre du plan de lutte contre la toxicomanie, permettront, j'en suis convaincu, une meilleure efficacité, notamment dans la zone Caraïbe, où ce phénomène prend, vous le savez, des proportions alarmantes.

Par ailleurs, j'ai demandé aux représentants de l'Etat de veiller tout particulièrement aux actions de l'Etat. J'attache, à cet égard, la plus grande importance aux plans départementaux de sécurité, dont le Gouvernement a décidé la mise en œuvre dans les quatre départements d'outre-mer.

La prévention de la délinquance doit également être confortée, notamment au sein des projets de contrats de ville et des conventions de développement social urbain que nous préparons.

Il s'agit, ensuite, de lutter contre l'immigration irrégulière. En dépit de leurs graves difficultés, nos départements et territoires d'outre-mer constituent, à l'évidence, dans leur environnement géographique des zones d'attraction pour les populations déshéritées des pays voisins.

L'afflux des immigrants connaît depuis plusieurs années une évolution très préoccupante, notamment à Saint-Martin, à Mayotte et en Guyane, cette dernière étant le seul département de la République où la population française est désormais minoritaire.

Dans ce contexte, les dispositions récemment adoptées par le Parlement seront de la plus grande utilité.

J'ai rappelé que la lutte contre l'immigration irrégulière et le travail clandestin, dans le respect des droits fondamentaux et de la dignité de chacun, constitue une priorité de l'action de l'Etat.

S'agissant plus particulièrement de Saint-Martin, je viens de conclure avec le ministre néerlandais des affaires antillaises un accord prévoyant la signature, au plus tard le 31 mars 1994, d'une convention mettant en place un dispositif de contrôle conjoint de la circulation transfrontalière par voie maritime et aérienne de l'île. Cette avancée constitue, à mon avis, une étape décisive dans la normalisation de la situation de l'île.

En troisième lieu, je tiens à exprimer mon attachement au respect de l'Etat de droit dans l'outre-mer. Cette exigence, qui est peut-être une évidence, me semble devoir être rappelée.

**M. Emmanuel Hamel.** Très bien !

**M. Dominique Perben,** *ministre des départements et territoires d'outre-mer.* Cette exigence, dont chacun d'entre nous doit partager le bien-fondé, suppose que la justice travaille dans une parfaite sérénité, que l'administration soit efficace et impartiale et que chacun agisse conformément aux lois de la République. Il en va de la crédibilité et de la stabilité de nos départements et de nos territoires d'outre-mer.

Enfin, je tiens à rappeler le rôle essentiel que joue l'Etat dans l'application des accords « Matignon-Oudino », pour le devenir de la Nouvelle-Calédonie.

Lors de mon passage à Nouméa, j'ai clairement indiqué que l'Etat remplirait sa mission d'arbitrage et assurerait le maintien de la paix civile, qu'il favoriserait le dialogue entre tous les partenaires et qu'il poursuivrait la politique de rééquilibrage entre les provinces.

Le second axe de ce programme d'urgence concerne la relance de l'économie qui m'est, en effet, apparue comme le préalable à toute politique. Alors que plusieurs départements et territoires d'outre-mer, parmi lesquels figurent les plus importants, sont sur le point de connaître une crise généralisée des paiements, j'ai estimé nécessaire de mettre en place des mesures destinées à faire redémarrer l'activité.

Outre le fait que 350 millions de francs ont été inscrits à ma demande dans le collectif du printemps dernier, au titre du plan de relance, nous avons, grâce à votre soutien, mesdames, messieurs les sénateurs, relancé la défiscalisation des investissements productifs et maintenu la capacité d'intervention du ministère des départements et territoires d'outre-mer.

Par ailleurs, l'outre-mer a pleinement bénéficié du plan de relance en faveur de la ville décidé par le Gouvernement. A ce titre, il a reçu une enveloppe de 221 millions de francs.

En liaison étroite avec la majorité parlementaire, des mesures de défiscalisation des investissements d'outre-mer ont été prises.

Nous avons, en effet, considéré, qu'il fallait rendre à la défiscalisation un rôle puissant de soutien à l'investissement productif tout en maintenant un certain nombre de garanties contre les abus.

Ainsi, dans la loi de finances rectificative de juin dernier, le taux de déduction de 100 p. 100 a été rétabli pour les investissements soumis à agrément.

Le bénéfice de la défiscalisation a été également étendu aux investissements des concessionnaires de services publics ainsi qu'à la reprise d'entreprises en difficulté.

Par ailleurs, nous avons renforcé l'avantage fiscal lié à l'acquisition ou à la réalisation de logements pour la période 1993-1997.

J'ajoute que, mercredi dernier, le Gouvernement a accepté, lors de l'examen par le Sénat des dispositions fiscales de la loi de finances pour 1994, un amendement présenté par M. Loueckhote qui améliore les conditions dans lesquelles s'applique la défiscalisation des souscriptions de capital des SCPI qui acquièrent des logements neufs dans les départements et territoires d'outre-mer.

Enfin, je viens de signer, ce matin même, le décret d'application nécessaire à la mise en œuvre de ces dispositions de défiscalisation. Il devrait donc être publié dans les tout prochains jours au *Journal officiel*.

Par ailleurs, dans une situation budgétaire particulièrement difficile, je crois pouvoir dire que j'ai préservé, et même amélioré, la capacité d'intervention de mon département ministériel dans le domaine du soutien aux investissements.

Conscient de la nécessité de freiner le plus possible, dans la situation actuelle, la progression des dépenses, j'ai accepté de mettre en œuvre un plan strict d'économies qui aboutit à une légère baisse des crédits. Ainsi, ils s'élèveront, en 1994, à 2,259 milliards de francs en dépenses ordinaires et en crédits de paiement.

En revanche, en application de la politique menée par le Premier ministre en faveur du soutien à l'activité économique et à l'emploi, j'ai obtenu que le montant des subventions d'investissement inscrites au titre VI du bud-

get de mon ministère soit augmenté. Ainsi, par rapport à la loi de finances de 1993, nette des annulations et hors plan de relance, ces crédits progressent de 2,42 p. 100.

L'effort de l'Etat portera, notamment, sur le fonds d'investissement des départements d'outre-mer général, le FIDOM, dont les crédits progressent de 4,78 p. 100, afin de financer la première tranche annuelle des nouveaux contrats de plan, j'y reviendrai, et sur le chapitre 68-93 « Nouvelle-Calédonie », dont les crédits augmentent de 7 p. 100 afin de respecter les engagements pris dans les accords de Matignon.

Le troisième axe de ce programme d'urgence tend à assainir les finances locales.

Cet assainissement me paraît très important, compte tenu du poids des collectivités locales dans le tissu économique et social de l'ensemble des départements et territoires d'outre-mer.

Je connais l'importance que la Haute Assemblée attache à cette question.

Dans ce domaine, j'ai clairement indiqué à mes interlocuteurs que l'effort de redressement des finances locales incomberait d'abord à ces collectivités, même si, bien évidemment, il revient à l'Etat de renforcer les moyens juridiques et fiscaux mis à leur disposition pour parvenir à cet objectif.

Ainsi, mon action a privilégié trois axes.

En premier lieu, il m'a paru nécessaire de trouver de nouvelles ressources fiscales pour les collectivités d'outre-mer, plus particulièrement pour les régions. Trois d'entre elles sont actuellement confrontées, vous ne l'ignorez pas, à de très sérieuses difficultés budgétaires.

Pour cette raison, et sur mon initiative, le Gouvernement a pris trois mesures qui ont été introduites dans la loi de finances pour 1994.

La première consiste à autoriser les régions à augmenter d'un point et demi le taux maximum de la taxe additionnelle à l'octroi de mer.

La deuxième consiste à créer une taxe sur les passagers, qui sera perçue lors des départs, en avion ou en bateau, des départements d'outre-mer. Le taux maximum que peuvent fixer les régions sera de trente francs.

La troisième consiste à « désaffecter » une fraction des ressources du fonds d'investissement routier, réservé actuellement, pour l'essentiel, au financement d'infrastructures routières.

Cette troisième mesure sera toutefois réservée aux régions en difficulté, qui seront conduites à mettre en œuvre des mesures de redressement après l'intervention de la chambre régionale des comptes.

Au total, ces trois mesures devraient donner aux régions la possibilité de dégager près de 700 millions de francs de ressources fiscales supplémentaires, ce qui devrait, à l'évidence, leur permettre d'élaborer avec les établissements prêteurs des plans de redressement sérieux.

Je compte sur votre soutien pour que ces mesures soient accueillies favorablement par le Sénat.

Il s'agit, ensuite, de maintenir et, si possible, de faire progresser le montant des dotations de l'Etat.

Ainsi, j'ai veillé à ce que les intérêts des communes d'outre-mer soient préservés par la réforme de la DGF en cours.

Les communes de l'outre-mer bénéficieront d'une quote-part des dotations de solidarité rurale et de solidarité urbaine, qui, vous le savez, sont les seules sous-dotations de la DGF à progresser en 1994.

Cette quote-part sera calculée sur la base de la population de l'outre-mer rapportée à la population nationale et majorée de 10 p. 100.

Compte tenu de la rigueur budgétaire dont a dû faire preuve le Gouvernement sur le délicat dossier des dotations de l'Etat aux collectivités locales, ce résultat mérite d'être noté. Peut-être est-il possible d'améliorer encore ce projet. A cet égard, j'ai bien noté que M. Lagourgue et plusieurs de ses collègues ont déposé des amendements en ce sens.

Telles sont les mesures d'urgence que nous avons cru devoir prendre. Comme vous pouvez le constater, mesdames, messieurs les sénateurs, les dispositions très différentes que nous avons prises concernent à la fois les collectivités publiques, les entreprises et les particuliers.

Par-delà ces mesures à court terme, il me paraît nécessaire de mettre en œuvre une politique structurelle ambitieuse et correspondant à la vision que nous pouvons avoir de l'outre-mer pour les dix à quinze années à venir.

Comme je l'ai indiqué à plusieurs reprises, c'est avant tout une politique économique et sociale courageuse et innovante qu'il faut pour l'outre-mer afin de sortir définitivement de l'ornière de l'assistanat et de créer un environnement favorable à une activité productive adaptée à la spécificité de chaque collectivité.

Toutefois, avant d'évoquer ces questions, je souhaiterais insister sur la nécessité d'une meilleure prise de conscience des relations entre l'outre-mer et son environnement.

Il faut se garder de la version réductrice que nous pouvons avoir de Paris et qui consiste à considérer que les problèmes de l'outre-mer sont identiques en Guadeloupe et à Mayotte, à la Guyane et en Polynésie, à Saint-Pierre-et-Miquelon et à la Réunion.

N'oublions jamais que ces collectivités sont autant de portes qui ouvrent notre pays sur l'ensemble des continents et des océans. Situées dans toutes les zones climatiques, elles nous mettent au contact d'une diversité exceptionnelle de peuples, de cultures, de religions. Elles contribuent à la dimension internationale de la France ; elles nous obligent à prendre en compte des paramètres d'une grande diversité, qu'ils soient stratégiques, diplomatiques ou encore écologiques.

Pour prendre un exemple, les questions de pêche ont pris une importance particulière ces dernières années.

Ainsi, la raréfaction de la morue dans l'Atlantique Nord, conjuguée avec les conséquences de la sentence arbitrale délimitant les eaux françaises et canadiennes, est à l'origine de la crise qui frappe, aujourd'hui, de manière très dure, Saint-Pierre-et-Miquelon.

La pêche est également une question sensible pour nos terres Australes et Antarctiques françaises : en effet, l'année 1994 va se caractériser par une substitution de pêches françaises à des pêches ukrainiennes dans notre zone économique, ce qui est un résultat bien évidemment positif, mais qui crée des difficultés budgétaires pour les TAAF, qui perdent, de ce fait, des droits de pêche.

L'insertion des collectivités de l'outre-mer dans leur environnement passe aussi, bien évidemment, par le développement de la coopération régionale.

Cette politique suppose, bien sûr, une intensification de nos relations économiques et commerciales avec les Etats voisins, mais aussi un développement de nos actions de coopération culturelle, une plus grande concertation dans le domaine de la protection de l'environnement et la poursuite d'opérations d'aide humanitaire.

Cette coopération doit continuer d'utiliser pleinement les canaux des organisations régionales existantes, qu'il s'agisse de la commission du Pacifique Sud, de la commission de l'océan Indien que la France préside actuellement ou des structures du Cariforum dans les Caraïbes. Mais il s'agit également de promouvoir une coopération bilatérale directe avec tous les Etats des régions concernées.

Je souhaite que cette action soit menée conjointement, dans un esprit de véritable partenariat, par l'Etat et les collectivités locales concernées.

J'en viens maintenant à l'action de fond que je souhaite mener dans le domaine économique et social.

Notre ambition pour l'outre-mer est simple : donner aux départements et aux territoires d'outre-mer la possibilité de sortir définitivement de cette situation d'assistanat que j'évoquais tout à l'heure.

Cette politique s'articulera autour des priorités que sont : la lutte pour l'emploi, l'aménagement du territoire, la préservation des filières agricoles traditionnelles.

Une politique sociale mieux adaptée aux exigences de l'emploi est nécessaire.

Les départements d'outre-mer sont frappés par un chômage structurel massif, qui, malgré les compensations apportées par la solidarité nationale, risque de priver durablement une large partie de leur population de toute chance d'insertion professionnelle et sociale. Cette situation favorise bien évidemment un développement très préoccupant du travail non déclaré.

Le constat qui s'impose aujourd'hui est que cette politique sociale, menée jusqu'à présent en privilégiant l'identité de traitement de l'outre-mer avec la métropole, sans suffisamment tenir compte des spécificités des structures économiques et sociales locales, a conduit ces départements à de graves difficultés.

Il me semble donc nécessaire d'engager une action globale portant sur le coût du travail, sur le système éducatif, sur la formation professionnelle et, bien évidemment, sur le RMI. Je considère que, dans ce domaine, nous avons l'obligation d'obtenir des résultats très vite, quitte à mettre en avant des solutions qui remettront en cause un certain nombre de principes ou plutôt d'idées reçues.

Je souhaiterais insister sur l'importance du facteur démographique dans ce processus : au cours des années quatre-vingt, et contrairement à ce que l'on pouvait croire, l'emploi a augmenté de 3 p. 100 par an outre-mer, ce qui représente 80 000 emplois. Or, dans le même temps, la population active augmentait de 160 000 personnes, soit deux fois plus vite.

C'est donc une véritable désagrégation du tissu social qui nous menace : si cette évolution n'est pas corrigée, un jeune sur deux n'aura pas d'emploi à la Réunion en l'an 2000.

La nécessité d'engager, dès à présent, cette politique de redressement m'a conduit à présenter au Gouvernement, le 17 novembre dernier, les orientations qui me paraissent s'imposer et qui font l'objet d'un large consensus.

La première orientation consiste à engager une réflexion de fond sur l'avenir du RMI et l'organisation de l'insertion sociale dans les départements d'outre-mer. En effet, alors qu'un actif sur trente-cinq touche le RMI en métropole, cette proportion est de un sur sept dans les départements d'outre-mer, ce qui signifie que la nature et la fonction sociale du RMI sont fondamentalement différentes.

De toute évidence, le RMI concerne, outre-mer, une population dans une certaine mesure moins marginalisée qu'en métropole, mais plus marquée par le chômage structurel ou le travail précaire et généralement clandestin.

Il faut en tirer les conséquences et associer encore plus le RMI à une véritable activité d'insertion : il faut que ces personnes conservent un lien avec le monde du travail ; il faut qu'elles apportent, en contrepartie de l'aide qui leur est fournie, une contribution utile aux collectivités dans lesquelles elles vivent.

L'effort à faire est considérable.

**M. Emmanuel Hamel.** Puissiez-vous y parvenir !

**M. Dominique Perben,** *ministre des départements et territoires d'outre-mer.* Aujourd'hui, je le rappelle, seulement un allocataire sur cinq du RMI est concerné par une action d'insertion professionnelle.

Il faut en tirer les conséquences et admettre qu'il est sans doute nécessaire d'organiser une véritable économie d'utilité sociale reposant sur la création d'activités nouvelles et une réaffectation des ressources versées tant par l'Etat que par les collectivités locales.

La deuxième orientation consiste à rechercher un développement de l'emploi productif dans les activités tournées vers l'exportation.

Si le coût du travail est largement supérieur dans nos départements et territoires d'outre-mer à celui des économies environnantes, il ne faut pas pour autant sous-estimer les atouts qui sont les nôtres, notamment en matière de formation et de qualification de la main-d'œuvre.

Pour cette raison, le Gouvernement entend explorer les voies d'un encouragement supplémentaire à l'implantation d'entreprises exportatrices par un dispositif d'aide de longue durée à la création d'emplois.

La troisième orientation consiste à définir une nouvelle politique de la mobilité. Cette nouvelle politique doit, en effet, compléter l'action des collectivités locales dans le domaine de la formation et de l'acquisition des qualifications, en facilitant notamment l'accès aux formations supérieures dans les filières technologiques.

L'instrument de cette politique restera, au niveau central, l'Agence nationale pour l'insertion et la promotion des travailleurs d'outre-mer, dont vous connaissez la situation critique.

La crise financière à laquelle est confrontée l'ANT est le résultat de longues années d'une gestion extrêmement critiquable, mais elle résulte aussi d'un certain flou dans les missions confiées à cet établissement.

La nouvelle direction de l'Agence aura donc pour tâche, d'une part, de redresser la gestion de l'établissement et, d'autre part, en liaison avec mon ministère, de définir une stratégie qui réponde d'une façon plus précise aux besoins prioritaires des départements d'outre-mer et des populations qui en sont issues. Je suis persuadé en effet que la promotion de la mobilité entre l'outre-mer et la métropole, en vue par exemple de faciliter l'obtention de formations spécialisées ne pouvant être dispensées localement, constitue un atout précieux dans le cadre d'une politique d'amélioration de la qualification professionnelle.

Cette politique devra, bien sûr, être mise en place en étroite liaison avec les régions et les départements d'outre-mer. Leur soutien financier à l'Agence est une des conditions indispensables à la poursuite de son activité.

La quatrième et dernière orientation est la nécessité d'assurer une gestion plus efficace des instruments nationaux d'aide à l'emploi, plus adaptée aux réalités des départements d'outre-mer.

Ceux-ci bénéficient de plein droit des dispositifs nationaux de lutte pour l'emploi et de traitement social du chômage.

Par ailleurs, le Gouvernement, soucieux de tenir compte de leur environnement économique et social, a fait adopter, dans le projet de loi quinquennale relatif au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle, une disposition pour autoriser les adaptations et les compléments nécessaires.

Une réflexion interministérielle, suivie d'une large concertation avec les élus des départements d'outre-mer, va être immédiatement entreprise en vue de la mise au point d'un projet de loi qui sera inscrit à la session de printemps 1994.

Cette réflexion devra s'orienter vers une simplification des procédures, notamment budgétaires, et s'appuyer davantage sur la déconcentration. En outre, il conviendra de rapprocher, sur le plan local, les dispositifs d'aide à l'emploi avec ceux qui sont mis en place dans le cadre de l'insertion.

La deuxième priorité que je poursuis est la mise en œuvre d'une politique dynamique de développement et d'aménagement du territoire.

Comme vous le savez, la pression démographique considérable de l'outre-mer et la croissance rapide des principales villes nécessitent un dynamisme renouvelé en matière d'infrastructures, de logement et d'environnement dans le cadre d'une politique globale et cohérente.

Pour cette raison, j'ai souhaité que l'outre-mer participe pleinement au grand débat national sur l'aménagement du territoire qui a été lancé par M. le Premier ministre et par M. le ministre de l'intérieur et qui associera de manière étroite les élus et les représentants de l'Etat.

Il est d'abord nécessaire de développer une politique d'infrastructures qui prendra une ampleur renouvelée grâce aux crédits européens et aux contrats de plan Etat-région.

La mise en place de ces contrats de plan Etat-région dans des conditions favorables à l'outre-mer constitue en effet une des priorités que je m'étais fixée depuis mon arrivée au ministère des départements et territoires d'outre-mer.

Elle répond à la volonté d'utiliser pleinement les ressources provenant des fonds structurels européens, dont le principe du doublement en 1999 est acquis et qui constitueront, pour la durée du XI<sup>e</sup> Plan, la principale source supplémentaire de financement des infrastructures de l'outre-mer.

Il était donc indispensable que nos contrats de plan mobilisent des ressources suffisamment importantes pour assurer la contrepartie nationale de ces fonds.

Comme je l'ai indiqué à l'Assemblée nationale, lors du débat budgétaire, le montant de ces enveloppes sera tout à fait satisfaisant, puisque, pour les seuls départements d'outre-mer, il s'élèvera à 3,3 milliards de francs, soit une augmentation de plus de 50 p. 100 par rapport à la précédente génération de contrats de plan.

S'agissant des territoires d'outre-mer et des collectivités territoriales à statut particulier, le montant global des crédits contractualisés sera de l'ordre de 4 milliards de francs.

Cette enveloppe comprend en particulier celle du contrat de développement qui vient d'être arrêtée par le Gouvernement après des discussions approfondies avec le territoire de Polynésie et s'élèvera à 1 416 millions de francs.

Ce contrat fait partie des engagements que l'Etat vient de prendre en faveur de la Polynésie dans le cadre du pacte de progrès et qui seront confirmés dans un projet de loi que le Gouvernement déposera très prochainement devant le Parlement.

**M. Emmanuel Hamel.** Très bien !

**M. Dominique Perben, ministre des départements et territoires d'outre-mer.** La Nouvelle-Calédonie bénéficie, dans le cadre des accords de Matignon-Oudinot, de ses propres contrats de développement et de son contrat de ville pour Nouméa. A ce titre, le montant des ressources contractualisées sera de 1 855 millions de francs pour la période 1993-1997.

Je souhaite également mettre en place un mécanisme de financement de nos engagements en faveur de Wallis-et-Futuna.

Nous abordons à présent la seconde étape de la démarche contractuelle, à savoir la négociation entre les représentants de l'Etat et les élus de chaque collectivité sur le contenu de ces plans. A ce titre, les mandats de négociation élaborés par le Gouvernement seront adressés dans les prochains jours aux préfets.

Parallèlement à cette politique de développement des infrastructures, il est nécessaire de mettre en place une véritable politique de l'environnement et de gestion de l'espace rural et urbain.

Cette politique passe d'abord par la mise en place d'une politique du logement renouvelée. Cette politique me paraît primordiale, compte tenu de l'ampleur des besoins, mais aussi des moyens considérables que l'Etat y consacre dans le cadre de la ligne budgétaire unique. Je rappelle qu'en 1994 1,6 milliard de francs environ sera consacré à l'outre-mer au titre de la ligne budgétaire unique et de la créance de proratisation.

Dans ce contexte, et à ma demande, une mission associant les différents départements ministériels concernés effectue une enquête sur le terrain et devrait me faire connaître prochainement ses conclusions et ses propositions pour améliorer l'efficacité de notre politique du logement.

Une politique du littoral plus dynamique est également nécessaire.

Dans cette perspective, je souhaite progresser sur la délicate question des cinquante pas géométriques, qui, je le sais, préoccupe plusieurs d'entre vous. A cet égard, M. le Premier ministre vient de me demander de constituer un groupe de travail associant les élus concernés, ce qui me paraît essentiel pour un dossier d'une telle complexité, notamment juridique.

Une véritable politique de la ville doit également être mise en œuvre.

L'action du Gouvernement en ce domaine doit également s'étendre à l'outre-mer, où la situation de certains quartiers mérite une attention au moins soutenue qu'en métropole. Le maintien d'une urbanisation très rapide dans les grandes villes, particulièrement dans un contexte où les capacités foncières sont limitées, prend un caractère d'urgence réelle.

C'est pourquoi, dans le cadre de la politique de la ville, en plus des 221 millions de francs obtenus pour l'outre-mer au titre du plan de relance, 800 millions de francs seront affectés pour les contrats de ville et les conventions

de développement social urbain au cours du XI<sup>e</sup> plan, dont 400 millions de francs pour la résorption de l'habitat insalubre.

Enfin, je souhaite le développement d'un réseau d'espaces protégés, ce qui nécessitera, bien évidemment, un partenariat étroit entre l'Etat et les collectivités locales.

Il nous faudra aussi préserver et soutenir les grandes filières agricoles traditionnelles.

Le soutien à l'agriculture constitue, bien évidemment, une priorité dans les départements d'outre-mer, compte tenu de l'importance de cette activité, en termes tant de production que d'emplois. Le maintien de la population dans les zones rurales constitue, par ailleurs, un des éléments déterminants de l'équilibre économique et social de ces collectivités.

Dès mon arrivée au ministère des départements et territoires d'outre-mer, j'ai engagé des négociations avec la Commission de Bruxelles pour obtenir des mesures de sauvegarde destinées à protéger la banane antillaise.

**M. Emmanuel Hamel.** Elle est si bonne ! (*Sourires.*)

**M. Dominique Perben, ministre des départements et territoires d'outre-mer.** Puis, nous avons négocié et mis au point une organisation communautaire du marché qui, je le crois, donne aujourd'hui aux producteurs antillais des perspectives et des possibilités d'évolution et d'investissement.

Nous ferons preuve de la même détermination pour protéger la filière canne-sucre-rhum aux Antilles et à la Réunion.

**M. Emmanuel Hamel.** Très bien !

**M. Dominique Perben, ministre des départements et territoires d'outre-mer.** S'agissant de la Guyane, le ministère des départements et territoires d'outre-mer participe, en liaison étroite avec le ministère de l'agriculture, à la restructuration difficile des secteurs du riz et de la crevette, qui, je persiste à le croire, constituent des activités d'avenir.

De manière générale, je défendrai les intérêts de l'activité agricole de l'outre-mer avec d'autant plus de détermination que les bas prix de certains de nos concurrents reflètent non pas une productivité supérieure, mais simplement des coûts de main d'œuvre qui sont le produit d'un système social incompatible avec notre propre conception du travail et de la protection sociale.

Mesdames, messieurs les sénateurs, à une époque aussi difficile pour l'outre-mer que celle que nous traversons actuellement, il est plus que jamais nécessaire de faire preuve de lucidité et de réalisme. Rien ne serait plus dommageable pour l'outre-mer que la prise de positions démagogiques. Il n'est plus possible d'imaginer que la réponse à tous les problèmes de l'outre-mer viendra de la métropole par transferts financiers.

C'est d'abord, bien sûr, aux deux millions de nos compatriotes de l'outre-mer de prendre leur destinée en charge, c'est à eux qu'il appartient de construire leur développement dans le respect de leur richesse culturelle, de leurs identités et de leurs aspirations.

L'Etat, cependant, n'en jouera pas moins tout le rôle qui doit être le sien. Pour ma part, comme je me suis efforcé de vous l'exposer, je considère que les chantiers à ouvrir sont considérables et qu'ils exigent un immense effort de réflexion, de concertation et de travail en commun.

Ce travail est d'ores et déjà largement engagé. Ainsi, les orientations de la politique gouvernementale ont été définies et les premières mesures, notamment budgétaires et

fiscales, ont été mises en place. Une réelle action d'assainissement des finances locales est en cours. La coopération régionale est relancée, les liens avec la Communauté européenne resserrés.

Mais, plus encore que de ces résultats, je me réjouis de l'attitude responsable et ouverte tant des élus que des responsables économiques et sociaux. Elle me permet aujourd'hui, mesdames, messieurs les sénateurs, d'envisager l'avenir avec confiance et, avec votre soutien, d'avancer avec une conviction et une détermination renouvelées. *(Très bien ! et applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste.)*

**M. le président.** Mes chers collègues, nous allons maintenant interrompre nos travaux ; nous les reprendrons à vingt-deux heures quinze.

La séance est suspendue.

**(La séance, suspendue à vingt heures cinq, est reprise à vingt-deux heures vingt.)**

**M. le président.** La séance est reprise.

Nous poursuivons l'examen des dispositions du projet de loi concernant les départements et territoires d'outre-mer.

La parole est à M. le rapporteur spécial.

**M. Henri Goetschy, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de budget des départements et territoires d'outre-mer pour 1994 atteint 2 270 millions de francs après la majoration de crédits intervenue à l'Assemblée nationale, soit une diminution de 5,1 p. 100 par rapport au budget initial de 1993. Encore faut-il rappeler qu'il ne représente qu'une faible partie de l'effort budgétaire et financier total de l'Etat en direction des départements et territoires d'outre-mer : soit moins de 7 p. 100 au total.

C'est la première fois depuis 1986 que le budget connaît une contraction de cette ampleur, qui s'explique en partie par la non-reconduction des dépenses exceptionnelles, et témoigne d'une volonté de maîtrise de la dépense publique.

Cette diminution est encore plus nette quand on compare ce budget au collectif de 1993, puisque le ministère des départements et territoires d'outre-mer avait été l'un des rares ministères à bénéficier d'une ouverture nette de crédits, destinée à la Polynésie, à concurrence de 81 millions de francs.

Cette baisse est partagée entre les dépenses ordinaires et les dépenses en capital.

Les dépenses ordinaires régressent de 6,6 p. 100. Cette diminution brutale provient cependant, pour partie, de la suppression d'une subvention exceptionnelle de 40 millions de francs accordée l'année dernière à la Guyane. Cette subvention avait été présentée comme non reconductible ; elle n'est donc pas reconduite.

D'autres postes sont touchés. C'est notamment le cas de l'Agence nationale pour l'insertion et la promotion des travailleurs d'outre-mer, l'ANT, qui avait fait l'objet de vives critiques de la part de la Cour des comptes en 1990.

La réorganisation de l'agence, commencée en 1993, se poursuit donc cette année. En réalité, la contrainte budgétaire a sans aucun doute accéléré la mise en œuvre de réformes que les seuls rapports de la Cour des comptes n'avaient pas obtenue.

Le cas est tout à fait classique et normal, et nous verrons dans quelques instants que la double pression de la critique publique et de la contrainte budgétaire a eu le même effet dans les terres Australes et Antarctiques françaises.

Les dépenses de fonctionnement proprement dites augmentent modérément. L'évolution apparente de 3,4 p. 100 est en effet indissociable d'une mesure de transferts qui porte sur les rémunérations des personnels en poste dans les territoires d'outre-mer, lesquelles sont basculées du titre IV au titre III, normalement moins exposé aux annulations et aux régulations.

On peut aussi relever une nouvelle extension du service militaire adapté, formule qui connaît, décidément, un très grand succès dans les départements d'outre-mer.

Les dépenses en capital se montent à plus de 1 milliard de francs. Les autorisations de programme restent globalement stables ; encore faut-il rappeler qu'elles avaient beaucoup augmenté, en juin dernier, avec une somme de 150 millions de francs destinée à la Polynésie. La baisse des crédits de paiement est sensible mais ne peut être condamnée dans la mesure où notre commission avait relevé, à plusieurs reprises, l'importance des crédits votés et non consommés.

Ce qu'il paraît utile d'observer est une espèce de mouvement en ciseau entre les sections centrales du FIDOM et du FIDES et les sections décentralisées.

L'augmentation des dotations des premières est compensée par une diminution des secondes. J'espère qu'il faut voir dans ce découplage non pas une volonté recentralisatrice qui diminuerait, par conséquent, les crédits déconcentrés, mais plutôt l'effet des financements communautaires. Le Sénat apprécierait, j'en suis sûr, que vous puissiez, monsieur le ministre, prendre des engagements à ce propos.

Je voudrais formuler quelques observations d'inégale importance.

La première est d'ordre général.

Je ne peux cacher - et les élus d'outre-mer ne le cachent pas - que la situation des départements, territoires et collectivités territoriales est mauvaise. Pour certaines collectivités locales, la situation serait même dramatique, leur faillite menacerait gravement le tissu économique et social. A cet égard, les propos que vous avez tenus tout à l'heure au sujet de la DGF, monsieur le ministre, sont de nature à apaiser quelque peu nos craintes.

Ces difficultés sont-elles dues à un défaut de moyens ? Je ne le crois pas. L'Etat consacre plus de 40 milliards de francs à l'outre-mer, tous ministères confondus, sans compter les 10 milliards de dépenses fiscales que représente le coût des différents aménagements fiscaux de l'outre-mer.

Par conséquent, je crois que la solidarité a joué ; elle est incontestable. Nous le voyons périodiquement. Ainsi, lorsque tel ou tel département est victime des éléments naturels, la France ne rechigne jamais sur les moyens à mettre en œuvre pour réparer ou reconstruire et, lorsque tel ou tel territoire est sujet à des tensions d'un autre ordre, la France prend les mesures nécessaires. Je ne crois donc pas qu'il s'agisse d'une question de volume de financement.

D'ailleurs, rien ne serait pire que d'évoluer vers un assistanat stérile. Il faut donner aux départements et territoires d'outre-mer les moyens de vivre dignement et de s'orienter vers les bons choix.

Hormis ces problèmes financiers, la question que nous devons nous poser est de savoir si, en outre-mer, pour reprendre une expression désormais célèbre, « tout a été essayé ».

A cet égard, trois réflexions me viennent à l'esprit.

Tout d'abord, rien ne se fera, me semble-t-il, sans que l'autorité de l'Etat soit réaffirmée, et sans le concours des élus. Les deux sont indissociables. Il faut mettre fin à la suspicion généralisée qui mine la collectivité tout entière et dépasse le strict cadre de l'outre-mer. Le pacte de progrès de Polynésie répond à ce souci.

Ensuite, le potentiel touristique ne me semble pas suffisamment exploité. Là encore, les moyens ont été mis en œuvre et la défiscalisation a joué son rôle. Ici aussi, l'autorité de l'Etat et des collectivités locales doit être réaffirmée. Je pense à un exemple précis : en Martinique, certains taxis refusent d'utiliser leur compteur.

Enfin, il faut prendre conscience de la dimension européenne.

Comme vous le savez, la Communauté européenne a imposé à l'outre-mer la réforme d'une de ses plus anciennes pratiques fiscales, je veux parler de l'octroi de mer. Le Sénat a d'ailleurs un peu bataillé dans cette réforme et nous sommes parvenus à un texte satisfaisant. Mais l'Union européenne donne également des aides très significatives à l'outre-mer au titre des objectifs structurels, des programmes complémentaires ou spécifiques. Ces aides doivent désormais être intégrées aux projets de l'outre-mer. L'ensemble doit être mieux structuré, mieux organisé.

Cela me conduit à ma seconde observation, relative à l'importance des crédits communautaires.

Comme nous le savons, l'analyse budgétaire nationale doit désormais être complétée par l'examen des crédits communautaires affectés aux départements et territoires d'outre-mer.

Les dépenses communautaires dans les départements d'outre-mer, pour significatives qu'elles soient, ne sont cependant pas caractérisées par une clarté exemplaire, et l'on peut regretter un imbroglio technique et financier particulièrement déroutant. Ainsi, pour les seuls départements, on compte les fonds structurels, les programmes d'initiatives communautaires complémentaires et le programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité des départements d'outre-mer.

L'ensemble représente un volume assez considérable, de l'ordre de 2 milliards de francs par an. Mais ce financement a également un effet accélérateur car, conçus en termes de financements complémentaires, ces crédits ont un effet de levier important : les crédits nationaux se trouvent dans l'obligation de suivre le mouvement, ce qui explique l'évolution de la section générale du FIDOM - plus 4,78 p. 100 par rapport au collectif 1993. En compensation, les crédits de la section décentralisée diminuent légèrement.

Ce mouvement pose d'ailleurs une question de fond qui dépasse le seul cadre des départements et territoires d'outre-mer mais que la commission des finances se doit de poser car, en dépit de l'affirmation claire du principe de subsidiarité, la Communauté semble fonctionner systématiquement sur le principe d'additionnalité qui est son exact contraire.

Ma troisième observation est relative aux terres Australes et Antarctiques françaises.

C'est sans doute un point budgétaire mineur, mais votre rapporteur a mené une mission voilà un an et il paraît utile d'en dresser un bilan.

Malgré son caractère quelque peu déroutant et insolite, cette mission a certainement été l'une des plus utiles qu'il m'ait été permis de faire au titre de rapporteur spécial du budget des départements et territoires d'outre-mer.

Les administrations, les services ont un penchant naturel à la routine. Faute d'aiguillon qui donne l'énergie nécessaire, les situations se reproduisent d'année en année, quasiment de génération en génération.

Cette mission a été, je pense, cet aiguillon nécessaire, et de nombreuses réformes intervenues depuis ces neuf mois ont sans doute été initiées par cette visite. La pression budgétaire a fait le reste.

Beaucoup d'entre elles ont été adoptées. La liste est dressée dans le rapport. Pour l'essentiel, les effectifs ont été considérablement réduits sur les bases, les rotations sont plus fréquentes, les personnels sont plus polyvalents, des déchetteries ont été mises en place et les échanges économiques des territoires ont commencé.

Au total, les dépenses de fonctionnement ont été réduites de plus de 8 millions de francs.

Même si l'enjeu financier est modeste, même si d'autres ont participé à cette évolution, il ne faut pas minimiser les efforts accomplis, les réformes entreprises dans ce territoire. L'administrateur supérieur a parfaitement su tirer parti de ces deux influences, politique et financière, et a engagé le territoire sur de nouvelles bases, plus saines et plus adaptées à sa vocation, notamment scientifique.

Voilà pour les motifs de satisfaction.

En revanche, certains points restent en suspens. Je m'interroge, notamment, sur l'évolution divergente des crédits de fonctionnement, toujours systématiquement amputés, et des crédits de recherche, toujours systématiquement majorés.

Certes, cela confirme la vocation scientifique de ces territoires, mais il arrive un moment où cet écart est excessif et parfois se justifie de moins en moins, sauf à basculer certaines dépenses sur les crédits de recherche.

Je souligne, à cet égard, que la prochaine mise en service du *Marion Dufresne II* devrait absorber la quasi-totalité du budget de fonctionnement des TAAF. Un nouveau partage entre recherche et logistique paraît nécessaire.

Par ailleurs, je sais que la piste aérienne de la terre Adélie est terminée, mais si nous n'avons pas un seul avion dessus, je crois que ce n'est donc pas très utile ! Cette piste a été décidée par et pour des motifs de recherche, alors qu'attendons-nous ?

Le besoin est-il moins nécessaire qu'il y a cinq ans ? Alors, à quoi bon avoir financé régulièrement les 100 millions de francs correspondant au coût de la piste ? Quelques éclaircissements paraissent nécessaires.

Ma quatrième observation est une tentative de bilan de la défiscalisation en 1992.

Le dispositif d'incitation fiscale à l'investissement outre-mer, introduit en 1986, a subi de profondes transformations au cours de ces derniers mois, avec, en 1992, l'adoption de mesures globalement restrictives et, en 1993, l'adoption de mesures globalement favorables à la défiscalisation.

Force est de constater que malgré cette politique de *stop and go* intervenant dans une conjoncture particulièrement dépressive et l'instabilité du cadre juridique *a priori* peu propice aux opérations, le bilan est nuancé.

Malgré le rétablissement de l'agrément, en 1992, et une conjoncture maussade, les opérateurs ont demandé à bénéficier du dispositif de défiscalisation de façon importante.

En 1992, quatre-vingt-six dossiers représentant 7,3 milliards de francs ont été déposés, soit quatre fois plus qu'en 1991; les investissements agréés se montent à 2,8 milliards de francs. Il convient donc de noter que le rétablissement de l'agrément a eu pour effet de réduire de deux tiers le volume d'investissement mobilisable.

Même si le coût budgétaire de cette mesure est important, je pense que l'incitation fiscale a un rapport coût-efficacité beaucoup plus positif que l'aide budgétaire directe sous forme de subvention. Je continue de croire en cette forme d'impulsion, qui laisse l'initiative aux opérateurs privés.

Je crois aussi à la nécessité de stabiliser le cadre juridique des opérateurs, tout en préparant les opérations par des études d'impact qui ne sont pas toujours réalisées.

Je crois que, globalement, la défiscalisation a été un succès. A ceux qui disent : « Il y a trop de bateaux », je réponds : « il n'y en avait pas assez ». D'ailleurs, est-il aberrant que les îles soient tournées vers la mer ? C'est le contraire qui était anormal. Grâce, en partie, à la défiscalisation, les hôtels sont construits. La balle est maintenant dans le camp des départements d'outre-mer qui doivent faire venir les touristes français, européens ou étrangers, et qui doivent surtout faire en sorte qu'ils reviennent. Tel est le véritable indicateur.

En conclusion, la commission des finances vous propose, mes chers collègues, d'adopter le projet de budget des départements et territoires d'outre-mer pour 1994. (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Désiré, rapporteur pour avis.

**M. Rodolphe Désiré,** rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan, pour les départements d'outre-mer. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, il faut le dire clairement : la situation économique et sociale des départements d'outre-mer n'est pas bonne. J'ajouterai, ce qui est plus inquiétant encore, qu'elle n'a cessé de se détériorer au cours des deux dernières années, malgré les aides substantielles accordées par l'Etat, qui se sont élevées, tous ministères confondus, à 32,9 milliards de francs en 1993.

La commission des affaires économiques et du Plan a émis un avis favorable sur les crédits du ministère des départements et territoires d'outre-mer, estimant que les mesures adoptées depuis mars dernier allaient dans le bon sens. Elle n'a donc pas suivi son rapporteur qui avait proposé de s'en remettre à la sagesse du Sénat.

Permettez-moi cependant de reprendre succinctement un certain nombre de remarques que j'avais formulées lors de la présentation de ce rapport.

Pour bien comprendre la profondeur du mal qui affecte ces départements, il convient de faire un bref rappel historique. Au cours des dix dernières années, un dispositif législatif fondamental a été mis en place, pour permettre aux départements d'outre-mer de connaître une évolution économique et sociale satisfaisante.

Je fais, ici, allusion aux dispositions prises dans le cadre des lois de décentralisation en 1983 et en 1984, de la loi de finances rectificative de 1986, dite loi de défiscalisation, et de la loi de programme. L'instauration des contrats de plan Etat-région et l'adoption du programme d'options spécifiques à l'insularité et à l'éloignement POSEIDOM, ont aussi renforcé ce dispositif législatif.

Cette dynamique qui commençait à porter ses fruits s'est ralentie dès 1990 pour s'arrêter brutalement en 1992. En effet, cette année-là, trois des quatre régions d'outre-mer se sont trouvées en état de cessation de paiement avec un déficit qui avoisinait 2,7 milliards de francs. Cette situation n'a pas manqué d'avoir de graves répercussions sur la gestion des autres collectivités locales. C'est ainsi que le département et les communes se sont vu contraints de modérer, voire pour certaines de stopper, leurs efforts d'investissement en matière de développement économique et social.

Force est donc de constater que, l'arrivée du nouveau gouvernement en avril dernier, la situation des départements d'outre-mer était déjà fortement dégradée. Toutefois, je pense que les raisons profondes de cette dégradation économique doivent être plus objectivement recherchées et placées dans le cadre de la récession nationale et internationale. Il serait, en effet, dangereux de faire reposer la responsabilité de la situation actuelle uniquement sur la prétendue mauvaise gestion des élus locaux d'outre-mer. Cela discrédite les responsables en charge de ces collectivités locales et retarde l'instauration de la confiance, sans laquelle tout redémarrage économique est impossible.

C'est la raison pour laquelle j'aimerais revenir sur l'origine des difficultés actuelles en les situant dans le temps. Il convient, notamment, de rappeler que, dans les années quatre-vingt, soit quarante ans après la loi de départementalisation, l'économie de ces territoires était encore fortement marquée par le « maldéveloppement », conséquence du système de plantation et de la monoculture de la canne à sucre et de la banane. Les efforts de diversification agricole entrepris à partir des années soixante, notamment à la Martinique, ont donné des résultats très insuffisants.

Ainsi, avec un produit intérieur brut qui représente en moyenne, pour la Martinique, la Guadeloupe et la Réunion, 37,5 p. 100 du produit intérieur brut moyen de la France métropolitaine, avec un taux de chômage en moyenne trois fois supérieur à celui que connaît la métropole et avec une densité de population très élevée, plus de 250 habitants en moyenne au kilomètre carré pour les îles et plus de 350 à la Martinique, au point que, aujourd'hui, les problèmes qui se posent avec le plus d'acuité sont ceux de l'environnement, de l'assainissement et de l'élimination des déchets industriels et domestiques, on peut dire que les difficultés économiques et sociales que nous connaissons sont structurellement les mêmes que celles auxquelles nous étions confrontés en 1980.

Nous pensions alors que la décentralisation nous permettrait de les résoudre rapidement. Il a bien fallu déchanter, même si je pense que la situation aurait été pire sans elle.

Il faut dire que les obstacles au développement économique des départements d'outre-mer n'ont fait l'objet, jusqu'ici, d'aucune analyse véritablement approfondie. J'ai plusieurs fois signalé à cette tribune, au cours des précédents débats budgétaires, que, faute de données statistiques fiables et précises, ces départements étaient « gouvernés à vue ».

Il paraît difficile d'apprécier les effets économiques d'une politique budgétaire ou d'élaborer une politique de prospective vraiment efficace sans moyens de contrôle adaptés et sans informations récentes.

Par ailleurs, je voudrais insister sur le fait qu'entre 1983 et 1993 les collectivités territoriales et locales d'outre-mer, fortes de leurs nouvelles compétences en matière de développement économique, ont essayé de rattraper leur

retard structurel en matière de développement. Mais leurs efforts de rattrapage économique se sont révélés extrêmement coûteux. En effet, pendant cette période, les taux d'intérêt dépassaient largement 10 p. 100, alors que l'inflation était pratiquement nulle.

Je vous rappelle, monsieur le ministre, mes chers collègues, qu'en métropole les collectivités locales avaient, quant à elles, engagé leurs investissements d'infrastructures en matière d'électricité, d'eau, d'assainissement et d'aménagement de leur territoire dans les années soixante, soit une période où l'inflation était élevée et les taux d'intérêt bas. C'est cette différence-là qu'il faut prendre en compte si l'on veut honnêtement comparer la situation actuelle des collectivités territoriales d'outre-mer avec celles de leurs homologues métropolitaines et parler de rattrapage.

Enfin, il ne faut pas oublier que ces collectivités, peu expérimentées en matière de gestion locale, n'ont pas toujours trouvé auprès des services extérieurs de l'Etat toute l'aide qui leur aurait été nécessaire pour exercer leurs nouvelles responsabilités. Cette défaillance de l'Etat quant à ses obligations a maintes fois été dénoncée, mais en vain, provoquant souvent plus d'irritation que de compréhension. La situation qui se présente au Gouvernement est donc à la fois complexe et sérieuse.

C'est pourtant dans ce contexte, monsieur le ministre, que vous nous présentez un projet de budget en baisse de 5,6 p. 100 par rapport à 1993. Et même si nous savons que les 2 278 millions de francs de ce projet de budget ne représentent que 7 p. 100 des 32,5 milliards de francs consacrés par l'Etat aux départements et territoires d'outre-mer il convient de noter, comme l'a d'ailleurs rappelé fort justement notre collègue M. Henri Goetschy, rapporteur spécial, que c'est la première fois depuis 1986 que les crédits de ce ministère connaissent une contraction de cette ampleur.

Bien sûr, on peut comprendre que l'effort de rigueur qui anime le Gouvernement dans sa conduite des affaires publiques n'épargne pas les départements d'outre-mer. Et on a suffisamment dit ici qu'il fallait se garder d'apprécier un budget au regard du seul montant des sommes transférées pour se laisser aller à une critique fondamentale de votre action. En effet, j'ai toujours considéré que le développement économique dépendait moins de l'importance des sommes transférées que des conditions dans lesquelles elles étaient investies.

Toutefois avant de revenir plus précisément sur l'examen de ce projet de budget, je voudrais dire, monsieur le ministre, que, depuis votre installation rue Oudinot, vous semblez avoir pris la pleine mesure des difficultés des départements d'outre-mer.

Vous y avez d'ailleurs ponctuellement répondu en attribuant, dans la dernière loi de finances rectificative, 100 millions de francs au logement social, dont 84 millions de francs sur la ligne budgétaire unique. A ce propos, j'aimerais que vous me disiez quels sont les critères qui ont présidé à la répartition de ces crédits entre les différents départements d'outre-mer et pourquoi la Martinique n'obtient que 5 millions de francs.

Vous avez également voulu rendre la défiscalisation plus attractive en rétablissement intégralement la « loi Pons ». Mais, je viens de prendre connaissance des propos que M. le ministre du budget a tenus devant l'Assemblée nationale le 15 octobre dernier. Il envisage, semble-t-il, de réformer le régime fiscal des bénéficiaires industriels et commerciaux lors du prochain collectif budgétaire. Ce projet, s'il était adopté sans dérogations pour l'outre-mer, aurait pour effet d'anéantir le dispositif d'in-

citations fiscales aux investissements d'entreprises dans les départements d'outre-mer, notamment dans les secteurs de l'hôtellerie et du tourisme. J'espère qu'il sera trouvé une solution, pour éviter de défaire ici ce que l'on entreprend là.

Vous avez, enfin, accédé au désir des conseils régionaux de voir augmenter de 1,5 point le taux de la taxe additionnelle à l'octroi de mer.

Si l'on ajoute, à ces trois mesures, les dispositions à plus long terme comme les futurs contrats de plan, les cadres communautaires d'appui, l'augmentation des fonds structurels communautaires alloués par la Communauté européenne pour la période 1994-1999 et l'élaboration, par le Gouvernement, en concertation avec les élus, d'une loi d'orientation concernant le développement économique et social des départements d'outre-mer, on peut déjà porter une appréciation positive sur l'action que vous avez engagée en faveur des départements d'outre-mer.

Cependant, je suis amené à formuler quelques observations quant à cette politique.

Je regrette, par exemple, que les crédits relatifs à la section décentralisée du FIDOM baissent de 2,5 p. 100. Comment interpréter cette évolution, monsieur le ministre ?

Est-ce l'expression d'une volonté politique qui vise à centraliser à nouveau les moyens financiers en matière de développement économique ? Je rejoins en cela les observations de M. le rapporteur spécial. Est-ce un acte de défiance à l'égard des collectivités territoriales d'outre-mer ? Sur ce point précis, j'aimerais avoir une réponse claire.

Par ailleurs, je ne suis pas certain de l'efficacité de certaines des décisions que vous avez annoncées. Je crains, en effet, que plusieurs d'entre elles n'aggravent la situation et ne risquent de porter un coup fatal à l'investissement productif dans ces départements.

C'est ainsi que les nouvelles règles de répartition du FIR-régional ne vont pas dans le bon sens. Affecter 50 p. 100 des recettes régionales de ce fonds à la résorption de la dette, sans augmenter la participation de l'Etat à l'entretien et à la construction des routes nationales, c'est arrêter la mise en place d'un réseau routier moderne et hypothéquer l'entretien des routes existantes.

Quant à l'augmentation de la taxe additionnelle à l'octroi de mer que vous ont demandée les conseils régionaux, il faut éviter que les productions locales exonérées par les régions ne supportent le droit additionnel dès lors qu'il est égal ou supérieur à 1 p. 100, sous peine de handicaper gravement les entreprises locales. Etes-vous prêt, monsieur le ministre, à accepter un amendement en ce sens ?

En outre, cette mesure conjuguée à la forte augmentation des impôts locaux que nous connaissons dans les DOM - par exemple, à la Martinique, la part régionale de la taxe d'habitation a été augmentée de 230 p. 100 - représente un coût important pour les populations locales.

Je crains, en effet, que, dans des départements où le chômage est important et où, en moyenne, 63 p. 100 des foyers ne paient pas l'impôt sur le revenu, la pression fiscale ne soit finalement trop lourde à supporter pour des ménages qui sont en proie à de nombreuses difficultés.

Il faut s'inquiéter d'une hausse trop importante et trop rapide des impôts locaux, car elle risque d'aboutir à l'effet inverse de celui qui est recherché. Chacun sait bien que trop d'impôt tue l'impôt.

Depuis votre arrivée au ministère, monsieur le ministre, vous essayez de trouver des solutions pour résorber le déficit des collectivités territoriales.

Dernièrement, vous avez fait adopter par l'Assemblée nationale le principe d'une taxe sur les passagers utilisant les transports aériens et maritimes au départ des quatre départements d'outre-mer. J'aimerais savoir dans quel but a été créée cette taxe : est-ce pour financer le développement du tourisme – c'est dans cet esprit que M. Philippe Chalet, député, et moi-même souhaitons sa création – ou bien s'agit-il d'une mesure, parmi tant d'autres, destinée au financement du déficit des régions ?

Bref, il faut le reconnaître, ainsi que le signalait fort justement *France-Antilles* la semaine dernière, finalement, les trois mesures qui ont été adoptées par l'Assemblée nationale n'engendrent pas de coût supplémentaire pour l'Etat. Elles n'injectent donc pas dans l'économie de ces départements une masse monétaire supplémentaire, qui aurait été pourtant bien nécessaire.

Cela m'amène à vous dire, monsieur le ministre, qu'il ne faut pas hésiter à aborder de front la crise financière que connaissent les collectivités locales, et plus particulièrement les assemblées régionales. Il s'agit là, me semble-t-il, du véritable problème des DOM et, comme tel, la priorité des priorités.

En effet, je demeure convaincu que le redressement économique et social de ces régions, que chacun, d'ailleurs, appelle de ses vœux, passe par la résolution de cette question. Tant que le Gouvernement n'aidera pas les collectivités territoriales à rééchelonner et à renégocier leur dette, il ne réussira ni à rétablir la confiance dans les entreprises qui, aujourd'hui, licencient massivement, ni à redonner espoir à la population. Vous risquez même de connaître des explosions sociales, que chacun sent monter et redoute.

Il est donc temps de s'attaquer réellement à ce problème.

Il faut faire en sorte que les collectivités territoriales d'outre-mer obtiennent des prêts bonifiés à des taux de 6 à 7 p. 100. C'est la seule manière pour elles de rétablir rapidement leur capacités d'endettement. Alors seulement certaines des dispositions que vous avez prises pourront aider au redémarrage de l'économie.

Je ne veux pas terminer cette intervention, monsieur le ministre, sans attirer votre attention sur trois non-dits, qui témoignent bien de la difficulté de traiter globalement les problèmes de l'outre-mer. Il s'agit là d'observations personnelles.

Le premier non-dit concerne la distorsion qui existe actuellement entre les salaires du secteur public et ceux du secteur privé. Je ne peux pas insister sur cette question, qui mérite une réflexion sérieuse, prudente et approfondie, ainsi que des décisions courageuses.

Le deuxième non-dit a trait au problème institutionnel. C'est un sujet qui est présent dans tous les esprits, mais que personne n'évoque, même si chacun reconnaît l'absurdité du « bicéphalisme » de l'exécutif territorial. Il est temps de mettre fin à l'existence de deux exécutifs sur un même territoire, afin que les départements d'outre-mer puissent disposer d'une organisation administrative adaptée à leurs spécificités, telles qu'elles sont reconnues par la France et par l'Europe et puissent ainsi mener à bien leur développement économique.

A défaut de vouloir être imaginatif par peur de relancer un débat institutionnel, ce qui ne me semble pas être nécessaire pour trouver des réponses aux problèmes de l'outre-mer, on pourrait néanmoins envisager la mise en

place d'un exécutif unique, comparable à celui que connaît Paris, qui est à la fois commune et département et qui a déjà fait ses preuves.

Cet aménagement institutionnel devrait être susceptible de mettre de la cohérence entre les différents niveaux des administrations territoriales et locales et les services extérieurs de l'Etat. Il permettrait de mettre un terme à l'atomisation du pouvoir local, atomisation qui, me semble-t-il, est l'une des principales causes de l'incapacité de l'outre-mer à apporter des solutions modernes aux problèmes rencontrés.

La prudence et les tabous ont toujours conduit à la stérilisation de l'initiative et à l'impasse politique. Comme le disait Pierre Mendès-France : « L'immobilisme ne protège point des périls, il n'y a de salut que dans la marche en avant ».

Pour terminer, j'évoquerai le troisième non-dit relatif à la représentation des régions d'outre-mer aux élections européennes. J'affirme qu'aucune argutie constitutionnelle ne peut être opposée au souhait légitime des élus d'outre-mer de voir leur territoire représenté à Strasbourg.

Ce n'est pas remettre en cause l'indivisibilité du peuple français et l'égalité des citoyens devant la loi que de demander que nos intérêts soient justement défendus et que, pour ce faire, nous puissions avoir des représentants au Parlement européen. Je viens d'ailleurs de déposer sur le bureau du Sénat une proposition de loi en ce sens.

La commission des affaires économiques et du Plan vous recommande, je vous le rappelle, mes chers collègues, d'adopter ce projet de budget. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. Lacour, rapporteur pour avis.

**M. Pierre Lacour, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan, pour les territoires d'outre-mer.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, au-delà des chiffres, le rapport du XI<sup>e</sup> Plan nous invite, d'abord, à une réflexion stratégique sur l'avenir des territoires d'outre-mer insérés dans une zone en plein essor. Cet avenir, qui est aussi le nôtre, est un véritable défi économique à relever.

Reliquats de notre ancien empire, ces parcelles de France constituent des clés pour l'accès à cette zone de croissance qu'est l'océan Pacifique, auquel certains prédisent pour le XXI<sup>e</sup> siècle, non sans une réelle certitude, la position qui fut pendant des siècles celle de la Méditerranée, relayée ensuite – guère plus que le temps de deux guerres mondiales – par l'Atlantique.

Le sommet de Seattle, le 20 novembre dernier, qui a réuni, sous l'égide du Forum économique de l'Asie et du Pacifique, dix-sept pays du Pacifique, doit nous rappeler cette réalité : les échanges transpacifiques représentent aujourd'hui 356 milliards de dollars, soit 10 p. 100 du commerce mondial, et les échanges dans la zone intrapacifique 414 milliards de dollars, soit 11,8 p. 100. Pour mémoire, les échanges transatlantiques ne représentent plus que 7 p. 100 du commerce mondial, avec 248 milliards de dollars.

En 1993, l'Asie aura connu 8,7 p. 100 de croissance, contre une baisse de 0,2 p. 100 en Europe.

La conclusion de l'ALENA et la création d'un marché unique sur le continent américain ne vont-elles pas conduire l'administration américaine à porter ses efforts commerciaux sur cette zone déjà « chasse gardée » américano-japonaise et, au premier chef, sur le Pacifique-Sud et l'océan Indien, où la croissance des pays d'Asie du Sud-Est, de l'Afrique du Sud, de la Malaisie ou de l'Indonésie est plus que prometteuse ?

Voilà qui doit nous amener à nous interroger, à l'heure du GATT, qui nous fait également nous poser des questions.

On peut dire que le Pacifique est bien l'océan de l'avenir. Plus que jamais, il importe donc que la France y soit présente.

Si les territoires d'outre-mer permettent aujourd'hui à notre pays d'être la troisième puissance maritime mondiale – vous l'avez rappelé fort justement, monsieur le ministre – ils doivent, demain, constituer des relais de la France dans la région.

Malgré leur éloignement géographique, les territoires d'outre-mer continuent d'entretenir des relations commerciales étroites avec la France, de loin leur premier fournisseur, et la CEE, dans une moindre mesure.

Contrairement aux flux d'importations, cependant, les exportations des territoires d'outre-mer ont souvent pour destination principale des pays de leur zone géographique. Ainsi, les territoires d'outre-mer s'insèrent et s'inséreront de façon croissante dans le Pacifique Sud.

Le Japon, qui tient une place prépondérante dans cette zone, joue un rôle de plus en plus important dans le développement économique de ces territoires d'outre-mer, même si c'est de façon parfois insidieuse.

Citons, en Nouvelle-Calédonie, la prise de participation d'un groupe japonais dans la société Le Nickel.

Rappelons aussi que le Japon envoie le plus fort contingent de touristes et qu'il était, en 1991, le premier pays à l'exportation, en valeur. En Polynésie, ce pays est en effet le principal acheteur de perles, exportation prépondérante du territoire.

On ne saurait oublier non plus l'actuelle montée en puissance économique de la Chine, et la forte présence des communautés chinoises sur le pourtour du Pacifique.

Le rapport du Plan se prononce, s'agissant des départements d'outre-mer, pour un rattrapage économique, qui ne pourra s'effectuer qu'avec le soutien massif de la métropole et, de plus en plus, de la Communauté européenne.

Mais, pour les territoires d'outre-mer, le développement économique doit se fonder sur leurs propres atouts, par exemple les zones franches financière et fiscale ou sur une meilleure exploitation de la zone économique exclusive, « nouvelle frontière » de la Polynésie.

Cependant, les territoires d'outre-mer souffrent de nombreux handicaps, qui entravent leur développement économique et social, même si le revenu par habitant y est plus élevé que dans les autres pays de la région.

Le poids du secteur public dans les territoires d'outre-mer révèle les difficultés de ces économies à développer de nouvelles activités de production et à créer des emplois en nombre suffisant. La faiblesse des activités productives se traduit par un déséquilibre structurel des échanges commerciaux, particulièrement important pour les territoires ne disposant pas de ressources naturelles abondantes, comme la Nouvelle-Calédonie.

La situation économique de la Polynésie française pâtit de la prolongation du moratoire sur les essais nucléaires, décidé en 1992.

Je rappelle que cette activité permettait et permet toujours d'injecter chaque année sur le territoire 2 milliards de francs de dépenses publiques et que 8 000 emplois en dépendent ! Il fallait donc réagir, et l'Etat comme le territoire – vous l'avez rappelé tout à l'heure, monsieur le ministre – ont pris leurs responsabilités, l'Etat ayant, pour sa part, accordé une avance de trésorerie.

Il a, par ailleurs, signé avec le territoire deux accords, l'un le 14 mai 1992, l'autre, intitulé « Pacte de progrès », le 27 janvier 1993. Ce dernier a permis le versement de 3 milliards de francs CFP au budget du territoire à titre de compensation de la perte de recettes fiscales.

L'accord annonce d'importantes réformes structurelles. Un projet de loi est en préparation et devrait être présenté au Parlement à la fin de la présente session. Je vous demanderai, monsieur le ministre, de bien vouloir indiquer à la représentation nationale où en est ce l'élaboration de projet de loi.

Le territoire, de son côté, a réduit ses dépenses de fonctionnement, cédé des actifs et proposé des économies tous azimuts.

Il a surtout modernisé son système fiscal. Après une première tentative, en juin 1991, d'introduire des taxes nouvelles, initiative mal accueillie par la population, l'assemblée territoriale a instauré, en juin 1993, une « contribution de solidarité territoriale » – CST – c'est-à-dire un impôt sur le revenu qui n'existait pas dans ces îles vraiment paradisiaques ! La Polynésie donne même l'exemple puisque la CST taxe à la source tous les types de revenus. La TVA devrait également y être introduite.

Ces mesures de redressement ont permis d'éviter que le budget du territoire ne soit déferé à la chambre territoriale des comptes, comme cela avait été le cas en 1992.

L'économie de la Nouvelle-Calédonie a, quant à elle, souffert de la chute du cours du nickel. À la fin de l'année 1992, le prix du nickel, exprimé en francs constants, était le plus bas de ces vingt dernières années. Sur le plus long terme, la baisse tendancielle de consommation de ce métal par l'industrie pour fabriquer de l'acier inoxydable est préoccupante.

Par ailleurs, la politique foncière menée par l'agence de développement rural et d'aménagement foncier, l'ADRAF, est en passe d'atteindre ce qui était l'un des principaux objectifs des accords de Matignon : la terre revient progressivement aux kanaks par l'intermédiaire des groupements particuliers de droit local, qui sont les grands bénéficiaires de cette redistribution foncière.

Les résultats du secteur agricole sont, en revanche, assez mitigés : la culture du café a presque complètement disparu de l'île, qui n'assure, par ailleurs, que 3 p. 100 de son approvisionnement en céréales.

Les résultats de la pêche hauturière sont également décevants, les accords de pêche n'ayant pas été renouvelés ou pas honorés.

Quant au secteur secondaire, il a pâti, en 1992, d'une conjoncture morose, notamment le BTP, avec une baisse de 15 p. 100 de la construction de logements, celle-ci ne progressant qu'à la périphérie de Nouméa, mais de 33 p. 100. Monsieur le ministre, ce phénomène est inquiétant. Allons-nous créer une banlieue à Nouméa, avec tous les déséquilibres que cela implique ?

Pour ce qui est du tourisme, la fréquentation diminue depuis 1990, en raison principalement de la récession qui affecte l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

Rappelons que l'Etat joue un rôle déterminant dans le développement économique du territoire et qu'il a le devoir de réussir à créer un développement équilibré et durable, dans la perspective du référendum de 1988.

Le développement de la province du Nord et des îles Loyauté s'appuie cependant essentiellement sur des investissements publics, compte tenu de la faiblesse des investissements privés.

Les crédits d'investissement, hors FIDES, destinés à la Nouvelle-Calédonie s'élèvent à 380 millions de francs en autorisations de programme, soit une augmentation de 7 p. 100, et à 342,5 millions de francs en crédits de paiement, soit une hausse de 11,4 p. 100. Ils permettront d'honorer les engagements de l'Etat pris en application des accords de Matignon de 1988 et les engagements contractuels.

A Wallis-et-Futuna, l'activité économique a été soutenue par la construction du premier lycée du territoire, qui a été mis en service pour la rentrée de 1993. Le régime foncier freine en effet la construction, en raison de l'absence de cadastre et du régime de l'indivision.

Quant à l'activité touristique, elle est extrêmement modeste, tant du fait du monopole d'une compagnie privée pour la desserte aérienne qu'en raison de la capacité hôtelière, limitée à vingt-neuf lits !

Enfin, j'invite le Sénat à voguer par la pensée vers nos lointaines possessions de l'océan Indien, les terres australes et antarctiques françaises, les TAAF, où un parlementaire français s'est rendu pour la première fois de l'histoire de la République ! Le rapporteur spécial de la commission des finances, notre collègue M. Henri Gœtschy, a en effet consacré trois semaines à réaliser un vieux rêve en s'y rendant. Il a ramené des îles exilées un très intéressant rapport.

Au titre des ressources, l'effort budgétaire total pour les TAAF est estimé à 260 millions de francs. Mentionnons deux lignes qui pourraient progresser à l'avenir : les droits liés à l'immatriculation des navires sous pavillon des TAAF pour bénéficier d'allègements de charges ; les droits de pêche, l'exploitation des poissons en eau profonde se développant.

Je n'oserais pas parier sur le développement du secteur, mais mentionnons le premier débarquement, en 1993, d'une centaine de touristes américains, pour quelques heures et dans un but scientifico-pédagogique.

Haut lieu de la recherche scientifique, ces terres arides et inhospitalières voient se poursuivre des programmes d'un très grand intérêt pour nos chercheurs. Une nouvelle station de poursuite de satellites du CNES est, par ailleurs, en train d'y être construite.

Le navire qui assure actuellement la liaison avec ces territoires sera bientôt remplacé. La piste aérienne de la terre Adélie est enfin achevée, dix ans après les premiers projets. Elle permettra d'améliorer la vie quotidienne des scientifiques impliqués dans le projet franco-italien « Dôme C ».

Encore faut-il que cette piste soit « certifiée » par des experts. Or, certains problèmes de financement retardent sa mise en service.

Monsieur le ministre, étant donné le coût élevé de sa construction et son grand intérêt, il faut espérer qu'elle pourra bientôt être effectivement utilisable.

Face au défi que représente l'insertion des territoires d'outre-mer dans la zone de croissance la plus dynamique du monde et compte tenu de la situation économique de ces territoires telle qu'elle a été décrite, le budget qui nous est soumis est-il satisfaisant ?

Assurément ! Certes, il s'agit d'un budget de rigueur, compte tenu de la diminution de 5,6 p. 100 des crédits du ministère. Cependant, une comparaison strictement comptable avec la loi de finances pour 1993 ne permettrait pas de mesurer dans toute son ampleur l'effort de l'Etat en faveur des territoires d'outre-mer.

Le collectif budgétaire de juin 1993 a en effet augmenté fortement la ligne de crédits destinée à favoriser la relance du logement dans les TOM et dotée initialement de 16 millions de francs. Cette dotation a été abondée de 150 millions de francs afin d'aider la Polynésie française à affronter les difficultés qu'elle rencontre - mais j'y reviendrai.

Il convient d'ajouter également 100 millions de francs qui seront transférés, d'ici à la fin de l'année, du ministère de l'équipement pour subvenir à l'entretien des routes.

**M. le président.** Je vous prie de conclure, monsieur le rapporteur pour avis. Vous avez amplement dépassé le temps de parole qui vous était imparti.

**M. Pierre Lacour, rapporteur pour avis.** Je conclus, monsieur le président.

Dans le projet de loi de finances pour 1994, pour les territoires d'outre-mer, les crédits de la section générale et de la section des territoires du FIDES sont en augmentation de 1,3 p. 100.

A cet effort budgétaire, il faut encore ajouter les mesures de défiscalisation des investissements, la loi Pons de 1986 ayant été rétablie par le collectif budgétaire de juin dernier.

Aux crédits nationaux, il convient désormais d'ajouter les crédits communautaires attribués aux territoires d'outre-mer.

A la différence du VI<sup>e</sup> FED, qui a été conclu en 1986 pour un montant de 26,5 millions d'ECU et qui a mis l'accent sur des micro-réalisations, l'enveloppe globale du VII<sup>e</sup> FED, qui résulte du renouvellement de l'accord d'association des territoires d'outre-mer avec la Communauté et qui a été conclu le 25 juillet 1991, est plutôt orientée vers l'aide aux investissements lourds.

Les territoires d'outre-mer bénéficient de 40 millions d'ECU, soit une progression de 42 p. 100 par rapport au programme précédent.

Compte tenu de ces éléments, la commission des affaires économiques et du Plan a, suivant les conclusions de son rapporteur, donné un avis favorable sur l'adoption des crédits consacrés aux territoires d'outre-mer. (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, du RPR et des Républicains et Indépendants.*)

**M. le président.** La parole est à M. Lise, rapporteur pour avis.

**M. Roger Lise, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, comme chaque année, l'examen des crédits du ministère des départements et territoires d'outre-mer est l'occasion pour la commission des affaires sociales d'attirer l'attention sur la situation extrêmement préoccupante de ces collectivités qui tend à se dégrader sans qu'on puisse discerner de réelles perspectives d'amélioration.

Face à une telle situation, l'évolution des crédits du ministère des départements et territoires d'outre-mer peut paraître *a priori* inadaptée à la gravité de la situation économique et sociale de l'outre-mer. Ces crédits passeront, en effet, de 2,392 milliards de francs en 1993 à 2,278 milliards de francs en 1994, soit une diminution de 5,2 p. 100. Toutefois, plusieurs éléments permettent d'en relativiser la portée.

Si l'on retire, tout d'abord, les crédits annulés, la baisse du budget du ministère n'est plus que de 2,4 p. 100 par rapport à la loi de finances initiale pour 1993.

Par ailleurs, cette diminution s'inscrit dans le cadre des économies budgétaires décidées par le Premier ministre compte tenu de l'importance des déficits publics mis en évidence par le rapport Raynaud, à savoir 400 milliards de francs.

Heureusement, on constate un redéploiement des masses financières au sein du budget du ministère en faveur des crédits d'investissement et au détriment des crédits de fonctionnement.

Ainsi, les crédits du FIDOM sont globalement maintenus et enregistrent une augmentation des autorisations de programme qui passeront de 413 millions de francs à 421 millions de francs afin d'assurer les engagements contractuels de l'Etat s'agissant essentiellement du financement des contrats de plan, des contrats de ville et de la convention avec Mayotte, ainsi que des primes d'équipement et d'emploi mises en place en faveur du développement économique dans les départements d'outre-mer.

Si le montant du FIDES diminue de 2,9 p. 100, les crédits consacrés au développement de la Nouvelle-Calédonie progressent de 7 p. 100 en autorisations de programme et de 11,4 p. 100 en crédits de paiement, ce qui confirme la volonté du Gouvernement de poursuivre son action dans la ligne fixée par les accords de Matignon.

Par rapport à l'évolution de ces crédits d'investissements qui me paraît essentielle, je reste très préoccupé par la baisse de deux chapitres importants pour la formation. Il s'agit, d'une part, des crédits consacrés à l'Agence nationale pour l'insertion et la promotion des travailleurs d'outre-mer, l'ANT, et, d'autre part, de ceux qui sont affectés au service militaire adapté, le SMA.

Les crédits de l'ANT ont diminué. Ils passent de 84 millions de francs à 60 millions de francs, en raison d'une situation financière catastrophique et de la gestion très critiquable dont elle a fait l'objet et qui a été notamment mise en relief par le rapport de la Cour des comptes de 1990.

Il faut toutefois rappeler que l'ANT constitue l'un des éléments de la politique de mobilité pour la formation professionnelle des jeunes d'outre-mer et qu'un tel instrument est indispensable pour pallier les insuffisances des systèmes locaux de formation.

Une fois la période d'assainissement indispensable engagée, il importe, monsieur le ministre, que l'ANT retrouve sa place parmi les éléments de la politique de formation professionnelle des jeunes d'outre-mer qui se trouvent confrontés à une absence de débouchés dans leurs départements. Il faut en effet rappeler que l'ANT a pu prendre en charge, en 1992, environ 4 000 stagiaires, ce qui n'est pas négligeable.

Le SMA enregistre également une baisse importante de ses crédits de 9,8 p. 100. Cette évolution me semble très critiquable car le SMA donne d'excellents résultats. En effet, près de 70 p. 100 des intéressés trouvent par la suite un emploi. Monsieur le ministre, la commission des affaires sociales a souhaité qu'une partie des crédits de la proratisation soit consacrée au SMA.

Telles sont, à mes yeux, les principales observations qu'appelle le budget du ministère des départements et territoires d'outre-mer.

Mais, au-delà du strict cadre budgétaire, je souhaiterais également attirer votre attention, mes chers collègues, sur trois problèmes qui doivent figurer, me semble-t-il, au premier rang des priorités de l'action gouvernementale. Il s'agit du chômage, du revenu minimum d'insertion et du logement social.

Si le chômage a toujours été élevé outre-mer, on constate une aggravation très importante depuis deux ans du nombre des demandeurs d'emploi déclarés. Vous trouverez les chiffres dans mon rapport écrit.

Aux causes traditionnelles, telles que la croissance démographique, l'exode rural et l'inadaptation quantitative et qualitative des offres d'emplois aux demandes, s'ajoutent des causes nouvelles qui sont très préoccupantes.

Il est clair que la crise du secteur du bâtiment et des travaux publics, générée notamment par l'arrêt des programmes publics, lui-même lié à l'ampleur des déficits enregistrés par les régions - à savoir 900 millions de francs pour 1991 et 1992 pour la Martinique et 700 millions de francs pour la Guadeloupe, a une incidence directe sur l'aggravation du chômage.

Enfin, en Guyane, on enregistre les effets de l'achèvement des grands chantiers engagés dans les années quatre-vingt et, dans une certaine mesure, de l'importance de l'immigration. On estime, en effet, la population étrangère à 63 000 personnes, dont environ 34 000 clandestins.

Si l'on ne dispose pas de statistiques récentes pour les territoires d'outre-mer, l'évolution y est très comparable sous l'effet des mêmes facteurs, qu'ils soient démographiques ou économiques.

Cette situation générale doit être prise en compte avec la plus grande urgence, car, comme vous l'avez vous-même déclaré, monsieur le ministre, « si une amélioration n'est pas obtenue dans les années qui viennent, c'est tout l'équilibre social de l'outre-mer qui risque d'être remis en question ».

En effet, dans ces départements, on constate désormais, au sein des familles, la cohabitation fréquente de deux générations de chômeurs, ce qui constitue un phénomène sans précédent et lourd de menaces.

Depuis plusieurs années, j'ai souligné, dans mes rapports, la nécessité de changer de politique afin de privilégier le développement économique et le soutien aux investissements productifs par rapport à la priorité donnée à la politique d'égalité sociale par les précédents gouvernements. Je note, d'ailleurs, que les missions d'information menées par notre commission ont abouti aux mêmes conclusions.

Vous avez annoncé, monsieur le ministre - et je m'en félicite - une réorientation fondamentale de la politique menée outre-mer en faveur de la relance économique. Elle a déjà permis de débloquer 350 millions de francs dans le cadre de la loi de finances rectificative de juin dernier, à savoir 100 millions de francs pour le logement, 100 millions de francs pour les infrastructures et 150 millions de francs pour le pacte de progrès signé avec la Polynésie. Elle a également permis d'assouplir le régime de défiscalisation.

Le second sujet sur lequel je souhaite attirer votre attention concerne l'évolution du revenu minimum d'insertion.

Par rapport aux années précédentes, on note deux améliorations, certes très relatives compte tenu de l'importance du nombre d'allocataires. Il s'agit, d'une part, d'une stabilisation des effectifs et, d'autre part, d'un léger progrès dans la mise en œuvre des actions d'insertion.

Cette évolution s'explique, en réalité, principalement par l'alignement du montant des allocations familiales, qui s'est achevé au 1<sup>er</sup> juillet 1993. Il faut rappeler que le coût de cette mesure s'est élevé à un milliard de francs.

S'agissant des actions d'insertion, si seulement 15 p. 100 environ des allocataires sont encore signataires d'un contrat, on note des progrès en ce qui concerne l'utilisation des crédits départementaux d'insertion à concurrence de 60 p. 100 et de la créance de proratisation, même si cette dernière est en réalité consacrée à concurrence de 80 p. 100 au logement.

L'avenir du RMI appelle néanmoins une réflexion de fond.

L'Etat a consacré, en 1992, plus de 2 milliards de francs au titre de l'allocation et de la créance de proratisation. Les départements ont contribué, à concurrence de 370 millions de francs, aux dépenses d'insertion, ce qui représente plus de cinq fois le budget d'investissement du FIDOM.

Or, une personne sur six reste concernée par le RMI dans les départements d'outre-mer contre une sur trente-trois en métropole. A la Réunion, un cinquième de la population vit du RMI.

Plutôt que d'apporter des moyens financiers supplémentaires, il paraît nécessaire de mettre en œuvre des procédures spécifiques répondant au caractère massif et structurel de ce phénomène.

Monsieur le ministre, ne faudrait-il pas revenir aux chantiers de développement qui, dans le passé, ont donné d'excellents résultats ?

Je dois également signaler les difficultés de la cogestion et la rigidité excessive des affectations des crédits d'insertion qui pourraient être mieux réintégrés dans le tissu économique et utilisés de façon plus souple par les départements ou les communes.

Je compte également attirer votre attention, monsieur le ministre, sur l'erreur qui consisterait, comme vous l'avez laissé prévoir, à supprimer définitivement le fonds d'action sociale et sanitaire obligatoire, le FASSO.

Je tiens simplement à rappeler que la prise en charge de 25 p. 100 du prix des cantines demandée aux familles représentées, à l'échelle de l'outre-mer, une révolution puisque, jusqu'à présent, les cantines étaient quasiment gratuites. L'Etat récupère globalement, sur les 350 millions de l'ancienne dotation du FASSO, 70 millions de francs car il octroie, au titre de la prestation de restauration scolaire, 280 millions de francs. Cette différence va être, en réalité, transférée sur les collectivités locales, notamment les communes, alors qu'elles sont déjà surendettées.

Enfin, compte tenu des besoins considérables qu'il reste à satisfaire, je considère que le logement social doit rester une priorité absolue du Gouvernement.

De nombreuses mesures sont intervenues ces dernières années en faveur du logement en outre-mer.

En 1993, le logement social a tout juste retrouvé le niveau des engagements de l'année 1991, après un tassement des crédits en 1992, où le nombre de logements était de 9 500, contre 11 600 en 1991. Je me réjouis de savoir qu'en 1994, grâce aux crédits de la proratisation et du plan de relance en faveur de la ville, 1 200 logements sociaux seront réalisés. Quant à la résorption de l'habitat insalubre, elle sera dotée de 160 millions de francs de crédits.

Monsieur le ministre, même si cette évolution de votre politique est jugée satisfaisante, je souhaite pour ma part que le Gouvernement s'attaque à trois problèmes essentiels.

Il s'agit, en premier lieu, de l'enchevêtrement des compétences en matière d'habitat, qui paralyse actuellement les décisions. Il me semble que les élus locaux

devraient avoir davantage de pouvoirs, alors que l'essentiel des prérogatives appartient, actuellement, au préfet, notamment par le biais de la créance de proratisation.

En deuxième lieu, il est nécessaire de tenir compte des spécificités locales. Sans revenir sur la loi littoral et les problèmes qu'elle pose, il me semble indispensable de l'adapter au plus tôt aux départements d'outre-mer. En effet, de très nombreux résidents installés dans la zone des cinquante pas géométriques depuis plusieurs générations ne peuvent pas effectuer de travaux sur leur habitation, ni sortir de leur prétendu état d'illégalité. C'est une injustice inconcevable et inadmissible dans un Etat républicain.

En troisième lieu, il faut lutter contre l'urbanisation croissante au détriment des terres agricoles. Il est urgent de freiner l'urbanisation au sol au profit de constructions plus économes en terres. Dans cette perspective, les crédits de la créance de proratisation pourraient être mieux utilisés, afin de réorienter les opérations immobilières nouvelles et de faciliter les travaux de viabilité.

En conclusion, considérant qu'il s'agit d'un budget de transition, rendu nécessaire, je le rappelle, par la gestion précédente, je vous propose, mes chers collègues, d'émettre un avis favorable sur ces crédits. (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste et du RPR, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

**M. le président.** La parole est à M. Lagourgue, rapporteur pour avis.

**M. Pierre Lagourgue,** rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, pour les départements d'outre-mer. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la commission des lois, au nom de laquelle je m'exprime, a examiné le budget du ministère des départements d'outre-mer pour 1994, lequel n'échappe pas à la règle générale, mais inéluctable, de maîtrise des dépenses publiques. Elle a donc constaté avec regret, mais avec lucidité, la baisse des crédits consacrés aux quatre départements d'outre-mer ainsi qu'à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon, et ce en dépit des difficultés particulières rencontrées par ces collectivités.

Elle a cependant tenu à le souligner, votre projet de budget, monsieur le ministre, ne représente qu'un peu plus de 4 p. 100 de l'effort de l'ensemble des ministères en faveur des départements et des collectivités territoriales de l'outre-mer.

Rapporteur de la commission des lois, mais également élu de l'outre-mer, je sais combien est grande l'inquiétude, voire la désespérance, de nos populations quant à leur devenir face au poids du chômage, qui creuse davantage les inégalités.

Le rôle d'impulsion, de coordination, de mobilisation de votre ministère n'en devra être que plus fort, car les objectifs affichés sont ambitieux : il s'agit, en effet, de sortir d'une logique d'assistantat pour engager une démarche de développement concerté et responsable, après une phase de restauration de l'Etat de droit, qui doit s'attacher à l'ancrage de la décentralisation et au renforcement des mesures concernant la sécurité. Je sais que c'est votre principal souci, monsieur le ministre, puisque vous l'avez déjà exprimé, et je vous en remercie.

Cela suppose des procédures budgétaires, contractuelles et européennes, propres à assurer la meilleure utilisation des ressources disponibles. Tel est d'ailleurs bien le rôle de l'Etat, qui doit offrir un cadre législatif et réglementaire adapté, définir des directions et non se substituer aux intervenants locaux.

Ainsi, le débat sur l'aménagement du territoire devra être l'occasion de rechercher des voies nouvelles susceptibles de répondre à ce que le rapport du groupe « Outre-mer » du Commissariat général du Plan, présidé par M. Gérard Belorgey, a justement nommé « le défi des singularités ».

En effet, comme l'a reconnu une déclaration annexée au traité de Maastricht, l'outre-mer se singularise par une amplification des données, constatées en métropole, des crises économique, sociale et morale.

La lutte contre le marasme dans lequel s'enlisent les départements d'outre-mer appelle un programme rétablissant un climat de confiance, valorisant les ressources humaines et soutenant la création de richesses. J'aimerais, monsieur le ministre, que vous saisissiez l'occasion qui vous est offerte ici pour nous exposer, plus en détail, les orientations que vous avez présentées au conseil des ministres du 17 novembre.

Mon propos, aujourd'hui, s'articulera autour des aspects du rôle de l'Etat dans les départements d'outre-mer en tant que partenaire fondamental des collectivités locales et en tant que garant de la légalité et de la sécurité.

La coopération entre l'Etat et les départements d'outre-mer se manifeste à travers l'affectation du FIDOM et des fonds européens.

Monsieur le ministre, quel est le sens de la redistribution effectuée entre le FIDOM général et le FIDOM départemental ou le FIDOM régional, au détriment des fonds décentralisés ? Les sections locales ne se verront en effet attribuer, en 1994, que 22 p. 100 des autorisations de programme du FIDOM contre 25 p. 100 en 1993.

S'agissant des fonds structurels européens, l'annonce de leur doublement pour la période 1994-1999 doit être nuancée, car une progression des fonds n'interviendra qu'en 1998 et 1999, les années 1994 à 1997 connaissant une quasi-stagnation de cette dotation. Il faudra veiller à répartir équitablement ces fonds entre les régions de l'objectif 1 en tenant compte des critères impartiaux appliqués jusqu'à présent afin de maintenir les relations de confiance qui se sont établies au niveau local avec l'Etat, à l'occasion d'un partenariat nécessaire et exemplaire.

Parmi les actions financées par l'Etat et destinées à lutter contre le chômage, je souhaite évoquer deux points particuliers.

Le premier est relatif à la créance de proratisation du RMI, dont le fait générateur, je le rappelle, est une retenue effectuée sur le montant des prestations versées aux allocataires dans les départements d'outre-mer ; le paiement régulier de cette créance destinée à financer des actions d'insertion s'impose donc. Le décret en préparation permettra-t-il de résoudre ce que, devant l'Assemblée nationale, vous avez reconnu être « une dette de l'Etat », monsieur le ministre ?

Le RMI n'étant cependant pas une fin en soi, l'accent doit également être mis sur la formation. Or - c'est le deuxième point - l'Agence nationale pour l'insertion et la promotion des travailleurs d'outre-mer, l'ANT, que vous souhaitez réorganiser voit ses crédits sensiblement réduits. Comment, dans ces conditions, développer une véritable politique d'aide à la mobilité et à l'acquisition des qualifications ?

Le redémarrage économique des départements d'outre-mer suppose un climat de confiance propice aux investissements. Celui-ci implique, au préalable, que des assurances soient données en matière de cadre institutionnel et de sécurité.

La mise en place de la décentralisation n'a pas toujours été parfaitement maîtrisée et trois régions sur quatre traversent une crise financière préoccupante.

Les orientations du ministère pour 1994, compte tenu, notamment, des amendements proposés par le Gouvernement et adoptées par l'Assemblée nationale en première lecture, sont destinées à aider ces collectivités à redresser leur situation financière.

L'exercice de conseil, d'assistance ou de contrôle de l'Etat sera, certes, mieux assuré, mais il ne faudrait pas restreindre le pouvoir de décision confié aux collectivités par les lois de décentralisation.

Le renouvellement des contrats de plan devrait fournir un cadre de négociation exemplaire. J'aimerais, à ce sujet, monsieur le ministre, que vous puissiez nous faire part de l'état d'élaboration de ces contrats et que vous nous indiquiez si la hausse annoncée de 50 p. 100 s'appliquera bien à tous les départements d'outre-mer.

Le renforcement des moyens en matière de sécurité et de justice est une nécessité compte tenu de l'évolution de la criminalité et de l'immigration.

L'analyse de la criminalité doit, certes, être appréhendée différemment selon chaque département, mais on note partout une augmentation de la petite délinquance, voire des crimes graves, puisque, récemment, un rapt avec assassinat a eu lieu à la Réunion. Cependant la dépénalisation des chèques sans provision a fait chuter la catégorie des infractions économiques et financières.

L'immigration clandestine en Guyane ou en Guadeloupe a favorisé l'éclosion d'une criminalité d'origine étrangère très fluctuante et difficilement contrôlable.

S'agissant de Mayotte, nous espérons que l'application des lois du 22 juillet 1993 réformant le droit de la nationalité et du 10 août 1993 relative aux contrôles et vérifications d'identité permettra de lutter plus efficacement contre l'immigration illicite, qui se fait sentir jusqu'à la Réunion, à partir de Mayotte.

Avant de conclure, j'évoquerai Saint-Pierre-et-Miquelon. Monsieur le ministre, quels sont vos contacts avec le nouveau gouvernement canadien de M. Jean Chrétien ? Avez-vous bon espoir que les négociations sur la pêche - activité vitale pour cette collectivité - aboutiront favorablement ?

Monsieur le ministre, depuis votre prise de fonctions, voilà quelque huit mois, vous avez tenu à vous rendre dans chacun des départements d'outre-mer pour y étudier scrupuleusement leur situation. Vous avez pu ainsi évaluer la gravité des problèmes structurels qui s'y posent et donc les défis auxquels nous avons à faire face.

Nous attendons avec confiance que vous les aidiez à s'engager dans la voie du redressement. C'est pourquoi la commission des lois du Sénat a émis un avis favorable quant à l'adoption du budget des départements d'outre-mer. (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, des Républicains et Indépendants et du RPR.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Marie Girault, rapporteur pour avis.

**M. Jean-Marie Girault, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, pour les territoires d'outre-mer.** Monsieur le ministre, il y a maintenant douze années que la commission des lois me charge de rapporter les crédits des territoires d'outre-mer.

A ce titre, j'ai eu l'occasion, comme certains de mes collègues, de me rendre à plusieurs reprises en Nouvelle-Calédonie. Je m'intéresse, bien sûr, aussi aux autres territoires comme la Polynésie ou l'îlot Clipperton, encore

que ce soit un rocher très revendiqué mais qui n'abrite pas d'hommes. Quant aux terres Australes et Antarctiques françaises, il en a déjà été question, je n'y reviendrai donc pas ce soir.

Permettez-moi de m'adresser au jeune ministre que vous êtes. Sitôt en fonction, vous avez déjà fait le tour de vos dossiers des territoires d'outre-mer et nous pouvons donc, ensemble, mettre en commun le fruit de nos expériences différentes, mais bientôt aussi grandes, de ces territoires.

Nous avons l'habitude de considérer ces territoires « à la française » en abordant les problèmes sous l'angle de la politique et de l'économie, notamment l'emploi, l'habitat et le logement.

Je vous convie ce soir à adopter une autre attitude, à regarder ces territoires avec un regard humaniste.

Vous vous en êtes rendu compte, monsieur le ministre, dans ces territoires d'outre-mer - c'est vrai aussi des départements d'outre-mer - le climat et la situation géographique jouent, qu'on le veuille ou non, un rôle fondamental, et expliquent bien des comportements auxquels le métropolitain n'est pas forcément accoutumé.

Il y a aussi le poids de l'histoire. La France, à la différence d'autres pays coloniaux, peut s'honorer de n'avoir pas réduit au néant les populations qui, depuis des siècles, vivaient sur les îles conquises. Ces tribus, ces clans, ces indigènes, comme on disait, sont toujours là, avec leur culture propre, avec leur génie propre et avec leurs manières très particulières d'exprimer leurs valeurs.

A nous de les reconnaître.

C'est l'ensemble de ces données qui commande, me semble-t-il, toute réflexion utile sur les problèmes que vous avez à affronter, notamment économiques. Vous l'avez bien compris, monsieur le ministre, vous ne réglerez pas les difficultés localement sans tenir compte des particularismes profonds des populations que vous voulez servir.

Ce regard humaniste impose donc une relation approfondie, sereine, mais constante, entre ce que l'on appelle le pouvoir civil et ces hommes et ces femmes.

Tout est question de nuances.

Méfions-nous de nos clichés de métropolitains, prenons garde de ne pas les imposer - oh ! non par volonté, mais par habitude - parce qu'ils font partie de notre culture et, plus profondément, parce que nous sommes ainsi faits.

De ce regard humaniste doit naître une relation établie dans la considération réciproque. Il n'est pas toujours facile de se comprendre, mais il nous appartient de faire l'effort nécessaire. C'est beaucoup mieux que cette inclination, naturelle ou entretenue, à l'assimilation. Chacun doit rester ce qu'il est en raison de ses origines et de ses traditions.

Pour résoudre les problèmes de formation auxquels vous êtes confrontés particulièrement dans les territoires d'outre-mer, vous devez tenir compte, monsieur le ministre, de toutes ces réalités. En définitive, il faut faire preuve d'un pragmatisme ouvert.

Le regard humaniste que je vous propose d'adopter induit des relations spécifiques complexes, dont le développement variera d'un lieu à l'autre et, dans un territoire, d'une région à l'autre.

La Polynésie française, c'est la Polynésie française, la Nouvelle-Calédonie, c'est la Nouvelle-Calédonie, Wallis-et-Futuna, c'est Wallis-et-Futuna, comme la France est la France.

Là-bas, contrairement à ce que l'on pourrait croire, c'est du moins mon avis, il n'y a pas de véritable décalque à la française. Il faut se méfier des placages comme ceux que nous entretenons en nous-mêmes. Là-bas, encore une fois, mes chers collègues, la tribu, c'est la tribu, l'ethnie, c'est l'ethnie, et notre honneur, c'est de respecter les unes et les autres pour ce qu'elles sont.

Voilà toute la force des traditions et de la coutume, comme nous avons pu le vérifier, mes collègues et moi-même, lors de notre dernière mission, au mois de juillet 1992, sur l'île de Lifou.

Cependant, cette coutume, qui pose tant de questions, dont on connaît si mal les origines et le contenu, qui varie d'une tribu à l'autre et même à l'intérieur d'une tribu, est, me semble-t-il, un prétexte dont on se prévaut parfois pour esquiver la loi républicaine. Il incombe aux administrateurs qui se trouvent sur place ainsi qu'aux magistrats de faire la part des choses.

En juillet 1992, lors de la mission à laquelle je faisais allusion, les magistrats du parquet ne faisaient rien d'autre en s'abstenant de poursuivre, comme la loi républicaine leur en faisait pourtant obligation, quand le chef d'une tribu, fût-il maire à Lifou, était exilé sur la Grande-Terre et que son village était incendié. Bien que crimes et délits aient été commis, c'est peut-être ainsi qu'il fallait procéder, tant il est vrai que notre génie de métropolitain n'est pas le génie des hommes et des femmes qui forment ces tribus et qui ont ces coutumes.

Au-delà de ce regard humaniste, il y a l'aspect institutionnel des problèmes.

Là encore, nos traditions politiques et institutionnelles nous prédisposent aux régimes institutionnels forts. Or, il importe d'agir dans ces territoires avec souplesse et pragmatisme. Aussi, quittons le domaine institutionnel qui est le nôtre, allons au-delà des lois que nous adoptons dans cet hémicycle.

Monsieur le ministre, si les habitants de Wallis-et-Futuna désirent un exécutif autonome, pourquoi pas, puisque cet exécutif existe dans les autres territoires ? Ne convient-il pas de dépasser toutes les analyses préalables sur la réalité de cet exécutif ?

Les problèmes qui se posent sur ces îles où vivent 13 000 à 15 000 personnes sont d'une taille tout à fait différente de ceux qui se posent en métropole. Tenons compte de cette différence d'échelle.

S'agissant de la Polynésie, la loi a prévu la création d'un Conseil des archipels. Il n'est pas encore constitué, mais je crois savoir que, là-bas, le sujet est débattu. Je ne saurais donc aujourd'hui vous conseiller, monsieur le ministre, d'« attendre et voir ».

J'en viens à la Nouvelle-Calédonie. Je suis de ceux qui, en 1988, ont fait campagne en France pour la ratification des accords de Matignon, et je puis vous dire qu'à cette époque les avis étaient partagés, certains des partis politiques appelaient même à l'abstention.

Je garderai toujours en mémoire le souvenir des événements d'Ouvéa. Bien sûr, j'étais loin, mais je me disais, me rappelant ce qu'avait été le début de la guerre d'Algérie en novembre 1954, qu'il n'y a pas de guerre d'indépendance qui n'aboutisse à la proclamation de l'indépendance. Oui, le processus engagé contenait en lui-même les ferments d'une guerre tragique qui aboutirait à l'indépendance d'un territoire sur lequel, si loin que l'on puisse se cacher, on est toujours repérable, repéré et, finalement, exterminé.

Les accords de Matignon sont intervenus sous une autre majorité politique et je les ai approuvés, comme la France les a approuvés. Aujourd'hui, grâce à eux, bien que tout ne soit pas résolu, l'ambiance est tout de même à la modération et au rapprochement. Les leaders politiques s'expriment de temps à autre sur ce thème.

Personnellement, je n'ai jamais cessé de penser que M. Jacques Lafleur, à un moment difficile, en 1988, si critiqué qu'il ait été par ses propres amis politiques, a rendu un grand service à la République et à la Nouvelle-Calédonie lorsqu'il a recherché le rapprochement qui devait aboutir aux accords de Matignon. C'est, en effet, un bilan positif que tous les sénateurs partis en mission l'année dernière ont pu faire.

Depuis, monsieur le ministre, vous vous êtes rendu sur le territoire et j'ai la faiblesse de penser que vous portez vous-même un jugement également positif sur la manière dont les accords y sont appliqués, même si des divergences d'appréciation subsistent au niveau du rééquilibrage entre le Nord et le Sud, disons entre Nouméa et le reste du territoire. Sans doute faudrait-il envisager d'accélérer ce rééquilibrage auquel la République est attachée, et dont les effets commencent à se faire sentir.

La question essentielle reste la réconciliation entre ceux dont nous avons occupé le territoire, il y a cent cinquante ans bientôt, et ceux qui y sont venus depuis et qui ont généré un métissage important. Or, rappelez-vous, le général de Gaulle disait que l'avenir du monde était dans le métissage. Je sais qu'on peut ne pas être de cet avis. En tout cas, s'il est un territoire où il n'y a pas de racisme, c'est bien la Nouvelle-Calédonie ! Les antagonismes y sont d'une autre nature. Ainsi, en Nouvelle-Calédonie, toute la population est faite pour vivre ensemble, avec ou sans métissage. Sous quel drapeau ? C'est la question qui sera posée en 1998.

Je terminerai mon propos par un souvenir. Lorsque je faisais campagne pour le référendum du 22 novembre 1988, j'avais été invité, par un proviseur de lycée à Caen, à intervenir sur ce sujet devant douze classes d'élèves de première et de terminale. Ils étaient près de 400 jeunes, de quinze à dix-sept ans, dans une salle de cinéma ; je leur ai dit : « La Nouvelle-Calédonie sera ce qu'en fera votre vote en 1998 ; je veux, d'ores et déjà, vous initier aux éléments du problème qui nous est posé. »

Je souhaite que le rapprochement des leaders politiques, de quelque bord qu'ils soient, amène le gouvernement de la République, avec l'accord des parties concernées, à poser différemment la question qui sera posée au territoire de la Nouvelle-Calédonie en 1998, à savoir : voulez-vous votre indépendance ou souhaitez-vous rester sous la souveraineté française ? On pourra peut-être aboutir à un consensus et à une paix définitive.

Bonne chance, monsieur le ministre ! Je vous encouragerai de ma voix, à laquelle s'associe celle de mes collègues de la commission des lois saisie pour avis. (*Applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, du RPR, de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

**M. le président.** J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe du Rassemblement pour la République : dix-neuf minutes ;

Groupe socialiste : trente-huit minutes ;

Groupe de l'Union centriste : trente et une minutes ;

Groupe communiste : seize minutes.

La parole est à M. Millaud.

**M. Daniel Millaud.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, dans un premier temps, je dirai à MM. les rapporteurs combien j'ai apprécié l'éclairage complémentaire qu'ils ont donné au budget du ministère des départements et territoires d'outre-mer, qui, il faut bien l'admettre, manque une fois encore de la clarté nécessaire pour être compris.

Certes, il nous est classiquement répondu que la solidarité nationale à l'égard des territoires d'outre-mer s'exprime dans « l'état récapitulatif de l'effort budgétaire et financier consacré aux territoires d'outre-mer », qui permet d'apprécier le volume des interventions des ministères techniques dans chacun des territoires placés sous votre responsabilité directe, monsieur le ministre.

Vous avez affirmé à l'Assemblée nationale que vous n'étiez pas tout à fait sûr que les chiffres de ce document soient exacts. Je voudrais accroître votre incertitude par quelques exemples.

C'est ainsi que le « jaune » prévoyait que les interventions de l'Etat dans mon territoire totaliseraient, en 1989, 3 731 246 000 francs français. Or, l'institut d'émission d'outre-mer précise, quant à lui, à partir des informations fournies par le Haut commissaire de la République, que ces dépenses se sont élevées à 5 308 765 000 francs, soit une augmentation bonifiée, en quelque sorte, de plus de 51 p. 100 sur les prévisions, ce qui est incroyable, mes chers collègues : vous connaissez les règles de l'exécution d'un budget.

En 1990, cet excédent atteignait encore 50 p. 100, pour descendre à 33 p. 100 en 1992.

En revanche, si l'on examine les dépenses de l'Etat mandatées localement, on constate qu'en 1990 elles sont inférieures de 5 p. 100 aux prévisions et, en 1991, de plus de 10 p. 100. Alors, monsieur le ministre, quels sont les bons chiffres ?

Par ailleurs, alors que, manifestement, les dépenses de l'Etat régressent dans mon territoire, on constate que, au cours des trois premiers trimestres de 1993, les transferts bancaires nets à destination de la France se sont élevés à 48,4 milliards de francs Pacifique, tandis que, pendant la même période, les transferts publics nets en provenance de France ont atteint 41,9 milliards de francs Pacifique.

Il m'apparaît indispensable, monsieur le ministre, de demander, une fois encore, que soit établi et publié, chaque année, le montant des dépenses effectivement réalisées par l'Etat, pour lui-même, pour le territoire, mandatées localement ou à l'extérieur.

De même, doivent apparaître clairement les éléments de la balance des paiements. Un de vos prédécesseurs, M. Billotte, avait fait étudier ce phénomène, du temps où il avait la charge de la France d'outre-mer.

Cela est d'autant plus nécessaire que la mise en place effective du contrat de plan, qui traduira les obligations de la loi d'orientation prochaine - monsieur le ministre, sera-t-elle vraiment déposée au cours de la présente session ? - concernant mon territoire, exige la vérité et la connaissance des chiffres, de tous les chiffres.

Compte tenu de ce qui précède, dois-je me réjouir que le document budgétaire récapitulatif fixe à 0,62 p. 100 l'augmentation générale des crédits affectés à la Polynésie française pour l'exercice 1994 ?

En revanche, les crédits destinés à l'éducation nationale accusent une diminution de plus de 1 p. 100, et pourtant étaient prévues l'intégration d'un certain nombre d'instituteurs suppléants, la création de 90 ou 95 postes supplémentaires, ainsi que la construction de nouvelles écoles.

La baisse de 19 p. 100 des fonds destinés à l'université française du Pacifique à Tahiti et celle de 40 p. 100 en Nouvelle-Calédonie sont tout aussi inquiétantes.

Y aurait-il donc une volonté parisienne délibérée d'étouffer la croissance de l'université française au Pacifique ? Quand on constate la crise de l'université en France même, on ne peut qu'être déçu par les premiers signes d'une politique de désengagement intellectuel et scientifique de la francophonie dans le Pacifique. Il faut se reprendre, monsieur le ministre. Il faut régulariser les diplômes attribués, ouvrir officiellement les trois cycles universitaires, dans un nombre limité de matières, certes, mais qui permettent un cursus complet.

N'est-il pas souhaitable, également, d'intéresser l'Europe à cette antenne de transferts de connaissances ? A-t-on oublié, à Paris et à Bruxelles, que le monde du XXI<sup>e</sup> siècle se fera dans le Pacifique ? Les investissements réalisés aujourd'hui dans cette zone rapporteront demain.

Il faut, monsieur le ministre, pour réussir la mise en application de la loi d'orientation, lever un certain nombre de préalables, outre ceux de l'éducation et de l'université française du Pacifique.

C'est ainsi qu'il est nécessaire de supprimer les ambiguïtés de l'association des territoires d'outre-mer français à l'Union européenne, ambiguïtés qui pénalisent ces derniers.

A-t-on pris conscience à Paris que les pertes fiscales, en matière douanière, sont, en Polynésie française, au moins cinq fois plus importantes que les dotations initiales du fonds européen de développement ?

On critique mon territoire parce que celui-ci n'aura pas consommé 45 p. 100 des sommes attribuées, mais on refuse d'installer chez nous, comme cela a été fait en Nouvelle-Calédonie, un représentant du FED. Pourtant, notre géographie est pénalisante et retarde la constitution des dossiers. A-t-on pris conscience à Paris que les institutions des territoires d'outre-mer pouvaient être indirectement remises en cause, car ces territoires, associés primitivement à la Communauté économique européenne, ne sont peuplés, aujourd'hui, que de ressortissants européens ?

Qui pourra m'expliquer pourquoi les citoyens de l'Union que nous sommes ne peuvent participer aux marchés publics subventionnés par le marché commun dans les Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, alors que ceux-ci peuvent concourir aux appels d'offres ouverts dans nos territoires, toujours dans le cadre d'opérations subventionnées par Bruxelles ? Le cas vient de se produire à Fidji, où une entreprise de mon territoire s'est vu refuser la possibilité de soumissionner.

D'une façon générale, si le Parlement est très ouvert à la notion d'autonomie, toute relative, du reste, des territoires d'outre-mer et de leurs compétences, héritées de la loi-cadre de 1956, en revanche les administrations des ministères, notamment du ministère des affaires étrangères, n'acceptent pas cette décentralisation et refusent d'appliquer les directives du Conseil d'Etat en matière de consultation des assemblées territoriales, préalablement à la signature des conventions internationales, par exemple.

Je vous remercie, monsieur Jean-Marie Girault, d'avoir abordé ce problème dans votre rapport écrit, alors que vous êtes un juriste. C'est la première fois que je vois un juriste abandonner la tradition régaliennne du droit pour faire référence à la législation particulière votée par le Parlement de la République.

On en arrive à un détournement permanent de la volonté du législateur exprimée dans la nouvelle rédaction de l'article 74 de la Constitution.

Ce problème de fond est ramené à une question de procédure. Le Conseil constitutionnel oppose à ces nouvelles dispositions l'article 53 de la Constitution, que le Gouvernement m'a empêché d'amender, voilà quelques jours.

Dans le cadre de ces conventions internationales, il est bien entendu indispensable, et c'est encore un préalable, que soit enfin reconnue la compétence d'exploitation, par le territoire, de la zone économique exclusive. En effet, nous avons compris, à l'époque, que la référence aux engagements internationaux concernait, par exemple, les limitations de quotas de pêche, la protection de certaines espèces halieuthiques ou encore l'utilisation de certains matériels. S'il s'agit d'une autre interprétation, la loi d'autonomie votée par le Parlement est contradictoire. C'est sans doute pour cela que le décret prévu par l'article 3 de la loi n° 84-820 modifiée n'a pas encore été publié.

Il vous appartient, monsieur le ministre, de combler ce vide juridique dans les meilleurs délais, compte tenu de l'importance de l'exploitation de la mer dans le devenir économique de la Polynésie française.

Monsieur le ministre, si j'ai parlé de préalables dépendant de votre responsabilité, partagée avec vos nombreux collègues « techniques », je veux dire, à cette tribune, que nous devons, nous, représentants de l'outre-mer, prendre conscience du handicap causé par certains de nos problèmes. Si nous ne pouvons, bien sûr, modifier notre géographie, nous devons, et nous pouvons, nous atteler à la maîtrise progressive de notre démographie.

Cela me fait mal au cœur d'entendre dire en permanence qu'il nous faut des écoles, des cantines, bref, des sous, des sous, des sous ! Bien sûr, qu'il nous faut des « sous » : nous avons de plus en plus de bouches à nourrir !

Je crois que nous devons faire un effort dans ce domaine. Pour ma part, je préfère un enfant heureux dans une famille qui subvient à ses besoins, plutôt que deux enfants sous-alimentés et, malheureusement, trop souvent battus, qui fuiront une famille déstructurée, et se trouveront condamnés à la délinquance et au chômage. C'est pourquoi il faudra nous aider – et je fais là effectivement appel à la solidarité nationale – à construire l'hôpital psychiatrique pour enfants dont nous avons besoin.

J'aurais voulu intervenir également à propos du FIDES, des fonctionnaires CEAPF, de la sécurité sociale, des problèmes de la tutelle, de la misère en perspective des budgets de nos communes, de la possibilité de développement des archipels, en particulier des îles Marquises où un allongement des pistes de deux aéroports permettrait la mise en place d'une véritable industrie touristique, ainsi que l'exportation de thons vers le Japon et les Etats-Unis.

J'aurais aussi voulu faire l'inventaire de nos produits de qualité exportables dans l'immédiat, qu'il s'agisse de la perle ou de la vanille, par exemple. Tout cela se résume à ce que disait un maire polynésien, à la Journée des maires d'outre-mer, à savoir : « Il vaut mieux acheter nos produits plutôt que nous donner l'aumône ! »

Dans quelques jours, nous aurons à examiner la future loi d'orientation. C'est la raison pour laquelle je n'ai pas voulu, ce soir, citer beaucoup de chiffres, vous laissant le soin, monsieur le ministre, de le faire à cette occasion.

En terminant, je dirai simplement que c'est dans cette perspective de développement que je voterai le projet de budget de votre ministère, malgré sa modicité. (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, du RPR et des Républicains et Indépendants.*)

**M. le président.** La parole est à M. Albert Pen.

**M. Albert Pen.** Monsieur le ministre, en novembre 1991, à cette même tribune, mais devant votre prédécesseur, je souhaitais qu'on en finisse avec les contretemps et les hésitations, en affirmant que nous avons besoin non pas « d'un catalogue de petites promesses, mais de bonnes infrastructures : une nouvelle piste d'aviation, de nouveaux quais, des capacités d'hébergement, une modernisation des réseaux urbains et une solide formation professionnelle, mieux orientée. »

Peine perdue, si j'ose dire. En effet, toute l'année 1992 a vu perdurer ces hésitations et ces contretemps à Paris, pendant que s'effondrait définitivement notre industrie de pêche - en même temps d'ailleurs que celle de nos voisins terre-neuviens - et que se poursuivaient, hélas ! de stupides et stérilisantes querelles locales.

Rien de très étonnant à ce spectacle, puisque le Gouvernement portait souvent plus d'attention aux contre-propositions du parlementaire de l'opposition d'alors ! Évidemment, à l'époque, il y avait beaucoup de motions de censure, et chaque voix d'outre-mer comptait à l'Assemblée nationale !

Finalement - et c'est un paradoxe - je me suis réjoui que cette sorte de chantage politique permanent ait cessé après mars. J'espère que le ministre pragmatique que vous semblez être saura très vite découvrir les réalités de mon archipel et l'engager dans la nécessaire, bien que difficile, diversification économique.

Vos premières déclarations, faites sur place à Saint-Pierre, lors de votre voyage à la fin du mois d'août, ont effectivement conforté mes espoirs. Si votre brutale confirmation, à partir de rapports scientifiques tant français que canadiens, de la disparition de la ressource halieutique sur les bancs de Terre-Neuve, a laissé sceptiques nos pêcheurs, elle a eu le mérite de dissiper les illusions et d'ouvrir les yeux sur la nécessité d'une autre politique économique.

Surtout, la décision de construire la nouvelle piste d'aviation - décision que l'on nous faisait attendre depuis 1976 - démontrait votre courage politique en même temps que votre claire conscience des réalités économiques. Vous disiez, en effet, concevoir cette construction non pas seulement en termes de palliatif au chômage mais, comme je l'ai toujours dit moi-même, en tant que préalable indispensable à un autre développement économique.

Dans la foulée, vous annonciez le déblocage de dossiers importants : le réexamen de l'intervention de l'Etat pour permettre la modernisation des réseaux d'eau et d'assainissement - intervention refusée l'année précédente - une étude attentive et bienveillante de nos projets de création d'un registre d'immatriculation des navires à Saint-Pierre et d'une zone de moindre pression fiscale, l'autorisation d'ouverture d'un casino et l'implantation de La Française des Jeux, notamment. A tout cela, nous ne pouvions qu'applaudir. Près de quatre mois se sont écoulés depuis.

Peut-être suis-je trop impatient ? Mais voilà, la situation économique, là-bas, se dégrade à toute vitesse, tandis que les élus se heurtent, sur place, à une administration préfectorale soit inerte, soit, ce qui est pire, hostile et ici, à Paris, malgré l'appui compréhensif de vos services, à des ministères techniques qui apparaissent souvent peu coopératifs.

Pour vous parler de la situation de mon archipel, je ne dresserai pas - d'autres l'ont fait - un tableau apocalyptique de la détresse de la population, au bord de l'explosion, paraît-il. En réalité, mais uniquement grâce à l'assis-

tance de la métropole sur le plan social, le niveau de vie n'a pas encore été, c'est heureux, trop sérieusement atteint.

Pourtant, cela ne saurait durer car, en économie, les chiffres parlent d'eux-mêmes, et je les emprunte soit aux statistiques de la chambre de commerce, soit au bulletin trimestriel de l'IDOM.

Ainsi, 310 marins et employés d'Interpêche sont privés de travail, soit 20 p. 100 de la population active, qui s'ajoutent au chiffre officiel du chômage, soit au total plus de 30 p. 100.

Les activités portuaires ont chuté de 63 p. 100 depuis le 1<sup>er</sup> janvier, ce qui s'est répercuté, bien évidemment, tant sur l'activité des dockers - cinquante et une heures de travail en moins - que sur celle des pilotes, des taxis, des bars, des restaurants, des ateliers de réparations, des commerçants, etc.

La vente des matériaux de construction a baissé de 30 p. 100. Le tonnage des marchandises importées a diminué de 22 p. 100 au cours du seul premier trimestre de 1993, et sur le troisième trimestre, la baisse est de 37 p. 100 en tonnage et de 12 p. 100 en valeur. Le nombre de touristes a diminué de 11 p. 100 sur les sept premiers mois. Par ailleurs, le taux de couverture des exportations par les importations est passé de 84 p. 100 en 1992 à moins de 9 p. 100 en 1993.

Tout cela aura, bien évidemment, des répercussions sur les recettes douanières. D'ailleurs, j'apprends, je l'avoue, la mise au point du budget local pour 1994 et, en ce qui me concerne particulièrement, celle du budget municipal.

Lors de votre visite, vous nous avez conviés, monsieur le ministre, à jouer un rôle de partenaires. Vous aviez raison. Mais encore faut-il en avoir les moyens financiers ! Saint-Pierre-et-Miquelon, ce ne sont pas les Hauts-de-Seine, très loin de là ! Je vois mal, dans la situation que je viens de décrire, comment améliorer nos rentrées budgétaires.

Je ne pense pas que nous y parviendrons en pressurant à l'excès nos quelque 2 000 foyers fiscaux, unique pensée, semble-t-il, de votre représentant local, mais ce n'est pas un humaniste, selon le sens donné à ce mot tout à l'heure par M. Jean-Marje Girault.

Le seul remède réside bel et bien dans la démarche de la diversification économique, par conséquent dans le déblocage des dossiers annoncé en août. Bien au contraire, les administrations, je le répète, paraissent s'ingénier à les enterrer.

Quant à la piste d'aviation, nous attendions toujours, jusqu'à cet après-midi, de connaître le niveau de l'intervention de l'Etat, afin que le conseil général puisse connaître le montant de sa propre contribution. Vous savez, monsieur le ministre, quelle campagne a été menée dans l'archipel pour démontrer que cette contribution serait trop importante. Cette campagne s'est encore prolongée jusqu'à ce jour par la diffusion d'un communiqué présentant de façon incomplète l'effort de l'Etat, ne rappelant pas la contribution du FED, les crédits résultant du remboursement de la TVA, ni ceux qui ont déjà été mis en place par le conseil général.

Je souhaite, monsieur le ministre, que vous confirmiez que, en réalité, les crédits complémentaires qui devront être empruntés par la collectivité ne dépasseront guère une cinquantaine de millions de francs, dont le remboursement devrait être gagé par les ristournes attendues de l'introduction, sur l'archipel, de La Française des Jeux.

Quant à la création d'une zone de basse pression fiscale, les services du ministère du budget semblent faire grise mine, s'inquiétant fort des réactions canadiennes et américaines. Là encore, comme en matière de pêche, faudra-t-il, en chemise et la corde au cou, aller quémander l'accord d'Ottawa et de Washington ?

En ce qui concerne le registre d'immatriculation des navires, c'est la Place Fontenoy qui tourne de l'œil, dans ces bureaux d'un ministère où l'on assiste, impuissants, au naufrage de la flotte de commerce française. Le dossier a été enfin soumis au Conseil d'Etat avec un long retard, mais je ne serai pas plus disert sur ce point puisque j'interrogerai demain M. le ministre des transports à ce sujet.

Finale­ment, malgré, je le reconnais, vos efforts et ceux de vos collaborateurs, tout semble immobile sur les dossiers de la quarantaine animale, de la subvention annuelle à la commune de Miquelon, du casino et de La Française des Jeux.

Comment veut-on que l'archipel s'en tire dans de telles conditions, d'autant que nous ne connaissons pas non plus le montant de l'intervention de l'Etat dans le XI<sup>e</sup> Plan.

Accélérez le processus, monsieur le ministre ! En effet, pour nous comme pour vous, je pense, la nouvelle piste d'aviation ne peut être, je l'ai déjà dit, un simple palliatif momentané pour remédier à la disparition actuelle des activités de pêche. Pour vous comme pour nous, la piste d'aviation est partie intégrante de la diversification, laquelle est un tout, tel un puzzle, qui perdrait tout intérêt si une pièce manquait. Autrement dit, ce ne serait pas la peine de construire une piste d'aviation si la suite n'était pas prévue, mais il est évident que sans elle rien ne serait possible.

C'est la raison pour laquelle, parce que je reconnais que l'importance de la participation de l'Etat à la construction de cette piste est, comme vous l'aviez annoncée, très réelle et parce que je souhaite que vous mettiez votre énergie à débloquent l'ensemble des dossiers, je voterai, à titre personnel, et sans méconnaître les difficultés qui nous attendent, le projet de budget de votre ministère. *(Applaudissements sur les travées socialistes.)*

**M. le président.** La parole est à M. Hamel.

**M. Emmanuel Hamel.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, aucun de nous, à l'approche de l'hiver, dans les brouillards de l'automne froid, n'est à l'abri de la grippe soudaine, de la forte fièvre qui peut nous obliger, cloués au lit, à nous absenter de l'hémicycle par ordre médical. Notre collègue M. Paul Moreau était encore parmi nous au Sénat au début de la semaine, présent tard dans la nuit à nos débats.

Il ignorait, et moi aussi, qu'il allait être dès mercredi atteint par l'accès de fièvre très élevé qui, sur ordre médical, lui interdit d'être parmi nous et me crée aujourd'hui le devoir, connaissant ses réflexions, ses analyses et ses propositions, de les soumettre, monsieur le ministre, à votre jugement, pour qu'elles inspirent votre action au service des départements d'outre-mer, notamment de l'île de la Réunion.

Monsieur le ministre, on a reproché au budget des départements et territoires d'outre-mer de montrer quelques colonnes en diminution.

M. Paul Moreau ne s'associerait pas à ce procès tant il est vrai que les départements et territoires d'outre-mer bénéficient désormais, plus vite que par le passé, de l'application des lois générales.

Je ne citerai, pour exemple, que la loi quinquennale pour l'emploi, applicable dans son intégralité et dans le même temps en métropole et dans les départements d'outre-mer, avec en plus l'engagement, voté par le Parlement, de prendre des mesures particulières lors de la session de printemps afin de mieux « coller » dans ce domaine aux réalités de l'outre-mer.

Le maire de Bras-Panon pense, comme vous, que le développement des départements d'outre-mer passe plus par l'adoption de mesures concrètes, au fur et à mesure de l'examen des textes soumis au Parlement, que par des calculs critiques de telle ou telle ligne de votre budget.

Depuis mars 1993, votre ministère a adopté cette démarche pratique qui se traduit concrètement dans les faits, et je vous en félicite, monsieur le ministre.

Ainsi, nous ne pouvons que nous réjouir de votre soutien actif à l'amendement que M. Paul Moreau avait déposé devant le Sénat lors de l'examen du projet de loi sur l'urbanisme et qui permet de débloquent des projets d'importance dans nos départements d'outre-mer.

Nous nous félicitons des initiatives permanentes, parfois discrètes, parfois plus spectaculaires que vous avez prises, comme les journées de travail que vous avez organisées à Bruxelles pour les parlementaires et les assemblées territoriales d'outre-mer.

Votre pragmatisme, votre sens des réalités et des opportunités à saisir m'autorisent aujourd'hui à axer mon discours, comme l'avait fait notre collègue, M. Paul Moreau, vice-président du conseil général de la Réunion, sur quelques mesures concrètes propres à permettre enfin le décollage économique de nos départements d'outre-mer.

Je laisserai à mes collègues le soin de développer certains aspects de la politique sociale, me limitant volontairement au domaine économique.

Il est illusoire et, nous l'avons vu, dangereux de feindre de croire que l'assistance sociale, si nécessaire soit-elle, puisse constituer le moteur unique du développement.

Nous sommes de ceux qui pensent que seule une économie forte, dynamique et saine peut renverser, dans les départements d'outre-mer, une situation parfois dramatique dans des collectivités où les taux de chômage sont trois ou quatre fois plus importants qu'en métropole.

Naturellement, il appartient tout d'abord à l'Etat de respecter ses engagements et de mettre en œuvre tout ce qui est en son pouvoir, ce que vous accomplissez, monsieur le ministre.

Je pense, en premier lieu, au secteur du logement, où vous le savez, les besoins sont immenses. Rien que pour l'île de la Réunion, ces besoins sont évalués à 12 000 logements par an, dont 9 000 aidés. Il serait inconcevable que l'Etat ne s'engage pas à fond ou pis, hypothèse que je ne veux pas envisager, qu'il se désengage, par exemple, en rognant sur la ligne budgétaire unique.

Il s'agit là, monsieur le ministre, d'un secteur d'une importance primordiale, tant sur le plan social que sur le plan économique.

Outre ses propres efforts, il serait souhaitable que le Gouvernement intervienne auprès des banques pour mettre un terme à ce paradoxe selon lequel les taux d'intérêt des prêts à la consommation sont inférieurs à ceux des crédits à l'immobilier.

Je pense également à l'éducation et la formation de nos jeunes qui, malgré des créations d'emplois proportionnellement plus importantes qu'en métropole, restent exclus dans les départements d'outre-mer du monde du travail, faute de qualification.

A cet égard, je sais, monsieur le ministre, que vous êtes particulièrement attentif au redémarrage de l'Agence nationale pour l'insertion et la promotion des travailleurs d'outre-mer, l'ANT, dont les opérateurs de la mobilité attendent qu'elle retrouve vite des moyens adaptés et toute son efficacité.

Les collectivités et associations de la Réunion, en particulier, souhaitent que, dans ce domaine, l'Etat joue pleinement son rôle et fasse preuve d'esprit d'innovation, notamment par la mise en place d'un plan de transports qui permettrait aux jeunes, qu'ils soient étudiants ou candidats à une formation, de partir avec des garanties de retour.

Je pense aussi à l'aménagement du territoire, qui, je le sais, est l'une des grandes préoccupations du Gouvernement.

Tant pour l'équilibre ville-campagne que pour maintenir la cohésion des départements d'outre-mer, il importe de désenclaver les régions isolées, notamment les Hauts de la Réunion à condition, toutefois, d'y favoriser, d'une part, le maintien du tissu économique existant, notamment agricole, d'autre part, l'implantation d'activités créatrices d'emplois, par exemple dans le secteur agro-alimentaire.

Pour ce qui est du développement économique, nous nous réjouissons, bien sûr, du rétablissement et du renforcement des mesures de défiscalisation de la « loi Pons ». Mais il nous faut aller plus loin et, là encore, ne pas craindre d'innover.

Les entreprises des départements d'outre-mer, plus encore que les entreprises métropolitaines, sont parfois fragiles et ne sont pas toujours soutenues, comme elles devraient l'être, par le secteur bancaire, dont les taux d'intérêt restent prohibitifs. Elles souffrent d'un manque de fonds propres, qu'il conviendrait de consolider grâce à la mise en place de sociétés à capital risque défiscalisables.

Les entreprises situées dans les départements d'outre-mer souffrent également du coût du travail, qui est hors de proportion avec celui des pays avoisinants et, naturellement, pénalise les industries vouées à l'exportation.

Des mesures s'imposent donc, tant pour faire baisser le coût du travail par des allègements de charges ou des primes réellement incitatives à l'emploi, que pour réorienter la consommation au profit des productions locales.

Et pourquoi ne pas imaginer que l'insertion des RMIstes soit plus soutenue qu'elle ne l'est actuellement par les entreprises privées, afin d'éviter les abus et la création d'une classe de salariés au « rabais » ?

Nos producteurs souhaitent également un réaménagement des tarifs de transport pour l'acheminement des matières destinées, après transformation, à l'exportation.

L'idéal serait, bien entendu, pour ces matières premières, le « fret zéro » pour mettre fin à la double pénalisation des entreprises exportatrices condamnées à payer deux frets prohibitifs : l'un pour les matières premières, l'autre pour les produits finis.

Par ailleurs, nous ne pouvons que nous féliciter des amendements adoptés par l'Assemblée nationale pour permettre aux régions d'outre-mer de percevoir 760 millions de francs de recettes supplémentaires, par l'augmentation du taux de droit additionnel à l'octroi de mer, par l'instauration d'une taxe de 30 francs par passager utilisant les

transports publics aériens et maritimes au départ et leur ouvrant la possibilité d'affecter jusqu'à 50 p. 100 de la dotation régionale provenant de la taxe spéciale de consommation sur les carburants au rétablissement de leur équilibre budgétaire.

Nous souhaiterions que ces dispositions, notamment la dernière, s'appliquent non seulement aux collectivités qui se trouvent en déséquilibre budgétaire, mais également aux régions bien gérées qui pourraient préaffecter ces recettes au développement économique et à la création d'emplois.

Nous souhaiterions également que la part du fonds d'investissement routier destinée à des opérations autres que routières puisse être augmentée de 10 à 20 p. 100 à condition d'être préaffectée, sous le contrôle de l'Etat, à des investissements de développement économique et de création d'emplois.

Les opérateurs des départements d'outre-mer souhaitent être associés le plus étroitement possible aux programmes de coopération qui sont conduits dans les pays avoisinants. Ils sont prêts à assurer la formation, les transferts de technologie et à participer activement aux grands chantiers de coopération dont ils sont actuellement exclus, faute de quoi les marchés traditionnels risquent d'échapper non seulement aux départements d'outre-mer, mais également à la France et même à l'Europe.

Pour ce qui est de l'agriculture, de nombreuses mesures ont été prises en faveur des exploitants de la métropole.

La situation de l'agriculture dans les départements d'outre-mer n'est pas moins préoccupante que celle de la métropole. Dans le cadre d'un aménagement bien conçu du territoire, nous devons être vigilants, afin d'éviter la désertification des zones rurales.

Aussi est-il primordial - vous le savez, monsieur le ministre - que les agriculteurs des départements d'outre-mer bénéficient au moins des mêmes dispositions que celles qui sont appliquées en métropole.

Enfin, monsieur le ministre, la situation financière des collectivités locales, tant en métropole que dans les départements d'outre-mer, nous préoccupe beaucoup.

Vous connaissez les difficultés qui sont liées non seulement au problème de la DGF et de l'octroi de mer, mais également à la complexité des circuits financiers entre l'Etat et les collectivités locales des départements d'outre-mer. Notre collègue suit avec intérêt la possibilité, pour des entreprises privées, de défiscaliser les équipements d'intérêt général.

Il s'agit là d'une perspective intéressante, notamment pour les communes des départements d'outre-mer qui, contrairement à celles de la métropole, ont à faire face à une poussée démographique continue, donc à la réalisation de nombreux équipements structurants : écoles, stades, voiries, réseaux divers, assainissement.

Monsieur le ministre, la politique de concertation permanente avec les élus des départements et territoires d'outre-mer, que vous avez initiée et à laquelle nous sommes très sensibles, vous a permis de connaître parfaitement nos préoccupations.

Nous sommes certains que vous saurez y répondre et user de votre influence pour que l'ensemble du Gouvernement s'associe à leur satisfaction. Il y va, en effet, de l'avenir de nos compatriotes qui se trouvent au-delà des océans et qui entendent légitimement être pleinement associés au développement de la nation et de l'Europe.

Vous comprendrez que je termine cette intervention en évoquant avec émotion notre collègue M. Eric Boyer, absent de cet hémicycle pour les raisons que vous

connaissez. Nous espérons l'y retrouver prochainement. Sachant la souffrance qui est la sienne, je tiens publiquement, du haut de cette tribune, à lui exprimer ma sympathie personnelle, dans l'espoir de connaître bientôt la décision judiciaire de sa libération. (*Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants, de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

**M. le président.** La parole est à M. Bangou.

**M. Henri Bangou.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, j'en suis à ma septième intervention à cette tribune sur le projet de budget des départements d'outre-mer, après l'audition, bien sûr, des rapporteurs pour avis des différentes commissions.

Par conséquent, j'interviens, aujourd'hui encore, à partir de cette constatation que, loin de rattraper le niveau national, les collectivités ultramarines, un demi-siècle après la loi de départementalisation, voient leur espace économique et social se dégrader.

Je citerai quelques chiffres : par rapport à celle de la métropole, notre production moyenne par habitant est d'environ un neuvième, le produit intérieur brut représente un tiers de celui de la métropole, la dépense intérieure brute est de un tiers, la consommation des ménages s'élève à 40 p. 100, les ressources fiscales des communes sont de 13 p. 100 contre 26 p. 100 en métropole, celles des départements de 18 p. 100 contre 33 p. 100 et celles des régions de 0,9 p. 100 contre 28 p. 100. Je n'insiste pas sur le taux de chômage qui est le triple de celui de la métropole.

Bref, il s'agit de collectivités structurellement anémiées.

Loin de moi l'idée de vous en attribuer la responsabilité, monsieur le ministre, après huit mois seulement de présence rue Oudinot.

D'ailleurs, jouant sur les mots, je disais déjà, voilà trente-deux ans, au ministre des départements d'outre-mer, Louis Jacquinot, à propos de l'inefficacité de l'accroissement des prestations sociales dans un contexte économique inchangé, qu'une transfusion de sang ne pouvait servir au malade que si l'on traitait la cause de l'hémorragie.

Cependant, à l'époque, monsieur le ministre, j'étais loin de penser, je l'avoue, qu'on en viendrait à faire de l'autotransfusion sur ce malade anémié.

C'est, en effet, le sens des mesures tendant à faire croire à ces départements qu'on leur apporte une aide de 760 millions de francs, alors que cette somme est ponctionnée sur le budget des ménages ou enlevée autoritairement aux budgets des collectivités locales, qui en disposaient librement jusque-là.

Il s'agit, vous l'avez deviné, de l'augmentation de 1 à 2,5 p. 100 du taux additionnel d'octroi de mer, de la taxe de 30 francs sur les billets d'avion à partir de ces régions et du prélèvement de 50 p. 100 du fonds routier transféré aux régions.

Au demeurant, c'est faire fi des franchises dont les conseils généraux bénéficient depuis des décennies. C'est également tourner le dos à l'esprit et à la lettre de la loi de décentralisation de 1982, et transgresser la loi de départementalisation adaptée de 1960, qui fait obligation de consulter les conseils généraux de ces départements.

J'ajoute qu'il ne serait jamais venu à l'idée d'un gouvernement de priver les conseils généraux de la métropole d'une fraction de leurs ressources fiscales propres pour les transférer à leurs régions !

En tout cas, cette loi aurait pour conséquence inévitable d'amputer de moitié, voire davantage, des programmes de travaux déjà votés, prévus et annoncés par les conseils généraux et les communes des départements d'outre-mer.

Dans le projet de budget pour 1994, les crédits des départements et territoires d'outre-mer sont en diminution de 32,2 p. 100 pour les routes et de 25,5 p. 100 pour la sécurité routière.

Mes chers collègues, le problème n'est donc pas, je le répète, de porter un jugement sur les quelques pourcentages en plus ou moins d'un budget qui représente le quart des budgets cumulés des ministères techniques, lesquels, pour la plupart, sont en régression !

La vraie question est d'apprécier la volonté du Gouvernement de s'attaquer concrètement au problème du sous-développement de nos territoires, ce avec des moyens qui ne représenteraient, de surcroît, qu'une faible contrepartie des apports considérables de nos collectivités sur le plan du rayonnement mondial de la France ; il s'agit de la troisième puissance maritime, avez-vous dit, monsieur le ministre, et c'est exact.

Ces collectivités constituent des relais de pénétration des marchandises et de la culture française au niveau planétaire - comme le dit toujours notre collègue M. Lacour - sans compter la base de Kourou, dont une faible partie des avances payées par les pays étrangers pour le lancement de leurs satellites suffirait, peut-être, à combler tous les déficits des collectivités locales qui sont dus, le plus souvent, à des défaillances de l'Etat.

Or, à l'exception des mesures que je viens d'indiquer, quels moyens nous propose-t-on de mettre en œuvre ? On nous promet une loi d'orientation pour la session de printemps. Je ne vois pas comment elle serait assortie de crédits, alors que le budget pour 1994 aura été voté au mois de décembre.

Ce qui fait la différence entre une loi d'orientation et une loi-programme, c'est que cette dernière met en place les crédits nécessaires à son application sur un certain nombre d'années.

Monsieur le ministre, les obstacles que vous rencontrez auprès de vos collègues du budget limitent sans doute votre volonté affichée d'aider ces territoires dont vous avez la charge.

Ces obstacles, vous en avez vous-même dénoncé fort justement un exemple dans le précédent gouvernement qui, après avoir voté des crédits d'investissement pour les départements d'outre-mer, les a gelés en catimini.

Mais de telles manifestations, j'en aperçois de bien plus nombreuses actuellement, ne serait-ce que dans le peu de cas accordé au courrier ou aux questions soumis au Gouvernement actuel sur nos problèmes.

Prenons l'exemple des sommes dues et non versées aux collectivités locales.

A la fin du mois de novembre, la dotation de garantie minimale de la DGF n'est pas versée, alors qu'en métropole nos collègues l'ont reçue depuis le mois de mars, et cela par douzièmes.

La DGF est, en effet, versée à ces derniers par douzièmes, ce qui leur permet de programmer leurs travaux d'investissement selon un échéancier rationnel, alors que nous recevons nos dotations globalement, à des dates imprévisibles et toujours reportées, ce qui nous oblige à préfinancer la plupart de nos travaux.

Mes nombreux courriers de réclamation, dont les premiers remontent au mois de septembre, n'ont même pas donné lieu à un accusé de réception. Et je viens d'être

informé que la préfecture de la Guadeloupe a été prévenue que ces sommes seront versées, dans le meilleur des cas, à la mi-décembre.

Un plan de relance, annoncé en juillet 1993, n'est toujours pas mis en exécution ; par ailleurs, un bon tiers des indemnités prévues pour le cyclone Hugo ont disparu des budgets de 1993 et de 1994.

Aucune réponse ne m'est parvenue non plus sur le problème de l'insécurité, si ce n'est l'annonce que des directives étaient données aux préfets de nos régions. Mais que peuvent ces derniers, monsieur le ministre, si les crédits devant permettre, s'agissant de mon département, le renforcement des effectifs de police, en vue de l'ilotage, et surtout le remplacement de prisons du XVIII<sup>e</sup> siècle surpeuplées ne sont pas inscrits aux budgets des ministères concernés ?

Tout cela me conduit à me demander si un pas de plus n'est pas en train d'être franchi dans le peu de considération dont sont victimes les collectivités qui revendiquent un droit dont elles payent la contrepartie depuis plus de trois siècles, y compris par l'impôt du sang.

En tout cas, le véritable problème, c'est l'absence de transparence dans la politique appliquée par les bureaux parisiens des ministères à l'endroit de ces départements.

C'est la non-prise en compte de la compétence et de la maturité de cette population d'un million et demi d'habitants, séculairement rôtée à la vie démocratique et à la gestion des affaires publiques et dont l'un des membres a présidé cette assemblée pendant vingt et un ans.

C'est la suspicion généralisée évoquée, voilà un instant, par M. le rapporteur spécial.

C'est la non-prise en compte de la volonté d'intervenir davantage dans les affaires locales et régionales, comme la décentralisation en avait décidé le principe.

Bien au contraire, tant sur le plan de la spécificité que sur celui de l'égalité – car je récusé, pour ma part, le terme d'« assistantat » – ces populations continuent d'attendre.

Je souscris à la conclusion du rapporteur de la commission de la production et des échanges, à l'Assemblée nationale : en substance, la situation ne peut changer que si les populations et leurs élus maîtrisent mieux leur destin et si l'utilisation des crédits légitimement mis à leur disposition est rigoureuse et efficace.

Ce fut également l'un des non-dits, formulé autrement, de notre collègue M. Rodolphe Désiré. (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Henry.

**M. Marcel Henry.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le vote du budget est pour nous l'occasion, parfois unique et en tous cas privilégiée, d'évoquer l'ensemble des problèmes d'organisation institutionnelle ou de développement économique et social des départements, territoires ou collectivités territoriales d'outre-mer.

Votre budget de 2,25 milliards de francs ne représente plus, monsieur le ministre, qu'une part réduite à 6 p. 100 environ du total des crédits publics consacrés à l'outre-mer, mais vous demeurez, en quelque sorte, notre interlocuteur naturel.

Outre vos moyens d'intervention, votre expérience directe de nos réalités comme de nos difficultés spécifiques vous confère, en effet, une véritable mission d'information et d'entraînement vis-à-vis des autres ministères ou des divers services de l'Etat, voire de l'Union européenne.

L'intérêt d'une telle mission se trouve évidemment renforcé dans le contexte de rigueur budgétaire particulièrement contraignante que nous connaissons aujourd'hui et qui nous conduit à mieux discerner nos priorités ainsi qu'à préciser et affirmer nos urgences.

Monsieur le ministre, vous avez pu constater sur place, voilà quelques semaines, l'ampleur des handicaps de Mayotte. Il n'est pas rare d'entendre dire que tout y est à faire... ou à refaire.

Pourtant, depuis quelques années, nos progrès sont évidents, notamment en ce qui concerne les grandes infrastructures de base – routes, port et aéroport – les constructions scolaires – des lycées et collèges aux écoles maternelles – ou encore les équipements sanitaires, socio-culturels ou sportifs.

De même, les lacunes les plus graves de notre régime juridique se réduisent progressivement par le jeu combiné des ordonnances et des textes d'application, en dépit de certains retards qu'il faut rapidement rattraper.

Mais, chacun le voit bien, la route du développement est encore très longue pour Mayotte, ce qui suppose qu'à nos propres efforts vienne s'ajouter un soutien accru au titre de la solidarité nationale.

L'emploi, et plus précisément encore l'emploi des jeunes, est, bien entendu, à Mayotte comme ailleurs, le secteur d'action prioritaire. C'est pourquoi nous attendons avec une impatience tout à fait compréhensible les mesures d'adaptation à notre situation particulière des dispositions de la récente loi quinquennale relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle.

C'est le moment d'exprimer ma profonde gratitude à mes collègues du Sénat, qui, au cours de l'examen en deuxième lecture de ce texte, ont encore amélioré la rédaction de l'article 52, déjà amendé à l'Assemblée nationale sur la proposition de M. Henry Jean-Baptiste, député de Mayotte.

Il était en effet opportun de prescrire dans le domaine, particulièrement sensible, du chômage des jeunes la consultation du conseil général de Mayotte.

De l'application de cette loi, nous attendons une action globale portant sur le coût du travail, le système éducatif et la formation professionnelle ; mais nous savons aussi qu'il faudra prévoir, au préalable, des formules de rattrapage scolaire susceptibles de favoriser l'entrée en formation professionnelle et de renforcer l'efficacité de ce dispositif.

Nous avançons déjà dans cette voie. Ainsi, la signature à Mayotte, voilà quelques semaines, d'une convention-formation, dans le domaine des travaux publics, entre le secteur privé et l'administration démontre, selon l'esprit même de l'article 52 de la loi Giraud, une commune volonté « d'améliorer la situation de l'emploi, en participant à l'effort de formation ainsi qu'à la mise en place d'un plan d'intervention des demandeurs d'emploi pour satisfaire aux besoins de main-d'œuvre sur le chantier ».

Ainsi donc, une voie – originale pour Mayotte – est tracée, qu'il s'agit d'étendre, d'élargir et de diversifier grâce à la mise en œuvre par l'Etat des incitations et dispositifs adéquats, en particulier les formules dites de « préparation active à la qualification et à l'emploi ».

C'est dire, monsieur le ministre, qu'il nous faut les moyens de cette politique, et des moyens qui soient à la mesure des retards à combler. Trop souvent, nous avons le sentiment – pourquoi le cacher ? – que les dotations allouées à Mayotte ne sont en rapport ni avec les exigences du rattrapage ni avec les efforts consentis pour d'autres collectivités d'outre-mer.

Que l'on me comprenne bien : il ne s'agit pas, dans notre esprit, de réclamer, suivant une formule bien connue, que l'on « déshabille Pierre pour habiller Paul » ! Nous souhaitons simplement que Mayotte puisse accéder, dans des conditions équitables et moyennant les adaptations requises, à toutes les mesures d'intervention en faveur de l'emploi.

Notre seconde priorité, qui relève également de l'urgence et qui concerne très directement la vie quotidienne des familles mahoraises, c'est l'eau.

Il faut savoir, en effet – je l'ai dit, hier soir, à cette même tribune – que la distribution d'eau potable à Mayotte, depuis de très longs mois, n'est effectuée qu'une fois tous les quatre jours et pour des périodes de deux heures. Chacun peut aisément imaginer toutes les conséquences économiques, sociales ou sanitaires d'une telle situation, dont les élus de Mayotte ont, à différentes reprises, souligné le caractère presque dramatique.

Toutes les décisions et mesures relevant de la compétence et des moyens du conseil général ont été prises en temps utile afin d'accélérer les programmes d'adduction et de distribution d'eau.

Ainsi, il a été décidé d'affecter la totalité des ressources provenant du système FED à la réalisation du programme d'infrastructures permettant l'interconnexion des bassins versants et la construction de stations de traitement des eaux.

Mais, à côté de ces opérations d'envergure, il est nécessaire de poursuivre et d'amplifier les programmes habituels d'adduction et de distribution d'eau.

C'est pourquoi le conseil général a demandé, depuis plusieurs années, l'extension à Mayotte du fonds national des adductions d'eau, le FNDAE. A cet effet, les élus mahorais ainsi que les responsables du syndicat des eaux ont accepté, par délibérations expresses, le paiement de la redevance, qui constitue le principe de base de l'intervention du fonds.

Mais il faut également savoir que l'intervention du FNDAE était formellement prévue dans la convention Etat-Mayotte du 28 mars 1987 et que la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a été rendue applicable à Mayotte.

Pour toutes ces raisons, à la fois d'équité et de cohérence, j'ai déposé et fait adopter, la nuit dernière, un amendement dont l'objet est d'étendre à Mayotte le bénéfice du FNDAE. Son adoption par le Sénat, avec l'accord du Gouvernement, signifie qu'une étape décisive est désormais franchie, qui permettra à Mayotte de combler un important retard d'équipement en adduction d'eau et de s'engager, sans nouveau délai, dans une politique d'assainissement.

La solution de ce problème lancinant de l'eau commande aussi bien le développement économique et les progrès de la santé publique que la paix sociale à Mayotte.

C'est encore de la vie quotidienne des Mahorais – mais il s'agit, cette fois, des plus démunis – qu'il sera maintenant question, monsieur le ministre, avec notre projet de règlement territorial d'aide sociale.

Vous en connaissez l'origine et les modalités. Elles résultent, d'une part, de l'ordonnance du 5 septembre 1991 portant extension à Mayotte de certaines dispositions du code de la famille et de l'aide sociale et, d'autre part, du décret d'application du 11 janvier 1993.

Ce règlement territorial présente une double caractéristique : il exclut toute prestation susceptible de favoriser l'assistanat ou le parasitisme social, priorité ayant été donnée aux aides aux personnes âgées ainsi qu'à l'enfance

déshéritée ; mais il est évident qu'un tel règlement ne peut être financé sans un appel à la solidarité nationale, étant entendu que notre « collectivité territoriale » en assurera la couverture financière à hauteur de 30 p. 100 environ.

Un groupe de travail a été réuni, sur l'initiative de Mme le ministre des affaires sociales, en vue de proposer, « dans le cadre d'un plan pluriannuel, l'augmentation sensible de la dotation consacrée par l'Etat à Mayotte, au titre de son Règlement territorial d'aide sociale ».

Cette réponse de Mme Simone Veil, que je viens de citer, est encourageante, mais le temps presse puisque l'application de cette réglementation sociale est prévue au 1<sup>er</sup> janvier 1994.

Aussi, monsieur le ministre, je souhaite vous demander quels concours votre ministère peut apporter à la mise en œuvre, dans les délais, de ce règlement dont l'utilité sociale ne vous aura pas échappé lors de votre séjour à Mayotte.

Mais tous nos efforts dans la voie du développement économique et du progrès social risquent d'être compromis si nous ne parvenons pas à assurer, sur des bases plus claires et plus durables, la maîtrise des flux migratoires.

En raison de l'exiguïté de son territoire, Mayotte est menacée, à terme, par la surpopulation, et l'immigration étrangère devient, par son ampleur, un problème majeur.

Certes, l'administration n'est pas restée sourde aux appels de la population et des élus, mais son action est demeurée ponctuelle et épisodique. Il est donc de plus en plus évident que le rétablissement des visas préalables d'entrée à Mayotte devrait donner à l'ensemble des mesures de contrôle un cadre cohérent, dans le respect du droit commun de la République et, permettez-moi de l'ajouter, dans le droit-fil des préoccupations actuelles du Gouvernement et du Parlement.

Monsieur le ministre, votre visite à Mayotte vous a, dans ce domaine également, éclairé sur ces contraintes comme sur l'aspiration des Mahorais.

De vous, nous attendons des initiatives nouvelles, en direction, notamment, du ministère des affaires étrangères et du ministère de l'intérieur.

Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le combat obstiné de plusieurs générations de Mahorais pour l'accession de notre « collectivité territoriale » au statut de département d'outre-mer ne doit pas être considéré comme un slogan ou, pire, comme une illusion.

Nos difficultés à nous faire entendre, comme nos retards, tiennent le plus souvent à l'absence persistante d'une définition juridique de notre place dans la République et aux insuffisances du cadre institutionnel de notre développement.

Quant à l'obstacle diplomatique, qui est à la fois le moins volontiers reconnu et le plus réel, il peut être surmonté par la simple application de la loi républicaine, qui a prévu, depuis 1976, la consultation de Mayotte sur le choix de son statut définitif.

Cette résolution, que nous appelons de nos vœux, apparaît, en définitive, comme la seule attitude répondant à la fois au respect de la parole donnée aux Mahorais et à la fidélité sans faille de Mayotte à la République et à la France. (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, du RPR, des Républicains et Indépendants, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

**M. le président.** La parole est à M. Louisy.

**M. François Louisy.** Monsieur le ministre, le projet de budget pour 1994 qui est aujourd'hui soumis à l'examen de la Haute Assemblée ne semble malheureusement pas être en harmonie avec vos déclarations sur la situation économique des départements d'outre-mer.

Vous avez en effet constaté, avez-vous dit, « la gravité des difficultés économiques et sociales auxquelles sont confrontées ces collectivités et qui, de toute évidence, a été sous-estimée auparavant. L'outre-mer constitue l'un des plus grands défis auxquels se trouve confronté le nouveau gouvernement ».

Je puis vous assurer, monsieur le ministre, que la principale préoccupation des élus est le développement économique et social de nos régions et leur préparation à affronter le grand marché.

Tous sont unanimes pour constater que la situation de ces régions est dramatique et que la crise fait planer de graves menaces sur la cohésion du tissu économique et social. S'y ajoutent tous les problèmes soulevés par la politique sociale de votre gouvernement, qui ne semble nullement aller dans le sens d'une amélioration de notre situation.

Le projet de budget pour 1994 s'inscrit, selon vos propos, monsieur le ministre, dans une logique de relance de l'économie d'outre-mer. Ainsi, vous avez déclaré privilégier les crédits d'investissement, qui progressent de l'ordre de 2,42 p. 100, et les enveloppes de contrats de plan pour les départements d'outre-mer, qui augmentent de plus de 50 p. 100.

Il est encore heureux qu'on ait pensé un peu à nous. C'est le moins qu'on puisse faire pour ces terres lointaines !

Je note, toutefois, que votre budget, d'une manière générale, est en baisse de 5,6 p. 100 par rapport au budget initial de 1993 et que les crédits du FIDOM sont difficilement maintenus à leur niveau de 1993.

La lettre de l'institut d'émission des départements d'outre-mer du mois d'octobre dernier fait état, à propos de nos régions, d'une situation économique et sociale déprimée.

Les indicateurs sont là pour attester de ce marasme : le taux de chômage, à caractère structurel, avoisine les 30 p. 100 ; 13 100 personnes bénéficient du RMI ; le nombre des procédures de redressement judiciaire progresse sensiblement ; la situation des ménages est préoccupante ; les collectivités locales connaissent une grave crise financière ; nos productions locales sont en déficit ; certains secteurs, tels le bâtiment, l'agriculture et la pêche, enregistrent une situation catastrophique ; enfin, le logement social subit une crise majeure.

La conjoncture est donc morose, monsieur le ministre. Il nous faut donc agir, et agir vite.

Vous avez déclaré que l'inadaptation structurelle des économies de nos régions « était due à l'importance de la population active, eu égard à une croissance démographique qui reste forte ».

Les mesures prises ne semblent pas, permettez-moi de vous le dire, aller dans la bonne direction.

Il n'est plus possible de faire de l'à-peu-près. La définition d'une bonne politique exige qu'on en identifie, d'abord, la finalité, en recherchant un équilibre entre les différents objectifs souhaitables.

Il nous revient de relancer l'économie de l'outre-mer. C'est dans ce sens que s'inscrira la proposition de loi d'orientation de l'intergroupe parlementaire des départe-

ments et territoires d'outre-mer afin d'œuvrer en faveur d'un véritable plan de développement, qui intégrera les grands projets intéressants nos régions.

Je voudrais attirer votre attention sur trois problèmes sensibles, à savoir le chômage, le logement social et, enfin, la pêche.

S'agissant du chômage, il faut savoir qu'un actif sur trois, en Guadeloupe, est sans emploi pour une période indéterminée, autant dire peut-être à vie. Par ailleurs, nous sommes abonnés au RMI.

Les élus d'outre-mer ont, à maintes reprises, demandé au Gouvernement de revoir sa politique sociale et d'entamer une réforme du RMI.

Nous en avons assez de cet assistanat non constructif, qui a fait perdre à notre jeunesse le goût du travail. Mais il est inutile que j'insiste davantage. Vous en connaissez les conséquences néfastes pour notre population.

S'agissant du logement, il n'est point besoin d'être prophète pour se rendre compte que, sous peu, surviendra une explosion.

En Guadeloupe, les zones de bidonvilles et d'habitats insalubres s'étendent sur plus de 280 hectares avec des équipements sociaux précaires. L'hygiène et la salubrité sont loin d'être assurées.

Toutes les mesures prises dans les départements d'outre-mer relatives à ce problème l'ont été au gré des événements. Elles n'ont jamais fait partie d'une politique d'ensemble de nature à résorber l'habitat précaire.

Il faut, dans un premier temps, définir une politique générale et sérieuse, qui permettra de cibler nos objectifs pour déterminer nos priorités.

Il est nécessaire de promouvoir, pour chaque département d'outre-mer, un programme local de l'habitat, sur le fondement de l'entité territoriale, et non sur celui des périmètres d'agglomération.

„D'ailleurs, ne faut-il pas dépasser, pour nos régions, la notion de logement social, telle qu'elle est définie par la loi Vivien, à savoir des logements financés par l'Etat, et ne retenir que la notion de logement social de fait, c'est-à-dire celui qui est destiné aux ménages bénéficiant d'aides sociales et de prestations familiales et ne disposant que d'abris précaires et vétustes ?

Je me permets de signaler que les taux des emprunts pour les logements sociaux sont de l'ordre de 7 p. 100 en France métropolitaine, alors que, dans nos régions, ils s'élèvent à 11 p. 100. Ce taux, il faut le souligner, est trop excessif pour des régions en mal de développement, où il s'avère urgent d'alléger le coût du crédit.

Il convient aussi de développer l'intervention de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat et non de la limiter à quelques opérations, en renforçant la mission des délégations locales de l'Agence, notamment en matière d'information, en modifiant ses critères d'intervention et en adaptant la procédure de réalisation des opérations, par le renforcement des moyens des programmes pour la protection de l'aménagement et de la conservation du territoire, les PACT.

Par ailleurs, il faut mettre en place une politique foncière, conforter les finances des SEM et leur permettre de bénéficier d'une fiscalité intéressante.

Enfin, le secteur de la pêche dans les départements d'outre-mer est confronté à des problèmes d'organisation de la profession, de conditions sanitaires, de repeuplement de nos eaux en poissons, et de définition des zones économiques d'exploitation.

Sur ce dernier point, il faut savoir que l'absence de délimitation officielle des zones de pêche nuit au développement de ce secteur.

En effet, les zones où peuvent pêcher nos marins s'étendent à 200 miles à partir des côtes françaises, mais elles se heurent aux zones d'exploitation des pays voisins indépendants compte tenu de la proximité des îles.

Par conséquent, il est nécessaire de signer avec ces Etats des conventions prévoyant une délimitation des eaux maritimes et le droit d'exploitation des produits de pêche dans ces zones.

Un accord a été signé dernièrement avec le gouvernement de la Dominique. Il a fait l'objet d'une proposition d'acte communautaire. Ainsi, un quota de licences a été octroyé aux pêcheurs dominiens, en contrepartie d'une assistance technique de la Communauté à la Dominique. Il reste à faire de même avec les îles du nord, telles Antigua et Barbuda.

Les élus des départements d'outre-mer ont de nombreuses suggestions à présenter mais ils ont du mal à se faire entendre.

Avant de terminer, je voudrais évoquer certaines initiatives du Gouvernement qui, sans consultation et subrepticement, a introduit quelques amendements dans le projet de loi de finances pour 1994, sous prétexte d'aider les régions d'outre-mer à résorber leur déficit.

Vous avez fait voter par l'Assemblée nationale, à la surprise générale, sans que mes collègues députés en soient informés, trois amendements, par lesquels vous avez autorisé nos conseils régionaux à affecter à la résorption de leur déficit budgétaire une part limitée à 50 p. 100 de la dotation du fonds d'intervention routier.

Un tel dispositif est inconcevable, car les sommes affectées aux constructions et aux réparations des routes sont déjà insuffisantes. Les régions ne me semblent pas avoir été consultées avant que ces décisions soient prises. L'Etat doit donc prendre ses responsabilités et, dans ce cas précis, prendre en charge les routes nationales.

Vous avez autorisé, par ailleurs, les régions à instituer une taxe de trente francs sur chaque billet de transport aérien ou maritime. Le groupe interparlementaire des départements et territoires d'outre-mer n'est pas opposé à cette mesure, mais il souhaiterait que ces sommes soient affectées à la promotion du tourisme de nos régions, et non à la résorption d'un quelconque déficit. Nous envisageons d'ailleurs de proposer un amendement qui irait en ce sens lorsque cette disposition sera examinée par le Sénat.

Vous avez enfin autorisé les régions à porter à 2,5 p. 100 le taux de la taxe additionnelle à l'octroi de mer. Ce sont, là encore, malheureusement, les consommateurs qui vont payer.

Même si ces mesures sont de nature à nous aider à redresser une situation financière lourdement obérée, il faut savoir qu'elles n'entraînent aucun coût budgétaire pour l'Etat qui donne aux régions d'outre-mer 760 millions de francs sans dépenser un centime.

En d'autres termes, l'Etat nous fait cadeau de 760 millions de francs, qu'il aura pris préalablement dans nos poches.

Contrairement à ce que vous avez déclaré, le désengagement de l'Etat, comme vous le constatez, mes chers collègues, est de plus en plus important, et ce dans nombre de domaines.

Nous avons eu affaire à des présidents de région qui, voulant travailler rapidement pour leur collectivité, ont dû, face à un sous-équipement, réagir et engager des dépenses qui incombent en grande partie à l'Etat.

Avec ces sommes engagées à la place de l'Etat, ils auraient certainement pu éviter ce déficit qui nous est tant reproché.

C'est ainsi qu'en Guadeloupe ont été construits pratiquement simultanément sept lycées, trois échangeurs, un vélodrome et un centre de communication. En Guyane, trois ponts ont été construits en très peu de temps.

Si l'argent avait été détourné, je serais le premier à dire qu'il faut poursuivre les coupables. Nous ne pouvons donc parler de catastrophisme à propos de ces dettes. Il faut les rééchelonner et permettre aux régions de renégocier les taux. Voilà l'un de nos véritables problèmes, auquel doit s'atteler le Gouvernement.

Je ne veux pas terminer mon intervention sans remercier les différents rapporteurs, mes collègues MM. Rodolphe Désiré, Roger Lise, Pierre Lagourge, Henri Goetschy, Pierre Lacour et Jean-Marie Girault, qui, avec leur sensibilité propre, ont tous démontré à quel point la situation de ces territoires ultrapériphériques est dramatique et mérite une attention plus soutenue.

Compte tenu de la rupture de l'évolution de votre budget, du retard des versements des aides de l'Etat, du ralentissement des dotations en 1994 et, il faut bien le rappeler, du désengagement social et économique de l'Etat, je ne puis que refuser de voter ce budget. Telle est d'ailleurs l'opinion du groupe socialiste, dont je suis ce soir le porte-parole. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Papilio.

**M. Soséfo Makapé Papilio.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs les sénateurs, pour la première fois depuis 1975, notre pays est en situation de récession économique. Dans ces conditions extrêmement difficiles, le projet de budget pour 1994 est un budget de rigueur et d'espoir.

Le Gouvernement s'est fixé, à juste titre, l'objectif de redresser les finances de notre pays et le ministère des départements et territoires d'outre-mer doit contribuer à cet effort national.

Un choix courageux a été fait par votre ministère, celui de contenir les dépenses de fonctionnement afin de préserver l'investissement. A cet égard, je note avec satisfaction que les investissements de l'Etat dans les territoires d'outre-mer seront préservés et que les ressources du FIDES augmentent afin de mieux financer les équipements publics.

Monsieur le ministre, votre projet de budget est à l'image de la politique menée par M. le Premier ministre : il illustre le choix de la raison et du courage. Vous investissez dans l'avenir de nos populations outre-mer ; c'est le seul choix raisonnable dans cette période économique difficile.

De plus, vous le savez, monsieur le ministre, les populations d'outre-mer ont toujours préféré l'effort à la facilité. Je peux en témoigner devant la Haute Assemblée.

Pourtant, certains faits préoccupent grandement les populations de Wallis et Futuna. Je pense d'abord au terrible tremblement de terre qui a dévasté l'île Futuna en mars dernier. La presse et l'opinion métropolitaines ont passé sous silence cette catastrophe, ce qui a profondément attristé l'ensemble des habitants de cette île.

Tout a été détruit et les populations sont encore choquées à l'heure où je vous parle. Ces sinistrés font confiance à la France parce qu'ils sont français et fiers de représenter notre pays aux antipodes. Devant l'indifférence, c'est vous, monsieur le ministre qui représentez leur espoir.

En juin dernier, vous nous avez fait l'honneur de venir dans les îles Wallis et Futuna. Les mesures qui furent alors annoncées méritent que l'on s'y arrête pour établir un premier bilan de leur mise en œuvre.

Je rappelle que l'économie de Wallis-et-Futuna est extrêmement tributaire des fonds publics, puisque le secteur public représente 58,3 p. 100 des emplois salariés. Le budget primitif pour l'année 1993 a été arrêté à 76,18 millions de francs français. On constate une forte augmentation des recettes fiscales due à la nouvelle réglementation douanière. Elles seront destinées, notamment, au financement des nouvelles mesures sociales mises en œuvre pour 1993.

Permettez-moi, monsieur le ministre, d'aborder les problèmes relatifs au FIDES pour Wallis-et-Futuna.

Les crédits de paiement arrivent toujours bien tard. Très récemment, le payeur a dû à nouveau retarder le règlement de certaines factures, au motif que les crédits n'étaient pas arrivés. Actuellement, 99 millions de francs français d'autorisations de programme et seulement 71 millions de crédits de paiement ont été engagés à Wallis-et-Futuna. Il y a donc un déficit de 28 millions, somme bien trop lourde pour la trésorerie de notre territoire, qui a si peu de moyens.

En 1992, le FIDES général a concerné de nombreux secteurs d'activité du territoire, comme l'artisanat et les travaux publics. Ce sont 15,5 millions de francs français qui ont été déployés à ce titre.

Les crédits du FIDES local, qui viennent en complément des investissements financés par le budget territorial, ont atteint plus de 70 millions de francs français depuis 1988.

Mais, sur les cinq dernières années, nous constatons, hélas ! que le taux de couverture des autorisations de programme par les crédits de paiement est largement insuffisant pour le FIDES général et le FIDES local.

Je ne peux terminer mon intervention sans parler de trois sujets particulièrement importants.

Le budget de la santé s'élève, cette année, à 26 millions de francs français, mais avec un déficit, dû aux évacuations sanitaires, de 14 millions de francs français.

Je suis déjà intervenu auprès de vos services et de ceux de M. le ministre délégué chargé de la santé pour attirer l'attention sur ce problème difficile. J'ai demandé que toutes les solutions soient étudiées afin d'améliorer la situation du secteur de la santé à Wallis-et-Futuna, notamment grâce à des équipements et à des personnels spécialisés supplémentaires pour le centre hospitalier.

Les Wallisiens et les Futuniens subissent également les conséquences dramatiques du manque d'emplois.

Dans le cadre du Fonds européen de développement, d'importants chantiers de travaux publics ont été lancés, notamment en matière d'équipement routier.

Le service chargé de ces travaux a pu se doter de techniques, de matériel et d'engins. Mais, le plus souvent, les personnels qui travaillent sur ces chantiers ne sont pas des habitants de nos îles et le coût qui en résulte grève nos budgets.

Les îles Wallis et Futuna ont besoin de ces équipements essentiels à la vie en communauté et à la communication. Peut-être faudrait-il que l'emploi soit également bénéficiaire de ces grands travaux.

Enfin, monsieur le ministre, il faut résoudre le problème des dotations de l'Etat aux circonscriptions administratives de Wallis-et-Futuna.

La récente réforme de la dotation globale de fonctionnement permettra à ces circonscriptions de bénéficier du même régime que les communes métropolitaines en matière de dotation forfaitaire et de dotation d'aménagement. Je me félicite des modalités de cette réforme, mais je m'inquiète, car le retard pris par notre territoire le place dans une situation atypique.

Une réflexion approfondie est nécessaire et urgente afin de permettre aux îles Wallis et Futuna de rattraper ce retard considérable. Un tel rattrapage constituerait pour notre territoire une chance au moins égale à celle des autres territoires français voisins dans le cadre de la politique voulue par le Gouvernement.

La priorité donnée au développement économique vous apporte, monsieur le ministre, la confiance des Wallisiens et des Futuniens. Mais que d'efforts encore nécessaires pour créer des activités et des richesses, pour rendre l'espoir et construire un avenir à notre jeunesse !

Je voterai ce projet de budget, qui inclut les dispositions que l'ensemble des habitants des îles Wallis et Futuna appellent de leurs vœux.

Par ma voix, monsieur le ministre, ils comptent sur vous pour avoir l'appui de la solidarité nationale. (*Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants, de l'Union centriste.*)

**M. le président.** La parole est à Mme Beaudeau.

**Mme Marie-Claude Beaudeau.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les crédits du budget des départements et territoires d'outre-mer sont en baisse de 5,6 p. 100 par rapport à la loi de finances de 1993. La réduction de 2,4 p. 100 notée dans certains rapports ne s'explique que par l'existence d'une annulation de crédits, intervenue au printemps dernier, qui ne se justifiait pas.

En comparant cette baisse à l'aggravation de la situation dans les départements et territoires d'outre-mer, le projet de budget apparaît surprenant à première vue.

Vous ne niez pas, monsieur le ministre, la gravité des difficultés économiques et sociales auxquelles sont confrontés les départements et territoires d'outre-mer, difficultés dont vous dites que, « de toute évidence, elles ont été sous-estimées jusqu'à présent ». Votre jugement est confirmé par les rapports présentés et, surtout, par une analyse actualisée prenant en compte les paramètres essentiels que je vais vous rappeler.

Le taux de chômage varie de 25 à 37 p. 100. Les produits alimentaires sont de 25 p. 100 plus chers aux Antilles et la Réunion qu'à Paris. Ce taux dépasse 40 p. 100 en Guyane. En revanche, le SMIC des départements d'outre-mer accuse un retard de 10,6 p. 100 sur celui de la métropole.

L'ensemble du budget consacré au RMI pour les départements d'outre-mer est passé de 1 milliard de francs en 1989 à 2,8 milliards de francs en 1992.

La tendance à l'appauvrissement et au dénuement d'une partie importante de la population se confirme. Votre politique, monsieur le ministre, y contribue largement.

Vous accusez les Gouvernements qui vous ont précédé. Ils ont leur part de responsabilité. Mais aujourd'hui, c'est vous, et vous seul, qui avez à prendre les décisions. Je ne prendrai qu'un seul exemple.

Des collectivités sont dans une situation financière dramatique, parfois à la veille de la cessation de paiement. Cependant, le Gouvernement, monsieur le ministre, n'a toujours pas payé, à ce jour, la moitié de la dotation globale de fonctionnement. Sera-t-elle payée d'ici à la fin de l'année ? Des communes ne pouvant plus payer leur personnel sont conduites à réaliser des emprunts, alors que l'Etat fabrique du profit avec de l'argent dû.

En métropole, la rallonge de DGF que l'on verse en fin d'année ne le sera pas cette année. Dans les départements d'outre-mer, on attend encore des sommes qui auraient dû être versées en mars. C'est bien vous, monsieur le ministre, qui êtes responsable des retards. Votre budget, la surprise passée, devient un budget d'inégalité et de récession.

On pourrait prendre bien d'autres exemples concernant la stagnation de la production sucrière, l'incertitude du marché de la banane, le recul de la production de crevettes, l'effondrement des cours du nickel, l'arrêt de la pêche de la morue, la récession dans le bâtiment et les travaux publics, le recul du tourisme, des productions des huiles, des essences florales, du vétiver, ainsi que de l'élevage, notamment de l'élevage porcin.

L'économie des départements et territoires d'outre-mer s'effondre. Cette partie de la France rejoint le tiers-monde. Or, le budget recule !

Un budget audacieux, fait de mesures tendant à l'égalité avec la métropole et de mesures immédiates de développement, s'imposait.

Puisque les départements et territoires d'outre-mer ont choisi de vivre et de construire leur avenir avec la France, le budget de la nation doit leur offrir leur part de niveau de vie et de développement, à l'image de la métropole.

Le groupe communiste propose les mesures immédiates qui devraient être inscrites dans le budget pour 1994.

L'égalité entre le SMIC des départements d'outre-mer et celui de la métropole, ainsi qu'entre les différentes prestations familiales et sociales, doit être réalisée, comme promis, en 1994.

Pour permettre à tous les enfants de manger au moins une fois par jour, des aides importantes doivent être accordées au fonds d'action sanitaire et sociale obligatoire.

La progression de la dotation globale de fonctionnement doit être garantie et cette dotation doit être versée avec une rallonge exceptionnelle pour sauver de la faillite la plupart des communes.

Le droit au RMI doit être garanti aux plus pauvres, aux plus démunis, sans réserve ni remise en cause. Toucher au RMI à la Réunion, par exemple, qui compte 130 000 allocataires sur 600 000 habitants, c'est aller vers une explosion sociale, dont nous avons déjà vu les signes avant-coureurs.

Toutes les mesures à prendre doivent confirmer les acquis sociaux actuels et les rendre égaux à ceux de la métropole.

Ce plan de développement devrait affirmer l'arrêt des désengagements de l'Etat. Taxe additionnelle, octroi de mer, prélèvement sur le FIR, taxe sur le transport aérien maritime sont concernés par votre politique et vos projets, monsieur le ministre. Vous prélevez plus pour l'Etat et vous réduisez d'autant la participation au développe-

ment de ces départements et territoires. Cette politique est injuste et inefficace, un véritable plan de développement implique son rejet.

Ce plan de développement doit lier étroitement développement économique local et création d'emplois, d'où la nécessité de rechercher des financements nouveaux et complémentaires.

Les communistes martiniquais proposent que 50 p. 100 du prélèvement sur le produit des jeux pourraient être affectés à un fonds régional pour le développement de l'emploi.

Les communistes réunionnais proposent la création d'une dotation globale spécifique de rattrapage pour les départements d'outre-mer. Cette DGSR offrirait aux communes des moyens nouveaux pour l'emploi.

Les plans existants, tel que celui qui a été élaboré par le conseil régional et par le conseil général de la Réunion, mériteraient des aides soutenues et conquérantes.

L'avenir des départements et territoires d'outre-mer, c'est aussi et surtout un grand chantier à ouvrir, avec la définition d'un plan de développement national pour épanouir les richesses, les spécificités et les potentialités et créer des emplois et des logements.

Nous proposons au Gouvernement d'organiser un grand débat au Parlement sur ce plan de développement, dont la nécessité nous apparaît évident.

Il est de l'intérêt de la France d'avoir des départements et territoires d'outre-mer prospères. Ils assurent, en effet, à notre pays, une présence dans des régions lointaines, la conquête de marchés, une puissance maritime.

Ils doivent non plus être considérés comme des boulets pour la France, mais comme une richesse.

Le temps me manque, mais je tiens à vous faire part de notre opposition à la baisse des crédits destinés à l'ANT tant que subsisteront les problèmes d'accueil et de logement des personnes d'outre-mer arrivant en métropole. Elue du Val-d'Oise, où vivent de nombreux Domiens, je connais leurs besoins.

En conclusion, le projet de budget pour 1994 aurait dû prévoir les moyens d'un développement audacieux des départements et territoires d'outre-mer, des mesures pour établir immédiatement l'égalité avec la métropole et une décentralisation nouvelle des responsabilités.

Monsieur le ministre, votre projet de budget ne prend pas en compte ces trois priorités. Il ne correspond ni à l'intérêt des départements et territoires d'outre-mer, ni à celui de la France métropolitaine. Telles sont les raisons pour lesquelles nous le rejeterons. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Lise.

**M. Roger Lise.** Monsieur le ministre, mes collègues, maires de la majorité venus à Paris à l'occasion du congrès de l'Association des maires de France, avaient souhaité vous rencontrer, vous et les membres de votre cabinet, pour une réunion de travail. Nous regrettons que cela n'ait pas pu être possible, malgré une demande formulée dès le 4 novembre. Le malentendu vient peut-être d'une confusion. Car il y a loin entre une visite de courtoisie de quelques minutes et une séance de travail de deux ou trois heures.

Je suis donc chargé de vous présenter ici leurs doléances.

Vous savez que des signes d'angoisse se manifestent çà et là. Par exemple, le chômage devient de plus en plus insupportable et il est aggravé par la crise du bâtiment pour les raisons que vous connaissez : la région connaît

un endettement élevé, de 90 millions de francs, dont environ 30 millions au titre des petites et moyennes entreprises et des artisans.

Il faut donc de l'argent frais. Pour ce faire, il suffit d'accorder un prêt au conseil régional. Hélas, ce dernier n'est pas crédible en raison de son manque total de cohésion. Ce prêt servirait pourtant à relancer la machine économique.

Le mécontentement créé par cette situation de marasme fait que l'on rend le Gouvernement responsable. Comme il est loin, nous, les élus de la majorité qui avons contribué à son avènement, sommes les boucs émissaires et faisons les frais d'une situation que nous n'avons pas créée.

La population sait, comme vous, comment fonctionne notre assemblée régionale, qui n'a aucune majorité stable. Le conseil régional s'est bien réuni, mais une seule fois, pour la mise en place du président, des vice-présidents et des présidents de commission, permettant à chacun de bien se placer.

Inutile de vous dire que, depuis dix-huit mois, ni le compte administratif, ni le budget, pourtant essentiel, n'ont été votés dans les délais. Pour le budget, votre représentant s'en est chargé. Le schéma d'aménagement régional, voté en octobre 1992, n'a aujourd'hui aucune valeur juridique, et, plus près de nous, pour ce qui est d'un document aussi important que le plan de développement régional, c'est encore celui de votre représentant qui sera transmis à Bruxelles.

Une autorisation d'emprunt de 15 milliards de centimes a été consentie depuis six mois. Mais, en raison du manque de crédibilité du conseil régional, en raison des déchirements de sa majorité, les banques sont toutes très réticentes actuellement, alors que, auparavant, elles avaient prêté le double.

Les maires de la majorité vous demandent donc de préciser vos intentions. Dans une situation aussi critique que celle que je viens de décrire, l'Etat va-t-il éternellement se substituer aux élus régionaux dans chacun de leurs actes les plus essentiels ?

En métropole, la population, par un vote démocratique, s'est exprimée et a sanctionné une mauvaise gestion. A la Martinique, vous lui ôtez ce droit. De plus, par des mesures hâtives, vous allez bientôt permettre un alourdissement du coût de la vie dans ce département, en augmentant les tarifs de l'octroi de mer et le prix de l'essence - plus de 20 centimes environ par litre. Il faut dire que les travaux du fonds routier, actuellement en cours, devront être terminés. Ainsi, les bas salaires seront encore pénalisés. De même les dirigeants de PME sont atterrés par l'augmentation des tarifs de l'octroi de mer.

Aussi, je vous demande de prendre très au sérieux les propos de M. de Rocca Serra, rapporteur spécial de la commission des finances de l'Assemblée nationale, que je me permets de citer : « La situation des départements d'outre-mer est dramatique, tous les ingrédients d'une situation explosive sont désormais réunis. »

Monsieur le ministre, de grâce, je vous en conjure, n'en rajoutez pas, et n'allez pas décevoir les espoirs que la population a placés en vous.

Monsieur le ministre, j'ai beaucoup apprécié les séances de travail que nous avons eues à Bruxelles avec les responsables économiques de la Communauté. Cependant, si je suis revenu, comme d'autres, plein d'optimisme, aujourd'hui, je me pose la question : les promesses faites seront-elles tenues ?

En effet, à Bruxelles, vous avez entendu comme moi le directeur de la pêche de la Communauté, faisant état des crédits encore disponibles pour la pêche, déclarer qu'ils devaient être utilisés avant la fin du mois de décembre 1993.

Dès le 8 novembre, je faisais parvenir à vos services un état des dépenses engagées par le conseil général de la Martinique, pour rappeler que nous avions des crédits en place et que nous pouvions disposer du Fonds européen pour mener à bien des travaux arrêtés. J'ai expédié moi-même cet état aux différents services de la Communauté mais, malgré mes démarches, je n'ai obtenu aucune réponse. J'espère que, bientôt, une décision favorable aura raison de mon pessimisme actuel.

Monsieur le ministre, je ne saurais terminer mes propos sans vous faire part de certaines craintes. Voilà plus de trois mois, un parlementaire a été emprisonné. Jamais on aura vu instruction aussi longue.

Sans douter de la justice de mon pays, j'ai encore en mémoire les mesures arbitraires et les injustices commises au temps de l'époque coloniale. Mais je veux croire, monsieur le ministre, que ces méthodes sont révolues et je souhaite, comme mon collègue et ami M. Emmanuel Hamel, que notre collègue M. Eric Boyer retrouve bientôt sa place parmi nous. (*M. Henri Gaëschy, rapporteur spécial, applaudit.*)

**M. Dominique Perben, ministre des départements et territoires d'outre-mer.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. Dominique Perben, ministre des départements et territoires d'outre-mer.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je voudrais d'abord remercier l'ensemble des intervenants. J'espère que vous ne m'en voudrez pas, monsieur le président, malgré l'heure tardive, de tenter de répondre aux nombreuses questions qui m'ont été posées.

**M. le président.** Monsieur le ministre, l'heure est avancée, et non pas tardive, mais nous ne saurions vous en vouloir de répondre à tous les orateurs ; ils y ont bien droit.

**M. Dominique Perben, ministre des départements et territoires d'outre-mer.** Je commencerai par répondre à M. le rapporteur spécial sur les terres Australes et Antarctiques françaises, qu'il connaît bien puisqu'il a été un des tout premiers parlementaires, sinon le premier, à se rendre dans ce territoire pour y faire une étude très approfondie, qui a permis de faire des économies et de mieux utiliser les moyens humains et financiers. C'est ainsi qu'en 1993 nous avons pu maintenir l'équilibre financier.

S'agissant des ressources propres, je souhaite que ce territoire puisse les développer par une mise en valeur raisonnée de son potentiel touristique, agricole et halieutique, comme vous l'avez suggéré vous-même, monsieur le rapporteur spécial.

Par ailleurs, j'ai engagé des conversations avec mon collègue M. François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, afin que nous trouvions ensemble un équilibre sur le moyen et le long terme entre les crédits de fonctionnement et les crédits de la recherche. Nous devons, en particulier, rechercher la meilleure formule d'utilisation et de financement du *Marion Dufresne II*, car ce bâtiment risque de consommer à lui seul la totalité des crédits de fonctionnement du territoire.

J'en viens maintenant à la piste d'aviation de la terre Adélie ; sa construction est presque achevée. Quelques travaux complémentaires sont encore nécessaires. Je tiens

à préciser que cette piste d'aviation constituera un outil tout à fait utile au service de la recherche polaire. Elle améliorera la desserte de la Terre Adélie, bien sûr, mais aussi celle de la station scientifique franco-italienne qui est en cours d'installation et permettra, par ailleurs, d'effectuer les évacuations sanitaires indispensables en cas d'urgence.

S'agissant des montants respectifs du FIDOM centralisé et du FIDOM décentralisé, évoqués par M. le rapporteur spécial, notre intention, n'est pas du tout de diminuer l'autonomie des collectivités territoriales ni d'affaiblir la dynamique de la décentralisation en réduisant le FIDOM décentralisé.

Comme vous le savez, le projet de loi de finances pour 1994 a été préparé et son équilibre déterminé alors que l'élaboration des contrats de plan n'était pas commencée et qu'en particulier pour l'outre-mer l'enveloppe des contrats de plan n'était pas connue.

Pour des raisons diverses – ceux qui ont suivi de près cette affaire les connaissent – c'est une fois le projet de loi de finances initiale pour 1994 rédigé, publié et connu qu'il a fallu commencer à préparer la mise en application de la première années des contrats de plan. Comme vous le savez, ils connaîtront une forte croissance.

La contractualisation plus importante du FIDOM nous a amenés, c'est vrai, à augmenter les crédits du FIDOM centralisé et à diminuer quelque peu ceux du FIDOM décentralisé. Mais je voudrais réaffirmer clairement que ce n'est pas une position de principe, qu'elle n'est pas faite pour durer, qu'elle est simplement adaptée aux circonstances.

A propos de la défiscalisation, vous avez évoqué le mécanisme de l'agrément. Personnellement, je le considère comme positif dans la mesure où il permet de confirmer l'intérêt économique d'un projet. La procédure en a été améliorée : mon ministère jouera un rôle important dans le cadre de la procédure d'octroi de cet agrément.

Je suis convaincu qu'avec la reprise d'activités qui devrait intervenir dans les prochains mois, ce nouveau dispositif de la défiscalisation devrait drainer de l'épargne supplémentaire en faveur de l'outre-mer. J'attends beaucoup de l'utilisation de fonds défiscalisés pour les concessions des services publics compte tenu des retards considérables qui existent outre-mer, en matière d'eau et d'assainissement.

En ce qui concerne le tourisme, je partage votre analyse, il est aujourd'hui tout autant une affaire de qualité, de formation professionnelle, de diversification des formules d'accueil qu'une question d'investissement. Dans la mesure où les professionnels prendront conscience de la nécessité d'une amélioration qualitative, le tourisme prendra la place qui devrait être la sienne dans l'économie des départements et des territoires d'outre-mer.

Monsieur Désiré, je suis tout à fait d'accord avec vous pour considérer que la situation économique de l'outre-mer ne résulte pas de décisions des responsables des collectivités locales. Vous ne me l'avez jamais entendu dire. Je n'ai fait le procès de qui que ce soit. On me l'a reproché.

Je souhaite aller de l'avant et, grâce au dispositif que j'ai proposé, sortir de la situation actuelle, afin que les collectivités locales redeviennent des facteurs d'investissement et de croissance économique.

Pour le reste, les électeurs décideront. Il ne m'appartient pas de faire des commentaires publics sur l'histoire locale d'outre-mer.

Vous avez souhaité, monsieur le sénateur, que nous disposions de moyens d'analyse et de réflexion plus nombreux sur les problèmes de l'outre-mer. Je partage tout à fait ce sentiment.

C'est la raison pour laquelle, à la suite des propositions du rapport sur l'outre-mer du XI<sup>e</sup> Plan, j'ai souhaité, avec le commissaire général au Plan, la mise en place d'une cellule mixte, associant le commissariat général du Plan et le ministère des départements d'outre-mer et territoires d'outre-mer. Elle sera composée de hauts fonctionnaires et d'experts et jettera sur les problèmes un regard extérieur à l'administration.

Un des premiers dossiers que cette cellule sera amenée à étudier est celui de l'aménagement du territoire.

Je me permets de revenir sur ce que vous avez dit à propos de la loi de défiscalisation. Il ne s'agit pas d'une coquetterie de ministre. Le texte de juin 1993 ne marque pas le retour au texte de 1987. D'ailleurs, vous le savez. En effet, il est différent à la fois dans son contenu et dans la procédure de gestion des dossiers. L'expérience suscite toujours des améliorations.

J'en viens aux mesures prises en direction des collectivités locales.

Madame Beaudeau, je n'ai jamais triché : je n'ai jamais dit que l'Etat ferait des cadeaux. J'ai toujours dit que la décentralisation c'était la responsabilité. J'ai toujours déclaré, y compris au mois de mai, lorsque j'étais en Martinique, en Guadeloupe et en Guyane, que, pour sortir de la crise, j'essaierais de trouver des moyens qui seraient à la charge des collectivités locales.

Je n'ai donc pris personne en traître dans cette affaire et, pourtant, on m'a fait le reproche, tout à l'heure, d'avoir agi par surprise.

C'est moi qui suis surpris, car j'ai présenté ces mesures à un conseil des ministres du mois de juillet, monsieur Louisy. J'en ai discuté avec l'ensemble des exécutifs régionaux concernés pendant tout l'été et nous avons quasiment rédigé, avec un certain nombre d'élus locaux concernés, les textes des amendements correspondants. Tout a donc été fait dans la transparence et dans la clarté. J'ai toujours dit qu'il s'agirait de recettes laissées à la liberté d'appréciation des régions et placées sous leur responsabilité. C'est comme cela que doit être vécue la décentralisation, ou alors elle n'a aucun sens.

Monsieur Désiré, vous avez comparé les crédits du projet de budget pour 1994 à ceux des budgets précédents. J'ai sous les yeux un tableau cruel, qui retrace les annulations de crédits de paiement intervenues au cours des années passées. Il porte sur les années 1989 à 1993. En 1991, 331 millions de francs de crédits de paiement ont été annulés.

Cette année, un certain nombre de crédits ont été ajoutés grâce au plan de relance de juin dernier ; en outre, le collectif de fin d'année, qui vous sera proposé dans quelques jours, comporte des dispositions tout à fait positives allant dans le sens inverse des années passées, ce qui me paraît bien. Il vaut mieux annoncer moins et faire beaucoup qu'annoncer beaucoup et faire moins.

**M. Emmanuel Hamel.** Très bien !

**M. Dominique Perben,** *ministre des départements et territoires d'outre-mer.* En ce qui concerne l'impôt sur l'hôtellerie, qui pouvait effectivement présenter un danger, tel qu'il était esquissé, vous êtes bien renseigné, monsieur le sénateur. J'avais été alerté par un certain nombre de professionnels. Nous étudions actuellement ce problème. Nous pourrions en reparler, mais je suis moins inquiet qu'il y a quinze jours ou trois semaines.

Effectivement, pour des raisons tout à fait légitimes liées à l'évolution de l'hôtellerie sur le plan national, une disposition fiscale avait été envisagée pour décourager la « surconstruction » d'hôtels en métropole. Elle menaçait de déstabiliser notre système de défiscalisation outre-mer. Je pense que nous nous dirigeons vers une modification du projet.

Vous m'avez posé une question très précise concernant la taxe sur les billets d'avion. Monsieur le sénateur, c'est aux régions qu'iront les ressources de cette taxe, si la mesure est adoptée par le Parlement, ce qui n'empêchera pas les conseils régionaux de participer au développement touristique. Les trois mesures fiscales que j'ai proposées donnent aux régions la possibilité de disposer de 700 millions de francs de recettes supplémentaires.

Très sincèrement, je pense que toutes les régions ne prendront pas une décision allant dans ce sens, car certaines n'en ont pas besoin.

Imaginons que cette taxe génère 80 millions de francs de recettes nouvelles à une région donnée sur un exercice budgétaire. Un tel montant permettra de négocier un emprunt. Avec 80 millions de francs de recettes annuelles on peut servir la dette d'un emprunt d'environ 800 millions de francs. Or, 800 millions de francs, c'est un peu moins que la dette de la région la plus endettée ; que je ne nommerai pas, que chacun reconnaîtra ; j'ai dit tout à l'heure que je ne désignais personne.

Vous avez raison d'évoquer la distorsion entre les salaires publics et privés. Vous savez, comme moi, que c'est un sujet extraordinairement difficile. J'hésite un peu à l'aborder dans une période de dépression économique.

Actuellement, dans une période où la demande est insuffisante, je suis perplexe à l'idée de bousculer des grilles de salaires. Je l'ai déjà dit plusieurs fois en public alors qu'on m'interrogeait sur ce problème des salaires de la fonction publique.

S'agissant du problème institutionnel, vous savez que nous ne sommes pas tout à fait d'accord, monsieur Bangou.

Dans le cadre du débat sur l'aménagement du territoire qui s'est ouvert, les problèmes d'adaptation ou de modification des compétences visant à un meilleur fonctionnement de la décentralisation peuvent très bien être évoqués. Je ne verrais, pour ma part, aucune objection à ce que les conseils généraux ou les conseils régionaux de l'outre-mer présentent des propositions sur une répartition plus pratique, plus concrète, plus précise des compétences entre les deux assemblées.

S'agissant de la représentation de l'outre-mer au Parlement européen, j'ai bien analysé la situation à la suite d'une question écrite que vous m'avez posée à ce sujet. Je pense sincèrement que la réponse ne peut être que dans la participation aux listes que présenteront les mouvements politiques. Je ne vois pas de solution de type institutionnel.

Cependant, il serait vivement souhaitable – je le dis très sincèrement – qu'un certain nombre de parlementaires européens originaires d'outre-mer siègent à Strasbourg.

Il serait opportun que le travail qui est fait par les exécutifs locaux, par les parlementaires, par mon ministère, par moi-même ou mes collaborateurs à Bruxelles, en termes d'information, d'influence, d'expression des spécificités d'outre-mer, soit relayé au Parlement européen. Chacun devra donc être attentif à cet aspect des choses, lors de la préparation des élections de juin prochain.

Monsieur Lacour, vous avez eu raison d'insister sur l'importance des territoires d'outre-mer dans la politique de coopération économique de la France, en particulier dans le Pacifique Sud. Je partage tout à fait votre analyse.

Les choses avancent, car il ne s'agit plus uniquement de coopération diplomatique. Nous sommes entrés maintenant dans une phase beaucoup plus concrète. Cette coopération économique est dorénavant relayée par les chefs d'entreprise, par des relations commerciales et des relations d'investissements. Elle est aussi portée par les actions qui peuvent être menées dans les domaines universitaire et culturel. En ce sens, c'est un des axes de priorité du Gouvernement.

En ce qui concerne le projet de loi sur la Polynésie, le processus est désormais très largement engagé. Les négociations ont duré jusqu'au mois de septembre. Puis l'assemblée territoriale a été saisie. Elle a émis un avis favorable à l'unanimité des votants, un certain nombre de personnes s'étant abstenues. Le conseil économique et social du territoire a, lui aussi, été saisi et sa position a été identique ; un certain nombre d'amendements à notre projet de loi ont été suggérés. Aujourd'hui, le projet de loi est devant le Conseil économique et social national. Je l'ai déjà présenté à la commission spécialisée et, mardi prochain, je le présenterai en assemblée générale. Il sera, ensuite, soumis au Conseil d'Etat et approuvé en conseil des ministres, à l'issue de toutes ces consultations prévues par la loi, au tout début du mois de décembre. Nous sommes en train d'examiner avec précision les conditions dans lesquelles il pourra effectivement être examiné, au moins en première lecture, à la fin de la présente session ordinaire, sachant qu'il y aura normalement une session extraordinaire au mois de janvier.

**M. Emmanuel Hamel.** Ah!

**M. Dominique Perben,** *ministre des départements et territoires d'outre-mer.* Monsieur Lacour, vous avez évoqué la concentration de la population à Nouméa. A l'évidence, la concentration démographique se poursuit dans le sud de la Nouvelle-Calédonie. C'est la raison pour laquelle un contrat de ville ambitieux a été défini. Nous devons poursuivre la politique de rééquilibrage.

Celle-ci, vous avez eu raison de le dire, doit non pas se faire uniquement en termes de crédits publics, mais aussi davantage à travers l'économie des entreprises. Or cela n'est pas encore le cas, je le reconnais.

M. Lacour m'a interrogé sur la TVA en Polynésie française. Il s'agit d'un projet tout à fait sérieux, qui est en cours d'étude. Des experts du ministère du budget sont actuellement en train de travailler sur ce point, pour le compte du gouvernement du territoire.

M. Lacour m'a également demandé des précisions sur l'évolution de la recherche dans les TAAF. Je rappelle les chiffres : 38,2 millions de francs en 1993 ; 42,8 millions de francs en 1994.

Monsieur Lise, vous m'avez interrogé sur de nombreux points.

Pour ce qui est de l'ANT, vous avez eu raison de noter l'évolution à la baisse de ce chapitre. Je m'en suis expliqué dans mon propos introductif : nous sommes dans une phase de remise en ordre, quelque peu délicate, il est vrai, même si dans la loi de finances rectificative, que j'évoquais tout à l'heure, 8 millions de francs supplémentaires seront prévus pour l'ANT. Cela dit, je reviens au projet de loi de finances initiale pour 1994.

Nous sommes donc dans une phase de restructuration, qui concerne non seulement le fonctionnement, mais aussi les objectifs. Je souhaite que la nouvelle direction de

l'ANT prenne très rapidement l'attache des conseils généraux et régionaux afin de définir, avec le ministère, une nouvelle stratégie de mobilité et de formation professionnelle.

S'agissant du service militaire adapté, je ne pense pas que l'on puisse dire que les crédits diminuent. En effet, ils passent de 382 millions de francs en 1993 à 385 millions de francs pour 1994, soit une légère augmentation. L'extension du service militaire adapté sera poursuivie à la Réunion où quatre-vingt-sept postes seront créés. Nous sommes donc tout à fait décidés à poursuivre cette expérience intéressante, qui permet à de nombreux jeunes plutôt défavorisés en termes de formation lorsqu'ils sont en âge d'effectuer leur service militaire de pouvoir bénéficier d'une bonne formation professionnelle.

Je viens d'obtenir que les entreprises du bâtiment et des travaux publics soient admises au réescompte des crédits à court terme, ce qui, je crois, était l'un des vœux des professionnels de ce secteur, en particulier dans votre département. Cela représentera pour eux, en quelque sorte, un petit ballon d'oxygène.

Vous avez, en outre, évoqué l'enchevêtrement des compétences en matière d'habitat. Or le système n'est pas particulier à l'outre-mer. En effet, dans ce domaine, la loi générale s'applique. Les maires ont le pouvoir en matière d'urbanisme et l'Etat attribue les crédits de logement. Il est vrai que cela peut paraître paradoxal, mais je ne vois pas très bien comment ces crédits pourraient être distribués autrement, surtout quand on connaît l'origine de leur financement.

Cela étant, des améliorations doivent sans doute être apportées. La mission que j'ai évoquée tout à l'heure devrait nous proposer les mesures qui devront être prises en matière de politique du logement pour améliorer l'efficacité du système et mettre fin à ce qui vous est apparu comme un enchevêtrement de compétences.

Je viens aux cinquante pas géométriques. Je sais qu'il s'agit, pour vous, d'une préoccupation très importante ; vous l'avez souvent exprimée. Nous avons évoqué ce point avec M. le Premier ministre et les membres de son cabinet. Je proposerai à plusieurs élus, dont vous-même, de participer à un groupe de travail pour faire avancer ce dossier, ainsi que je l'ai dit tout à l'heure dans mon propos introductif.

La lutte contre l'urbanisation excessive et le grignotage des terres agricoles constitue, à mes yeux, un impératif en matière d'aménagement du territoire. Je considère qu'une politique maîtrisée de l'urbanisme et une politique foncière intelligente, qui consistent, d'abord et avant tout, à essayer de reprendre des friches urbaines, doivent être un axe fort du prochain contrat de plan. Des instructions très précises seront données aux préfets pour qu'ils jouent un rôle d'impulsion à cet égard. Nous devons être prudents. Il convient d'éviter tout gaspillage de terres agricoles et de mieux défendre l'environnement dans l'outre-mer.

Avec un peu de gravité, je voudrais revenir sur vos propos concernant le fonctionnement des institutions régionales. Monsieur le sénateur, chacun doit prendre ses responsabilités. Je prends les miennes en considérant qu'il n'y a pas lieu de dissoudre le conseil régional car les conditions juridiques ne sont pas réunies. Là est ma seule responsabilité et je l'assume entièrement.

Pour ce qui est du fonctionnement du conseil régional et de la vie démocratique dans le département de la Martinique, permettez-moi de vous dire que ce n'est pas mon

affaire et que cela relève non pas de ma responsabilité, mais de celle des élus martiniquais. Je souhaiterais que, sur ce dossier, les choses soient maintenant très claires.

Monsieur Lagourgue, vous m'avez demandé de rappeler en quelques mots les orientations que j'ai présentées au conseil des ministres du 17 novembre dernier. Peut-être l'ai-je dit un peu trop rapidement, j'ai souhaité proposer au Gouvernement un certain nombre de mesures visant à accélérer la création d'emplois outre-mer et à réduire certaines catégories de chômage. J'ai proposé quatre axes.

Il s'agit, tout d'abord, de l'amélioration du RMI. A cet égard, madame Beaudeau, je ne voudrais pas que ma pensée devienne un fantasme. Je ne remets pas en cause le RMI, bien au contraire. J'entends lui redonner tout son sens.

Je souhaite que l'on sorte de la caricature de l'insertion dans laquelle on s'est laissé enfoncer.

**M. Emmanuel Hamel.** Très bien !

**M. Dominique Perben, ministre des départements et territoires d'outre-mer.** Il n'est pas admissible qu'un seul RMIste sur cinq, outre-mer, se voie proposer une insertion.

**M. Emmanuel Hamel.** Effectivement !

**M. Dominique Perben, ministre des départements et territoires d'outre-mer.** Je souhaite qu'un jour on puisse proposer à tous les RMIstes de l'outre-mer une insertion professionnelle. Je n'entends pas que l'on caricature mes propos, comme cela a pu être fait ici ou là ! Je tiens à ce que le revenu minimum devienne le revenu minimum d'insertion et que toutes les personnes qui, bien souvent, sont contraintes de rester au RMI pendant très longtemps puissent avoir une pratique professionnelle et se sentent utiles socialement. En effet, lorsqu'on se sent utile pour la société dans laquelle on vit, on retrouve la dignité.

**M. Emmanuel Hamel.** Excellente réponse !

**M. Dominique Perben, ministre des départements et territoires d'outre-mer.** Je voudrais aller le plus loin possible - c'est ma deuxième orientation - en ce qui concerne les propositions faites par un certain nombre d'élus réunionnais, notamment par vous-même, à savoir le développement de ce que l'on a appelé l'industrie d'exportation. Il faut faire en sorte que les fonds qui avaient une vocation d'assistance sociale fassent l'objet d'un transfert et soient utilisés pour abaisser le coût du travail des industries d'exportation. Ainsi, les personnes concernées seront non plus des RMIstes, mais des salariés. C'est ce transfert, suggéré par le rapport de M. l'inspecteur général Thill, que nous voulons mettre en œuvre avec des discussions à l'échelon national et européen.

Par ailleurs, j'ai évoqué, lors du conseil des ministres, la réforme et l'évolution de l'ANT. Afin que la situation soit très claire, j'ai réaffirmé devant l'ensemble des ministres, avec leur accord, que l'ANT resterait demain au cœur du dispositif de mobilité et d'insertion et que cette société nationale aurait les moyens de faire ce travail qui est important.

Enfin, j'ai évoqué, lors de ce même conseil des ministres, la nécessité de déposer, comme beaucoup d'entre vous le souhaitent, une loi, complémentaire à la loi Giraud, au printemps prochain ; nous serons amenés à nous revoir pour y travailler.

S'agissant du FIDOM décentralisé et du FIDOM général, j'ai répondu tout à l'heure et n'y reviens donc pas.

Vous avez souhaité que les fonds structurels européens soient répartis de façon équitable. Comme vous le savez, monsieur le sénateur, je suis très attentif à cette question. Vous m'en avez saisi voilà quelques jours, avec un certain nombre d'autres élus de la Réunion. Nous sommes en train de l'examiner dans le détail. Nous abordons de la même manière la répartition des contrats de plan. A cet égard, vous m'avez interrogé sur la hausse envisagée. Je vous confirme qu'elle se situera autour de 50 p. 100, comme je l'ai indiqué tout à l'heure.

J'en viens à la créance de proratisation. Je souhaite que le problème de la créance de proratisation de 1992 puisse être réglé dans le cadre que j'évoquais tout à l'heure à propos du RMI, c'est-à-dire une utilisation complémentaire de cette créance pour mettre en place les structures d'accueil des RMIstes auxquels on proposera une activité. J'espère que nous pourrons ainsi justifier de façon plus efficace le versement de cette créance.

En ce qui concerne la délinquance, je répète ce que j'ai indiqué dans mon discours introductif : il est nécessaire de mettre en place une véritable politique de prévention.

Enfin, s'agissant de l'immigration clandestine, je partage votre sentiment sur l'efficacité des lois que le Parlement vient d'adopter.

Je voudrais revenir brièvement sur l'accord que j'ai obtenu auprès de mon collègue hollandais que je suis allé voir voilà une quinzaine de jours. Notre objectif est de parvenir à un contrôle conjoint sur l'aéroport international et dans les ports de Saint-Martin. C'était indispensable. Le principe est acquis. Il nous faut maintenant rédiger la convention technique, ce qui sera fait par les différents services de police. Cela signifie concrètement que des policiers français seront présents à l'aéroport hollandais de Saint-Martin. C'est ce que j'attendais car cela permettra de contrôler efficacement le trafic sur cet aéroport.

S'agissant de la pêche, vous m'avez interrogé à propos de mes contacts avec le nouveau gouvernement canadien. Lorsque M. Mulroney est venu rencontrer M. Edouard Balladur au printemps dernier, il a été décidé que le Gouvernement canadien désignerait l'un de ses membres de façon que nous reprenions les discussions sur les problèmes de la pêche. Les choses ont tardé du côté canadien. Ensuite, est intervenue la campagne électorale.

Très vite, il nous est apparu que, compte tenu de l'interdiction de pêche qui avait été décidée à Terre-Neuve, de la mise au chômage de 30 000 personnes et de la campagne électorale, il était inutile de hâter la reprise des discussions et qu'il était préférable d'attendre la mise en place du nouveau gouvernement.

C'est aujourd'hui chose faite : notre ambassadeur a, bien sûr, pris contact avec la nouvelle équipe. Je crois savoir que le Premier ministre du Canada se rendra à Paris dans les tout premiers jours de 1994. Nous allons donc reprendre les discussions qui avaient été ébauchées avec M. Mulroney. Le débat sur le fond devrait commencer - tout au moins je l'espère - au cours du mois de janvier 1994, afin de pouvoir examiner d'une part, la question des parts de droits de pêche dans l'ensemble de cette zone, d'autre part, la diversification de l'économie de Saint-Pierre-et-Miquelon, qui passe par une coopération élargie avec les provinces de l'est du Canada.

Monsieur Jean-Marie Girault, vous avez souligné la spécificité culturelle de ces départements et territoires d'outre-mer, en particulier dans le Pacifique Sud. Je partage tout à fait votre analyse quant à la nécessité de res-

pecter le caractère particulier de ces sociétés et de le prendre en compte dans le fonctionnement institutionnel et la mise en œuvre de la politique nationale.

Vous avez évoqué rapidement, presque à titre d'exemple, l'évolution éventuelle du statut de Wallis-et-Futuna, dans la perspective d'un exécutif assumant davantage de responsabilité. Plusieurs années de travail seront nécessaires pour définir les objectifs d'investissements, les réformes et les transformations nécessaires dans un certain nombre d'institutions sociales et économiques. Si ce territoire devenait davantage responsable sur le plan administratif, alors qu'aujourd'hui il dispose de très peu de ressources et reçoit essentiellement des crédits de l'Etat, on pourrait réfléchir, en effet, à une progression de ses ressources qui serait parallèle à une évolution institutionnelle.

En ce qui concerne le conseil des archipels en Polynésie française, il s'agit - je parle sous le contrôle de M. Millaud - d'une compétence territoriale. L'autonomie a ses règles : il appartient aux territoires d'outre-mer de mettre en place ce conseil des archipels ; le ministre ne peut pas faire d'injonction.

Vous avez ensuite évoqué l'avenir de la Nouvelle-Calédonie.

Dans quelques jours se tiendra un comité de suivi des accords de Matignon. Sur le plan politique, je crois pouvoir dire que les différentes parties prenantes ont pris l'habitude de travailler ensemble, de réfléchir et de rechercher par la négociation le rapprochement de leurs positions.

Sur le plan économique - j'ai abordé brièvement ce point tout à l'heure - la politique de rééquilibrage se poursuit. Elle est réelle, me semble-t-il, lorsqu'il s'agit des administrations publiques. Elle constitue encore un objectif à atteindre lorsqu'il s'agit de l'économie. Mais c'est normal. On ne modifie pas l'équilibre d'un territoire en cinq ans, même si cette politique de rééquilibrage a déjà commencé à être appliquée, peut-être de façon moins systématique.

Il faut poursuivre dans cette voie et tenir compte des expériences, quitte à corriger, le cas échéant, telle ou telle action ; c'est l'objet des comités de suivi. Mais, pour ma part, j'ai bon espoir ! Au fur et à mesure que le temps passera les nécessités de la gestion seront davantage prises en compte et on constatera une plus grande unité des uns et des autres quant aux perspectives, qui devront être réelles, de la Nouvelle-Calédonie.

Pour ce qui me concerne, je souhaite qu'en 1998 - et ce sera ma conclusion - quelle que soit la façon de poser la question, les Calédoniens choisissent de rester dans la République française.

**M. Emmanuel Hamel.** Très bien !

**M. Dominique Perben,** *ministre des départements et territoires d'outre-mer.* M. Millaud a également évoqué de nombreux points. En ce qui concerne les chiffres du budget - le « blanc » et le « jaune » - on s'y perd quelque peu, c'est exact ! Le « jaune » n'est ni d'une lecture facile ni d'une fiabilité totale. A l'heure actuelle, le ministre du budget réfléchit à une présentation du projet de loi de finances par grands programmes d'action, ce qui serait plus conforme aux objectifs recherchés.

Pour nous qui sommes préoccupés de l'action que l'Etat mène dans les départements et territoires d'outre-mer, notre discussion budgétaire sur 2,5 milliards de francs, alors que le volume global de dépenses de l'Etat

en faveur de l'outre-mer est d'une tout autre dimension, a un côté un peu surréaliste ; j'en conviens volontiers et je le dis en toute modestie.

Toutefois, il faut également être conscient du fait que toute exécution du budget finit par être éloignée de sa présentation en loi de finances initiale.

Je prendrai pour exemple l'année 1993 : les crédits ouverts en loi de finances initiale était de 2 392 millions de francs ; finalement, aujourd'hui, ces crédits atteignent déjà 3 194 millions de francs. Il faut être très attentif avant de tirer des conclusions définitives sur l'évolution des chiffres annoncés.

En outre, s'agissant du ministère des départements et territoires d'outre-mer, des rattachements ont lieu en cours d'année - malheureusement, c'est assez fréquent - pour couvrir, par exemple, les dépenses imprévues qu'entraînent les catastrophes naturelles, pour ne citer que celles-là.

A un moment donné, monsieur le sénateur, vous avez fait une comparaison sur laquelle je voudrais revenir, car elle me paraît un peu osée.

J'ai cru comprendre que vous assimiliez la balance des paiements à la balance des aides publiques de l'Etat. On ne peut pas les comparer ! La balance des paiements - si tant est qu'on veuille établir une balance des paiements sur la Polynésie ; cela ne me gêne pas ! - c'est une chose ! L'aide que l'Etat apporte à la Polynésie française, c'est tout autre chose !

On ne peut pas comparer des mouvements de comptes bancaires privés et des transferts de fonds publics destinés à des investissements ou au paiement des salaires de la fonction publique. Dans un cas, il s'agit d'une addition de choix individuels et purement privés. Dans l'autre cas, c'est une aide de l'Etat pour une collectivité territoriale.

Il me paraît important d'être très clair sur cette question, car vous ne l'avez pas évoquée incidemment. Ce n'est pas la première fois, monsieur le sénateur, que j'entends ce type de comparaisons à propos de la Polynésie française. C'est la raison pour laquelle je tenais particulièrement à vous répondre sur ce point.

Vous avez également évoqué le problème des participations déséquilibrées en matière de marchés publics. Il s'agit d'une affaire qui me préoccupe beaucoup !

Les pays ACP peuvent venir soumissionner dans les territoires d'outre-mer, mais vous ne pouvez pas le faire dans les pays ACP. Il y a là une véritable inégalité, qui est manifeste en ce moment en Polynésie. Je connais votre émotion, qui fait suite à deux dossiers : l'un a défavorisé une entreprise de Papeete ; l'autre a désavantagé une entreprise qui voulait s'installer aux îles Fidji.

Nous devons, avec les autorités communautaires, faire progresser le règlement de ces dossiers, de façon à corriger ces inégalités. En effet, avec le développement de la coopération régionale, à laquelle nous faisons allusion tout à l'heure, des cas similaires risquent de se multiplier. Il serait paradoxal que nous soyons les acteurs d'une plus grande coopération régionale, en particulier dans le Pacifique Sud, et que, finalement, dans bon nombre de cas, cette coopération soit préjudiciable aux entreprises des territoires d'outre-mer.

Cette question devra être abordée par la Commission des Communautés. Peut-être pourra-t-elle être mise à l'ordre du jour de la réunion qui doit se tenir au mois de février prochain avec les représentants des territoires d'outre-mer. D'ailleurs, voilà quelques semaines, dans le

même esprit, une réunion de travail s'est tenue entre les représentants des départements d'outre-mer et la Commission des Communautés.

**M. Emmanuel Hamel.** Très bien !

**M. Dominique Perben, ministre des départements et territoires d'outre-mer.** Vous avez également évoqué, monsieur le sénateur, des problèmes d'ordre constitutionnel. Je suis beaucoup moins à l'aise que vous sur ce sujet.

A ma connaissance, la consultation préalable des assemblées territoriales sur tous les projets de convention internationale ne fait pas partie des compétences des territoires d'outre-mer. Je veillerai, bien sûr, à ce que les assemblées compétentes des territoires soient consultées chaque fois que cela est prévu par les textes.

Je souhaite que l'article 74 de la constitution relatif à l'équilibre institutionnel des collectivités territoriales soit pleinement appliqué.

S'agissant de la zone économique, l'Etat y exerce ses droits souverains, conformément à notre Constitution et au statut juridique du territoire. Ce statut prévoit, effectivement, la possibilité de concéder des compétences en matière de gestion de cette zone - nous pourrions en reparler - afin d'améliorer les chances de réussite d'un certain nombre d'activités nouvelles en Polynésie française.

Monsieur Albert Pen, vous avez évoqué, bien sûr, la situation très difficile de votre archipel. Vous avez bien voulu faire allusion à la manière assez claire et pragmatique avec laquelle nous avons abordé, avec l'ensemble des élus de l'archipel, les problèmes qui existent depuis sept mois.

Je peux comprendre votre impatience, monsieur le sénateur. Un certain nombre de dossiers sont effectivement en attente depuis longtemps. Il faut les traiter très vite !

Je voudrais, ce soir, vous apporter des éléments de réponse sur un certain nombre de points.

Tout d'abord, s'agissant du financement de la nouvelle piste d'aviation, la contribution de l'Etat français sera considérable ; elle atteindra, en effet, 168 millions de francs, provenant du FIDOM, de la DGAC, du X<sup>e</sup> Plan, du XI<sup>e</sup> Plan. A ces crédits s'ajouteront ceux du FED : 24 millions de francs. Le conseil général bénéficiera, bien entendu, de 15 millions de francs du FCTVA. Des crédits avaient déjà été mis de côté par le conseil général - 12,5 millions de francs - au titre du X<sup>e</sup> Plan.

Par rapport aux décisions qu'il a déjà prises, le conseil général n'aura donc qu'à compléter sa contribution de 50 millions de francs environ, à emprunter sur quatre ans, ce qui représente la durée maximale de construction de cette piste d'aviation.

Par conséquent, à la suite de ce que vous m'avez indiqué et des propos qui ont été tenus par M. le président du conseil général lorsque nous avons travaillé sur place, voilà quelques semaines, je crois pouvoir dire que nous avons obtenu ensemble une bonne décision du Gouvernement. Au cours des quatre prochaines années, nous pourrions réaliser cette piste et doter ainsi l'archipel d'un véritable moyen de développer une économie plus diversifiée.

Le contrat de Plan, pour lequel les derniers arbitrages ne sont pas encore rendus, n'aura pas à souffrir de ce financement en termes de flux financiers et d'investissement sur l'archipel, avec un contrat de Plan en forte augmentation, auquel s'ajouteront ces crédits très importants de construction de la piste, cela devrait donner, me

semble-t-il, un coup de fouet à l'activité de l'archipel, ce qui ne sera pas de trop, compte tenu de la situation actuelle.

Je vous avais également indiqué, lors de ma visite à Saint-Pierre-et-Miquelon, qu'une politique d'incitation fiscale constituait la seconde condition nécessaire à ce développement économique. J'ai donc engagé, avec le ministère du budget, une réflexion globale sur le problème de la fiscalité à Saint-Pierre-et-Miquelon. La collectivité territoriale y a été associée.

On a déjà observé un certain nombre de résultats concrets. Une nouvelle version du code local des impôts, qui semble recueillir un consensus général, va pouvoir être définitivement mise en place. Il s'agit, me semble-t-il, d'une bonne première étape.

Grâce à l'appui du ministre de l'environnement, des prêts à des conditions avantageuses pourront être accordés pour l'alimentation en eau potable de Saint-Pierre.

S'agissant du registre d'immatriculation des navires à Saint-Pierre - projet auquel j'adhère pleinement - le ministre de l'équipement et des transports a dû m'aider quelque peu pour saisir le Conseil d'État.

En ce qui concerne la subvention d'équilibre de Miquelon-Langlade, les crédits nécessaires pour abonder le chapitre correspondant dans le budget seront prévus dans le projet de loi de finances rectificative de fin d'année, que j'ai déjà évoqué à propos de l'Agence nationale pour l'insertion et la promotion des travailleurs d'outre-mer. Satisfaction sera ainsi donnée à M. le maire de Miquelon-Langlade, qui est effectivement dans une situation très difficile.

Pour ce qui est de l'autorisation d'ouverture d'un casino et de l'implantation de la Française des Jeux, qui, entre parenthèses, permettra d'alléger sensiblement, pour le plus grand bien du conseil général, les charges de l'emprunt nécessaire à la construction de la piste d'aviation, les textes des décrets, qui ont fait l'objet d'une délibération du conseil général, seront publiés dès que le Conseil d'État en aura achevé l'examen. Les choses pourront donc se mettre en place aussitôt.

Voilà, monsieur le sénateur, ce que je pouvais vous indiquer à propos des dossiers que nous avons décidé de faire avancer ensemble, au bénéfice de l'archipel.

Cela étant, il faut que chacun assume ses responsabilités. Ainsi, lors de la mise au point de tel dossier sur la pêche, il ne m'appartient pas de dire quel bateau doit aller pêcher le pétoncle. S'il est des arbitrages que je veux bien faire - tel a été le cas pour la construction de la piste d'atterrissage, par delà les desirata des uns et des autres, d'ailleurs - il est des décisions que je ne prendrai pas parce que j'estime que ce ne serait pas sérieux de ma part. Aux chefs d'entreprise, aux responsables, aux élus locaux de prendre également leurs responsabilités, dans un bon esprit de travail en commun !

En tout cas, j'espère que nous avons maintenant dépassé le stade des conditions péalables au redémarrage de l'activité dans l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon, dont le passé glorieux mérite bien quelque passion, à condition que celle-ci soit toujours positive.

Monsieur Hamel, vous avez eu raison de souligner l'importance de la construction de logements. J'ai déjà évoqué les projets d'amélioration du dispositif en cours. J'espère que, dans les prochains mois, nous pourrions annoncer des réformes efficaces.

J'ai saisi mon collègue M. Alphanéry du problème des taux du crédit car comme vous-même, comme M. Moreau, il y a des choses que je ne comprends pas.

Qu'il y ait un écart de taux entre la métropole et l'outre-mer, à la limite, cela peut se comprendre ; mais qu'au moment où les taux baissent en métropole, ils ne baissent pas parallèlement outre-mer, cela, je ne le comprends pas. Il n'est pas admissible que, aujourd'hui, l'écart se creuse.

**M. Emmanuel Hamel.** Très bien !

**M. Dominique Perben, ministre des départements et territoires d'outre-mer.** Le Trésor, à la demande de M. Alphanéry, essaie de déterminer si les causes sont institutionnelles ou techniques, ou si elles sont subordonnées à l'étroitesse de marché, voire à une certaine absence de concurrence. En tout cas, il faut y voir plus clair.

L'aménagement équilibré de La Réunion peut se résumer à deux objectifs : d'une part, l'aménagement des Hauts, grande aventure qui nécessitera des programmes d'équipement importants en matière de voirie, de communication ; d'autre part, l'équilibre Nord-Sud, qui suppose que l'on mène un certain nombre de réflexions sur le plan universitaire, sur le plan de l'enseignement technique, par exemple, de manière à éviter une hypertrophie de la côte nord et un meilleur équilibrage des équipements publics des grandes administrations sur l'ensemble de l'île.

Monsieur Hamel, vous pouvez compter sur moi pour défendre, avec vigilance, les filières agricoles. Depuis sept mois, je crois vous l'avoir démontré.

La défiscalisation du capital-risque me paraît être une idée intéressante. Le niveau des fonds propres des entreprises d'outre-mer est, en effet, réellement insuffisant.

Ce dispositif n'a pas été retenu en juin dernier pour des raisons à la fois budgétaires et de fond, mais je sais que, dans le projet que M. Alain Madelin prépare sur les petites et moyennes entreprises et industries, cette question est de nouveau posée. Nous verrons ce qu'il est possible de faire soit de façon spécifique pour l'outre-mer, soit de façon générale au niveau national. En tout cas, la question est à l'ordre du jour.

**M. Emmanuel Hamel.** Je vous remercie, monsieur le ministre, c'est une bonne réponse !

**M. Dominique Perben, ministre des départements et territoires d'outre-mer.** Monsieur Bangou, vous êtes revenu sur les mesures prises en faveur des collectivités locales.

Je ne vous le cache pas, vous m'avez choqué. En effet, je n'ai jamais dit ni écrit que l'État donnerait 700 millions de francs. J'ai toujours affirmé qu'il s'agirait d'un effort propre des collectivités locales. Je l'ai annoncé dès le mois de mai, lorsque j'étais dans vos départements, et je l'ai fait parce que je considère que c'est cela la décentralisation. On ne peut pas avoir à la fois la décentralisation et l'irresponsabilité. Un jour, il faut choisir.

L'immobilisme n'est en aucun cas la solution aux problèmes aujourd'hui. Il faut, au contraire, sortir des schémas de pensée statiques et traditionnels.

L'affaire du cyclone Hugo est aujourd'hui réglée. Il est vrai que les choses ont traîné. Le dernier tiers de cette opération n'était pas financé sur le budget de 1993 et il s'est avéré particulièrement difficile d'avoir affaire avec des équipes ministérielles qui, à l'évidence, ne connaissent pas les arbitrages antérieurs.

Pour ce qui est des subventions, l'État a tenu la totalité de ses engagements auprès des collectivités locales. De même, les derniers arbitrages permettent maintenant de fermer le dossier du plan de relance.

Vous avez évoqué incidemment le problème de la prison. Je vous confirme, monsieur Bangou, que le programme de construction d'une nouvelle prison à Baie-Mahault n'est pas du tout remis en cause, si telle était votre crainte.

Peut-être la mise au point du dossier est-elle un peu longue, mais je ne pense pas qu'il y ait une volonté délibérée de freiner. En tout cas, je m'en assurerai.

Vous-même et Mme Beaudeau avez évoqué les dotations de l'Etat aux collectivités locales. Vos propos m'ont quelque peu étonné, car les modalités de versement de la DGF sont identiques outre-mer et en métropole.

Peut-être se pose-t-il un problème pour le versement du complément de la dotation minimum. Je suis, en tout cas, à votre disposition pour que l'on réétudie ensemble ce dossier, qui, vous le savez, est géré par le ministère de l'intérieur.

Monsieur Henry, j'ai été très heureux de vous entendre parler de Mayotte, car je garde un souvenir très fort de la visite que j'ai faite il y a peu de temps dans votre superbe île et, de l'enthousiasme, non pas à l'égard du ministre que je suis, mais à l'égard de la République qu'ont manifesté vos concitoyens.

Je tiens à dire devant tous les sénateurs ici présents que l'attachement des citoyens de Mayotte à la République, à la France est saisissant. J'ai ainsi été, à plusieurs reprises, je dois l'avouer, un peu ému par la manière dont un ministre est accueilli par des gens qui vivent très simplement, dans les conditions parfois assez rustiques, et qui veulent dire leur attachement à la République. Peut-être devons-nous y voir une forme d'engagement pour nous de ne pas oublier cette population qui représente aujourd'hui près de 100 000 habitants.

Vous avez souhaité que soit réaffirmé l'accès équitable de Mayotte à toutes les mesures d'intervention en faveur de l'emploi. Les choses sont claires : les mesures contenues dans les amendements que vous avez déposés avec M. Henri Jean-Baptiste ont été mises en place. Il n'y a donc pas de difficulté.

En ce qui concerne le FNDAE, bravo ! Les choses se sont bien passées. Le Gouvernement vous a donné son accord.

Il faut absolument que, dans le prochain contrat de plan, nous donnions la priorité à l'eau potable. En effet, je puis attester que l'eau potable n'est distribuée que trois heures par jour, même à la résidence du préfet !

L'augmentation de la dotation de l'Etat au titre du règlement territorial d'aide sociale fait l'objet de discussions, vous le savez, avec le ministère de Mme Veil. Une nouvelle réunion est prévue la semaine prochaine. Par conséquent, nous avançons, et j'espère que nous continuerons d'avancer de manière efficace.

Vous avez, bien entendu, évoqué les problèmes de l'immigration. Comment, d'ailleurs, ne pas les évoquer lorsque l'on parle de Mayotte ? J'ai eu l'occasion de m'en entretenir avec M. le Premier ministre voilà quelques jours. Le dossier est en cours d'examen au niveau gouvernemental, notamment avec le ministre des affaires étrangères et les autres ministres concernés.

Cette affaire des visas devra être réglée le plus vite possible, de manière que l'immigration comorienne ne continue pas de déstabiliser les deux îles françaises de Mayotte et de la Réunion.

J'ai entendu Mme Beaudeau dire que l'outre-mer français était en train de se « tiers mondifier ». Lénine a dit que les hommes votaient avec leurs pieds. Il semble bien que les terres françaises soient plus hospitalières que celles

du tiers monde, car c'est du tiers monde vers le territoire français que se font les migrations et non dans le sens inverse !

Enfin, monsieur Henry, vous avez souhaité - j'ai envie de dire « comme moi » - que la départementalisation ne soit plus un slogan, mais devienne une réalité. Effectivement, nous devons engager ensemble - cela a déjà bien commencé ces dernières années - des réformes juridiques, administratives, financières, permettant de réaliser cette départementalisation qui est souhaitée par les Mahorais, comme j'ai pu le constater lorsque je me suis rendu à Mayotte il y a quelques semaines. L'enjeu en vaut la peine.

Monsieur Louisy, je vous rassure tout de suite : la loi d'orientation sera établie dans la plus large concertation. Vous le savez, j'ai écrit aux parlementaires, aux membres des conseils régionaux, des conseils généraux. Ma conviction profonde est que personne n'a le monopole des bonnes idées. Je suis donc preneur de toutes les bonnes idées permettant de mettre au point les adaptations législatives qui sont nécessaires à la réussite de l'entreprise.

S'agissant du RMI, j'ai le sentiment que nous étions, au fond, assez d'accord sur la nécessité d'une véritable insertion professionnelle.

J'ai déjà évoqué la baisse des taux d'intérêt. Il s'agit d'un réel problème même si, pour les collectivités locales, la situation a commencé à évoluer sérieusement. Une région des Antilles a contracté dernièrement un prêt à un taux de 7,5 p. 100. Il est donc possible pour les collectivités publiques tout au moins - ce n'est pas le cas pour les entreprises - d'obtenir des prêts à des taux qui redevennent vraiment raisonnables.

S'agissant des nouvelles ressources des régions, je l'avais annoncé, je n'ai pris personne par surprise. Il faut voir comment les choses vont se mettre en place. Mais il ne devrait pas y avoir trop de difficulté.

M. Papilio a évoqué le tremblement de terre qui a secoué l'île de Futuna. Aujourd'hui, tous les crédits sont mis en place, qu'il s'agisse de l'aide aux collectivités, à la reconstruction des bâtiments publics ou aux victimes. Je vous le confirmerai, si vous le souhaitez, dans une note écrite très détaillée. Par ailleurs, le génie militaire est actuellement sur les lieux.

S'agissant du FIDES, la dotation de Wallis-et-Futuna pour 1994 dépendra, bien sûr, des décisions du comité directeur mais elle devrait être tout à fait comparable à celle de 1993.

Quant aux écarts entre les autorisations de programme et les crédits de paiement, ils pourront être comblés grâce aux mesures qui ont été prises tant dans la loi de finances initiale que dans la loi de finances rectificative.

Le service de santé est un dossier délicat que nous devons étudier.

Quant à la dotation globale de fonctionnement, elle a beaucoup progressé depuis ces dernières années, mais elle ne suffit pas à suivre l'évolution constatée. Les budgets des circonscriptions vont maintenant pouvoir être alimentés par la dotation globale de fonctionnement. Je rappelle que, en 1993, j'avais accordé des subventions aux circonscriptions. Nous allons examiner ce dossier pour 1994.

Enfin, Mme Beaudeau a également évoqué la dotation globale de fonctionnement. Nous allons chercher les raisons des retards de paiement.

J'ai du mal, madame le sénateur, à comprendre votre position à l'égard du FASSO. Il me semble, en effet, que vous étiez favorable à la réforme des allocations familiales. Il ne faut donc pas pleurer maintenant. Il fallait y penser avant. Cela étant, je l'ai dit à plusieurs reprises...

**Mme Marie-Claude Beaudeau.** Quelle légèreté !

**M. Dominique Perben,** *ministre des départements et territoires d'outre-mer.* ... la réforme des allocations familiales prévoyait explicitement la disparition du FASSO. Il fallait lire le projet en entier ! Le gouvernement de l'époque l'avait bien précisé.

**M. Emmanuel Hamel.** C'est net et précis !

**Mme Marie-Claude Beaudeau.** A l'époque, nous avons formulé des remarques, monsieur Hamel !

**M. Dominique Perben,** *ministre des départements et territoires d'outre-mer.* S'agissant des cantines scolaires, j'ai indiqué à un certain nombre de parlementaires que, compte tenu des difficultés auxquelles sont confrontées les communes, je souhaitais, à la fin de l'année dresser un bilan avec l'ensemble des collectivités locales concernées et le ministère des affaires sociales pour voir si des modifications doivent être introduites.

Il peut arriver qu'une réforme soit, en effet, un échec. Il faut alors avoir le courage d'en prendre acte. Ceux qui sont à l'origine de telles mesures ne doivent pas en faire porter la responsabilité sur ceux qui essaient ensuite d'y remédier.

Je vous confirme, madame le sénateur, que mon intention n'est pas de faire disparaître le RMI. Au contraire, je souhaite que le système fonctionne. Je vous fais part de cette précision afin que des informations erronées ne soient pas diffusées dans la presse locale d'outre-mer, comme cela s'est produit tout récemment.

S'agissant des plans Etats-région, des PDR européens et des fonds structurels, les choses sont en train de se mettre progressivement en place. Il faut toujours un peu de temps.

Les enveloppes sont quasiment connues. Elles vont être définitivement fixées dans les prochains jours. Les négociations entre les préfets, les hauts-commissaires et les élus vont pouvoir se concrétiser davantage bien qu'en réalité les listes de priorité soient déjà établies.

En conséquence, au début de l'année 1994, l'ensemble des contrats de plan et des PDR pourront être connus et commencer à être mis en œuvre.

J'ai essayé de répondre le plus précisément possible à toutes les interventions. Je vous remercie encore, mesdames, messieurs les sénateurs, de votre participation à ce débat. J'espère que vous me donnerez les moyens de poursuivre la politique que je vous ai présentée ce soir. *(Très bien ! et applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants, de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.)*

**M. Emmanuel Hamel.** Il est rare qu'un ministre réponde avec autant de précision !

**Mme Marie-Claude Beaudeau.** Je demande la parole pour répondre à M. le ministre.

**M. le président.** La parole est à Mme Beaudeau, en vertu de l'article 37, alinéa 3, du règlement, pour une durée n'excédant pas cinq minutes.

**Mme Marie-Claude Beaudeau.** Monsieur le ministre, je suis très étonnée de votre réponse. Etes-vous pour ou contre l'égalité des prestations familiales versées dans les départements et les territoires d'outre-mer et en métropole ?

Ce que vous appelez la réforme des prestations familiales, qui a été votée l'année dernière, n'en était pas une. Vous le savez pertinemment. Il s'agissait de mettre au même niveau les prestations familiales versées dans les départements et les territoires d'outre-mer en métropole. Il s'agissait d'une revendication ancienne soutenue par tous les groupes parlementaires du Sénat.

Tous étaient bien conscients que l'abandon des fonds destinés au FASSO allait non seulement remettre en cause l'alimentation des enfants des départements et territoires d'outre-mer, mais aussi mettre en difficulté les collectivités locales et les cantines scolaires.

Aussi, les arguments que vous avez invoqués tout à l'heure ne sont pas très honnêtes, d'un point de vue intellectuel car ils ne correspondent pas du tout à la réalité.

**M. Dominique Perben,** *ministre des départements et territoires d'outre-mer.* Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. Dominique Perben,** *ministre des départements et territoires d'outre-mer.* Madame Beaudeau, lorsque le système a été mis en place l'année dernière, chacun savait que le fonctionnement des cantines scolaires allait être modifié. C'est bien de le dire maintenant, mais il fallait vous opposer, à l'époque, à la mise en place de ce système.

Tout le monde évoque maintenant les problèmes sanitaires et les difficultés auxquelles les communes sont confrontés. Très bien ! Mais on a pris l'argent du beurre et on s'aperçoit qu'il n'y a plus de beurre ! Cette technique est parfois utilisée mais elle ne fonctionne jamais.

Je ne crois pas - vous vous en êtes sûrement rendu compte à travers mon comportement au cours de ces derniers mois - être un idéologue. J'examine la situation. Je souhaite simplement que ceux qui ont le plus réclamé cette réforme ne viennent pas m'expliquer maintenant qu'elle a des conséquences négatives.

Je dis simplement que, pour tenir compte des besoins des enfants et pour essayer d'endiguer le problème des cantines scolaires, il faut d'abord aider les communes à mettre le dispositif en place. J'observe d'ailleurs que certaines l'ont déjà fait. Ce dispositif fonctionne très bien dans plusieurs départements - j'en connais - même si ceux-ci sont confrontés à des problèmes d'investissement et de remise en état des cantines ou des restaurants. D'autres ont plus de difficultés. Il faut peut-être les conseiller.

Il faudra ensuite dresser un bilan. Si nous nous apercevons que le dispositif doit être quelque peu modifié, nous le ferons. Mais, rassurez-vous, nous ne reviendrons pas sur l'alignement des allocations familiales des départements et territoires d'outre-mer sur celles qui sont versées en métropole, et ce d'autant moins que j'ai confirmé, le 1<sup>er</sup> juillet, la dernière étape du rattrapage.

**Mme Marie-Claude Beaudeau.** De l'ensemble des prestations !

**M. Dominique Perben,** *ministre des départements et territoires d'outre-mer.* Lors de l'examen de la loi sur la famille, nous aurons l'occasion de réfléchir aux spécificités de la politique familiale d'outre-mer.

Sortons de l'idéologie égalisatrice ! Essayons parfois d'être intelligents, dans le respect de la dignité des uns et des autres ! Savez-vous ce qu'est la démographie dans l'outre-mer, madame le sénateur ? Savez-vous quel est le droit familial en vigueur à Mayotte ou à la Réunion ? Dès lors, je vous en supplie, sortons des schémas tout faits. Il faut être raisonnable et respecter à la fois l'égalité et la diversité des gens.

**M. Emmanuel Hamel.** Très bien ! Sainte et juste colère !

**M. le président.** Nous allons procéder à l'examen et au vote des crédits concernant le ministère des départements et territoires d'outre-mer et figurant aux états B et C.

#### ÉTAT B

**M. le président.** « Titre III, plus 23 255 827 francs. »  
Personne ne demande la parole ? ...  
Je mets aux voix les crédits figurant au titre III.  
(*Les crédits sont adoptés.*)

**M. le président.** « Titre IV, moins 58 497 812 francs. »  
- (*Adopté.*)

#### ÉTAT C

**M. le président.** « Titre V. - Autorisations de programme, 64 300 000 francs. »  
« Crédits de paiement, 33 650 000 francs. » - (*Adopté.*)  
« Titre VI. - « Autorisations de programmes, 1 166 500 000 francs. »  
« Crédits de paiement, 483 170 000 francs. »  
- (*Adopté.*)

Nous avons achevé l'examen des dispositions du projet de loi concernant le ministère des départements et territoires d'outre-mer.

Mes chers collègues, au cours du débat qui vient d'intervenir, MM. Hamel et Lise ont cru pouvoir évoquer le cas de notre collègue M. Eric Boyer. Je leur reconnais, bien entendu, le droit d'émettre, à tous égards, les opinions qu'ils veulent. Mais je manquerais aux devoirs qui sont en cet instant les miens si je ne faisais pas observer que la séparation des pouvoirs ne permet pas au Sénat de s'immiscer dans les problèmes de M. Eric Boyer avec la justice.

En effet la levée de son immunité parlementaire a été ordonnée par le Sénat au cours de la séance du 8 juillet sur une motion rapportée, au nom de la commission *ad hoc*, par M. Jolibois, motion qui avait été adoptée par ladite commission le 7 juillet par seize voix contre trois.

Cette levée d'immunité parlementaire avait d'ailleurs été demandée par l'intéressé lui-même puisqu'il écrivait à M. le président de la commission *ad hoc*, que j'ai quelque raison de bien connaître puisqu'il s'agissait de moi-même : « Je vous confirme qu'avant tout, soucieux de m'en remettre à la justice pour y défendre mes droits, je demande au Sénat de voter la levée de mon immunité parlementaire. »

Dès lors, comme je l'indiquais, il y a un instant, le Sénat n'a plus à connaître des démêlés de M. Boyer avec la justice tant qu'il ne sera pas saisi, ce qui n'est pas le cas pour l'instant,...

**M. Emmanuel Hamel.** Il peut l'être en application de l'article 26 de la Constitution.

**M. le président.** Vous n'avez pas la parole, monsieur Hamel. Laissez-moi poursuivre, je vous prie, car je veux que les choses soient claires !

**M. Emmanuel Hamel.** Qu'elles le soient !

**M. le président.** Le Sénat, dis-je, n'a plus à connaître les démêlés de M. Boyer avec la justice tant qu'il ne sera pas saisi - ce qui n'est pas le cas pour l'instant - conformément à l'article 26 de la Constitution, dernier alinéa, d'une motion tendant à interrompre les poursuites dont M. Boyer est l'objet.

**M. Emmanuel Hamel.** Exactement !

**M. le président.** Jusque-là, le cas de M. Boyer ne peut pas être évoqué dans cette assemblée, et il ne pourrait l'être à nouveau que si le Sénat, par application de l'article 26, dernier alinéa, de la Constitution, était saisi d'une motion d'interruption de poursuites. Encore faudrait-il que des sénateurs en prennent l'initiative et qu'un rapport soit alors présenté au Sénat par une nouvelle commission *ad hoc*.

C'est cela la séparation des pouvoirs et je n'imagine pas que le Sénat n'ait pas l'intention de la respecter.

7

#### COMMUNICATION DU GOUVERNEMENT

**M. le président.** M. le président du Sénat a reçu de M. le Premier ministre une communication en date du 25 novembre 1993 l'informant qu'a été adoptée définitivement par les instances communautaires la proposition d'acte communautaire n° E-139 relatif à la consultation de l'institut monétaire européen par les autorités des Etats membres au sujet de projets de dispositions législatives, par décision du Conseil du 22 novembre 1993.

8

#### TRANSMISSION DE PROJETS DE LOI

**M. le président.** J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale, modifiant les dispositions du code du travail applicables aux opérations de bâtiment et de génie civil en vue d'assurer la sécurité et de protéger la santé des travailleurs, et portant transposition de la directive du Conseil des Communautés européennes n° 92-57 en date du 24 juin 1992.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 124, distribué et renvoyé à la commission des affaires sociales.

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, portant diverses dispositions relatives à la maîtrise de l'immigration et modifiant le code civil.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 125, distribué et renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

9

#### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, fixée à aujourd'hui, samedi 27 novembre 1993, à quinze heures et le soir :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1994, adopté par l'Assemblée nationale (n° 100 et 101, 1993-1994).

M. Jean Arthuis, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

Deuxième partie. - Moyens des services et dispositions spéciales :

Equipement, transports et tourisme.

I. - Urbanisme et services communs et article 59 :

M. Henri Collard, rapporteur spécial (rapport n° 101, annexe n° 18) ; M. Jacques Bellanger, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (avis n° 103, tome XV).

IV. - Mer :

M. René Régnault, rapporteur spécial (marine marchande, rapport n° 101, annexe n° 23) ; M. Louis de Catuelan, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (marine marchande, avis n° 103, tome XX) ; M. Tony Larue, rapporteur spécial (ports maritimes, rapport n° 101, annexe n° 24) ; M. Josselin de Rohan, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (ports maritimes, avis n° 103, tome XIII).

II. - Transports :

4. - Transport aérien.

5. - Météorologie et article 60.

Budget annexe de l'aviation civile :

M. Ernest Cartigny, rapporteur spécial (rapport n° 101, annexe n° 21) ; M. Jean-François Le Grand, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (aviation civile et transport aérien, avis n° 103, tome XIX).

1. - Transports terrestres.

2. - Routes.

3. - Sécurité routière.

M. Jean-Pierre Masseret, rapporteur spécial (transports terrestres, rapport n° 101, annexe n° 19) ; M. Georges Berchet, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (transports terrestres, avis n° 103, tome XVIII) ; M. Paul Loridant, rapporteur spécial (route et sécurité routière, rapport n° 101, annexe n° 20) ; M. Jacques Braconnier, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (routes et voies navigables, avis n° 103, tome XII).

#### **Délai limite pour les inscriptions de parole dans les discussions précédant l'examen des crédits de chaque ministère**

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, le délai limite pour les inscriptions de parole dans les discussions précédant l'examen des crédits de chaque ministère est fixé à la veille du jour prévu pour la discussion, à dix-sept heures.

#### **Délai limite pour le dépôt des amendements aux crédits budgétaires pour le projet de loi de finances pour 1994**

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements aux divers crédits budgétaires et articles rattachés du projet de loi de finances pour 1994 est fixé à la veille du jour prévu pour la discussion à dix-sept heures.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée le samedi 27 novembre 1993, à trois heures.)

*Le Directeur*  
*du service du compte rendu intégral,*  
DOMINIQUE PLANCHON

#### **ERRATUM**

*Au compte rendu intégral de la séance du 19 novembre 1993*

NOUVEAU CODE PÉNAL

Page 4510, 2<sup>e</sup> colonne, dans le texte proposé pour l'article 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> alinéa, 2<sup>e</sup> ligne :

**Au lieu de :** « les officiers de police judiciaire... »,

**Lire :** « les officiers et agents de police judiciaire... ».

#### **ORGANISME EXTRAPARLEMENTAIRE**

Lors de sa séance du vendredi 26 novembre 1993, le Sénat a renouvelé M. Paul d'Ornano dans ses fonctions de représentant du Sénat au conseil d'administration de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger.

Il a également renouvelé M. Roland du Luart en qualité de membre titulaire, M. Jacques Machet en qualité de membre suppléant du Conseil supérieur des prestations sociales agricoles, et a désigné M. Bernard Seillier pour siéger en qualité de membre titulaire au sein de ce même organisme extraparlamentaire.

# ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL de la séance du vendredi 26 novembre 1993

## SCRUTIN (N° 69)

*sur les amendements A 1 à A 4 du Gouvernement aux articles soumis à la seconde délibération et sur l'ensemble de la première partie du projet de loi de finances pour 1994, adopté par l'Assemblée nationale (vote unique en application de l'article 42, alinéa 7, du Règlement du Sénat).*

Nombre de votants ..... 317  
 Nombre de suffrages exprimés ..... 316  
 Pour ..... 228  
 Contre ..... 88

\* Le Sénat a adopté.

## ANALYSE DU SCRUTIN

### Communistes (15) :

*Contre* : 15.

### Rassemblement démocratique et européen (24) :

*Pour* : 20.

*Contre* : 3. - MM. François Abadie, André Boyer et Yvon Collin.

*N'a pas pris part au vote* : 1. - M. Etienne Dailly, qui présidait la séance.

### R.P.R. (91) :

*Pour* : 90.

*N'a pas pris part au vote* : 1. - M. Eric Boyer.

### Socialistes (69) :

*Contre* : 69.

### Union centriste (64) :

*Pour* : 63.

*N'a pas pris part au vote* : 1. - M. René Monory, président du Sénat.

### Républicains et indépendants (47) :

*Pour* : 46.

*Abstention* : 1. - M. Jean-Marie Girault.

### Sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe (10) :

*Pour* : 9.

*Contre* : 1. - Mme Joëlle Dusseau.

### Ont voté pour

Philippe Adnot  
 Michel d'Aillières  
 Michel Alloncle  
 Louis Althapé

Maurice Arreckx  
 Jean Arthuis  
 Alphonse Arzel  
 Honoré Bailet

José Ballarello  
 René Ballayer  
 Bernard Barbier  
 Bernard Barraux

Jacques Baudot  
 Henri Belcour  
 Claude Belot  
 Jacques Bérard  
 Georges Berchet  
 Jean Bernadoux  
 Jean Bernard  
 Daniel Bernardet  
 Roger Besse  
 André Bettencourt  
 Jacques Bimbenet  
 François Blaizot  
 Jean-Pierre Blanc  
 Paul Blanc  
 Maurice Blin  
 André Bohl  
 Christian Bonnet  
 James Bordas  
 Didier Borotra  
 Joël Bourdin  
 Yvon Bourges  
 Philippe  
 de Bourgoing  
 Raymond Bouvier  
 Jean Boyer  
 Louis Boyer  
 Jacques Braconnier  
 Paulette Brisepierre  
 Louis Brives  
 Camille Cabana  
 Guy Cabanel  
 Michel Caldaguès  
 Robert Calmejane  
 Jean-Pierre Camoin  
 Jean-Pierre Cantegrit  
 Paul Caron  
 Ernest Cartigny  
 Louis de Catuelan  
 Joseph Caupert  
 Auguste Cazalet  
 Raymond Cayrel  
 Gérard César  
 Jean Chamant  
 Jean-Paul Chambriard  
 Jacques Chaumont  
 Jean Chérioux  
 Roger Chinaud  
 Jean Clouet  
 Jean Cluzel  
 Henri Collard  
 François Collet  
 Francisque Collomb  
 Charles-Henri  
 de Cossé-Brissac  
 Maurice  
 Couve de Murville  
 Pierre Croze  
 Michel Crucis  
 Charles de Curtoli  
 Marcel Daunay  
 Désiré Debavelaere  
 Luc Dejoie  
 Jean Delaneau

Jean-Paul Delevoeye  
 François Delga  
 Jacques Delong  
 Charles Descours  
 André Diligent  
 Michel Doublet  
 Alain Dufaut  
 Pierre Dumas  
 Jean Dumont  
 Ambroise Dupont  
 Hubert  
 Durand-Chastel  
 André Egu  
 Jean-Paul Emin  
 Pierre Fauchon  
 Jean Faure  
 Roger Fossé  
 André Fosset  
 Jean-Pierre Fourcade  
 Alfred Foy  
 Philippe François  
 Jean François-Poncet  
 Jean-Claude Gaudin  
 Philippe de Gaulle  
 Jacques Genton  
 Alain Gérard  
 François Gerbaud  
 François Giacobbi  
 Charles Ginésy  
 Paul Girod  
 Henri Goetschy  
 Jacques Golliet  
 Daniel Goulet  
 Adrien Gouteyron  
 Jean Grandon  
 Paul Graziani  
 Georges Gruillot  
 Yves Guéna  
 Bernard Guyomard  
 Jacques Habert  
 Hubert Haenel  
 Emmanuel Hamel  
 Jean-Paul Hammann  
 Anne Heinis  
 Marcel Henry  
 Rémi Herment  
 Jean Huchon  
 Bernard Hugo  
 Jean-Paul Hugot  
 Claude Huriet  
 Roger Husson  
 André Jarrot  
 Pierre Jeambrun  
 Charles Jolibois  
 André Jourdain  
 Louis Jung  
 Pierre Lacour  
 Pierre Laffitte  
 Pierre Lagourgue  
 Christian  
 de La Malène  
 Alain Lambert  
 Lucien Lanier

Jacques Larché  
 Gérard Larcher  
 Bernard Laurent  
 René-Georges Laurin  
 Marc Lauriol  
 Henri Le Breton  
 Dominique Leclerc  
 Jacques Legendre  
 Jean-François  
 Le Grand  
 Edouard Le Jeune  
 Max Lejeune  
 Guy Lemaire  
 Charles-Edmond  
 Lenglet  
 Marcel Lesbros  
 François Lesein  
 Roger Lise  
 Maurice Lombard  
 Simon Loueckhote  
 Pierre Louvot  
 Roland du Luart  
 Marcel Lucotte  
 Jacques Machet  
 Jean Madelain  
 Kléber Malécot  
 André Maman  
 Max Marest  
 Philippe Marini  
 René Marqués  
 Paul Masson  
 François Mathieu  
 Serge Mathieu  
 Michel  
 Maurice-Bokanowski  
 Jacques de Menou  
 Louis Mercier  
 Daniel Millaud  
 Michel Miroudot  
 Hélène Missoffe  
 Louis Moinar  
 Paul Moreau  
 Jacques Mossion  
 Georges Mouly  
 Philippe Nachbar  
 Lucien Neuwirth  
 Charles Ornano  
 Paul d'Ornano  
 Joseph Ostermann  
 Georges Othily  
 Jacques Oudin  
 Sosefo  
 Makapé Papilio  
 Bernard Pellarin  
 Jean Pépin  
 Robert Piat  
 Alain Plucher  
 Alain Poyer  
 Guy Poirieux  
 Christian Poncelet  
 Michel Poniatowski  
 Jean Pourchet  
 André Pourny

Henri de Raincourt  
Jean-Marie Rausch  
Henri Revol  
Philippe Richert  
Roger Rigaudière  
Guy Robert  
Jean-Jacques Robert  
Nelly Rodi  
Jean Roger  
Josselin de Rohan  
Michel Rufin  
Pierre Schiélé  
Jean-Pierre Schosteck

Maurice Schumann  
Bernard Seillier  
Raymond Soucaret  
Michel Souplet  
Jacques Sourdille  
Louis Souvet  
Pierre-Christian  
Taittinger  
Martial Taugourdeau  
Jean-Pierre Tizon  
Henri Torre  
René Tréguët

Georges Treille  
François Trucy  
Alex Turk  
Maurice Ulrich  
Jacques Valade  
André Valler  
Pierre Vallon  
Philippe Vasselle  
Albert Vecten  
Xavier de Villepin  
Serge Vinçon  
Albert Voilquin

Albert Pen  
Guy Penne  
Daniel Percheron  
Louis Perrein  
Jean Peyrafitte  
Louis Philibert  
Claude Pradille  
Roger Quilliot

Paul Raoult  
René Regnault  
Ivan Renar  
Jacques Rocca Serra  
Gérard Roujas  
André Rouvière  
Claude Saunier  
Françoise Seligmann

Franck Sérusclat  
Michel Sergent  
René-Pierre Signé  
Fernand Tardy  
André Vezinhet  
Marcel Vidal  
Robert-Paul Vigouroux  
Robert Vizet

#### Ont voté contre

François Abadie  
Guy Allouche  
François Autain  
Germain Authié  
Henri Bangou  
Marie-Claude  
Beaudeau  
Jean-Luc Bécart  
Jacques Bellanger  
Monique Ben Guiga  
Maryse Bergé-Lavigne  
Roland Bernard  
Jean Besson  
Jacques Bialski  
Pierre Biarnès  
Danielle  
Bidard-Reydet  
Marcel Bony  
André Boyer  
Jacques Carat  
Jean-Louis Carrère  
Robert Castaing  
Francis  
Cavalier-Benezet

Michel Charasse  
Marcel Charmant  
William Chervy  
Yvon Collin  
Claude Cornac  
Raymond Courrière  
Roland Courteau  
Gérard Delfau  
Jean-Pierre Demerliat  
Michelle Demessine  
Rodolphe Désiré  
Marie-Madeleine  
Dieulangard  
Michel  
Dreyfus-Schmidt  
Josette Durrieu  
Bernard Dussaut  
Joëlle Dusseau  
Claude Estier  
Léon Fatous  
Paulette Fost  
Jacqueline  
Frayssé-Cazalis  
Claude Fuzier

Aubert Garcia  
Jean Garcia  
Gérard Gaud  
Roland Huguet  
Philippe Labeyrie  
Tony Larue  
Robert Laucournet  
Charles Lederman  
Félix Leyzour  
Paul Loridant  
François Louisy  
Hélène Luc  
Philippe Madrelle  
Michel Manet  
Jean-Pierre Masseret  
Jean-Luc Mélenchon  
Pierre Mauroy  
Charles Metzinger  
Louis Minetti  
Gérard Miquel  
Michel Moreigne  
Robert Pagès

#### S'est abstenu

M. Jean-Marie Girault.

#### N'a pas pris part au vote

M. Eric Boyer.

#### N'ont pas pris part au vote

M. René Monory, président du Sénat, et M. Etienne Dailly, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre de votants .....	318
Nombre de suffrages exprimés .....	317
Majorité absolue des suffrages exprimés : .....	159

Pour l'adoption .....	229
Contre .....	88

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste ci-dessus.